LA FRANCE
ET SA CIVILISATION

LANSON ET DESSEIGNET

75758

5341

944
LAN

KA 0376212 2

CROSBY HALL
LIBRARY

LA FRANCE ET SA CIVILISATION

DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS

MODERN FRENCH TEXTS

Uniform with this Volume
With Introduction, Notes, and Vocabulary

LE CRIME DE SYLVESTRE BONNARD

By ANATOLE FRANCE. Edited by J. L. BORGERHOFF. 224 pages, **2s. 6d.**

PÊCHEUR D'ISLANDE

By PIERRE LOTI. Edited by O. P. SUPER. 192 pages, **2s. 3d.**

L'ABBÉ CONSTANTIN

By LUDOVIC HALÉVY. Edited by THOMAS LOGIE. 216 pages, **2s.**

MON ONCLE ET MON CURÉ

By JEAN DE LA BRÈTE. Edited by T. F. COLIN and MARGARET E. N. FRASER. 240 pages, **2s. 3d.**

LES OBERLÉ

By RENÉ BAZIN. Edited by Professor I. H. B. SPIERS. 208 pages, **2s.**

LA MAISON

By HENRY BORDEAUX. Edited by L. CARDON and R. MICHELL. 288 pages, **2s. 6d.**

DOSIA

By HENRI GRÉVILLE. Edited by T. E. HAMILTON. 240 pages, **2s.**

Harrap's Modern Language Series
General Editor : J. E. MANSION

LA FRANCE ET SA CIVILISATION

DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS

PAR

RENÉ LANSON

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
PROFESSEUR D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
AU LYCÉE VOLTAIRE PARIS

ET

JULES DESSEIGNET

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
PROFESSOR OF FRENCH AT THE UNIVERSITY
OF READING

GEORGE G. HARRAP & CO. LTD.
LONDON BOMBAY SYDNEY

First published May 1922
by GEORGE G. HARRAP & Co. LTD.
39-41 Parker Street, Kingsway, London, W.C.2

Reprinted: September 1925; June 1926;
October 1927; January 1929;
October 1930

Printed in Great Britain by Turnbull & Spears, Edinburgh

PRÉFACE

LES élèves des écoles et des universités étrangères, qui étudient la littérature française moderne, sont parfois gênés, pour l'appréciation et l'interprétation des textes, par leur ignorance de l'histoire de la France, de ses mœurs, de ses institutions, de sa civilisation.

Toute étude littéraire approfondie comporte un commentaire historique, et l'étroitesse des rapports entre l'histoire et la littérature n'est plus à démontrer : poètes, romanciers et dramaturges, mêmes ceux qui ont cherché à s'enfermer dans leur tour d'ivoire pour produire des œuvres d'art pur, ont partagé certains sentiments de leurs concitoyens et subi l'influence des événements de leur temps, dont ils se sont faits l'écho. Lorsqu'il s'agit d'un Lamartine ou d'un Victor Hugo, tour à tour hommes de lettres et hommes de parti dans un siècle aux nombreuses vicissitudes politiques, quelle impression leurs ouvrages peuvent-ils donner à des lecteurs qui n'en sauraient saisir les allusions historiques ?

Le petit livre que nous proposons ici aux étudiants leur facilitera l'intelligence de la littérature du XIX^e^ siècle, qu'il s'agisse de Balzac ou d'Anatole France, de Dumas fils ou d'Émile Augier. Il les aidera à découvrir un sens nouveau et des beautés imprévues dans de simples phrases, où naguère prédominait seul

l'intérêt peu attrayant d'une explication grammaticale ; il leur fera pénétrer l'âme particulière de chaque écrivain, et, par contre-coup, celle même du pays. A l'université, l'étude de l'histoire littéraire se trouvera naturellement facilitée si, pour chaque période, on la base sur des connaissances historiques précises.

Cet ouvrage s'adresse également à ceux qui désirent connaître plus intimement la France moderne ou qui veulent y séjourner pour achever leurs études de langue et pour satisfaire leur légitime curiosité. Ils y trouveront, sous une forme commode, des renseignements politiques, économiques et sociaux, dispersés jusque-là dans des ouvrages spéciaux.

Notre modeste travail n'aura pas été inutile s'il permet aux étudiants de trouver un charme nouveau à l'étude de la langue et de la littérature françaises, et s'il facilite à quelques-uns de nos amis, soucieux de vérifier par eux-mêmes les faits et les idées qu'il contient, la découverte et la connaissance des réalités de la vie et de la mentalité françaises sous des apparences parfois décevantes et contradictoires.

R. L.
J. D.

TABLE DES MATIÈRES

CHAP. PAGE

INTRODUCTION : LE SOL—LA RACE . . . 9

PREMIÈRE PARTIE
GOUVERNEMENTS ET RÉVOLUTIONS
(1789–1920)

I. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : PÉRIODE MONARCHIQUE 17

II. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : PÉRIODE RÉPUBLICAINE 32

III. LE CONSULAT ET L'EMPIRE 46

IV. LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE . . 63

V. LA RÉPUBLIQUE DE 1848 76

VI. LE SECOND EMPIRE 82

VII. LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE 94

VIII. LA GUERRE DE 1914 115

DEUXIÈME PARTIE
MŒURS ET INSTITUTIONS

I. LES CLASSES SOCIALES 127

II. LA FAMILLE 139

III. LE RÉGIME PARLEMENTAIRE 151

IV. L'ADMINISTRATION—PARIS ET LES DÉPARTEMENTS 164

CHAP. PAGE

V. La Justice 173

VI. L'Université 178

VII. L'Institut 189

VIII. Lettres—Arts—Sciences 197

IX. Les Rapports de l'Église et de l'État . 207

X. Les Libertés publiques—La Presse . . 221

XI. La Marine et l'Armée 230

XII. La Politique coloniale de la France . 249

XIII. Le Régime économique actuel . . . 264

XIV. Les Partis politiques et les Grands Problèmes du Temps présent . . . 277

Bibliographie 287

Appendice: La France de 1920 à 1927 . 297

Index 315

INTRODUCTION

LE SOL—LA RACE

LA France a une superficie de 550,000 kilomètres carrés, ce qui fait environ la dix-neuvième partie de l'Europe, la deux cent cinquante-cinquième des terres émergées et la millième du monde. Elle a la forme d'un hexagone assez régulier dont trois côtés sont maritimes et trois côtés continentaux.

Son climat est tempéré. Traversée par le 45e degré de latitude nord vers Bordeaux, elle se trouve à égale distance du pôle et de l'équateur. Elle est baignée par le Gulf-Stream sur ses côtes occidentales, et au sud par les eaux tièdes de la Méditerranée. Elle jouit d'une température égale et douce : les hivers sont peu rigoureux, les étés sont frais et de petites pluies tombent en toutes saisons.

Situation de la France dans le monde.—Elle possède dans le monde une position favorable, puisqu'elle occupe un des carrefours les plus fréquentés du monde. Dans le bassin de la Seine aboutissent les deux plus grandes routes européennes d'est en ouest : route de Paris à Moscou par les plaines de la Belgique et de l'Allemagne du Nord, route de Paris à Constantinople par la vallée du Danube. Du nord au sud, elle est traversée par des routes reliant l'Europe du nord-

ouest à l'Italie et à l'Espagne, dont la plus importante suit les vallées de la Seine, de la Saône et du Rhône. Aux origines de l'histoire, cette route était parcourue par les caravanes amenant à Marseille l'étain des îles Cassitérides ; aujourd'hui encore, c'est la principale route commerciale française. Sur mer, la France surveille le Pas de Calais ; ses ports de l'Atlantique sont parmi les plus proches de l'Amérique, ceux de la Méditerranée sont face à l'Afrique et sur la route de l'Orient.

Cette position à la fois maritime et continentale, septentrionale et méditerranéenne, est unique dans l'ancien monde. Mais peu de pays sont plus menacés ; les routes du commerce sont aussi les routes des invasions. Du midi sont venus les Romains et les Arabes ; des mers septentrionales sont venus les Normands et les Anglais ; mais le plus grand danger est à l'est : c'est le danger germanique. Le premier chapitre de l'histoire de France raconte l'invasion des Cimbres et des Teutons, le dernier s'achève avec l'armistice du 11 novembre 1918. La France a grandi au milieu de dangers quotidiens, et pendant vingt siècles, jamais elle n'a pu cesser de veiller au péril germanique sous peine de périr.

Le relief.—Malgré la petitesse de son territoire, son relief est très varié. On distingue deux parties bien différentes. A l'ouest d'une ligne allant de Givet à Bayonne, se trouvent de vastes plaines dont l'altitude dépasse rarement 200 mètres. A l'est de cette ligne, se trouvent de très hautes montagnes avec le mont Blanc, point culminant de l'Europe (4810 mètres). Mais ces montagnes ne sont nulle part une barrière

entre les diverses régions françaises ; les Pyrénées, les Alpes, le Jura protègent les frontières ; le Massif Central, seul obstacle intérieur, est facile à traverser et à contourner.

Ces plaines et ces montagnes ne constituent pas un monde isolé, leur relief prolonge celui de l'Europe Centrale. On passe sans obstacle de la plaine allemande au bassin parisien par la Hollande et la Belgique. Les Ardennes, les Vosges, le Massif Central avec ses volcans éteints, sont des débris de très vieilles montagnes primaires, qui ont des formes arrondies comme leurs contemporaines, les montagnes de Bohême, du Hartz et de la Forêt Noire. Les Pyrénées, les Alpes, nées à l'époque tertiaire, hérissées de pics et d'aiguilles, couronnées de glaciers, sont des montagnes jeunes, prolongement des massifs de la Suisse, de l'Autriche et des Balkans.

Les terrains.—Dans ces plaines et dans ces montagnes on trouve des échantillons de tous les terrains qui se sont formés depuis les origines du monde. Le granit et le schiste primaires, le calcaire, la craie, l'argile secondaires et tertiaires, les larges nappes de dépôts quaternaires formées par les glaciers, les volcans et les fleuves, toutes ces roches mêlées comme au hasard, forment la mosaïque de pays la plus compliquée de l'Europe. Avec les terrains alternent les champs, les prés, les forêts et les vignes, si bien que la France entière semble un immense jardin qui produit à la fois les fruits du Nord et ceux du Midi. Les torrents fournissent en abondance de la force électrique. Sous terre on trouve du sel, de la potasse, un peu de charbon et beaucoup de fer. Rien de ce qui est indispensable

à la vie ne manque au pays, et le sol de France résume celui de l'Europe.

Les races préhistoriques.—Sur ces terres favorisées de la nature sont venus vivre des peuples innombrables et se sont fondées les plus anciennes civilisations connues. Au temps où d'énormes glaciers couvraient l'Écosse, la Scandinavie, l'Allemagne du Nord et les Alpes, une race d'hommes s'établit sur la terre de France. Ces hommes habitaient des cavernes, maniaient des outils ou des armes de pierre éclatée, et chassaient le renne. Ils ont créé les premières œuvres d'art qui aient existé dans le monde. Sur les parois de leurs cavernes, des artistes ont dessiné des bisons, des rennes, des chevaux, des mammouths ; la première école de peinture connue est née dans l'ancienne province du Périgord, quinze ou vingt mille ans avant la construction des pyramides d'Égypte.

Cette race fut supplantée par d'autres races qui avaient des armes en pierre polie, connaissaient les étoffes, la culture des céréales et les animaux domestiques. On leur doit les menhirs et les dolmens de la Bretagne, monuments grossiers faits de pierres énormes. Avec la période des métaux, apparurent d'autres peuples, les Ibères, les Ligures, et enfin les Gaulois. Quand ceux-ci s'établirent dans le pays, il y vivait déjà, depuis des milliers d'années, des tribus nombreuses auxquelles ils se mêlèrent, et ainsi, à l'origine même de la période historique, il n'y avait pas d'unité de race en Gaule.

Les races depuis la période historique.—Depuis ce temps, de tous les points de l'horizon sont arrivés les peuples les plus variés, par des invasions militaires

ou par pénétration pacifique. Phéniciens, Grecs, Romains, Germains, Mongols d'Attila, Arabes d'Abd-el-Raman, Normands, Espagnols, Italiens, Allemands, Anglais, ont pénétré tour à tour en France ; pendant la guerre de 1914–1918, elle a été le rendez-vous de toutes les races de l'univers qui s'y sont livré combat. Deux peuples parmi tous ceux qui ont passé ont exercé une influence sans égale. Aux Gaulois, les Français doivent la presque totalité de leurs qualités et de leurs défauts nationaux ; aux Romains, ils doivent leur civilisation latine.

Formation de la nation française.—Le prodige accompli par les rois Capétiens a été de faire de cette population, si bigarrée à l'origine, une des nations les plus homogènes qui soient. Ils ont rattaché lentement, province par province, le sol de France à leur domaine royal. Leur travail a duré huit cents ans et n'était pas achevé en 1789. La lenteur même de ce travail a fait sa solidité. Quand une province nouvelle entrait dans la communauté française, les autres étaient assimilées depuis longtemps ; et sans secousses, une nouvelle assimilation commençait. Peu à peu, sans détruire les patois locaux, le français s'est superposé au breton, au flamand, au provençal et à l'alsacien. Les premiers froissements ont été vite oubliés, et après avoir vécu, triomphé ou souffert ensemble pendant des siècles, les provinces ont acquis même idéal, même souci de défendre un passé héroïque, même confiance dans l'avenir du pays, tout ce qui, en un mot, constitue un esprit national. Certes, les provinciaux ont conservé leur individualité ; mais après des siècles de vie commune, ils ont tous acquis des habitudes semblables d'agir et de penser.

Le caractère français.—Ils ont en général le sentiment de l'honneur, le goût de l'éloquence et l'amour de l'économie, futur garant de l'indépendance. Dans la conversation, ils plaisantent volontiers, recherchant les mots d'esprit et les paradoxes ; dans l'action ils jugent vite et nettement les faits ; ayant horreur du risque, ils calculent avec soin leurs chances de succès et répugnent aux entreprises hasardeuses. Quand un malheur soudain arrive, ils se tirent d'embarras par des décisions rapides, énergiques et souvent imprévues.

Nul peuple n'est plus individualiste. Chaque citoyen prétend penser, parler et agir librement sans se modeler sur son voisin. L'ouvrier déteste le travail purement mécanique où l'intelligence personnelle n'a pas sa part. L'idéal du paysan et du bourgeois est de devenir propriétaire pour être maître chez lui. Tous s'accommodent d'une vie médiocre, l'essentiel pour eux étant l'indépendance. L'amour de la société et de la conversation déjà noté ne doit pas faire illusion : chacun des interlocuteurs y cherche avant tout l'occasion de faire briller son esprit et de se préférer aux autres ; dans la pensée, comme dans l'action, les Français préfèrent l'isolement.

Une grande complexité de caractère et une certaine mobilité d'humeur les rendent parfois incompréhensibles à l'étranger. Chateaubriand a noté dans le *Génie du Christianisme* qu'ils sont " inquiets et volages dans le bonheur, constants et invincibles dans l'adversité . . . enthousiastes et du bien et du mal . . . amants pusillanimes de la vie pendant la paix, prodigues de leurs jours dans la bataille . . . . à la fois

routiniers et novateurs ; tour à tour plus doux, plus innocents que l'agneau, et plus impitoyables, plus féroces que le tigre." L'on pourrait ajouter bien d'autres traits semblables : les Français poussent à l'extrême le contentement et le dénigrement d'eux-mêmes ; ils semblent voués aux luttes intestines inexpiables, et soudain tous les partis s'unissent dans le danger, formant une union indestructible ; ils méprisent toute autorité et acceptent la discipline la plus impitoyable ; prompts au découragement, ils s'acharnent parfois aux tâches les plus dures, aux entreprises les plus désespérées et réussissent contre toute espérance ; ils sont à la fois sceptiques et fanatiques, ils parlent avec passion, se conduisent avec bon sens et agissent presque toujours mieux qu'ils ne parlent. En un mot, ils sont, comme l'a encore dit Chateaubriand, " Romains par le génie, Grecs par le caractère." Leur nature très complexe les fait considérer tantôt comme un peuple voué à la décadence, à la fois léger, et avide d'or ou de conquêtes, tantôt comme un peuple de chevaliers, de martyrs et de saints.

Accroissement de la population française.—Dans ce vieux pays riche, très anciennement habité, la population a moins augmenté depuis deux siècles qu'en Angleterre et en Allemagne. Elle était évaluée à vingt millions en 1700, à vingt-sept millions en 1800, et elle n'atteignait pas quarante millions en 1914. Elle n'a jamais connu le surpeuplement de l'Allemagne ou de l'Angleterre, ce qui lui permet de nourrir facilement sa population. Aussi les Français n'ont-ils guère émigré. L'excédent des naissances sur les décès a toujours été faible ; ce sont les étrangers qui

ont comblé les vides. Dès le moyen âge, des colons espagnols ou italiens venaient repeupler les contrées dévastées par les guerres ou les épidémies. En 1914, il y avait plus d'un million d'étrangers en France, surtout des Belges et des Italiens. Les nouveaux venus se sont toujours fondus rapidement dans la masse du peuple, faisant souche d'excellents Français. Ainsi quelques-uns des hommes éminents dont la France contemporaine s'honore : Gambetta, Brazza, le maréchal Galliéni, descendaient de familles italiennes. Comme les États-Unis, la France peut compter sur l'immigration plus que sur la natalité pour rester une grande nation.

PREMIÈRE PARTIE
GOUVERNEMENTS ET RÉVOLUTIONS

CHAPITRE I

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789–99)
PÉRIODE MONARCHIQUE (1789–92)

ÉTATS-GÉNÉRAUX—ASSEMBLÉE CONSTITUANTE—ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

LA France avait à peu près atteint en 1789 ses limites actuelles. Elle était un des pays les plus unis, les plus riches et les plus peuplés de l'Europe. Ses forces, qui semblaient inépuisables, lui permirent de tenir tête au reste de l'Europe pendant vingt-cinq ans.

État politique : le Roi et l'administration.—A la fin du XVIII[e] siècle, presque tous les Français étaient irrités contre leur gouvernement. Le roi, qui tenait, disait-on, son royaume " de Dieu et de son épée," se considérait comme le propriétaire de la personne, des biens et de la pensée même de ses sujets. Sa volonté avait force de loi : quiconque lui déplaisait pouvait être enfermé dans une prison d'État. Pour rehausser sa dignité, il vivait dans son palais de Versailles, entouré d'une cour brillante : treize mille personnes s'employaient à le garder et à le servir ; la reine avait cinq cents domestiques, Madame Royale, leur fille, en eut quatre-vingts quand elle atteignit l'âge de deux ans.

Occupé à recevoir ses courtisans, à les divertir par des bals, des soupers et des chasses, Louis XVI n'avait plus le temps de gouverner. Sous le nom du roi, c'étaient les bureaux qui régnaient. Les décisions des ministres ou de leurs employés étaient appliquées dans les provinces par les intendants qui exigeaient une obéissance sans réplique ; aucun pays n'avait une administration plus centralisée que la France, mais cette centralisation n'excluait pas l'anarchie. Les provinces, animées d'un ardent patriotisme local, voulaient toutes conserver leurs institutions et leurs privilèges. Chacune d'elles avait ses lois et son système d'impôts. Un grand nombre de fonctionnaires, propriétaires de leurs charges, se comportaient comme de petits tyrans indépendants. La politique des intendants était sans cesse paralysée par les privilèges des provinces et par la mauvaise volonté des magistrats locaux. En apparence, le gouvernement était autoritaire et bien réglé, en réalité le désordre régnait partout.

État social : les trois ordres.—L'organisation sociale était pire encore. Les Français ont toujours eu la passion de l'égalité. Or, non seulement il y avait dans la nation deux ordres privilégiés, la noblesse et le clergé, et un ordre non privilégié, le tiers état, mais encore, dans chaque ordre, certains individus bénéficiaient de scandaleuses faveurs. Le clergé comprenait environ cent trente mille prêtres et moines ; il possédait un quart du royaume et percevait la dîme de toutes les récoltes ; mais tandis que quelques riches évêques et abbés bénéficiaient d'énormes revenus, la masse des moines et des prêtres vivait chichement. Le bas clergé,

trop pauvre, jalousait le haut clergé, trop riche. Les nobles, cent mille familles environ, accaparaient les pensions payées par le roi, les bénéfices ecclésiastiques, et les grades de l'armée ; ils avaient seuls le droit de chasse, et ils prélevaient sur les paysans divers impôts qu'on appelait les droits féodaux. Mais la haute noblesse, ou noblesse de cour, s'attribuait les charges les plus lucratives, tandis que les nobles de province vivaient misérablement dans des châteaux délabrés.

Très humbles, à côté de la noblesse et du clergé, étaient les gens du tiers état : le clergé priait, la noblesse combattait, le tiers état payait. Mais là, il y avait encore plus d'inégalités qu'ailleurs : la bourgeoisie était riche et instruite, elle fournissait depuis des siècles aux rois des administrateurs et des ministres, elle méprisait la noblesse qui n'avait pas ses talents et elle souffrait d'autant plus de son infériorité sociale qu'elle se sentait capable de gouverner l'État. Ce furent des bourgeois, avocats, médecins ou fonctionnaires, qui formèrent l'état-major de la Révolution. Au-dessous d'eux, vivaient dans les villes environ deux millions et demi de petits patrons et d'ouvriers groupés en corporations, mais les corporations étaient organisées de telle façon que les ouvriers, ne pouvant plus parvenir au patronat, songeaient à se révolter. La masse du peuple était composée de paysans. Les uns étaient encore serfs, liés à la terre et vendus avec elle ; d'autres étaient ouvriers agricoles ; d'autres cultivaient le sol comme métayers et partageaient avec le propriétaire le produit des récoltes ; beaucoup, à force de privations et d'économies, étaient devenus propriétaires ; mais alors ils étaient écrasés d'impôts.

En moyenne, le roi prenait 55 pour cent de leur revenu, les nobles 15 pour cent et le clergé 10 pour cent. Il leur restait à peine pour vivre 20 pour cent du produit de leur travail. Aussi les paysans, détestant un régime qui les ruinait, fournirent-ils sans compter des soldats pour faire triompher la Révolution.

La réunion des États généraux.—Les Français n'étaient pas plus malheureux que les Allemands ou les Italiens ; mais comme ils avaient l'esprit critique plus éveillé, ils sentaient mieux leur misère. En 1789, des réformes politiques et sociales ne pouvaient être ajournées. Le tiers état les exigeait ; les privilégiés même avaient perdu la foi dans la justice de leur cause ; le gouvernement, paralysé par une crise financière, ne fonctionnait plus. C'est dans ces conditions que Louis XVI se décida à réunir les États généraux. La Révolution commençait.

Louis XVI et la Révolution.—De 1789 à 1792 s'engage entre le roi et les partisans d'un régime nouveau, un duel qui se terminera par la chute de la monarchie. En 1789, Louis XVI est roi absolu, en 1791, il devient roi constitutionnel, en 1792, il est emprisonné dans la tour du Temple.

Au début, nul ne prévoyait cette catastrophe. Parmi les députés des trois ordres qui arrivèrent à Versailles le 5 mai 1789, aucun n'était républicain ; Louis XVI était populaire et on ne croyait pas qu'un grand état pût être bien gouverné sans un roi. La France, heureuse de la réunion des États généraux, se croyait sauvée, car enfin le roi allait connaître les misères de son peuple !

Malheureusement, si Louis XVI était honnête et

bon, il n'avait ni intelligence ni volonté. Sa femme, Marie-Antoinette, surnommée " l'Autrichienne," frivole et autoritaire, le dominait ; elle lui fit renier des promesses solennelles, l'engagea dans une politique réactionnaire, et lui imposa de véritables trahisons. Louis XVI lui obéit sans comprendre et marcha en aveugle vers l'échafaud.

Les États généraux transformés en Assemblée Constituante. — Dès les premières séances des États généraux, un conflit survint à propos de la question du vote. Les députés du tiers état, qui étaient aussi nombreux que ceux de la noblesse et du clergé réunis, voulaient voter par tête, pour avoir la majorité ; les ordres privilégiés, au contraire, demandaient le vote par ordre. Le 17 juin 1789, sur la proposition de l'abbé Sieyès, le tiers état, considérant qu'il représentait 96 pour cent de la nation, se déclara constitué en Assemblée nationale ; les curés de campagne, qui formaient la majorité du clergé, vinrent se joindre à lui. Le premier acte révolutionnaire était accompli. Le roi fit alors fermer la salle des délibérations, espérant que les députés se disperseraient ; mais ceux du Tiers, dirigés par Bailly et Sieyès, se réunirent dans la salle du Jeu de Paume et, le 20 juin, jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Trois jours après, Louis XVI vint présider les États généraux. Il cassa les décisions prises par le Tiers, et parlant comme un maître à des esclaves, il ordonna aux trois ordres de se retirer chacun dans une salle pour délibérer séparément. La noblesse et le clergé obéirent ; le Tiers restant assis à sa place, le grand maître des cérémonies répéta l'ordre du roi ;

Mirabeau lui répondit : " Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes." L'autorité du roi était ouvertement bravée. Mais Louis XVI, peu sûr de ses " gardes françaises," dit simplement quand on vint lui apprendre la désobéissance des députés : " S'ils ne veulent pas sortir, qu'on les laisse ! " Le tiers état avait triomphé ; dès lors tous les députés siégèrent ensemble ; il ne fut plus question du vote par ordre, et, le 9 juillet, l'Assemblée prit le nom d'Assemblée Constituante.

Le 14 juillet 1789.—Le parti de la reine réunit aussitôt des régiments sûrs pour préparer un coup d'état militaire et disperser les députés. Necker, ministre réformateur, fut renvoyé. Mais le peuple de Paris sauva l'Assemblée ; le 14 juillet il enleva d'assaut la forteresse de la Bastille, défendue par une petite garnison de Suisses et d'invalides, que Louis XVI avait oublié de renforcer. Une municipalité révolutionnaire, dirigée par Bailly, prit le gouvernement de Paris ; La Fayette, ancien combattant de l'indépendance américaine, fit arborer le drapeau tricolore, où les couleurs de Paris, bleu et rouge, encadraient le drapeau blanc des Bourbons ; personne n'obéit plus aux fonctionnaires du roi. La prise de la Bastille avait amené la chute de la monarchie absolue.

La nuit du 4 août et les journées d'octobre.—La révolution sociale suivit immédiatement la révolution politique. Les paysans, effrayés par le bruit mensonger que des brigands dévastaient la France, s'armèrent en masse : ce fut la " grande peur " ; les brigands ne parurent pas, mais les paysans, prenant conscience de

leur force nouvelle, envahirent les châteaux et brûlèrent les documents justifiant la perception des droits féodaux ; quelques châteaux flambèrent en même temps. Pour arrêter les troubles, l'Assemblée décida d'en finir avec "les restes odieux de la féodalité." Droits féodaux, justices seigneuriales, corporations, vénalité des charges, privilèges des provinces, toutes les iniquités sociales furent abolies dans la nuit du 4 août. Les privilégiés eux-mêmes demandèrent avec enthousiasme la destruction de leurs privilèges. La Révolution aurait pu prendre fin ce jour-là.

Mais Louis XVI et la reine rappelaient de nouveaux régiments. Paris était inquiet, les vivres manquaient. Des meneurs inconnus organisèrent un coup de force contre la famille royale. Le 5 octobre, une bande de femmes, entraînée par un huissier et par une fille, marcha sur Versailles ; le lendemain, les grilles du château furent arrachées ; quelques gardes du corps furent tués et leurs têtes plantées sur des piques. La foule, croyant que le pain ne manquerait plus à Paris quand le roi l'habiterait, ramena par la force la famille royale aux Tuileries. Peu après, l'Assemblée vint spontanément s'installer près du roi. Les pouvoirs publics étaient désormais sous la domination du peuple, qui allait leur imposer ses volontés par l'émeute.

Mirabeau. — Les députés se mirent aussitôt à réorganiser la France. Malheureusement, ils manquaient d'expérience, sauf peut-être Mirabeau. Né dans une famille de vieille noblesse, il était passé au service du tiers état. Son but était de sauver Louis XVI en lui faisant diriger la Révolution ; mais personne ne comprit sa politique, le roi le détesta comme

révolutionnaire et le peuple comme traître. Ses collègues le méprisèrent pour ses vices, et le jalousèrent pour sa supériorité ; jamais il n'eut l'influence qu'il méritait. Il s'usa dans des luttes stériles et mourut en 1791 après avoir prononcé ces paroles prophétiques : " J'emporte avec moi le deuil de la monarchie. Les factieux s'en partageront les lambeaux." Les Constituants l'avaient écouté rarement, et avaient agi avec plus de zèle que de bon sens.

La Constitution de 1791.—Dans la " Déclaration des droits de l'homme et du citoyen," ils proclamèrent les principes qui leur étaient chers : liberté, égalité, souveraineté populaire, séparation des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Conformément à ces principes, ils enlevèrent à Louis XVI l'autorité absolue et firent de lui un roi constitutionnel. Le pouvoir exécutif lui fut attribué ; il choisit les ministres, nomma les fonctionnaires, commanda l'armée, dirigea la diplomatie. En vertu du droit de véto suspensif, il pouvait s'opposer pendant quatre années aux décisions de l'Assemblée législative chargée d'élaborer les lois. Cette Assemblée législative fut élue ; mais, comme le peuple était trop ignorant, les constituants n'établirent pas le suffrage universel. Par une dérogation au principe d'égalité, les citoyens qui payaient un petit impôt direct eurent seuls le droit de vote. Ils désignèrent parmi eux des gens ayant une certaine aisance, qui choisirent les députés. C'était le suffrage censitaire à deux degrés. Le gros défaut de cette constitution venait de ce qu'aucune procédure n'était prévue lorsque surgirait un conflit entre l'Assemblée et le Roi.

Puis les Constituants détruisirent les anciennes provinces, supprimèrent les intendants et réformèrent toute l'administration ; des contributions également réparties remplacèrent les anciens impôts ; les départements furent créés ; les fonctionnaires royaux, administrateurs ou juges, furent remplacés par des magistrats élus ; mais ces magistrats manquaient de compétence, et, la centralisation ayant été détruite, les départements n'obéirent plus à personne. La Constitution de 1791 avait organisé l'anarchie.

La politique religieuse.—La Constituante s'engagea dans des entreprises plus dangereuses encore. Pour se procurer de l'argent, elle vota, sur la proposition de Talleyrand, évêque d'Autun, la reprise des biens du clergé. Une partie fut vendue comme biens nationaux, le reste servit à garantir l'émission de billets de banque appelés assignats. Puis, pour mettre le catholicisme au service de l'État, l'Assemblée vota la Constitution civile du clergé ; le nombre des évêchés fut réduit à un par département, évêques et prêtres durent être élus et prêter serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Certains prêtres prononcèrent le serment demandé, d'autres refusèrent. Il y eut donc des prêtres assermentés et des prêtres réfractaires ; leurs partisans se querellèrent, et des troubles religieux s'ajoutèrent aux troubles politiques.

La Fête de la Fédération : le 14 *juillet* 1790.—Cependant, la majorité de la nation accepta avec enthousiasme les décisions de la Constituante, qui avait aboli un régime détesté ; toutes les rivalités provinciales furent oubliées ; de ville à ville, de département à département, les patriotes promirent de

s'aider et formèrent des fédérations. Le 14 juillet 1790, les fédérations déléguèrent 14,000 gardes nationaux à Paris. Là, ils assistèrent à une messe célébrée par Talleyrand au Champ de Mars, sur l'autel de la patrie ; puis, sous les yeux de deux cent mille spectateurs, ils jurèrent fidélité à la Constitution, et ils refirent une France nouvelle en affirmant librement leur volonté d'être Français. Ce fut le premier plébiscite, où un peuple usa de son droit à disposer de lui-même.

Émigration des nobles et fuite du Roi.—Mais beaucoup de nobles s'indignaient d'un ordre nouveau où le roi n'était pas absolu et où eux-mêmes n'étaient plus rien. Enlever au roi la souveraineté pour la donner à la nation, leur paraissait un crime de lèse-majesté capable de détruire la France elle-même. Dès 1789, le comte d'Artois, frère de Louis XVI, passa à l'étranger ; beaucoup le suivirent. Louis XVI lui-même se laissa entraîner : le 21 juin 1791, sous le déguisement ridicule d'un valet de chambre, il partit dans une berline à côté de sa femme et de ses enfants richement vêtus. Sa ruse puérile attira sur lui tous les regards, il fut reconnu, arrêté à Varennes et ramené à Paris. Par sa sottise, sa maladresse et sa désertion, il scandalisa le pays et perdit toute sa popularité. En même temps, on s'aperçut que le gouvernement pouvait fonctionner sans roi, et cette découverte fit naître le parti républicain. Ce parti demanda aussitôt, dans une pétition déposée au Champ de Mars, la mise en jugement du roi. Mais la Constituante était restée monarchiste ; elle fit disperser les pétitionnaires à coups de fusil, le 17 juillet 1791. Peu après, le 30 septembre 1791, elle se sépara.

L'Assemblée Législative : 1791-92. — Louis XVI, devenu malgré lui roi constitutionnel, partagea le pouvoir avec l'Assemblée Législative. Ce régime détesté de la cour et du peuple ne dura pas un an. L'Assemblée elle-même était divisée : les Feuillants [1] défendaient le roi, espérant qu'il se résignerait. Les Girondins, qui se défiaient de lui, cherchaient à lui retirer tout pouvoir. Ils avaient pour chefs Brissot, Vergniaud, Condorcet, et ils se réunissaient, pour se concerter, dans le salon de Madame Roland.

La défiance des Girondins n'était que trop justifiée. Louis XVI et Marie-Antoinette craignaient d'avoir compromis le salut de leur âme en acceptant la Constitution civile du clergé, et regardaient comme un devoir sacré de léguer à leur fils le pouvoir absolu qu'ils avaient reçu de leurs ancêtres. Pour sauver l'Église et la royauté, ils travaillèrent à augmenter l'anarchie intérieure, et ils demandèrent en même temps aux puissances voisines une intervention armée. Ils furent aidés dans les départements par des prêtres réfractaires ou des nobles, et à l'étranger par les émigrés, qui formèrent à Coblentz une armée sous les ordres du Prince de Condé. La lutte à outrance s'engagea alors entre les patriotes et les aristocrates : il y avait désormais deux France qui ne se comprenaient plus.

Les Jacobins et les Cordeliers.—Les intrigues de la cour furent dénoncées dans tout le pays par le club

[1] Les noms de Feuillants, de Jacobins et de Cordeliers, sont empruntés aux anciens couvents dans lesquels se réunissaient les clubs. Le nom des Girondins vient de ce que les chefs du parti étaient du département de la Gironde. D'abord affiliés au club des Jacobins, les Girondins le quittèrent en 1792.

des Jacobins. C'était une association de bourgeois aisés, qui aimaient les discours abondants et sérieux de Robespierre, leur orateur favori. Dans toutes les localités importantes existaient des sociétés jacobines affiliées à celle de Paris ; grâce à leur zèle révolutionnaire et à leur discipline, les Jacobins dirigèrent pendant plusieurs années l'opinion française. Mais à Paris même, le club le plus influent en 1791 était celui des Cordeliers que fréquentaient de petites gens. Ses orateurs, Danton, Marat, Legendre, Desmoulins, violents et grossiers, formaient un état-major toujours prêt à diriger des émeutes. Quand les Jacobins étaient encore royalistes, les Cordeliers étaient déjà républicains. La chute de la monarchie sera leur œuvre.

Conflits entre le Roi et l'Assemblée. Commencement des guerres de la Révolution.—Tout de suite, l'Assemblée voulut prendre des mesures contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires. Le roi s'y opposa et renvoya un ministre populaire, Narbonne. La colère fut sans bornes à Paris. Vergniaud dénonça les intrigues du comité autrichien caché aux Tuileries et menaça de faire arrêter la reine. Le roi affolé prit un ministère girondin, dont les chefs étaient Roland et Dumouriez.

Les partis se réconcilièrent un instant pour déclarer la guerre à l'Autriche, le 20 avril 1792. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, craignant que la révolution sociale et politique ne gagnât l'Allemagne, s'étaient alliés contre la France, où tous les partis étaient belliqueux. Louis XVI voulait la guerre pour être battu, et pour redevenir roi absolu, grâce aux armées ennemies ; les Girondins espéraient prendre Louis XVI

en flagrant délit de trahison ; les Feuillants au contraire comptaient sur des victoires qui consolideraient le nouveau régime. Cette guerre tant désirée par les belligérants eut pour prétexte les armements des émigrés sur le territoire impérial et l'application des décrets du 4 août sur les terres des princes allemands établis en Alsace. Elle devait durer vingt-trois ans et couvrir le monde de ruines.

Journée du 20 juin ; manifeste de Brunswick ; le 10 août 1792.—Elle commença mal ; l'indiscipline des soldats, l'émigration des officiers, la trahison de la cour, provoquèrent des désastres. Des troupes s'enfuirent, tuant leurs généraux ; les Autrichiens franchirent la frontière du nord et les Prussiens celle de l'est. Louis XVI renvoya Roland qui proposait des mesures énergiques. Aussitôt le roi fut accusé de trahison. Le 20 juin, une foule d'hommes et de femmes armés de piques, coiffés du bonnet rouge des esclaves affranchis, envahit les Tuileries et défila devant Louis XVI, le sommant de changer de conduite. Louis XVI n'en changea pas et les défaites continuèrent. L'Assemblée déclara alors la patrie en danger, et ordonna d'enrôler partout des volontaires. Toute la France apprit ainsi la gravité du péril, et en rendit le roi responsable. Une dernière maladresse le perdit. Sur la demande de Marie-Antoinette, Brunswick, commandant l'armée prussienne, rédigea un manifeste où Paris était menacé d'une destruction totale si les Tuileries étaient encore une fois envahies. C'était avouer officiellement l'accord du roi avec les Prussiens. En réponse, Paris demanda la déchéance du roi, et Danton, membre de la municipalité (ou commune)

de Paris, prépara ouvertement une insurrection. Les ouvriers des faubourgs étaient soutenus par cinq cents fédérés, arrivés de Marseille en chantant l'hymne qu'avait composé Rouget de l'Isle pour l'armée du Rhin, et qu'on appela depuis la Marseillaise. Le 10 août 1792, Danton donna le signal de l'attaque. Les Tuileries, défendues par des Suisses et des nobles, furent prises d'assaut. Louis XVI et la reine se réfugièrent à l'Assemblée législative, qui suspendit le roi de ses pouvoirs ; la commune de Paris, jugeant cette mesure insuffisante, le fit arrêter avec sa famille et les enferma dans la prison du Temple. La monarchie était finie ; la république existait de fait ; mais le soin de la proclamer fut laissé à l'assemblée suivante : la Convention.

Les massacres de septembre. Valmy.—Comme la constitution de 1791 n'existait plus, il se forma un gouvernement révolutionnaire où entra Danton. Cet émeutier, ancien avocat aux conseils du roi, se révéla grand homme politique et n'hésita pas à sacrifier au salut de la patrie sa vie et sa réputation. " Dussent nos noms être flétris, disait-il, nous sauverons la liberté." Aussitôt survint un drame : l'ennemi avançait facilement, car les royalistes empêchaient la résistance. A la fin d'août 1792, grâce à des trahisons, les Prussiens s'emparèrent de Verdun sans combat. Aucune forteresse ne couvrait plus la capitale ; la Champagne fut envahie. A cette nouvelle, la commune de Paris fit sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme ; un drapeau noir fut arboré à l'Hôtel de Ville avec cette inscription: "La Patrie est en Danger." Marat, ancien médecin devenu journaliste, déclara

qu'il fallait exterminer les royalistes, avant de courir à la frontière, pour les empêcher de poignarder dans le dos les patriotes. La foule envahit les prisons où étaient enfermés des suspects, et douze cents personnes furent massacrées. Cette honteuse tuerie, qu'on appela les massacres de septembre, fut un crime horrible et inutile.

Quinze jours plus tard, l'armée de Dumouriez arrêtait à Valmy l'armée prussienne et la refoulait au-delà du Rhin. La France était sauvée, le jour même où se séparait l'Assemblée Législative (20 septembre 1792).

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789–99)
PÉRIODE RÉPUBLICAINE (1792–99)

LA CONVENTION—LE DIRECTOIRE

Les partis dans la Convention.—La Convention fut élue au suffrage universel. L'Assemblée législative avait accordé ce système électoral au peuple pour le récompenser de sa victoire du 10 août. Il se montra digne de cette faveur et ne choisit comme représentants que des gens instruits. Les députés, tous bourgeois et tous républicains, étaient pourtant divisés par des haines furieuses. Les Girondins comprenaient environ 165 députés ; ils reprochaient aux Montagnards, surtout à Marat et à Danton, d'avoir organisé les massacres de septembre. Pour empêcher le retour de pareils crimes, ils voulaient supprimer la dictature de Paris en désarmant le peuple, et en brisant la puissance de la Commune. Les Montagnards, élus parmi les Jacobins et les Cordeliers, formaient un groupe de 150 députés ; leur nom venait de ce qu'ils siégeaient sur les gradins les plus élevés de la Convention. Ils voulaient maintenir la puissance de Paris, qui avait fait la Révolution, et qui pouvait seul la sauver. Leurs trois orateurs principaux étaient : Danton, l'homme du 10 août, Marat, celui des massacres de septembre, et Robespierre, l'oracle

des clubs jacobins. Tout séparait ces trois hommes. Danton ne songeait qu'à réaliser l'union de tous les partis pour sauver la France ; Marat, "l'ami du peuple" et l'idole des Sans-culottes, demandait la nomination d'un dictateur chargé d'exterminer les traîtres ; Robespierre, surnommé "l'Incorruptible," bourgeois correct, d'un caractère froid et haineux, voulait fonder une république vertueuse adorant le dieu rêvé par Jean-Jacques Rousseau. Ces trois hommes étaient accusés par les Girondins d'être "des buveurs de sang." Ils ripostaient en accusant les Girondins d'être fédéralistes et de vouloir détruire l'unité française. Entre la Gironde et la Montagne, une masse de quatre cents députés sans opinion définie formait la Plaine ou le Marais ; ils se contentaient de contempler les combats où s'entr'égorgeaient les "Gladiateurs." La lutte entre les partis devint impitoyable. Pour maintenir l'unité gouvernementale au milieu des émeutes, des révoltes et des invasions, le parti vainqueur envoya le parti vaincu à l'échafaud. Tous sacrifièrent leur vie et celle des autres au triomphe de leurs idées et au salut de la patrie. Les hommes politiques à Paris, comme les généraux aux armées, durent vaincre ou mourir.

Le gouvernement révolutionnaire. Le procès du roi. Dès sa réunion, la Convention déclara que les actes officiels seraient datés de l'An I de la République. Puis elle improvisa un gouvernement révolutionnaire plus centralisé que celui de Louis XVI. Elle accapara tous les pouvoirs et confia la gestion des affaires à des comités élus pour un mois et rééligibles. Les plus célèbres furent : le Comité de Salut Public, qui régla

toutes les grandes questions politiques, et le Comité de Sûreté Générale, qui fut chargé de la police. Le tribunal révolutionnaire jugea et fit guillotiner tous les coupables et les suspects. En province et aux armées, des Conventionnels furent envoyés en mission avec des pouvoirs illimités, qui leur conféraient le droit de destituer ou d'arrêter généraux et fonctionnaires. Bien renseignés par les sociétés jacobines, les représentants en mission firent trembler tout le monde devant eux ; le pays accepta ce gouvernement impitoyable parce que les événements le rendaient nécessaire.

La lutte commença aussitôt entre la Gironde et la Montagne à propos du procès de Louis XVI. On avait découvert aux Tuileries, dans une armoire secrète, les papiers relatifs aux négociations du roi et de la reine avec l'Autriche, la Prusse et les émigrés. Aussitôt, la Convention décida de juger le roi. Celui-ci se défendit dignement, mais la trahison était évidente, il ne pouvait être acquitté. A la question posée aux juges : " Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ? " sur 749 juges, 707 répondirent : " Oui." Les autres s'abstinrent ou s'absentèrent ; pas un ne répondit : " Non." Mais les Girondins auraient voulu sauver le roi en le condamnant à mort avec sursis. Les Montagnards firent voter, à une faible majorité, l'exécution immédiate. Louis XVI mourut sur l'échafaud le 21 janvier 1793.

Coalition contre la France et révolte de la Vendée.— La mort de Louis XVI provoqua une coalition générale des souverains contre la France, qui prétendit alors

libérer les peuples et détrôner les tyrans. L'Angleterre, déjà inquiète de l'occupation de la Belgique après la victoire de Jemmapes, la Hollande, la Russie, la Sardaigne, Naples, l'Espagne, le Portugal se joignirent à la Prusse et à l'Autriche. La France fut entourée d'un monde d'ennemis. Pour faire face au péril, la Convention vota la levée de 300,000 hommes ; mais aussitôt les paysans vendéens se soulevèrent et formèrent une armée catholique et royaliste. Une guerre d'embuscade s'étendit à tout l'ouest de la France entre les Chouans royalistes et les Bleus républicains.

Chute des Girondins.—Danton, chef du Comité de Salut Public, chercha à se réconcilier avec les Girondins. Il eut avec eux une entrevue chez Madame Roland. Mais les Girondins haïssaient trop Danton pour oublier le passé. Guadet rompit la discussion. " La guerre, et qu'un des deux partis périsse ! " Danton partit en répondant : " Tu ne sais pas sacrifier ton ressentiment à la patrie, tu es opiniâtre, tu périras ! "

Les Girondins, prenant l'offensive, voulurent faire condamner Marat par le tribunal révolutionnaire. Marat fut acquitté et ramené en triomphe à la Convention. Puis les Girondins s'en prirent aux membres de la Commune de Paris ; le peuple défendit sa municipalité. A la suite de deux émeutes, le 31 mai et le 2 juin 1793, la Convention, assiégée par quatre-vingt mille ouvriers armés, vota l'arrestation de 29 députés girondins.

La crise de 1793 : *la Terreur.*—La chute de la Gironde provoqua une crise où la France faillit périr. Après les royalistes, les Girondins se révoltèrent.

Lyon, Marseille, Bordeaux, Caen tombèrent aux mains des insurgés. Les deux tiers des départements étaient en insurrection ! Toulon se livra aux Anglais. Charlotte Corday assassina Marat ; les armées françaises, trahies par le général Dumouriez, furent chassées de Belgique et de la rive gauche du Rhin ; les Espagnols franchirent les Pyrénées. Tout semblait perdu. Danton, pour sauver la situation, abandonna la propagande républicaine chez les puissances ennemies et négocia avec les Vendéens, les Girondins et les Prussiens : il échoua. Il fut alors exclu du Comité de Salut Public et remplacé par Robespierre en juillet 1793.

Pendant un an, Robespierre fut le maître absolu de la France. Il était assisté au Comité par deux disciples fanatiques : Couthon et Saint-Just. A côté d'eux se trouvaient Carnot qui s'occupait des affaires militaires, Cambon des finances, Lindet des subsistances. Ces hommes d'une énergie farouche sauvèrent la France. La Convention vota la levée en masse, qui permit de mobiliser un million de soldats. Des vêtements, des vivres furent réquisitionnés pour les habiller et les nourrir ; les savants s'employèrent à fabriquer des munitions et des armes. On leva un emprunt forcé d'un milliard sur les riches, et, pour combattre la cherté de la vie, un tarif maximum fut établi pour les denrées. Enfin la terreur fut mise à l'ordre du jour ; les prêtres réfractaires et les émigrés furent proscrits et leurs biens confisqués. La tiédeur patriotique devint un crime puni par la loi des suspects qui autorisa les arrestations en masse. Un fanatisme sanglant enthousiasma les hommes de la Montagne.

Ils parlèrent de la Sainte Montagne ou de la Sainte Guillotine et rédigèrent une prière à Marat : " Cœur de Marat ! Cœur de Jésus ! " Les Girondins, la reine, madame Roland, les généraux vaincus montèrent sur l'échafaud. Carnot fit même guillotiner Houchard, général victorieux, mais dont la victoire avait été insuffisante. Par milliers les révoltés provinciaux furent mitraillés à Lyon, jetés dans la Loire à Nantes. Girondins et Vendéens furent écrasés. Carnot et Jourdan remportèrent sur les Autrichiens la victoire de Wattignies, Hoche, celle de Wissembourg. L'année 1793 vit le triomphe de Paris sur la France, et de la France sur l'Europe.

Le parti des enragés et le parti des indulgents.—La victoire obtenue, on pensait que Robespierre allait supprimer la Terreur ; il la maintint et la renforça pour imposer aux hommes la vertu et le culte de l'Etre Suprême. Deux partis le gênaient : celui d'Hébert et celui de Danton. Les Hébertistes ou enragés dirigeaient la Commune de Paris. Ils étaient terroristes, anti-catholiques et socialistes. Après avoir fait adopter le calendrier républicain, ils prétendirent forcer les prêtres à se marier et inventèrent le culte de la Raison. A Notre-Dame, ils avaient installé sur l'autel la déesse Raison, représentée par une actrice de l'Opéra, et lui chantaient des hymnes. Les Dantonistes, au contraire, demandaient la fin de la Terreur ; c'était la faction des indulgents. Robespierre était scandalisé par Hébert, et il avait peur de Danton. Le 24 mars 1794, les Hébertistes furent guillotinés pour avoir voulu affamer Paris et égorger les Conventionnels. Douze jours plus tard,

ce fut le tour des Dantonistes qui furent condamnés à mort comme royalistes et comme traîtres vendus aux Anglais. Tous moururent avec courage. Quand on conseilla à Danton de mettre Robespierre en accusation, il refusa : " J'aime mieux être guillotiné que guillotineur." Quand on l'avertit de s'enfuir, il répondit : " Emporte-t-on sa patrie à la semelle de ses souliers ? " Frappée de stupeur, la Convention resta muette.

La République vertueuse et le culte de l'Être Suprême. Chute de Robespierre.—Il n'y avait plus d'opposition. Robespierre voulut alors devenir dictateur et grand-prêtre d'une république nouvelle. Il fit voter par la Convention l'immortalité de l'âme et l'organisation du culte de l'Être Suprême. Lui-même présida à une grande cérémonie religieuse. Revêtu d'un habit bleu clair et d'une culotte de nankin, il conduisit une procession, portant à la main un bouquet de fleurs et d'épis ; puis il prononça deux sermons, et brûla au Champ de Mars une statue de l'athéisme. Cette fête de l'Être Suprême frappa tellement les imaginations, qu'une vieille folle, Catherine Théot, proclama qu'elle était la mère de Dieu et que Robespierre était le Messie. Pour exterminer les impurs, il fit voter la loi du 22 prairial qui organisa la Grande Terreur. Devaient être exécutés ceux qui dépravaient les mœurs et qui étaient ennemis de la liberté. Le tribunal pouvait condamner sur de simples preuves morales, sans entendre ni avocat ni témoins. Les prisons se remplirent ; beaucoup y attendaient la mort gaiement, badinant, flirtant et jouant du violon ; d'autres se consumaient de rage et de désespoir. Une

seule guillotine ne suffisant plus à Paris, on en fit fonctionner deux à la fois. En quarante-sept jours, il y eut à Paris 1376 exécutions, tandis que leur nombre n'avait pas dépassé 1220 pendant les treize mois précédents. Alors périrent le chimiste Lavoisier et le poète André Chénier. Quand, à la tête de l'armée de Sambre et Meuse, Jourdan eut remporté la victoire de Fleurus, la Terreur parut horrible, et Robespierre s'aperçut lui-même qu'il fallait l'abolir. Mais auparavant, il voulut se débarrasser de ses collègues du Comité, Carnot et Cambon, ainsi que " d'une poignée de fripons," Tallien, Billaud et Fouché. Les fripons se défendirent. Ils appelèrent à leur aide les derniers amis de Danton et d'Hébert, puis ils s'entendirent avec le Marais. Le 9 thermidor de l'an II (27 juillet 1794), la voix de Robespierre à la Convention fut étouffée par les clameurs de l'opposition et par la sonnette de Thuriot, président de l'Assemblée. Il fut mis en accusation et arrêté. Sa situation n'était pas désespérée, car le tribunal révolutionnaire l'aurait acquitté. Mais il fut perdu par l'excès de zèle de ses amis, qui l'enlevèrent, l'amenèrent à l'Hôtel de Ville et voulurent lui faire signer un appel à l'insurrection. Robespierre était un homme d'ordre, il hésita, puis refusa. La Convention profita de son inertie pour le mettre hors la loi, ce qui autorisait à l'exécuter sans jugement. Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, elle fit occuper l'Hôtel de Ville par des troupes fidèles. Robespierre eut la mâchoire brisée d'un coup de pistolet et fut traîné tout sanglant à l'échafaud, où il périt avec cent trois de ses amis. Avec eux disparaissaient les derniers grands hommes de la

Convention. "La Révolution, comme Saturne, avait dévoré ses enfants."

La réaction thermidorienne.—Les modérés, avec Barras et Tallien, s'emparèrent du pouvoir : le tribunal révolutionnaire fut supprimé, le club des Jacobins fermé. Les Girondins et les royalistes échappés à la guillotine revinrent à Paris ; mais les modérés surent être énergiques. Le peuple affamé demandait "du pain et la Constitution de 1793," que Danton avait fait voter et qui n'avait pas été appliquée. Deux insurrections populaires, le 1er avril et le 20 mai 1795, échouèrent. Les ouvriers vaincus furent désarmés, et les députés qui avaient pris parti pour eux, condamnés à mort, se suicidèrent en plein tribunal, avec un couteau qu'ils se passèrent de main en main. Dès lors, le parti démocratique perdit tout pouvoir, et le peuple de Paris ne compta plus.

Les royalistes crurent leur heure venue. Une armée d'émigrés, soutenue par l'escadre anglaise, débarqua à Quiberon, où elle fut anéantie par le général Hoche ; puis les royalistes organisèrent en province la Terreur Blanche, au cours de laquelle ils égorgèrent plusieurs milliers de Jacobins ; à Paris ils tentèrent l'insurrection du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), qui fut écrasée près de l'église St-Roch par un jeune général encore inconnu, Napoléon Bonaparte.

L'œuvre intérieure et la politique extérieure de la Convention.—Au milieu de troubles inouïs, la Convention réalisa un travail colossal : elle réforma l'enseignement, fonda de grandes écoles qui existent encore aujourd'hui, ouvrit le Musée du Louvre, la Bibliothèque Nationale et les Archives ; elle créa

l'Institut, prépara la rédaction d'un code unique, établit l'unité des poids et mesures par l'adoption du système métrique ; elle ouvrit le grand livre de la dette publique, assura la liberté des cultes par la séparation de l'Église et de l'État, et enfin elle vota la Constitution de 1795.

Sa politique extérieure se termina sur d'éclatants triomphes. Après la victoire de Jourdan à Fleurus, la Belgique, puis la rive gauche du Rhin furent reprises ; le général Pichegru, envahissant la Hollande, enleva avec sa cavalerie l'escadre hollandaise bloquée dans les glaces. Par les traités de Bâle et de La Haye, que négocia Barthélemy, la coalition fut disloquée. La Prusse, l'Espagne et la Hollande reconnurent à la France la frontière du Rhin ; l'Espagne et la Hollande, non contentes de conclure la paix, s'allièrent avec la France, qui cessa d'être isolée en Europe. La Convention avait sauvé le pays, l'avait étendu jusqu'aux frontières naturelles, réalisant ainsi le rêve de Louis XIII et de Louis XIV. Quand elle se sépara, le 26 octobre 1795, on s'aperçut qu'avec elle disparaissait quelque chose de grand. " La Convention, dit Victor Hugo, est peut-être le point culminant de l'histoire. Il y a l'Himalaya et il y a la Convention."

Le Directoire.—La Constitution de 1795 organisa une république bourgeoise. Ce fut le gouvernement du Directoire, qui dura de 1795 à 1799 : période de guerres, de misères, de scandales, avec des intermèdes de terreur. Le pouvoir exécutif appartenait à un Directoire de cinq membres, le pouvoir législatif était exercé par deux Chambres : le Conseil des Cinq Cents qui proposait les lois et le Conseil des Anciens qui

les approuvait ou les repoussait. Les Directeurs étaient nommés par les assemblées. Celles-ci étaient élues au suffrage censitaire à deux degrés, et, comme en 1791, on n'avait rien prévu pour régler légalement les conflits possibles entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif : directeurs et députés employèrent la force.

Pour assurer la durée de son œuvre, la Convention avait décidé que les deux tiers des Cinq Cents et des Anciens devraient être des Conventionnels ; aussi le nouveau gouvernement continua-t-il à combattre les royalistes de plus en plus audacieux et les Jacobins qui, sous la direction de Gracchus Babœuf, étaient devenus communistes. Ces partis politiques étaient peu nombreux et la France s'en désintéressait. Le pain quotidien était son grand souci : il n'y avait plus de vivres, et l'assignat de cent livres était tombé à cinq sous ; mendiants et brigands pullulaient. Dédaigneuse de cette misère, une société de nouveaux riches et de nobles échappés à la guillotine scandalisait Paris par son luxe, ses vols et son immoralité. Barras, l'homme éminent du Directoire, était surnommé " le roi des pourris."

Ce gouvernement méprisé de tous vivait au jour le jour ; tantôt il pactisait avec les royalistes contre les Jacobins, tantôt avec les Jacobins contre les royalistes. D'abord Babœuf fut guillotiné et ses amis fusillés ; en 1797 les élections furent annulées dans 49 départements et 65 royalistes déportés ; on remit en vigueur les lois contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires ; en 1798, une soixantaine de députés jacobins furent exclus des assemblées ;

en 1799 les Jacobins obtinrent la démission de trois Directeurs qu'on rendit responsables des défaites subies en Allemagne et en Italie, et la terreur recommença. On prit l'habitude de déporter les adversaires du gouvernement à la Guyane : c'était la guillotine sèche.

Cette anarchie empêchant de lever les impôts, le Directoire n'avait plus d'argent et ne pouvait payer ses dettes ; ce fut la banqueroute ; les deux tiers de la dette publique furent annulés. C'est ce qu'on appela l'opération du tiers consolidé.

Militarisme agressif.—A bout de ressources, le Directoire se mit sous la domination de généraux auxquels il demanda de l'argent pour vivre et des soldats pour exécuter des coups d'état. Il s'engagea dans une politique de guerre à outrance, non plus pour libérer les peuples, mais pour les exploiter. L'Autriche, l'Angleterre et les princes italiens continuaient la guerre. Barras confia à Napoléon Bonaparte l'armée d'Italie. D'avril 1796 à avril 1797, ce jeune général battit successivement cinq armées autrichiennes à Lodi, Castiglione, Bassano, Arcole et Rivoli. Le roi de Sardaigne céda à la France la Savoie et le comté de Nice. L'Autriche par le traité de Campo-Formio abandonna la Lombardie, la rive gauche du Rhin et la Belgique, recevant en échange Venise (1797). L'Angleterre restait seule, mais les imprudences du Directoire allaient lui amener de nouveaux alliés.

Le Directoire voulut frapper l'Angleterre par une expédition en Irlande, mais les généraux Hoche et Humbert n'eurent pas de succès. Bonaparte proposa

alors de l'atteindre aux Indes en prenant l'Égypte comme base d'opérations. Le Directoire accepta et Bonaparte conquit le pays sur les Turcs et les Mamelucks, mais il fut bloqué par Nelson qui détruisit l'escadre française à Aboukir. Malgré ce désastre, Bonaparte voulut occuper la Syrie, mais il échoua au siège de St-Jean d'Acre (1799).

Nouvelle coalition. — Pendant son absence, le Directoire avait provoqué une nouvelle coalition en annexant Mulhouse, Genève, le Piémont, et en formant tout autour de la France, en Hollande, en Suisse, en Italie, des républiques sœurs, véritables états vassaux. L'Autriche, la Turquie, la Russie s'allièrent à l'Angleterre. Les Français, d'abord vaincus en Italie et en Allemagne, remportèrent une grande victoire en 1799 à Zurich, où Masséna détruisit l'armée russe de Souvorof qui se préparait à envahir la France. Mais la situation restait mauvaise : les Français, las et inquiets de l'avenir, attendaient un sauveur qui ne pouvait être qu'un général, puisque les généraux seuls disposaient de la force.

Le coup d'État du 18 *brumaire* (9 *novembre* 1799).— A la nouvelle des désastres d'Italie et d'Allemagne, Bonaparte était revenu d'Égypte, y abandonnant son armée bloquée et vouée à la capitulation. Ses victoires lui avaient donné une immense popularité. Il s'entendit avec Sieyès, membre du Directoire, pour renverser le gouvernement. Il avait pour complices son frère Lucien Bonaparte, président du Conseil des Cinq Cents, la majorité du Conseil des Anciens, Fouché, ministre de la police, et Talleyrand, ancien ministre des affaires étrangères. Le dix-huit brumaire,

prétextant la découverte d'une conspiration imaginaire, Bonaparte se fit donner le commandement des troupes de Paris, et arrêta deux Directeurs qui lui étaient hostiles. Le 19 brumaire, il dispersa les Conseils qui s'étaient réunis à St-Cloud. L'opération faillit échouer. Quand Bonaparte pénétra dans la salle des Cinq Cents, il fut accueilli par les cris de : " Hors la loi ! " et perdit complètement la tête. Il allait être arrêté, mais son frère Lucien le sauva. Celui-ci raconta aux grenadiers que les députés avaient essayé d'assassiner le général. Les soldats indignés envahirent la salle, et les Cinq Cents, pris de peur, s'enfuirent par les fenêtres. C'était la fin de la République. Elle allait encore subsister de nom pendant quelques années, mais en réalité, le 18 brumaire marqua le début du gouvernement personnel de Bonaparte.

CHAPITRE III

LE CONSULAT (1799–1804)—L'EMPIRE (1804–15)

NAPOLÉON BONAPARTE, le César des temps modernes, a donné à la France des institutions qui font encore sa grandeur, et une épopée militaire qui s'est terminée par d'irréparables désastres.

"Extraordinaire et supérieur, fait pour le commandement et la conquête, singulier et d'espèce unique,"[1] Bonaparte sembla à ses contemporains d'un autre temps et d'un autre pays. Fils de cette Corse lointaine, où s'étaient conservées les ardentes passions qui agitaient l'Italie du XV^e siècle, il apparaît comme le dernier des grands condottieri de la Renaissance, "aventuriers militaires, usurpateurs et fondateurs d'états viagers."[1] Joueur insatiable, sans morale et sans scrupules, sacrifiant avec indifférence des milliers d'hommes à la réalisation d'une fantaisie, il s'acharna à des entreprises de plus en plus colossales, rêvant tour à tour du royaume de Corse, de l'empire de France, de la maîtrise du monde. Il n'était jamais heureux, jamais satisfait. Il oubliait aussitôt tout exploit accompli, pour méditer de nouveaux prodiges. C'était un "poète en action," dit Chateaubriand; c'était, ajoute Taine, "un frère posthume de Dante et de Michel-Ange."[1]

[1] H. Taine, *Origines de la France contemporaine.*

Né en 1769, à Ajaccio, d'une noble famille corse, il avait mené une existence obscure jusqu'au 13 vendémiaire ; sous-lieutenant d'artillerie sous Louis XVI, il était resté au service de la Révolution. Capitaine, il s'était distingué au siège de Toulon ; général, il avait sauvé le gouvernement du Directoire au moment de l'insurrection royaliste. Ce succès, puis son mariage avec Joséphine de Beauharnais, lui avaient assuré l'amitié de Barras, qui lui confia le commandement de l'armée d'Italie. Ses victoires imprévues révélèrent l'homme de génie ; il devint un héros national, et tout le pays approuva son coup d'état du 18 brumaire. Esprit lucide, despote implacable et démesurément ambitieux, il travailla dès lors moins pour sa patrie que pour lui-même ; s'il ramena l'ordre en France, il prit aux Français leur liberté ; il gaspilla leurs forces pour se construire un empire colossal mais fragile, et il entraîna leurs armées dans toutes les capitales du Continent, jusqu'à ce qu'il succombât sur le champ de bataille de Waterloo.

La constitution consulaire.—En 1799 il ne laissa pas soupçonner ses rêves de domination. Il n'était pas Napoléon, il n'était que Bonaparte ; il ne prit pas le titre d'empereur, mais celui de consul, en souvenir de la république romaine. Il est vrai que ses pouvoirs étaient immenses : lui, Bonaparte, premier consul, était tout, et les deux collègues qui partageaient avec lui le consulat n'étaient rien ; les assemblées législatives s'annulaient mutuellement, puisqu'il y avait un Conseil d'État qui préparait les lois, un Tribunat qui les discutait sans les voter, un Corps Législatif qui les votait sans les discuter, et

un Sénat qui veillait au maintien de cette étrange constitution ; la nation ne participait plus au gouvernement et Bonaparte était maître absolu. Toutefois, le nom de république subsistait, et le peuple était théoriquement souverain ; il exerçait sa souveraineté en désignant des notables, parmi lesquels Bonaparte ou le Sénat choisissaient les fonctionnaires et les députés ; il donnait encore son avis dans les plébiscites quand Bonaparte daignait le consulter. C'est ainsi que le despotisme militaire se dissimulait sous quelques semblants de liberté.

Traités de Lunéville et d'Amiens.—Bonaparte liquida d'abord les guerres de la Révolution. La Russie s'étant retirée de la coalition après la défaite de Zurich, le premier consul décida d'accabler l'Autriche. En Italie, il remporta lui-même la victoire de Marengo ; en Allemagne, Moreau fut victorieux à Hohenlinden. L'Autriche signa en 1801 la paix de Lunéville, qui renouvela celle de Campo-Formio. La Grande-Bretagne, maîtresse des mers, restait seule, à la fois invincible et impuissante : elle traita à Amiens en 1802. Elle garda le Cap et Ceylan, pris à la Hollande alliée de la France, mais elle promit d'évacuer l'Égypte et Malte. Ces traités laissaient à la France ses frontières naturelles du Rhin et des Alpes, et ils permettaient encore à Bonaparte de fonder dans la plaine du Pô la république italienne, dont il devint le président.

Réorganisation de la France.—Bonaparte rétablit l'ordre en même temps que la paix. Dans les départements, il n'y eut plus de magistrats élus par le peuple, mais des fonctionnaires nommés par le

premier consul ; ces fonctionnaires, préfets, sous-préfets, maires, juges, collecteurs d'impôts, servirent avec zèle le gouvernement dont ils attendaient leur avancement, et en quelques mois ils donnèrent à la France une prospérité inconnue. Les brigands disparurent ; les impôts, équitablement répartis, donnèrent beaucoup d'argent à l'État sans ruiner les contribuables ; la Banque de France, fondée en 1800, aida à rétablir le crédit public. Le peuple retourna en foule dans les églises de nouveau ouvertes ; par le Concordat de 1801, Bonaparte se réconcilia officiellement avec le Pape, et les prêtres devinrent des fonctionnaires dévoués. Le code Napoléon modifia la famille et la société conformément aux principes égalitaires de la Révolution. Enfin, l'ordre de la Légion d'honneur fut fondé pour récompenser tous les mérites civils et militaires.[1]

Bonaparte dirigea en personne tous les travaux des spécialistes qui préparèrent ces réformes ; et son œuvre fait encore aujourd'hui l'admiration des historiens et des hommes d'État. C'est avec la quintessence de la Monarchie et de la République qu'il a fondé la France moderne. A l'ancien régime, il a emprunté l'esprit centralisateur et despotique ; de la Révolution, il a gardé le partage des biens nationaux et le double principe de l'égalité entre les enfants dans la famille, et entre les citoyens dans l'État. Le travail accompli a été si parfait que l'organisation administrative, sociale et familiale de la France est restée à peu près immuable depuis le Consulat. Mais

[1] Voir les différents chapitres de la deuxième partie pour les détails de ces travaux.

dans l'œuvre de Bonaparte aucune place n'était réservée pour la liberté, et le pays devait subir encore soixante-quinze ans de crises politiques, avant de conquérir sous la troisième république les institutions d'un peuple libre.

Le Consulat à vie. L'Empire.—Au milieu de tous ses soucis administratifs et guerriers, Bonaparte ne s'oublia pas lui-même. Il écrasa l'opposition des Jacobins qui avaient voulu le mettre hors la loi le 18 brumaire, et celle des royalistes qui espéraient rétablir la monarchie au profit de Louis XVIII, frère de Louis XVI.[1] En 1800 Saint-Régeant fit sauter un baril de poudre dans la rue St-Nicaise sur le passage du premier consul, qui profita de l'attentat pour faire guillotiner quelques royalistes conspirateurs et déporter à la Guyane beaucoup de Jacobins innocents. En 1802, la paix d'Amiens ayant provoqué une joie générale, Bonaparte obtint, par un plébiscite, le consulat à vie avec le droit de désigner son successeur, et il prit officiellement le nom de Napoléon Bonaparte. En 1804, un Chouan, Cadoudal, essaya encore de l'assassiner ; Bonaparte décida alors de mettre fin aux complots en terrorisant les frères de Louis XVI ; comme il ne pouvait se saisir d'eux, il fit arrêter leur cousin, le duc d'Enghien, qui habitait en territoire allemand ; le prince fut fusillé dans les fossés de Vincennes. C'était une vendetta corse ! Personne n'osa plus conspirer, ni même ouvrir la bouche. En vertu d'un sénatus-consulte du 18 mai 1804, le consul Napoléon Bonaparte devint l'empereur Napoléon I^er^,

[1] Louis XVII, fils de Louis XVI, était mort à la prison du Temple.

et dans un plébiscite le peuple approuva cette métamorphose par trois millions et demi de suffrages contre moins de trois mille opposants. Le 2 décembre 1804, l'empereur se couronna lui-même et couronna l'impératrice Joséphine en présence du pape, dans la cathédrale de Paris.

La Révolution avait remplacé la monarchie de droit divin par un despotisme militaire.

La cour. Le despotisme impérial.—Napoléon voulut s'entourer d'une cour aussi brillante que celle de Louis XVI. Ses frères et ses sœurs devinrent princes et princesses ; on revit l'ancienne étiquette et les habits de gala dans les châteaux de Saint-Cloud, de Fontainebleau et des Tuileries. Une noblesse impériale fut créée en 1807 ; officiers supérieurs et hauts fonctionnaires devinrent barons, ducs et princes. Mais cette nouvelle cour n'avait que l'apparence de l'ancienne ; les nobles récents imitaient mal l'élégance de la vieille noblesse. Une des plus rebelles aux bonnes manières était la maréchale Lefebvre, duchesse de Dantzig (surnommée Madame Sans-Gêne), une ancienne blanchisseuse que Lefebvre avait épousée quand il était sergent aux Gardes-françaises. Napoléon lui-même manquait de politesse : brusque, colérique, il terrorisait ses invités et faisait de sa cour un enfer.

Le nouveau despotisme fut pire que l'ancien ; les assemblées législatives ne comptèrent plus ; certaines années, le corps législatif ne fut même pas réuni, et le Tribunat, jugé inutile, disparut en 1807 ; la police, longtemps dirigée par l'ancien terroriste Fouché, entretint partout des espions ; la censure empêcha de publier toute critique du gouvernement et toute

mauvaise nouvelle ; elle interdit même les psaumes de David, qu'elle jugeait subversifs. L'Université impériale fut chargée de préparer des générations de loyaux sujets. Enfin une armée formidable servit à l'Empereur d'instrument de règne en France et en Europe. Aucun homme n'a exercé une autorité plus despotique sur ses semblables ; ministres et maréchaux n'étaient devant lui que des commis et des sous-officiers. Pendant quelques années, il commanda ses armées et administra en même temps la moitié de l'Europe, vérifiant jusqu'aux notes de son bottier. Personne n'a jamais résisté mieux que lui à la fatigue. Il travaillait dix-huit heures par jour, mangeait en un quart d'heure, dormait ou s'éveillait à volonté. On connaît 75,000 lettres dictées ou écrites par lui. " Il gouverna plus en trois ans que les rois en cent ans."

Ambition de Napoléon. Les guerres de l'Empire.— On n'a jamais pu déterminer exactement quel était le but de son ambition. A-t-il voulu détruire la puissance britannique ? dominer l'Europe ? refaire en Asie les expéditions d'Alexandre ? Il se contredit lui-même sur ce sujet. La vérité, c'est que la situation du monde, au début de son règne, autorisait tous les rêves. En France, la conscription lui fournissait d'innombrables soldats ; il était roi d'Italie ; l'Espagne, la Hollande et la Suisse étaient ses alliées. Que pouvaient contre cette masse l'escadre anglaise et les petites armées de métier recrutées par les autres souverains ? Les ambitions de Napoléon étaient, comme sa force, illimitées.

Mais sa puissance même provoqua partout l'in

quiétude. Le tsar Alexandre avait rompu avec lui dès l'exécution du duc d'Enghien. Quant à la Grande-Bretagne, mécontente des tarifs douaniers qu'il avait établis, inquiète de la présence des Français à Anvers et désireuse de garder Malte, elle négociait avec les cours étrangères une coalition contre Napoléon. Cette coalition devait échouer ; mais la guerre des rois prépara la levée en masse des nations, que nul ne prévoyait alors et qui en 1813 devait écraser Napoléon. Dès 1803, avant même la proclamation de l'Empire, la Grande-Bretagne, jugeant le moment favorable, rompit la paix d'Amiens en capturant des bateaux français et hollandais. Cette nouvelle guerre devait durer sans interruption jusqu'en 1815.

Napoléon réunit une armée à Boulogne pour envahir l'Angleterre ; mais la flotte britannique dominait le Pas de Calais, et la destruction par Nelson de l'escadre franco-espagnole à Trafalgar assura à la Grande-Bretagne, dès 1805, la maîtrise des mers. Déjà il ne s'agissait plus de traverser la Manche ; les souverains d'Europe, jetant le masque, attaquaient la France ; mais ils attaquèrent sans coordonner leurs efforts et ils furent vaincus les uns après les autres. L'Autriche, alliée à la Russie et à l'Angleterre, envahit la Bavière, alliée de Napoléon ; une première armée autrichienne fut surprise et capitula tout entière à Ulm. Une autre, enfin rejointe par l'armée russe, fut anéantie à Austerlitz, le 2 décembre 1805.

Traité de Presbourg—Napoléon empereur d'Occident. —Aussitôt l'Autriche signa le traité de Presbourg (1805), abandonnant Istrie, Dalmatie, Vénétie, Souabe et Tyrol. Napoléon détruisit le Saint-Empire, et

François II dut se contenter du titre d'empereur d'Autriche. Les princes de l'Allemagne occidentale et méridionale formèrent la confédération du Rhin, dont Napoléon devint le protecteur ; il accorda le titre de roi aux électeurs de Bavière et de Wurtemberg ; ses propres frères Joseph et Louis devinrent rois de Naples et de Hollande. Ainsi, Austerlitz avait fait de Napoléon l'empereur d'Occident.

Napoléon et la Prusse. L'alliance franco-russe (1807).—Imprudemment, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III se décida à l'attaquer, sans même attendre les nouvelles armées russes en formation. En une seule journée, le 14 octobre 1806, à Iéna et à Auerstädt, l'armée prussienne fut anéantie. Napoléon entra dans Berlin sans la moindre tentative de résistance nationale de la part des Prussiens. En 1807, l'armée russe arriva. Après une bataille indécise à Eylau, elle fut détruite à Friedland. Par un revirement brusque, au traité de Tilsitt, le tsar s'allia à Napoléon et lui permit de dominer l'Europe centrale, voulant dominer lui-même l'Europe orientale. La Prusse perdit toutes ses provinces polonaises et toutes ses provinces allemandes à l'ouest de l'Elbe. Les premières formèrent le grand duché de Varsovie et furent données à l'électeur de Saxe qui devint roi ; les autres formèrent le royaume de Westphalie et furent attribuées à Jérôme, frère de Napoléon. Ces deux nouveaux états entrèrent dans le confédération du Rhin. C'était presque l'unité allemande qui se trouvait réalisée au profit de Napoléon.

Le blocus continental et ses conséquences.—Celui-ci n'avait plus d'autre ennemi que la Grande-Bretagne ;

mais l'infériorité de la flotte française ne lui permettant aucune attaque directe, il s'avisa d'employer les armes commerciales. La Grande-Bretagne avait déclaré bloqués tous les ports français, Napoléon riposta en interdisant tout commerce de la France et de ses alliés avec la Grande-Bretagne : ce fut le blocus continental, par lequel il espérait provoquer chez son ennemie une crise économique et une révolution sociale. Mais pour rendre ce blocus effectif, il fut obligé d'annexer à l'empire Brême, Hambourg, la Hollande, et tous les pays qui résistaient à sa volonté. Pour punir le pape Pie VII de son opposition, il le fit arrêter, l'interna à Fontainebleau et lui confisqua ses états. Puis il détrôna les rois de Portugal et d'Espagne et donna la couronne espagnole à son frère Joseph. Ces violences étaient des fautes irréparables Elles excitèrent la jalousie du tsar, qui lui demanda, sans les obtenir, Varsovie et Constantinople à titre de compensation. Puis les Espagnols, se soulevant en masse contre Joseph, firent capituler une petite armée française à Bailen, tandis que Wellington débarqué en Portugal en faisait capituler une autre à Cintra (1808). Napoléon comprit la grandeur du danger ; après avoir adjuré le tsar, à l'entrevue d'Erfurt, de surveiller l'Europe, il partit en Espagne. Aussitôt, l'Autriche entra en campagne sans déclaration de guerre (1809).

Wagram. Paix de Vienne.—Une fois de plus, cette puissance avait mal calculé ses forces. Napoléon fut victorieux à Eckmühl, puis, après un échec à Essling, il remporta la victoire décisive de Wagram. Au traité de Vienne, l'Autriche abandonna la Galicie,

Trieste, le Frioul, la Carniole, la Croatie, Salzbourg et la haute vallée de l'Inn. Napoléon ayant répudié Joséphine, épousa l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. En 1811 naquit le roi de Rome.

L'empire français en 1811.—La dernière campagne avait été dure ; un soulèvement national s'était produit dans le Tyrol ; il y avait eu des tentatives d'insurrection en Allemagne, où l'étudiant Staabs avait essayé d'assassiner Napoléon, mais le triomphe semblait complet. L'empire français s'étendait de Hambourg à Rome. Napoléon était roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération suisse ; son frère Joseph était roi d'Espagne, son frère Jérôme roi de Westphalie, son beau-frère Murat roi de Naples, un de ses maréchaux, Bernadotte, roi de Suède ; le tsar, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et le roi de Danemark étaient ses alliés. L'Angleterre subissait une crise financière grave, seule l'Espagne restait agitée ; la victoire définitive de Napoléon semblait proche : de 1809 à 1812 il put se croire maître de la terre.

Or, l'immensité même de l'empire français en faisait la faiblesse ; la domination napoléonienne devenait, même en France, insupportable ; l'Allemagne était prête à se soulever tout entière sous la direction de la Prusse qui reformait son armée secrètement ; le tsar était jaloux et inquiet. C'est lui qui, en s'alliant à la Suède et à l'Angleterre, donna le signal des guerres suprêmes (1812).

Campagne de Russie.—Méprisant tous les avis, à la tête d'une armée levée dans vingt nations, Napoléon s'enfonça en Russie, et il y trouva la guerre nationale

comme en Espagne. Après la sanglante bataille de la Moskowa, il entra dans Moscou, mais les Russes brûlèrent la ville et ses dépôts de vivres ; la Grande Armée, surprise par un hiver précoce, dut battre en retraite et périt presque tout entière de froid et de faim. Par un prodige d'héroïsme ses débris, réduits à 65,000 hommes dont 28,000 seulement étaient armés, traversèrent une masse de 140,000 Russes sur les bords de la Bérésina. Napoléon rentra en Allemagne presque seul, ayant perdu 330,000 hommes et sa réputation de général invincible.

Campagne d'Allemagne. Leipzig.—C'était le commencement de la fin. En 1813, le roi de Prusse fut contraint par ses sujets de s'allier au tsar et la campagne d'Allemagne commença. Les victoires de Napoléon à Lutzen et à Bautzen n'empêchèrent pas l'Autriche de se déclarer contre lui. Alors Russes, Autrichiens, Prussiens, Espagnols, Anglais, Suédois attaquèrent à la fois. Les rois n'étaient plus seuls, ils étaient soutenus par leurs peuples qui, fatigués de Napoléon, acceptaient la levée en masse et fournissaient d'innombrables soldats. A Leipzig eut lieu la bataille des nations ; au milieu de la lutte, le contingent saxon abandonna Napoléon, qui subit un désastre ; l'armée française, réduite à ses seules ressources, se replia sur le Rhin, écrasant sur son passage l'armée bavaroise qui lui barrait la route. Au même moment le maréchal Soult était rejeté par une armée anglo-espagnole au nord des Pyrénées.

Campagne de France. Abdication de Napoléon.—En 1814, la France elle-même était attaquée, mais elle ne retrouva pas son énergie de 1793, parce qu'elle

était dégoûtée des guerres et des conquêtes ; les catholiques reprochaient à l'Empereur l'emprisonnement du pape, le peuple l'appelait l'ogre ; 160,000 conscrits réfractaires tenaient la campagne ; maréchaux et ministres trahissaient. La France se détournait de Napoléon. Seuls ses vieux grognards lui restaient obstinément fidèles. Par les vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise arrivèrent les armées autrichiennes, prussiennes, russes, anglaises et suédoises ; dans la campagne de France, Napoléon, qui disposait seulement de 80,000 hommes contre 350,000, se comporta comme un général de génie abandonné par la fortune. En vain, du 10 au 18 février, de Champeaubert à Montereau, remporta-t-il sept victoires en huit jours, en vain l'Alsace, la Lorraine et la Champagne, dévastées par les armées alliées, engagèrent-elles une guerre de partisans, les masses ennemies sans cesse reformées avançaient toujours. Alors, passant derrière elles, Napoléon voulut les bloquer en France et les anéantir ; ce dernier plan échoua par la trahison de Talleyrand et des royalistes.

Averti de leurs complots, le tsar ordonna une marche précipitée sur Paris, qui capitula après un dur combat. Le Sénat impérial déclara Napoléon déchu, et les maréchaux exigèrent, à Fontainebleau, son abdication. Il fut exilé à l'île d'Elbe, et Louis XVIII, frère de Louis XVI, fut proclamé roi de France.

La première Restauration.—Par le premier traité de Paris les Alliés vainqueurs ramenèrent la France aux frontières de 1792, puis ils forcèrent Louis XVIII à abolir la conscription pour briser la force militaire française. La paix aurait été définitive sans la

maladresse des Bourbons. Personne ne les connaissait plus ; on les méprisa d'abord parce qu'ils étaient ramenés par l'ennemi ; on se mit à les haïr quand les émigrés revenus avec eux demandèrent la restitution des biens nationaux et le rétablissement des droits féodaux ; vingt-deux mille officiers furent exclus de l'armée et remplacés aussitôt par des émigrés. Napoléon redevint populaire quand on découvrit qu'il était, malgré tout son despotisme, l'homme de la Révolution.

Les Cent Jours.—Informé de cet état d'esprit, il tenta un coup désespéré, quitta l'île d'Elbe, et, acclamé par les populations, suivi par les soldats qui devaient l'arrêter, revint à Paris. Louis XVIII s'enfuit, et les Alliés déclarèrent Napoléon hors la loi. Devenu le défenseur de la Révolution, l'Empereur accorda une constitution libérale à la France, qu'on appela l'Acte additionnel aux institutions de l'Empire : mais son nouveau règne dura peu, ce fut le gouvernement des Cent Jours. Une nouvelle armée fut équipée, armée nerveuse, inquiète, redoutant la trahison ; le 18 juin 1815 elle subissait le désastre de Waterloo sous le coup des armées anglaises et prussiennes de Wellington et de Blücher. A cette nouvelle, Fouché exigea au nom de la nouvelle Chambre l'abdication de Napoléon, et Louis XVIII redevint roi de France sous la protection d'un million de soldats étrangers. Le deuxième traité de Paris ramena la France a ses limites de 1790 ; elle perdit la Savoie, Nice et quelques-unes de ses meilleures places fortes de la frontière du nord-est, dans la vallée de la Sarre et dans la trouée de l'Oise ; elle paya 700 millions de contribution de

guerre, et une partie de son territoire resta occupé pendant cinq ans par 150,000 Alliés. C'était le prix du retour de l'île d'Elbe. Napoléon, ne sachant où se réfugier, se rendit aux Anglais qui l'internèrent à Sainte-Hélène, où il mourut en 1821.

Le Congrès de Vienne.—Alors que la France devenait plus petite qu'en 1789, ses dépouilles furent partagées au congrès de Vienne entre les vainqueurs, selon leurs convenances, malgré tous les efforts de Talleyrand, représentant de Louis XVIII. La Prusse, l'Autriche et la Russie gagnèrent chacune de deux à cinq millions d'habitants ; la Grande-Bretagne conserva les conquêtes coloniales qui lui assurèrent au XIX^e^ siècle l'empire des mers et une prodigieuse fortune. Le Congrès organisa encore autour de la France une barrière d'états chargés de la surveiller. La Belgique et la Hollande formèrent le royaume des Pays-Bas ; la Prusse fut installée sur la rive gauche du Rhin ; la Suisse et le Piémont furent renforcés ; mais comme ces deux derniers états étaient trop faibles, croyait-on, pour résister à la France, toute la république hélvétique et une partie de la Savoie furent mises sous la protection de l'Europe et neutralisées. Enfin, sous la direction du tsar, les souverains vainqueurs formèrent la Sainte-Alliance pour se défendre contre les tentatives de revanche militaire ou de propagande révolutionnaire que la France pourrait entreprendre dans l'avenir. Les Prussiens estimaient encore trop douces les conditions imposées aux vaincus, et ils réclamaient le partage entre les Alliés de l'Alsace, de la Lorraine, de la Bourgogne et de la Flandre ; mais la Grande-Bretagne et la Russie refusèrent d'affaiblir

la France outre mesure et de bouleverser l'équilibre européen.

Conclusion.—La France était désarmée, démantelée et ruinée par les imprudences répétées de Napoléon ; elle avait perdu la frontière du Rhin gagnée par les armées de la République, et deux millions et demi de Français s'étaient fait tuer inutilement. Napoléon avait eu " le monde sous ses pieds, et il n'en avait tiré qu'une prison pour lui, un exil pour sa famille, la perte de toutes ses conquêtes et d'une portion du vieux sol français " (Chateaubriand).

Néanmoins, Napoléon n'a jamais cessé d'avoir des défenseurs. Lorsque les désastres et les gémissements des victimes eurent été oubliés, la foule commença à s'enthousiasmer pour le conquérant. Quant aux hommes instruits, ils n'ont jamais cessé d'admirer la sagesse des lois impériales.

En dehors de la France même, Napoléon a longtemps été considéré comme un héros, surtout en Italie et sur la rive gauche allemande du Rhin, pour ne rien dire de la Grande-Bretagne, où le " croquemitaine " d'antan est maintenant reconnu comme le plus grand génie militaire des temps modernes. Les Italiens lui ont été reconnaissants d'avoir préparé volontairement l'unité de leur pays. Les Rhénans, avant la conquête française, étaient partagés entre neuf évêchés ou archevêchés, six abbayes, soixante-seize comtés ou principautés et quatre villes libres ; chacun de ces territoires possédait ses douanes et son gouvernement. Napoléon unifia leur administration et leurs lois. Dans la région rhénane ainsi qu'en Italie, Napoléon fit vendre au peuple d'anciens domaines nobles ou

ecclésiastiques comme biens nationaux ; il abolit les droits féodaux ; il fit embellir les villes, créer des services d'hygiène et d'assistance publique, construire des routes, creuser des canaux. Quand, en 1815, les Alliés vainqueurs rétablirent presque partout en Italie l'ancien régime, toute l'élite intellectuelle de ce pays, réduite au désespoir, adopta des idées révolutionnaires. Sur la rive gauche du Rhin, les institutions impériales étaient si bien entrées dans les mœurs qu'après Waterloo, la Prusse, nouvelle maîtresse du territoire, renonça à y implanter ses propres institutions. Les Rhénans conservèrent l'organisation municipale, les tribunaux, le code civil français, et ils vouèrent un souvenir fidèle à Napoléon, qui avait été pour eux un libérateur.

CHAPITRE IV

LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (1815–48)

LA monarchie constitutionnelle dura trente-trois ans ; monarchie faible, impopulaire, parce qu'elle rappelait trop l'ancien régime détesté, et parce qu'elle était un cadeau de l'ennemi. Sa courte existence fut troublée par des complots, des émeutes et des révolutions ; deux personnels gouvernementaux s'usèrent en vain à la soutenir ; de 1815 à 1830, sous Louis XVIII et sous Charles X, ce fut un gouvernement de nobles et de prêtres, qui arbora le drapeau blanc des anciens rois ; de 1830 à 1848, sous Louis-Philippe, ce fut un gouvernement de bourgeois, qui reprit le drapeau tricolore de la Révolution.

I

LA RESTAURATION (1815–30)

GOUVERNEMENT DES NOBLES ET DES PRÊTRES

La France en 1815. *Les ultra-royalistes : la Terreur blanche.*—La France de 1815 avait une mentalité de vaincue. D'immenses conquêtes aussi vite perdues que gagnées, des millions de cadavres abandonnés à travers l'Europe, deux invasions en deux ans, suivies d'une disette, tout cela avait brisé l'énergie

de la nation qui ne désirait plus que le sommeil. Mais ce sommeil fut un cauchemar troublé par des rêves sanglants. Avec les Bourbons étaient revenus d'exil des prêtres réfractaires et des émigrés, pitoyables débris de l'armée de Condé, qui méditaient des vengeances et des supplices. Reprendre les biens nationaux, rétablir les droits féodaux, restaurer avec l'absolutisme l'alliance du Trône et de l'Autel, chasser tous les officiers et les fonctionnaires bonapartistes, les remplacer par des royalistes, exterminer tout ce qui survivait des vieux Jacobins, tel était leur programme. Les plus féroces étaient groupés en une société secrète, la " Congrégation," dont faisait partie le comte d'Artois, frère et héritier de Louis XVIII. Les jeunes prêtres formés dans les séminaires de Napoléon, et beaucoup de fonctionnaires de l'Empire qui voulaient faire oublier leur passé et conserver leur gagne-pain, se mirent au service des " revenants " de Coblentz. Ce fut le parti prêtre, qu'on appela aussi ultra-royaliste, car il était plus royaliste que Louis XVIII lui-même.

Ce parti organisa aussitôt la Terreur blanche, terreur religieuse et politique, à laquelle présidèrent l'ancien moine Fouché et l'ancien évêque Talleyrand, traîtres à tous les partis, survivants de tous les régimes et devenus ministres du roi en 1815. Le maréchal Ney fut fusillé à Paris et le maréchal Brune assassiné à Avignon. A Nîmes, à Marseille, à Toulon il y eut des massacres. Des paysans furent condamnés à mort pour avoir acclamé Bonaparte ou abattu le drapeau blanc ; d'autres furent emprisonnés pour n'avoir pas salué leur curé ; des prêtres refusèrent

l'absolution aux mourants qui avaient acquis des biens nationaux et qui refusaient de s'en dessaisir. Les jésuites rentrés en France organisèrent dans les départements des missions catholiques qui brûlèrent les livres du XVIII[e] siècle et érigèrent des chapelles en expiation des crimes révolutionnaires. Espionnage, dénonciations et persécutions rendaient la vie douloureuse à un peuple fatigué des excès de la Révolution et des guerres coûteuses de l'Empire.

Le parti des Indépendants. La Charte.—En face de la France de l'ancien régime se dressait la France de la Révolution ; bourgeois et paysans acquéreurs de biens nationaux, anciens révolutionnaires et anciens soldats, tous suspects, tremblaient de crainte ou de fureur. Les officiers de Napoléon, chassés de l'armée pour faire place à des nobles, étaient les plus exaspérés ; réduits à la " demi-solde," forcés de résider dans des villes désignées et d'assister à des sermons où Bonaparte était traité d'usurpateur et eux-mêmes d'assassins, ils se vengeaient en provoquant en duel des officiers royalistes. Beaucoup faisaient partie d'une société secrète, " la Charbonnerie," qui organisa quelques complots dont les auteurs périrent sur l'échafaud. C'était le parti des Indépendants.

Les Alliés avaient prévu ces divisions de la France. Pour empêcher une nouvelle révolution et faire durer les querelles débilitantes, ils avaient contraint Louis XVIII à accorder une Charte. Cette Charte maintenait l'état social issu de la Révolution et l'organisation administrative de Napoléon. Le gouvernement, copié sur celui de l'Angleterre, comprenait un roi, une Chambre des Pairs héréditaire, nommée par le roi,

et une Chambre des Députés élue. Étaient électeurs ceux qui payaient 300 francs d'impôts directs, et éligibles ceux qui en payaient 1,000. Toute la puissance politique appartenait à quatre-vingt-dix mille riches ; les uns étaient ultra-royalistes, d'autres étaient indépendants, mais la majorité d'entre eux formait un parti gouvernemental appelé parti constitutionnel ou doctrinaire.

Louis XVIII et Charles X.—Les deux frères de Louis XVI régnèrent successivement. Louis XVIII, bien qu'alourdi par l'âge et par la goutte, était intelligent et prudent. Il ne souhaitait qu'une chose : mourir roi de France. Désireux de réconcilier les hommes de l'ancien régime et ceux de la Révolution, il appela au pouvoir des royalistes modérés, Richelieu et Decazes. Mais en 1820, le duc de Berri, fils du comte d'Artois, fut assassiné par l'ouvrier Louvel, qui voulait supprimer la race des Bourbons. Aussitôt les ultra-royalistes exigèrent le pouvoir pour se venger de leurs adversaires.

Dès ce moment, Louis XVIII, vieilli et découragé, laissa gouverner le Comte d'Artois, qui devint roi en 1824 sous le nom de Charles X. Celui-ci choisit comme ministre Villèle, l'homme du parti prêtre, qui chercha à rétablir l'ancien régime et à abolir la Charte. Une loi électorale donna aux électeurs les plus riches un double vote ; la liberté de la presse fut supprimée ; le sacrilège fut puni de la même peine que le parricide ; les émigrés reçurent un milliard d'indemnité pour compenser la perte de leurs biens. Le roi voulait encore rétablir le droit d'aînesse, et abolir toute liberté d'écrire, mais la Chambre des

Pairs l'en empêcha. Cette politique inquiétait les meilleurs royalistes comme Chateaubriand, qui entendait publier librement ses œuvres, et comme le comte de Montlosier, qui demandait l'expulsion des jésuites. Mais Charles X se croyait populaire ; en 1822, l'armée française avait pris Cadix et rétabli la monarchie absolue en Espagne ; en 1827 l'escadre française, jointe aux escadres russes et britanniques, avait battu les Turcs à Navarin et assuré l'indépendance de la Grèce. Charles X était devenu l'ami du tsar Nicolas Ier, et son armée allait enlever la ville d'Alger. Il crut le moment opportun pour supprimer la Charte.

La révolution de 1830. *Orléanistes et républicains.* —Il prit pour ministres le prince de Polignac et le général Bourmont, qui avait trahi Napoléon à la veille de Waterloo ; ces deux hommes lui promettaient le succès. En 1830, dans une adresse célèbre, 221 députés protestèrent contre la politique royale ; Charles X prononça la dissolution de la Chambre ; mais les électeurs nommèrent 270 députés d'opposition au lieu de 221. C'est alors que le roi employa la violence ; il publia en juillet 1830 quatre ordonnances qui modifiaient les lois électorales et les lois sur la presse ; de plus, la nouvelle Chambre était dissoute avant de s'être réunie ; c'était le prélude d'un retour aux institutions de Louis XVI.

Pendant que Charles X méditait une révolution absolutiste, une révolution conservatrice se préparait pour sauver la Chambre. Deux partis, les républicains et les orléanistes, s'étaient organisés pour résister au coup de force de Charles X que tout le monde prévoyait. Les orléanistes voulaient mettre sur le

trône de France Louis-Philippe, duc d'Orléans, ancien combattant de Valmy, fils de ce Philippe-Égalité qui, membre de la Convention, avait voté la mort de son cousin Louis XVI. A la tête du parti se trouvaient deux historiens de talent, Thiers et Guizot, le vétéran de la guerre de l'indépendance américaine La Fayette, le banquier Laffitte, et l'éternel Talleyrand. Les orléanistes avaient pour eux les bourgeois et la haute finance, mais ils manquaient de soldats. Quand les ordonnances furent publiées, ils firent imprimer leurs protestations dans le "National," puis ils rentrèrent chez eux.

Les républicains comprenaient des hommes très jeunes, étudiants et ouvriers, et des hommes très vieux, rares survivants de la Révolution : ils étaient dix mille en tout, commandés par un inconnu : Godefroy Cavaignac. Énergiques et enthousiastes, ils descendirent dans la rue et engagèrent le combat contre les troupes de Charles X, le 27 juillet 1830.

La bataille des rues en 1830.—Le roi, Polignac et Bourmont n'avaient pas prévu cette résistance. Ils ne disposaient que de 8,000 hommes de troupe à demi gagnés aux insurgés. Paris n'avait pas de grandes rues ; les quartiers des Tuileries, de l'Hôtel de Ville, de la Place de la Bastille et du faubourg St-Antoine étaient formés de ruelles obscures où se pressait une population nombreuse ; en quelques instants, les rues furent dépavées, des barricades s'élevèrent et chaque quartier devint une forteresse. Tout l'avantage était aux insurgés ; leurs fusils valaient ceux des soldats du roi qui étaient d'autre part assommés par des briques, des pots de fleurs ou des

meubles lancés du haut des maisons. L'artillerie royale était inutilisable dans ces rues tortueuses.

Le 28 juillet, le maréchal Marmont put occuper l'Hôtel de Ville et la place de la Bastille, mais ses troupes furent refoulées ; un régiment fit défection. Le 29, les républicains attaquèrent le Louvre ; les Suisses, craignant d'être massacrés comme au 10 août 1792, s'enfuirent ; le reste des troupes royales les suivit, sauf deux régiments qui passèrent encore aux républicains. Partout dans Paris flottait le drapeau tricolore.

Jusque là Charles X, installé à Saint-Cloud, avait conservé une confiance imperturbable ; le retour de Marmont lui apprit le désastre. Il se retira alors à Rambouillet et abdiqua en faveur de son petit-fils, le comte de Chambord.

Louis-Philippe Ier.— La bataille gagnée, les orléanistes se montrèrent et réussirent à enlever aux républicains le bénéfice de leur victoire. La masse du peuple hésitait. Thiers et Laffitte proposèrent Louis-Philippe comme roi ; les députés présents le nommèrent lieutenant-général du royaume ; mais il fallait le consentement populaire. Louis-Philippe mit un flot de rubans tricolores à son chapeau et se rendit à l'Hôtel de Ville. La foule murmurait. Quelques voix criaient : " A bas les Bourbons ! " Louis-Philippe parut alors au balcon à côté de La Fayette : agitant d'un bras le drapeau tricolore, de l'autre il pressa sur son cœur le vieux héros qui l'embrassa. La foule applaudit alors. Le baiser de La Fayette gagna à Louis-Philippe le royaume de France.

Il restait à se débarrasser de Charles X. Louis-

Philippe fit monter des ouvriers armés dans des fiacres réquisitionnés ; puis il fit prévenir Charles X que des insurgés allaient attaquer Rambouillet. Charles X le remercia de l'avis et s'enfuit en Angleterre. Une ruse enfantine lui enlevait sa couronne ! La Chambre nomma alors Louis-Philippe roi des Français. Attaqués par une poignée de républicains, les Bourbons n'avaient trouvé personne pour les défendre, et la couronne de France passait à la famille d'Orléans.

II

LA MONARCHIE DE JUILLET (1830-48)
GOUVERNEMENT DES BOURGEOIS

La Charte resta la loi du pays, mais elle fut révisée ; un esprit nouveau anima le gouvernement et les fonctionnaires. Le drapeau tricolore remplaça le drapeau blanc. Louis-Philippe reconnut le principe de la souveraineté populaire ; la presse et la tribune devinrent libres, le cens électoral fut abaissé à 200 francs pour les électeurs, à 500 pour les éligibles ; cent quatre-vingt-dix mille citoyens bénéficièrent de cette réforme. Au gouvernement des nobles et des prêtres succéda le gouvernement des bourgeois.

Louis-Philippe avait 57 ans. Bon, simple, ménager de son bien, aimant la vie de famille, envoyant ses enfants au lycée, et recevant au palais des Tuileries les commerçants de Paris, il devint l'idole des bourgeois dont il avait les vertus et les défauts. Son règne fut leur règne. Ils remplirent l'administration, la Chambre des Députés et la Chambre des Pairs ; ils défendirent

le régime en combattant dans la Garde nationale, troupe solide de 24,000 petits bourgeois commandés par des bourgeois riches ; de 1830 à 1834, deux mille Gardes nationaux se firent tuer en attaquant des barricades. Ils fournirent au pays d'excellents hommes d'État : Casimir Périer, qui mourut trop tôt du choléra, puis Thiers et Guizot, qui alternèrent au ministère. Jamais les affaires publiques n'avaient été gérées avec tant de prudence et de talent. Mais Louis-Philippe commit la grande faute de ne pas croire à l'avenir de la démocratie. Au lieu de suivre une politique libérale de réformes progressives que lui conseillaient Laffitte et La Fayette, il s'entêta dans une politique conservatrice qui le perdit.

Lutte contre les légitimistes et contre les républicains.— Les débuts du nouveau régime furent pénibles. Les républicains n'avaient pu admettre leur exclusion du gouvernement, tandis que les légitimistes réclamaient le retour de Charles X et le rétablissement de la dynastie des Bourbons. La duchesse de Berri essaya vainement de soulever la Vendée. Réfugiée à Nantes, elle fut dénoncée par un traître et enfermée au château de Blaye. Les républicains furent plus difficiles à maîtriser. De jeunes étudiants enthousiastes, entraînant les ouvriers, provoquèrent de grandes émeutes à Paris et à Lyon, en 1831, en 1832 et en 1834 ; en 1835 Fieschi construisit une machine infernale composée de 24 fusils qui, braqués du haut d'une fenêtre, tirèrent d'un seul coup sur Louis-Philippe qui passait des troupes en revue ; quarante personnes furent frappées. mais le roi resta debout sans blessure. De nombreux républicains furent emprisonnés, et

leurs journaux, ruinés par des amendes, disparurent. L'autorité de Louis-Philippe ne cessa d'être contestée qu'en 1836.

Affaires extérieures.—Les périls extérieurs furent plus grands encore ; le tsar Nicolas I^er^, qui s'était promis de restaurer Charles X, mobilisa son armée et aurait sans doute réussi, si la Pologne ne l'avait arrêté en se soulevant contre lui. Grâce à ce répit Louis-Philippe put consolider son autorité et donner l'indépendance à la Belgique qui s'était révoltée contre la Hollande en même temps que Paris contre Charles X. Talleyrand, envoyé comme ambassadeur en Angleterre, sut négocier un arrangement. La conférence internationale de Londres fit de la Belgique un état indépendant dont la neutralité fut garantie par la plupart des grandes puissances. Léopold de Saxe-Cobourg en devint roi et épousa une fille de Louis-Philippe. Le roi de Hollande chercha à reprendre la Belgique par la force et s'empara d'Anvers, mais il en fut chassé par une armée française et il se résigna à accepter les faits accomplis. La neutralité belge assurait à la France la sécurité de sa frontière septentrionale.

Louis-Philippe en 1840. *Mécontentement contre son pacifisme et contre son esprit conservateur.*—L'année 1840 marque l'apogée du règne de Louis-Philippe et le commencement de son déclin. Ses ennemis intérieurs sont vaincus ; la tranquillité règne ; la conquête de l'Algérie progresse ; l'agriculture prospère ; on exploite les mines de charbon, on construit des chemins de fer, la grande industrie se développe, la richesse augmente et les élections sont toujours favorables au gouvernement. Louis-Philippe est satisfait, il

considère que le dernier mot de la sagesse humaine est le maintien de la Charte et le maintien de la paix. Mais si les riches bourgeois approuvent cette politique, la France ne s'en contente plus. Depuis 1815, de nouvelles générations ont grandi qui ont ignoré les souffrances des guerres impériales : elles reprochent à Louis-Philippe de ne pas parler assez haut en Europe et elles aspirent à la révision des traités de 1815. Au même moment les petits bourgeois de la Garde nationale demandent à devenir électeurs. Or, Louis-Philippe, bravant l'opinion, veut rester conservateur en France et pacifique en Europe.

C'est au mois d'octobre 1840 que la nation condamna mentalement le roi. Louis-Philippe avait encouragé Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, à démembrer l'empire turc, dont Palmerston, ministre de Grande-Bretagne, voulait maintenir l'intégrité. Pour exécuter son dessein, Palmerston refit contre Louis-Philippe la coalition de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et de la Grande-Bretagne, qui avait abattu Napoléon I^er^. Un moment on put se croire à la veille d'une guerre européenne. Thiers, résolu et énergique, demanda la mobilisation de 500,000 hommes, mais fut désavoué par Louis-Philippe, renvoyé du ministère et remplacé par Guizot. Celui-ci laissa dépouiller Méhémet-Ali des conquêtes qu'il avait faites sur la Turquie. Louis-Philippe avait été un sage en n'engageant pas une guerre sans espoir contre toute l'Europe. La jeunesse jugea qu'il était un pleutre. Le roi se montra plus sage encore en se rapprochant de l'Angleterre et de l'Autriche pour faire cesser l'isolement de la France et pour prévenir les révolutions qui

s'annonçaient en Allemagne et en Italie. Mais l'opinion ne comprit rien à sa prudence et lui reprocha toutes ses démarches diplomatiques comme autant de trahisons.

A la même époque, Guizot ameuta contre le gouvernement tous les libéraux, en refusant de faire aucune réforme ; aux petits bourgeois qui sollicitaient l'abaissement du cens électoral, il répondit : " Enrichissez-vous par le travail et l'économie, et vous deviendrez électeurs." C'est alors que la Garde nationale, principal appui du roi, se détacha de lui. Louis-Philippe et quelques grands bourgeois restaient seuls en face du pays mécontent.

Causes de la chute de Louis-Philippe.—Longtemps Louis-Philippe ignora sa faiblesse. Guizot, qui achetait les électeurs et les députés, avait toujours la majorité. Mais cette majorité ne représentait pas plus de 150,000 personnes en France. Or, deux partis grandissaient, tous deux démocratiques et soutenus par des millions de citoyens. C'étaient le parti catholique, fondé par Montalembert, Lacordaire et Lamennais, qui se recrutait parmi les paysans et les bourgeois, et le parti socialiste, fondé par Saint-Simon, Fourier, et Louis Blanc, qui s'appuyait sur les ouvriers. Le premier demandait la liberté de l'enseignement, le second une meilleure répartition des richesses. En même temps se répandait dans le peuple la légende de Napoléon I^{er} : l'empereur était glorifié et idéalisé par des écrivains célèbres comme Balzac et Victor Hugo. Louis-Philippe contribuait lui-même à le rendre populaire en achevant l'Arc de Triomphe et en ramenant son corps de Sainte-Hélène aux Invalides. Socialisme,

catholicisme, bonapartisme remplissaient l'imagination du peuple. Louis-Philippe, qui jugeait la situation politique d'après les élections et d'après le cours de la rente, ne pressentait pas le danger.

Or, en 1848, Lamartine et quelques députés d'opposition organisèrent des banquets de protestation contre la politique royale. L'interdiction d'un de ces banquets provoqua dans Paris une petite agitation que Guizot voulut faire réprimer par la Garde nationale. Brusquement le péril apparut à Louis-Philippe : la Garde nationale prit parti pour les manifestants. Aussitôt Guizot donna sa démission (23 février 1848). Dans la nuit du 23 au 24, une collision sanglante eut lieu sur le boulevard des Capucines entre la foule et la troupe. Les cadavres entassés sur une charrette furent promenés à la lueur des torches dans les quartiers ouvriers de Paris. Partout on cria " Vive la République ! " et des barricades s'élevèrent. La troupe fut impuissante à les enlever, et la Garde nationale resta neutre. Louis-Philippe jugea qu'il était prudent d'abdiquer en faveur de son petit-fils, le comte de Paris ; puis, comme les insurgés se préparaient à attaquer les Tuileries, il s'enfuit en Angleterre.

Louis-Philippe avait été un bon roi et il était tombé victime de sa sagesse autant que de ses défauts. La démocratie qui hérita de lui, trop ignorante pour gérer l'héritage, allait commettre faute sur faute. La révolution de 1848 fut pour la France un désastre national.

CHAPITRE V

LA RÉPUBLIQUE DE 1848
SOCIALISME ET RÉACTION

LES socialistes voulurent succéder aux bourgeois, mais ils se rendirent si impopulaires que le pays, pour se débarrasser d'eux, accepta une dictature militaire.

Les républicains au pouvoir. Le gouvernement provisoire.—Le 24 février, deux gouvernements différents avaient été nommés à la fois. A la Chambre des Députés, Lamartine avait fait proclamer un gouvernement républicain. Des ouvriers et des journalistes réunis dans les bureaux du journal *La Réforme* avaient constitué un gouvernement républicain-socialiste avec Flocon, Louis Blanc et l'ouvrier Albert. Ces deux groupes s'unirent pour former le gouvernement provisoire. Les républicains de 1848, passés trop vite de l'émeute au pouvoir, croyaient régénérer la France en quelques mois. Par inexpérience ils commirent des erreurs, mécontentèrent tout le monde, et furent bientôt remplacés par d'autres hommes moins honnêtes, mais plus habiles.

Le gouvernement provisoire (février-mai 1848) proclama la République et établit le suffrage universel. Aussitôt les erreurs commencèrent : les ouvriers furent armés et admis dans la Garde nationale ; la liberté absolue de la presse fut proclamée. Des journalistes

improvisés ou des orateurs de carrefour prédirent le bonheur au peuple, qui les crut ; la déception devait être rude.

Mesures socialistes.—Disposant de la force, les ouvriers imposèrent leur volonté par une série d'émeutes. Le 25 février, ils exigèrent l'ouverture d'ateliers nationaux où le gouvernement devait fournir du travail aux chômeurs. Le 28 février, ils exigèrent la formation d'une commission pour préparer des réformes sociales. Le 17 mars, ils exigèrent l'ajournement des élections qui pouvaient leur être défavorables. Le 16 avril, ils réclamèrent un nouveau recul des élections. Mais cette fois les Gardes nationaux bourgeois intervinrent et dispersèrent les ouvriers.

Cette dictature socialiste avait exaspéré la France. D'abord, tout le monde avait accepté la République : les bourgeois et les paysans avaient planté des " arbres de la liberté " bénis par le clergé. Lamartine avait rassuré les gens qui craignaient la guillotine en supprimant la peine de mort pour raison politique ; il avait rassuré les souverains étrangers en renonçant à toute propagande républicaine en Europe ; enfin il avait refusé de substituer le drapeau rouge au drapeau tricolore. Mais quand les socialistes parlèrent de mettre la main sur les terres et sur les usines, quand il fallut augmenter de 45 pour cent l'impôt foncier pour payer les ouvriers des ateliers nationaux, paysans et bourgeois se coalisèrent contre les " partageux." De leur côté, les ouvriers des ateliers nationaux, au nombre de 100,000, reprochaient à la République de ne pas leur avoir donné le bonheur, et ils étaient prêts à se révolter, parce que le gouvernement les employait à d'inutiles

travaux de terrassement et les payait trop peu. Après deux mois de politique socialiste toute la France était mécontente. A la suite des élections, il y eut dans l'Assemblée constituante 100 députés monarchistes et 800 républicains, presque tous hostiles au socialisme. La réaction commençait.

L'Assemblée constituante. Organisation royaliste.— L'Assemblée constituante (1848-49) entra aussitôt en conflit avec la masse ouvrière. Les ouvriers firent une première émeute le 15 mai pour entraîner la France dans une guerre en faveur de la Pologne soulevée contre la Russie. Leurs chefs Barbès, Albert et Louis Blanc furent arrêtés ou exilés. Aussitôt après, l'Assemblée ferma les ateliers nationaux, ce qui provoqua une des plus terribles insurrections parisiennes. Le 23 juin 1848, cinquante mille ouvriers se retranchèrent dans leurs quartiers ; ils furent attaqués par l'armée et par les Gardes nationaux bourgeois sous les ordres du général Cavaignac. Trois généraux périrent ; l'archevêque de Paris, Mgr Affre, qui offrait sa médiation, fut tué sur une barricade. Il fallut trois jours pour forcer l'entrée du faubourg St-Antoine. Beaucoup de prisonniers furent fusillés et 11,000 survivants furent déportés en Algérie. Ce fut la rupture complète entre les bourgeois et les ouvriers, et cette rupture causa la faiblesse du parti républicain.

L'Assemblée vota alors la Constitution de 1848 : le régime démocratique était maintenu : tous les pouvoirs émanaient du peuple ; le pouvoir législatif était exercé par une assemblée élue pour trois ans au suffrage universel ; le pouvoir exécutif appartenait à un président de la République élu pour quatre ans au suffrage uni-

versel et non rééligible, mais dont les pouvoirs étaient immenses parce qu'il pouvait choisir à son gré ministres, officiers et fonctionnaires. L'Assemblée n'avait donc pour se défendre qu'une garantie morale, le serment de fidélité à la Constitution que devait prêter le Président, précaution bien faible contre les desseins d'un ambitieux !

C'est ainsi que les républicains désarmaient la République au moment même où elle était en danger. Thiers, le représentant des orléanistes, Berryer, celui des légitimistes, Montalembert, celui des catholiques, s'étaient alliés. Ils fondèrent le Comité de la rue de Poitiers pour diriger le parti de l'ordre et préparèrent secrètement la restauration de la monarchie. Ils étaient maîtres des élections, grâce au clergé très influent alors dans les campagnes ; mais comme l'opinion n'était pas encore préparée au retour du roi, ils offrirent la présidence de la République à Louis-Napoléon Bonaparte, qui accepta dans l'espoir de devenir lui-même empereur. Dès 1849 la République était tombée aux mains de ses ennemis.

Napoléon Bonaparte président de la République.— Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I^er^, avait quarante et un ans. Il avait conspiré en Italie pour réaliser l'unité italienne ; en France, sous Louis-Philippe, il avait tenté vainement de soulever en sa faveur les troupes de Strasbourg, puis de Boulogne. Enfermé au fort de Ham, il avait composé là un ouvrage sur l'extinction du paupérisme. Silencieux, mystérieux, le regard vague, il rêvait d'unifier les peuples divisés, de faire le bonheur des ouvriers, d'agrandir la France, et il croyait à son étoile. Il fut élu président

de la République par 5,430,000 voix. Le candidat républicain, Cavaignac, n'en eut qu'un million et demi. Les catholiques, les monarchistes et la masse des ignorants votèrent pour Napoléon. Des paysans crurent même que c'était Napoléon I^er^ qui revenait !

L'Assemblée législative (1849–51). *La réaction.*—Les élections à l'Assemblée législative furent un triomphe pour le parti de l'ordre. Sur 750 députés, 500 étaient monarchistes. La majorité de l'Assemblée et le Président s'associèrent aussitôt pour achever la déroute des républicains. A la demande des catholiques, Napoléon avait envoyé à Rome une armée qui détruisit la république romaine pour rétablir le pouvoir du pape Pie IX. Ledru-Rollin protesta contre la destruction de cette république et contre la politique cléricale du gouvernement. Il y eut dans la rue une petite manifestation. Aussitôt trente-trois députés républicains furent arrêtés ; Ledru-Rollin, leur chef, s'enfuit en Angleterre. La politique réactionnaire fut complétée par le vote de la loi Falloux, qui livrait l'enseignement au clergé,[1] et par la suppression du suffrage universel.

Tandis que l'Assemblée préparait le rétablissement de la royauté, le Président préparait celui de l'empire. Les monarchistes ne parvinrent pas à se mettre d'accord. Les orléanistes soutenaient le comte de Paris, les légitimistes le comte de Chambord. Ceux-ci nourrissaient contre les orléanistes une haine tenace ; ils leur reprochaient le vote de Philippe-Égalité pour la mort de Louis XVI, le renversement du roi légitime Charles X par Louis-Philippe, et l'emprisonnement de la duchesse

[1] Voir sur ce sujet, dans la deuxième partie, le chapitre sur l'Université.

de Berri. Montalembert et les catholiques, abandonnant le royalisme, se rallièrent à l'empire qu'ils espéraient dominer. Le 2 décembre 1851, anniversaire de la bataille d'Austerlitz, Napoléon invita à une soirée les principaux députés. Pendant ce temps, le duc de Morny, son frère, occupa le ministère de l'Intérieur, le général Saint-Arnaud le ministère de la Guerre, et Maupas la préfecture de police ; Thiers, Cavaignac et tous les chefs monarchistes et républicains furent arrêtés. L'Assemblée fut dissoute, et pour gagner les ouvriers, le suffrage universel fut rétabli. Les monarchistes n'opposèrent aucune résistance. A Paris, Victor Hugo, Baudin, à la tête des républicains, essayèrent de soulever le peuple ; mais le peuple se souvenait des journées de juin et il refusa de les suivre. Le 4 décembre, la foule fut dispersée sur les boulevards à coups de fusil et à coups de canon. Paris terrorisé ne bougea plus. Dans les campagnes pauvres, quelques soulèvements d'ouvriers agricoles furent facilement réprimés. Quatre-vingts députés, dont Victor Hugo, furent exilés ; vingt-six mille personnes furent arrêtées et dix mille déportées en Algérie ou à la Guyane. Napoléon se présenta comme le défenseur de l'ordre et de la propriété. Il promit la paix et la richesse. Un premier plébiscite lui accorda le droit de faire une nouvelle constitution. L'année suivante, 1852, un autre plébiscite lui accorda le titre d'Empereur, par 7,839,000 suffrages contre 253,000 opposants. La démocratie française, incapable de se gouverner elle-même, s'était donné un maître. Ce fut, selon le mot de Victor Hugo, après Napoléon le Grand, " Napoléon le Petit."

CHAPITRE VI

LE SECOND EMPIRE (1852–70)

LE second empire fut, comme le premier, un régime militaire qui s'acheva par un désastre. Mais Napoléon I^er^ fut victime de son génie, tandis que Napoléon III fut victime de son incapacité.

Napoleon III. Ses conseillers. L'empire autoritaire.—Devenu empereur, Napoléon III garda ses allures de conspirateur. Personne ne connaissait le fond de sa pensée. Porté à de longues rêveries silencieuses, il était hanté par le désir d'être maître absolu, tout en paraissant libéral. En Europe, il songeait à exercer une dictature morale et à unifier les nations morcelées, comme l'Italie, tout en agrandissant la France. Cherchant toujours à concilier l'inconciliable, il hésitait longuement ; puis, brusquement, il prenait des décisions qui mettaient tout le monde en émoi.

Tous les hommes de talent de l'époque étaient royalistes ou républicains, il n'y eut donc autour de l'empereur que des médiocres ou des aventuriers, incapables de l'aider à débrouiller ses idées confuses. Le prince Jérôme était libéral et anticlérical ; l'impératrice Eugénie, d'origine espagnole, était autoritaire et catholique. Le duc de Morny, demi-frère de Napoléon, était un grand seigneur, élégant et spirituel, mais un financier suspect et un politicien sans moralité, capable de tout pour se procurer l'argent nécessaire à ses plaisirs.

Toutefois, pendant huit ans, ces conseillers réussirent à dissimuler leurs faiblesses, et on put croire que la France avait enfin trouvé le calme, l'ordre et la prospérité.

De 1852 à 1860 ce fut l'empire autoritaire. La Constitution de 1852 donnait à Napoléon des pouvoirs très étendus : il commandait les armées, pouvait déclarer la guerre et signer les traités ; il nommait et révoquait les ministres ; il proposait, sanctionnait et promulguait les lois qui avaient été préparées par le Conseil d'État, votées par le Corps Législatif et examinées par le Sénat. Ces trois assemblées n'avaient aucune autorité. Le Sénat et le Conseil d'État étaient nommés par Napoléon. Le Corps Législatif, élu au suffrage universel, ne pouvait ni choisir son président, ni publier le compte-rendu de ses séances, ni interroger les ministres ; les députés, privés de toute indépendance, ne pouvaient agir ni sur le gouvernement ni sur le pays. Le peuple, théoriquement souverain, votait au suffrage universel dans les élections et dans les plébiscites ; mais les élections étaient viciées par des fraudes que le gouvernement lui-même encourageait ; quant aux plébiscites, ils avaient lieu seulement lorsque Napoléon le décidait, c'est-à-dire quand il était sûr d'obtenir la majorité. La Constitution de 1852, copiée sur la constitution consulaire du temps de la Révolution, établissait comme elle le pouvoir absolu sous les apparences d'un régime démocratique.

Le despotisme. Prospérité du pays.—Toutes les libertés publiques disparurent. Les préfets supprimèrent les journaux d'opposition. La police fut renforcée, et en 1858 la loi de Sûreté générale permit de

déporter sans jugement trois cents républicains. Les fonctionnaires durent prêter serment de fidélité à l'empereur sous peine de destitution. C'était le despotisme du Premier Empire qui recommençait.

Ce régime " césarien " fut bien accueilli en France, tant les troubles socialistes de 1848 avaient provoqué de craintes et de rancunes. L'ordre amena la richesse. Le réseau de voies ferrées et de lignes télégraphiques s'étendit, de grandes compagnies de navigation se fondèrent, et la flotte commerciale française devint la deuxième du monde ; les grandes banques s'ouvrirent ; le commerce extérieur passa de deux milliards 240 millions en 1850 à quatre milliards en 1860, pour monter à plus de six milliards en 1869. Les grandes expositions universelles, où la France n'avait à redouter ni la concurrence allemande ni la concurrence américaine, furent de triomphants succès. Pour embellir Paris et rendre les barricades impossibles, Napoléon perça de larges boulevards à travers les vieux quartiers ; le bois de Boulogne fut aménagé pour les riches et les Buttes Chaumont pour les pauvres ; tout le monde travailla, spécula, s'enrichit. Avec ses théâtres, ses concerts, ses cafés et ses restaurants, Paris devint la capitale du plaisir et la ville de la joie : les étrangers y affluèrent. Les vieux républicains protestèrent vivement contre les mœurs frivoles de la société impériale, où triomphaient les hommes de bourse et les actrices.

La politique catholique de Napoléon III.—Soutenu par les catholiques, l'empereur employa les forces de la France à de véritables croisades : la guerre de Crimée, entreprise pour protéger Constantinople contre les Russes, et les catholiques d'Orient contre les orthodoxes,

aboutit, en 1855, à la prise de Sébastopol par les forces françaises, anglaises et piémontaises. En Chine, en Indo-Chine, en Syrie, des expéditions militaires vengèrent les catholiques persécutés. Protégé par l'Église, soutenu par les bourgeois et les paysans, Napoléon III semblait le maître de l'avenir. Les monarchistes en étaient réduits à une opposition de salon, les républicains étaient au bagne ou en exil. C'est alors que l'empereur retourna sottement contre lui l'opinion publique.

La guerre d'Italie.—Le 14 janvier 1858, l'Italien Orsini lança devant l'Opéra trois bombes contre Napoléon III ; cent cinquante personnes furent atteintes ; mais l'empereur échappa. C'était le troisième attentat suscité contre lui par les *carbonari*, ses anciens complices, pour le punir d'abandonner l'Italie. Napoléon fut à la fois inquiet de cette hostilité et ému des paroles d'Orsini qui, avant de monter sur l'échafaud, lui reprocha l'oubli de ses serments. Napoléon se souvint qu'en effet, il avait dans sa jeunesse juré de consacrer sa vie à l'Italie. D'autre part, l'appui qu'il avait reçu pendant la guerre de Crimée du roi de Piémont, Victor-Emmanuel, et de son ministre Cavour, l'obligeait à se montrer reconnaissant. Il songea aussitôt à réaliser l'unité italienne. Mais les catholiques français ne voulaient pas de cette unité, qui devait avoir pour conséquence nécessaire la destruction du pouvoir temporel du Pape. Napoléon III crut pouvoir concilier les désirs des Italiens et ceux des catholiques : les Autrichiens seraient chassés de Milan et de Venise, qui seraient attribuées au Piémont ; l'Italie formerait une confédération sous la

présidence du Pape ; quant à la France, elle recevrait Nice et la Savoie. Après qu'il eut imaginé cette combinaison, Napoléon eut une entrevue secrète avec Cavour à Plombières : tout le détail de l'affaire fut arrêté, et le 1er janvier 1859, à la réception du Nouvel An, Napoléon révéla brusquement ses intentions belliqueuses à l'ambassadeur d'Autriche stupéfait.

L'armée franco-piémontaise, dirigée par Napoléon III, Mac-Mahon et Victor-Emmanuel, battit les Autrichiens à Magenta et à Solférino. Milan fut occupé. On croyait que Napoléon allait marcher sur Venise, mais il fut averti que la Prusse mobilisait sur le Rhin. Incapable de mener deux guerres à la fois, Napoléon s'arrêta brusquement et signa l'armistice de Villafranca : les Autrichiens cédaient Milan mais gardaient Venise. Les Italiens, déçus, accusèrent Napoléon III de trahison. Quand l'armée française eut repassé les Alpes, Cavour, bravant la volonté de l'empereur, au lieu de former une confédération, annexa tout simplement au Piémont la plupart des états italiens. Le Pape perdit tous ses domaines, sauf la ville de Rome, où une garnison française le protégeait. Acceptant, par un nouveau revirement, la politique de Cavour, Napoléon signa avec lui le traité de Turin (1860) qui donna à la France Nice et la Savoie. La politique de Napoléon n'avait contenté ni les Italiens, auxquels Napoléon interdisait l'entrée de Rome, ni les catholiques français, parce que le Pape avait perdu presque tous ses états.

L'Empire libéral.—A la même époque, le traité de commerce de tendance libre-échangiste conclu avec l'Angleterre enleva à l'empereur l'appui des industriels

qui auraient préféré le maintien des tarifs protecteurs. Napoléon se voyait abandonné par ses plus fermes partisans. Pour trouver de nouveaux amis il se décida à faire des concessions aux libéraux : les condamnés politiques furent amnistiés ; par le décret du 24 novembre 1860, le Corps Législatif reçut le droit de modifier les lois proposées par l'empereur et de les discuter avec les ministres ; il fut également autorisé à voter chaque année une adresse où il jugeait la politique impériale ; un peu plus tard les journaux reçurent l'autorisation de publier les débats de la Chambre. L'Empire libéral succédait à l'Empire autoritaire. Mais ces maigres concessions ne suffirent pas aux libéraux. Les premières fautes de Napoléon furent suivies d'autres fautes plus graves, et chacun de ses échecs donna lieu à de nouvelles concessions.

La guerre du Mexique.—En 1861, l'empereur s'engagea imprudemment dans la guerre du Mexique, guerre désastreuse qui entraîna tous les autres désastres. Le banquier Jecker avait prêté aux Mexicains, à un taux usuraire, une somme qu'ils refusaient de rembourser. Jecker promit au duc de Morny une part importante des bénéfices si le remboursement était obtenu. Celui-ci conseilla alors à Napoléon III de conquérir le Mexique et d'y fonder un empire latin capable de tenir tête aux États-Unis. Napoléon III accepta cette étrange application du principe des nationalités. Une armée française s'empara de Mexico et Napoléon donna l'empire du Mexique—choix imprévu—à Maximilien, archiduc d'Autriche. Mais tout le pays se souleva, et en 1866 les États-Unis sommèrent Napoléon III de rappeler ses troupes ; il fallut obéir. L'empereur du

Mexique, abandonné, fut fusillé par ses sujets, et sa femme devint folle.

Sadowa et la Confédération de l'Allemagne du Nord.— Pendant que Napoléon gaspillait les forces de la France dans cette expédition ridicule et honteuse, Bismarck commençait à réaliser l'unité allemande ; en 1864, la Prusse provoqua la guerre des Duchés qui fit perdre au Danemark le Schlesvig et le Holstein ; en 1866, elle écrasa l'Autriche à Sadowa. L'Autriche demanda du secours à Napoléon et lui donna Venise. Napoléon accepta la ville, qu'il offrit aux Italiens, mais il ne secourut pas l'Autriche. La guerre du Mexique avait vidé les arsenaux français, qui ne contenaient plus ni armes, ni munitions, ni vêtements ; Napoléon ne pouvait mobiliser plus de 30,000 hommes sur le Rhin. Bismarck imposa sans difficulté à l'Autriche le traité de Prague et fonda la confédération de l'Allemagne du Nord. L'unité allemande n'était pas encore complète ; pour l'achever Bismarck prépara dès ce moment une guerre contre la France, espérant qu'une victoire lui permettrait de ressusciter l'empire germanique. Napoléon III avait laissé se former sur les frontières françaises deux états puissants, l'Italie et l'Allemagne, dont l'un devait nécessairement être un irréconciliable ennemi.

Les concessions libérales de 1867.—Toute la France considéra la bataille de Sadowa comme une défaite nationale. Pour rallier quelques partisans, le 19 janvier 1867 Napoléon III accorda aux députés le droit d'interpellation et promit la liberté de la presse. Mais ces mesures libérales n'intéressaient plus personne. Thiers dénonçait au Corps Législatif les périls que

faisait courir à la France l'unité allemande suivant l'unité italienne. Les vieux républicains irréconciliables continuaient leur opposition. Victor Hugo était resté à Guernesey, refusant la grâce offerte par l'empereur. A Paris même, une jeune génération républicaine grandissait, intelligente dans ses critiques et ardente dans son opposition : c'était Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta et Rochefort. L'agonie de l'empire commençait. Effrayé des résultats de sa politique, rongé par une douloureuse maladie, muet, impénétrable, les yeux éteints, Napoléon III n'était plus qu'une ombre d'empereur. Le duc de Morny était mort ; quant à l'impératrice, elle était prête à toutes les folies pour que son fils fût un jour empereur.

Nouvelles fautes de Napoléon III. L'empire parlementaire.—En cherchant une revanche de Sadowa, Napoléon commit des fautes nouvelles. Il demanda à Bismarck une compensation, ce que Bismarck appelait un pourboire : ce fut d'abord la rive gauche du Rhin, puis la Belgique. Bismarck révéla ces projets aux états de l'Allemagne du sud, qui, irrités, signèrent aussitôt un traité d'alliance avec la Prusse ; puis il en informa l'Angleterre qui devint hostile à la France. Napoléon voulut enfin acheter le grand-duché de Luxembourg ; Bismarck l'encouragea d'abord et le somma ensuite de renoncer à l'affaire au moment où elle allait être conclue. Les humiliations succédaient aux maladresses ; la France s'indignait de cette politique. Rochefort se mit à insulter l'empereur et ses ministres dans le journal *La Lanterne*, Gambetta devint célèbre par un plaidoyer où il flétrissait le coup d'État du 2 décembre. Napoléon III découvrit alors que la

France le méprisait. Les élections de 1869 lui furent désastreuses : Paris n'élut comme députés que des ennemis irréconciliables de l'Empire ; le groupe le plus nombreux de la Chambre devint le Tiers-Parti, fondé par un ancien républicain, Émile Ollivier, qui acceptait l'empire, mais exigeait un régime parlementaire. Napoléon céda ; le Sénatus-Consulte de 1869 assura une influence politique prépondérante au Corps Législatif et Émile Ollivier fut appelé au ministère. Mais cette concession suprême n'arrêta pas l'opposition. A la suite d'une querelle, le journaliste Victor Noir fut assassiné par Pierre Bonaparte, cousin de l'empereur ; cent mille Parisiens suivirent le corbillard, et sans la prudence de Rochefort, une grande insurrection aurait éclaté. La France semblait à la veille d'une révolution ; ce fut le moment choisi par Bismarck pour provoquer le conflit qu'il désirait, et l'impératrice accepta le défi, espérant qu'une victoire sauverait l'Empire. " S'il n'y a pas de guerre, murmura-t-elle, mon fils ne régnera pas."

La situation militaire et la situation diplomatique.— Mais cette guerre qu'on pouvait prévoir depuis 1866, il aurait fallu la préparer. Or, l'Allemagne pouvait armer 800,000 hommes et la France 300,000. Napoléon aurait voulu établir le service militaire obligatoire, mais il n'avait plus l'autorité nécessaire pour imposer ce sacrifice à la nation. Dans la masse du peuple français prévalaient des illusions pacifistes, et beaucoup de députés demandaient le désarmement. On se contenta en 1868 du projet Niel, qui devait assurer à la France 720,000 soldats...en 1873 ; et ce projet n'eut pas même un commencement d'exécution. La préparation diplomatique fut aussi insignifiante que la

préparation militaire ; l'Autriche, qui n'oubliait pas Sadowa, offrit son alliance à Napoléon III, mais voulant se garantir contre les Italiens, elle exigea la formation d'une triple alliance française, italienne et autrichienne. Victor-Emmanuel accepta cette proposition, mais il exigea, en compensation des risques qu'il allait courir, la ville de Rome. Pour conserver Rome au Pape, Napoléon refusa de conclure cette triple alliance contre l'Allemagne. A l'heure du péril, il n'avait donc ni alliés ni soldats.

La guerre de 1870.—Quand, à la suite d'une intrigue de Bismarck, le prince Léopold de Hohenzollern accepta de devenir roi d'Espagne, la France se sentit menacée sur toutes ses frontières, comme au temps de Charles-Quint. Toutefois, la guerre aurait pu encore être évitée, car ni Napoléon ni le roi Guillaume de Prusse ne la désiraient. A la demande de Bénédetti, ambassadeur de France, le roi de Prusse pria son cousin, qui y consentit, de refuser la couronne d'Espagne. La paix semblait ne pas devoir être troublée. Mais l'impératrice voulait remporter au moins une grande victoire diplomatique, et elle fit exiger la garantie que le prince Léopold ne reviendrait jamais sur son refus. Le 13 juillet 1870, l'ambassadeur de France vit à Ems le roi de Prusse qui se montra mécontent de cette insistance. Bénédetti demandant une seconde audience, Guillaume I^er^ lui fit répondre par son aide de camp qu'il n'avait rien de plus à lui communiquer, mais qu'il approuvait toujours sans réserve son cousin d'avoir renoncé au trône d'Espagne. Bénédetti se déclara satisfait, et l'affaire parut réglée. Le roi Guillaume envoya à Bismarck un long exposé des événements.

Bismarck qui voulait rendre la guerre inévitable, tronqua la dépêche royale de telle façon qu'on pouvait juger les Allemands provoqués par la France et les Français insultés par l'Allemagne. " L'ambassadeur français a demandé à Sa Majesté le Roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté, à tout jamais, s'engageait à ne plus donner son consentement, si les Hohenzollern devaient revenir sur leur candidature. Là-dessus, Sa Majesté a refusé de recevoir encore l'ambassadeur français et lui a fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à lui communiquer."

Cette dépêche, ainsi falsifiée, fut communiquée aux journaux et elle eut l'effet désiré. La Chambre française, malgré les efforts de Thiers et de Gambetta, vota la déclaration de guerre le 17 juillet 1870, et tous les Allemands, se jugeant attaqués, se mirent aux ordres de la Prusse. Une imprudence de l'impératrice et un faux de Bismarck avaient provoqué les hostilités.

Destruction de l'armée impériale.—Les désastres de 1870 furent le résultat de la politique incohérente et folle suivie par l'empereur. Les Allemands avaient la supériorité du nombre, de l'artillerie et du commandement ; en six semaines les armées impériales furent anéanties. Le 6 août, le maréchal de Mac-Mahon, commandant l'armée d'Alsace, battu à Froeschwiller, recula sur Châlons. Bazaine, commandant l'armée de Lorraine, songeait moins à vaincre l'ennemi qu'à devenir le maître de la France grâce à son armée. Au lieu de rejoindre Mac-Mahon, il se laissa enfermer dans Metz par les batailles de Borny (14 août), Rezonville (16 août), Gravelotte et Saint-Privat (18 août). Assiégé, Bazaine

négocia au lieu de combattre, et quand son armée n'eut plus de vivres, il capitula.

Cependant, Mac-Mahon avait gagné Châlons pour couvrir Paris ; mais l'impératrice exigeait une victoire immédiate et elle fit donner l'ordre à Mac-Mahon de passer par le Nord, derrière les armées allemandes, afin de débloquer Bazaine. Les Allemands connurent ce mouvement par une indiscrétion des journaux parisiens ; les 240,000 Allemands qui marchaient sur Paris firent face au Nord, refoulèrent les 120,000 hommes de Mac-Mahon vers la frontière belge et les enveloppèrent à Sedan. Écrasée par le feu de l'artillerie allemande, l'armée française capitula le 2 septembre 1870. Napoléon III était parmi les prisonniers.

Chute de l'Empire (*4 septembre* 1870).—A cette nouvelle, une révolution éclata dans Paris, révolution qui ne fit pas verser une goutte de sang. Gambetta et les députés parisiens proclamèrent la République et formèrent le gouvernement de la Défense Nationale, que présida le Général Trochu. L'impératrice, quittant furtivement les Tuileries avec son fils, s'enfuit en Angleterre. Honteux d'eux-mêmes, les hommes de l'Empire s'effacèrent. " Ils avaient, dit Gambetta, commencé comme des jouisseurs et fini comme des traîtres."

CHAPITRE VII

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1870–1914)

LE Gouvernement de la Défense Nationale n'avait aucune autorité légale, mais par un sentiment de discipline spontanée que la France retrouve au moment du danger, tout le pays obéit aux hommes choisis par Paris.

La guerre républicaine.—La situation militaire était désespérée : il restait seulement 95,000 soldats, sans officiers ni artillerie. La France proposa la paix ; Bismarck exigea l'Alsace et le nord de la Lorraine. Pour sauver l'honneur, le gouvernement républicain décida alors de continuer la guerre. Les troupes régulières avaient été anéanties en six semaines ; des armées improvisées résistèrent cinq mois.

Le siège de Paris.—Toutes les forces intellectuelles et morales de la France étaient concentrées à Paris. Tant que Paris serait libre, la France résisterait. La prise ou la délivrance de la capitale devait décider de la guerre. Dès la fin de septembre, Paris fut assiégé par 240,000 Allemands qui, pour éviter les pertes, ne donnèrent pas l'assaut : ils bloquèrent et bombardèrent la ville, attendant une capitulation provoquée par le froid, la faim et les obus. Dans la ville, il y avait une masse de 500,000 citoyens soldats improvisés ; la seule troupe exercée était formée par 14,000 marins défendant les forts de Paris, qu'on avait rapidement armés avec les

canons de la flotte. Le général Trochu ne croyait pas le succès possible. Pour satisfaire l'opinion publique, qui exigeait des opérations militaires, il organisa quelques sorties. Dans des attaques insuffisamment préparées, au Bourget, à Champigny, les fantassins mal soutenus par l'artillerie furent lancés sur les troupes allemandes protégées par des murs crénelés et des abattis d'arbres ; les meilleurs soldats se firent tuer et les autres rentrèrent à Paris. Dans la ville, les obus tombaient et c'était la famine. Des centaines de personnes attendaient à la porte des boulangeries et des boucheries leur ration quotidienne : 300 grammes de pain noir et 30 grammes de viande de cheval. Les petits enfants mouraient en grand nombre faute de lait. Bismarck avait prévu une résistance de quatre semaines, Paris tint quatre mois.

La guerre en province.—Les armées de province furent organisées par Gambetta, qui s'installa à Tours, puis à Bordeaux. Assisté de l'ingénieur Freycinet, il arma 600,000 hommes et les pourvut de 1400 canons. Mais la masse ne remplaça pas la qualité ; les militaires improvisés ignoraient tout de la guerre : ils ne savaient que souffrir et se faire tuer. L'armée de la Loire, dirigée par d'Aurelles de Paladine, fut victorieuse à Coulmiers, mais ce succès fut rendu inutile par l'arrivée de l'armée allemande de Metz, rendue disponible par suite de la trahison de Bazaine. L'armée de la Loire fut coupée en deux à la bataille de Loigny-Patay. Les éléments rejetés vers le sud furent confiés au général Bourbaki et transportés dans l'Est pour débloquer Belfort, pénétrer en Alsace et couper les communications des troupes allemandes opérant vers Paris.

L'autre partie de l'armée de la Loire, commandée par Chanzy, fut rejetée vers l'Ouest ; elle infligea de grandes pertes aux Allemands, sans cependant cesser de reculer. Une troisième armée, équipée dans le Nord, fut confiée à Faidherbe. Du 11 au 19 janvier 1871, les armées françaises subirent de graves échecs. Chanzy fut battu au Mans, Faidherbe à St-Quentin, Bourbaki à Héricourt, la garnison de Paris à Buzenval. Le rétablissement de l'empire germanique dans le palais de Versailles, le 18 janvier 1871, consacra les victoires de l'armée allemande.

Le traité de Francfort.—Paris, vaincu par la famine, capitula, et ce fut la fin de la guerre. Jules Favre négocia l'armistice : Paris livra ses forts et paya une indemnité de guerre de 200 millions ; les hostilités devaient être suspendues partout sauf dans l'Est. Mais Jules Favre oublia de notifier cette dernière clause à l'armée de Bourbaki. Celle-ci se croyant comprise dans l'armistice resta immobile, tandis que les Allemands manœuvraient pour l'envelopper, et quand toute retraite lui fut coupée, elle se réfugia en Suisse. Comme la résistance était désormais impossible, il fallut accepter les conditions allemandes. La paix, négociée par Bismarck et Thiers, enleva à la France l'Alsace moins Belfort, et le nord de la Lorraine. La nouvelle frontière franco-allemande fut tracée de telle façon que toutes les mines de fer de la Lorraine devinrent la propriété de l'Allemagne. Bismarck ne laissa aux vaincus que des minerais phosphoreux qu'on jugeait alors inutilisables, mais qu'une heureuse découverte d'un chimiste anglais permit d'employer quelques années plus tard. Bismarck exigea de plus une

indemnité de guerre de cinq milliards, intégralement payable en or ; enfin, clause désastreuse entre toutes, la France dut garantir à l'Allemagne les tarifs douaniers accordés à la nation la plus favorisée. Les départements de l'Est restèrent occupés par les troupes germaniques jusqu'au paiement total de l'indemnité de guerre.

Malgré une protestation solennelle des députés d'Alsace-Lorraine, l'Assemblée Nationale, élue au suffrage universel pendant l'armistice, fut obligée d'accepter les préliminaires de la paix qui fut signée à Francfort, le 10 mai 1871. L'Allemagne n'osa jamais faire ratifier sa conquête par un plébiscite, parce que les sentiments des Alsaciens-Lorrains en faveur de la France étaient trop évidents. L'Europe irritée de la politique de Napoléon III était restée neutre et avait laissé s'établir la prépondérance allemande en Europe.

Difficulté du relèvement de la France.—La guerre coûta à la France deux provinces, deux millions d'habitants et quinze milliards de francs. Il n'y avait plus de places fortes pour couvrir la frontière de l'Est, l'organisation militaire était détruite, l'ennemi installé dans le pays et le développement économique arrêté pour vingt ans. La République dut créer un régime nouveau, reconstituer l'armée et les finances du pays sous de perpétuelles menaces d'agression, Bismarck affirmant qu'il ne laisserait pas la France choisir l'heure de sa revanche.

La lutte des partis vint encore aggraver la difficulté de la tâche. Royalistes et bonapartistes, soutenus par les catholiques, fomentèrent des complots pour renverser la République. Les divisions mêmes du parti républicain entraînèrent une fâcheuse instabilité

ministérielle. Mais l'esprit critique très développé du peuple français évita aux ministres toutes les fautes irréparables, si bien que la France a moins souffert des querelles bruyantes de ses partis que la Russie, l'Allemagne et l'Autriche n'ont souffert des intrigues secrètes de leurs princes.

La Commune (*mars-mai* 1871).—Les débuts de la République furent malheureux ; la défaite amena la guerre civile. L'Assemblée Nationale comprenait 500 monarchistes qui s'étaient présentés comme partisans de la paix et 250 républicains, dirigés par Gambetta qui avait demandé la guerre à outrance. Elle nomma Thiers président de la République et, par défiance de la capitale restée républicaine, elle s'installa d'abord à Bordeaux, puis à Versailles. Aussitôt, un conflit surgit entre Paris et l'Assemblée. Celle-ci autorisa les propriétaires à exiger le paiement intégral des loyers arriérés et elle supprima la solde des gardes nationaux : 150,000 familles parisiennes se trouvèrent réduites à la mendicité. La misère exaspéra les rancunes. Lorsque Thiers voulut faire enlever les canons restés dans la place, une partie de la population se souleva, deux généraux furent fusillés et une Commune insurrectionnelle s'installa dans la capitale. On trouvait parmi les insurgés des socialistes, des républicains, des agents provocateurs allemands, des malfaiteurs et une quantité de malheureux sans opinion politique bien définie, qui détestaient les " Capitulards " et qui se faisaient nourrir par la Commune.

Avec les prisonniers rapatriés d'Allemagne, Thiers refit une armée qu'il confia à Mac-Mahon, et un deuxième siège de Paris commença. Les Versaillais

traitèrent les Communards en malfaiteurs et fusillèrent les prisonniers. Les Communards prirent quelques otages : Monseigneur Darboy, archevêque de Paris, le banquier Jecker, des prêtres, des policiers. Le 21 mai 1871, les Versaillais entrèrent dans Paris par surprise ; alors commença la semaine sanglante : les insurgés, certains d'être fusillés, voulurent s'ensevelir sous les ruines de la capitale ; l'Hôtel de Ville, les Tuileries, la Cour des Comptes, le Palais de Justice et de nombreuses maisons aspergées de pétrole, flambèrent à la fois. Refoulés de quartier en quartier, les Communards fusillèrent 76 otages. Les Versaillais fusillèrent sur le champ environ 20,000 Communards. Il y eut ensuite plus de 13,000 condamnés à mort ou au bagne. Les partis avancés furent anéantis pour vingt ans.

L'œuvre de Thiers. Tentative de restauration monarchique.—Après ce drame, Thiers réorganisa la France. Pour hâter le départ les troupes allemandes, il émit, en 1872, un emprunt de trois milliards qui fut couvert 14 fois ; c'était la preuve de la richesse du pays et de sa confiance dans l'avenir. Dès 1873, les Allemands, complètement payés, repassèrent la frontière. L'armée fut réorganisée par la loi de 1872 ; 800 millions d'impôts nouveaux rétablirent l'équilibre du budget. Thiers fut surnommé le " libérateur du territoire."

L'Assemblée, composée en majorité de royalistes, chercha alors à restaurer la monarchie. Mais les mêmes haines divisaient toujours les Légitimistes, partisans du Comte de Chambord, et les Orléanistes, partisans du Comte de Paris. Thiers, découragé par ces divisions et satisfait d'être Président de la République, se réconcilia

avec les républicains. Aussitôt la majorité de l'Assemblée le renversa pour donner la présidence au maréchal Mac-Mahon, qui promit de donner sa démission dès qu'un roi serait désigné. Péniblement on obtint que le Comte de Paris se soumît au Comte de Chambord. Mais celui-ci exigea, avant d'être rappelé, que la France reprît le drapeau blanc et observât les principes que ce drapeau représentait. C'était une folie de vouloir faire revivre les temps de la monarchie absolue. Mac-Mahon lui-même refusa d'abandonner le drapeau tricolore qu'il avait servi toute sa vie. Cette intransigeance du Comte de Chambord évita à la France une nouvelle expérience monarchique.

La Constitution royaliste de 1875.—Les royalistes eurent alors l'idée d'une république dont ils seraient les maîtres, en attendant la mort du Comte de Chambord. Par la constitution de 1875, ils attribuèrent le pouvoir exécutif à un président assisté de ministres, et le pouvoir législatif à deux assemblées : le Sénat et la Chambre des Députés. Ce régime, républicain d'apparence, était monarchiste de fait. Le nom même de république ne fut inséré dans la constitution qu'après un débat passionné, et la décision n'en fut prise qu'à une voix de majorité ! Les textes étaient rédigés de telle façon qu'il eût suffi de remplacer le Président par un roi pour avoir une monarchie constitutionnelle. Les royalistes s'assurèrent la présidence en y installant Mac-Mahon pour sept ans, et le Sénat en le faisant élire au deuxième degré par les délégués des petites communes rurales et en y introduisant soixante-quinze sénateurs inamovibles désignés par l'Assemblée elle-même. La Chambre, élue au suffrage universel, serait

tenue en tutelle par le Président et par le Sénat. C'était la République sans les républicains.

Mais cette combinaison échoua. Les royalistes se discréditèrent par leurs querelles ; leur politique extérieure, où ils sacrifiaient les intérêts de la France à ceux du Pape, leur fit également beaucoup de tort. Presque tous les royalistes, en même temps catholiques, demandèrent en effet qu'on chassât les Italiens de Rome où ils étaient entrés au lendemain de Sedan. L'Italie menacée se rapprocha de l'Allemagne, et ainsi le même parti qui avait empêché en 1869 la formation de la Triple Alliance Autriche-Italie-France contre la Prusse, prépara par ses imprudences la formation de la triple alliance Allemagne-Autriche-Italie contre la France. De son côté, Bismarck, irrité à la fois de la loi militaire de 1872 et des manifestations catholiques où il voyait un blâme de sa propre politique religieuse, voulut recommencer la guerre ; il fut arrêté par l'intervention de la Russie et de l'Angleterre, mais le péril couru par la France avait été grand.

Gambetta.—L'opinion publique se déclara en faveur des républicains, qui aux élections de 1876 obtinrent une forte majorité à la Chambre des Députés, tandis que le Sénat gardait une petite majorité monarchiste. Le chef incontesté des républicains était alors Gambetta. Celui-ci, fils d'un épicier de Cahors d'origine italienne, fut le meilleur représentant des hommes nouveaux qui fondèrent la République. Son élévation, objet de scandale pour les grandes familles, enthousiasma les petits bourgeois, parce qu'elle symbolisait leur arrivée au pouvoir. Adversaire irréconciliable de l'empire sous Napoléon III, Gambetta, le 4 septembre 1870,

fit proclamer la République ; pendant la guerre il incarna le patriotisme, devint l'homme de la lutte à outrance, l'organisateur d'armées. Le correspondant du *Spectator* de Londres lui rendit cette justice " qu'il combinait l'énergie d'un Jacobin à la modération d'un ministre anglais." Ses compatriotes, monarchistes ou bonapartistes, moins équitables, le traitaient alors de " fou furieux." En 1871, il fut élu membre de l'Assemblée Nationale par Strasbourg, puis par Paris quand le traité de Francfort l'eut privé de son premier siège. Esprit précis, orateur puissant, violent parfois en paroles, mais toujours prudent dans ses actes, il assura le vote de la Constitution de 1875. Par son habileté, profitant des divisions entre Orléanistes et Légitimistes, il réalisa ce tour de force de faire élire, par des députés dont les deux tiers étaient monarchistes, cinquante-six républicains sur soixante-quinze sénateurs inamovibles. A la même époque il s'improvisa l'éducateur de la Démocratie. Il parcourut la France, prêchant partout la patience, le courage, l'espoir, et il s'intitula lui-même " le commis voyageur de la République." Le pays ignorait ce qu'était une assemblée politique, avec ses mouvements de séance, ses coteries, ses intrigues de couloirs ; Gambetta le lui apprit dans son journal *La République Française*, qui rendit compte pour la première fois des petits secrets parlementaires. Les élections à la Chambre de 1876 furent pour lui un grand succès, mais il restait encore à vaincre l'hostilité du président Mac-Mahon et celle du Sénat. Gambetta engagea alors la lutte contre les monarchistes et contre les catholiques ennemis de l'Italie. C'est ce qu'on a appelé la politique de défense républicaine et l'anticléricalisme.

Le 16 mai 1877. Arrivée des républicains au pouvoir.—Le duel entre Gambetta et Mac-Mahon s'engagea le 16 mai 1877, quand celui-ci révoqua son ministère républicain présidé par Jules Simon. A l'instigation de Gambetta, 363 députés blâmèrent Mac-Mahon, qui prononça la dissolution de la Chambre. La campagne électorale fut très violente. Des milliers de maires, de conseillers municipaux, de fonctionnaires furent destitués ; tous les journaux d'opposition furent poursuivis devant les tribunaux. Gambetta dirigea la propagande républicaine, affirmant que les 363 reviendraient 400, et que " Mac-Mahon devait se soumettre ou se démettre." Cette prédiction, qui valut à son auteur trois mois de prison, se réalisa à la lettre. Les 363 revinrent 394, et ils refusèrent d'entrer en rapport avec les ministres monarchistes ; Mac-Mahon, reculant devant un coup d'état, se soumit et accepta un ministère républicain. Deux ans plus tard, les royalistes perdirent la majorité au Sénat ; Mac-Mahon, découragé, donna sa démission et fut remplacé par Grévy (1879). Les républicains devenaient enfin les maîtres de la République.

Opportunistes et Radicaux.—De 1879 à 1885, ils organisèrent le gouvernement ; mais dès leur victoire ils se trouvèrent divisés. Le parti de Gambetta voulait pousser la France aux conquêtes coloniales, établir des rapports corrects avec l'Allemagne, et réaliser des réformes lentes au moment opportun : c'étaient les opportunistes. Les radicaux, dirigés par Clemenceau, prêchaient la politique du recueillement, c'est-à-dire le renoncement aux conquêtes coloniales, la préparation d'une guerre de revanche contre l'Allemagne, et la réalisation immédiate

de réformes importantes : suppression du Sénat, impôt sur le revenu, séparation de l'Église et de l'État. Les opportunistes avaient la majorité, mais Gambetta, méridional exubérant, homme supérieur aux allures dominatrices, était détesté dans son propre parti par de nombreux députés qui se groupaient autour de Jules Ferry, Lorrain têtu, froid et méthodique. Clemenceau, agressif, colère et éloquent, excitait leur rivalité et renversait les ministères. Il aurait été juste d'appeler Gambetta au pouvoir, mais Grévy, qui le détestait, bien qu'il lui dût la présidence de la République, le tint à l'écart. De 1879 à 1882, date à laquelle il mourut prématurément à l'âge de 44 ans, Gambetta ne fut ministre qu'une fois et presque aussitôt renversé. La première place appartint à Jules Ferry.

Gouvernement des opportunistes : Jules Ferry.—Celui-ci fit voter de grandes lois scolaires qui mirent fin à la domination de l'Église sur l'enseignement. Quelques congrégations qui refusaient de se soumettre aux lois françaises furent dispersées ; il établit la liberté de la presse et la liberté de réunion, autorisa les syndicats, supprima les sénateurs inamovibles. Grâce à lui, la France cessa d'être une monarchie déguisée pour devenir une république démocratique. Jules Ferry fonda enfin un nouvel empire colonial avec la Tunisie et le Tonkin et prépara l'occupation du Soudan, du Congo et de Madagascar. Malgré les services qu'il rendit à sa patrie, peu d'hommes ont été plus calomniés : catholiques, monarchistes et radicaux l'accusèrent d'être vendu à l'Allemagne ; à la suite d'un petit échec subi par une colonne au Tonkin, le ministère Jules Ferry s'effondra.

La crise boulangiste.—Alors commença un nouvel

assaut contre la République. Gambetta était mort, Jules Ferry était impopulaire, le Président Grévy venait d'être déshonoré par son gendre qui vendait des décorations, le parti républicain n'avait plus de chef. Les royalistes au contraire s'étaient ralliés au comte de Paris après la mort du comte de Chambord ; la division de la Chambre en radicaux, opportunistes et monarchistes rendait impossible la formation d'un ministère stable. C'est à ce moment que parut un sauveur, le général Boulanger. Cet officier bavard et médiocre voulut jouer au Napoléon. Devenu Ministre de la Guerre, il acquit une grande popularité en exigeant la libération du commissaire de police Schnaebelé qui avait été attiré dans un guet-apens par la police allemande. On considéra Boulanger comme l'homme de la revanche. Soutenu par la Ligue des patriotes qu'avait fondée Paul Déroulède, par les royalistes ainsi que par les bonapartistes, il demanda la fondation d'une république plébiscitaire ressemblant au Consulat. En 1889, il fut élu député de Paris et acclamé par une foule immense. Ayant pour lui la police et l'armée, Boulanger aurait pu provoquer une révolution, mais cet ambitieux sans énergie n'osa pas. . . . Menacé d'être arrêté, il s'enfuit à Bruxelles, ses partisans l'abandonnèrent et peu après il se suicida.

La République sortit renforcée de cette épreuve. L'exposition de 1889 prouva le relèvement matériel du pays. Vingt-cinq millions de visiteurs vinrent admirer à Paris les produits de l'industrie française et en particulier la Tour Eiffel, triomphe de la construction métallique. Le gouvernement bénéficia tout naturellement de cette prospérité économique.

Gouvernement des progressistes : politique extérieure.— A partir de 1889, la majorité appartint à un parti républicain modéré ou progressiste qui garda presque constamment le pouvoir jusqu'en 1899. Il cessa d'appliquer les lois de l'État aux congrégations qui se multiplièrent et s'enrichirent ; des tarifs protecteurs, établis par Méline en 1892, favorisèrent l'agriculture et l'industrie. La France s'engageant à fond dans une politique coloniale occupa le Dahomey et le Soudan, ce qui provoqua une grave rivalité franco-anglaise. Les progressistes allaient de l'avant parce qu'ils ne se sentaient plus isolés en Europe : l'alliance franco-russe avait été signée en 1891 et un rapprochement franco-allemand s'esquissa quand des navires français furent envoyés à l'inauguration du canal de Kiel. Comptant sur l'appui des puissances continentales, Hanotaux chercha à faire évacuer l'Égypte par l'Angleterre et envoya la mission Marchand à Fachoda sur le Haut-Nil. Mais cette politique échoua avec l'expédition Marchand ; la France ne fut soutenue ni par l'Allemagne ni par la Russie, et elle dut renoncer à Fachoda en 1899.

Politique intérieure : l'affaire Dreyfus.—A l'intérieur, la carrière des ministres modérés fut troublée par le scandale du Panama ; beaucoup d'hommes politiques furent accusés d'avoir reçu des " pots de vin " pour approuver les emprunts de la Compagnie qui creusait le canal. Peu après ce furent les attentats anarchistes : Vaillant jeta une bombe dans la Chambre des Députés et, à Lyon, l'italien Caserio assassina le Président de la République, Sadi Carnot.

Plus grave encore fut l'affaire Dreyfus. Le capitaine Dreyfus, accusé de trahison, fut condamné, en 1894,

par un conseil de guerre à la déportation. Ses amis, persuadés de son innocence, dénoncèrent comme coupable le commandant Esterhazy, qui fut acquitté. L'écrivain Zola protesta contre certaines irrégularités de procédure. En 1898 le Ministre de la Guerre lut à la Chambre un document accablant pour Dreyfus. Aussitôt, il fut prouvé que ce document était faux, et le colonel Henry, accusé de l'avoir fabriqué, se suicida. Dreyfus, jugé de nouveau par un autre conseil de guerre, fut condamné à dix ans de prison. Mais de nouveaux faux avaient été fabriqués pour le faire condamner ; il fut gracié et la Cour de Cassation le déclara innocent en 1906.

Cette longue affaire exaspéra l'opinion ; la Ligue des patriotes y trouva l'occasion d'un nouveau complot. Les Dreyfusards groupaient les partis de gauche, radicaux et socialistes, qui revendiquaient la liberté d'opinion et le droit de critiquer les institutions militaires. Les anti-dreyfusards groupaient les partis de droite, qui affirmaient que toute critique de l'armée affaiblissait la France. Les deux partis s'insultèrent. Les adversaires du régime grossirent le scandale pour dégoûter les honnêtes gens de la République et allèrent jusqu'à frapper le Président Loubet. Vainement, en 1899, Déroulède essaya d'entraîner les troupes de Paris contre l'Élysée. Arrêté et traduit devant le Sénat érigé en Haute-Cour de Justice, Déroulède fut condamné à dix ans de bannissement. Pendant toute cette crise les progressistes s'étaient montrés très faibles envers les agitateurs. Le bloc radical et socialiste les remplaça au pouvoir et toute la politique française prit une direction nouvelle.

Le Bloc et la politique anticléricale.—Les radicaux gouvernèrent de 1899 à 1905 avec la collaboration des socialistes : ce fut le "Bloc." Puis de 1905 à 1914 ils gouvernèrent seuls, car ils avaient la majorité à la Chambre et au Sénat. Tantôt ami, tantôt adversaire du gouvernement, l'orateur socialiste Jaurès eut pendant toute cette période une influence considérable sur le Parlement.

Le Bloc vota des lois socialistes et s'appliqua à défendre la République contre tout complot nouveau. La force des monarchistes, bonapartistes, et républicains plébiscitaires venait de leur alliance avec les catholiques, qui continuaient à combattre la République malgré le pape Léon XIII. Waldeck-Rousseau fit voter la loi de 1901 sur les associations, qui permit au ministre Combes de dissoudre beaucoup de congrégations. En 1904, le pape Pie X intervint dans la politique extérieure française par sa protestation contre la visite du Président Loubet au roi d'Italie ; selon la théorie pontificale, un souverain catholique n'avait pas le droit de venir à Rome, parce qu'il reconnaissait ainsi comme légitime la destruction des États de l'Église. Le parti catholique, qui restait fidèle à son attitude de 1869, faisait passer les intérêts matériels du Pape avant ceux de la France. Le parti républicain riposta en 1905 par le vote de la séparation de l'Église et de l'État sur la proposition de Briand. La France, ne reconnaissant plus le Pape comme souverain temporel, supprima son ambassade au Vatican, et, dénonçant le Concordat, cessa de payer un traitement aux ecclésiastiques. Le Bloc voulait que les catholiques emploient toutes leurs ressources à faire vivre le clergé, au lieu de les employer à combattre la République.

La Triple Entente.—En politique extérieure toute tentative de rapprochement franco-allemand fut abandonnée. L'Allemagne, se croyant de force à dominer le monde entier avec l'Autriche et l'Italie, ses alliées, se montrait de plus en plus agressive. L'Angleterre de son côté sentait le danger de la concurrence allemande. Delcassé, Ministre des Affaires Étrangères, fortement aidé par la bonne volonté du roi Édouard VII, put faire aboutir en 1904 l'Entente Cordiale, fondée sur la reconnaissance des droits de la France au Maroc et de ceux de l'Angleterre en Égypte. Puis l'Angleterre et la Russie se réconcilièrent, et ce fut comme une Triple Entente. Delcassé négocia aussi un rapprochement avec l'Italie, qui, toujours sacrifiée dans les affaires de la Triplice, promit de rester neutre en cas d'agression allemande. L'équilibre était ainsi établi entre Triple Alliance et Triple Entente.

L'Allemagne et la France.—Or, l'Allemagne était surpeuplée et son industrie avait besoin de marchés nouveaux. Elle aurait pu grandir pacifiquement, mais le corps des officiers prussiens qui avaient fondé par la guerre l'unité allemande, ne voulait pas abandonner aux marchands le soin d'enrichir leur patrie ; ils pensaient qu'une victoire rapide serait plus profitable que vingt ans de travail. L'empereur Guillaume II et le peuple allemand se laissèrent persuader. Confiante en sa force, l'Allemagne résolut d'imposer au monde sa domination politique, sa culture et son industrie.

La France ne pouvait croire à la possibilité d'une guerre. Les Russes, habiles dans l'art de la propagande, avaient tant vanté les richesses de leur pays et les millions d'hommes de leur armée, qu'on les croyait

invincibles. Amie de l'Angleterre, alliée de la Russie, la France éprouvait un tel sentiment de sécurité qu'elle songeait uniquement à diminuer ses charges militaires. Les anti-militaristes, devenus très nombreux après les scandales de l'affaire Dreyfus, approuvaient cette politique. Le ministère Combes procéda à un demi-désarmement ; les approvisionnements en obus furent diminués et le service militaire réduit de trois à deux ans par la loi du 21 mars 1905. Or, onze jours auparavant, l'armée russe s'était fait écraser par les Japonais à Moukden et dix jours plus tard, le 31 mars, Guillaume II, débarquant à Tanger, prenait le Maroc sous sa protection contre la France. L'Allemagne profitait de l'affaiblissement militaire de la Triple Entente pour prendre l'initiative d'un conflit.

La crise marocaine.—Le plan de Guillaume II était de rompre l'entente franco-anglaise en enlevant à la France toute l'influence que l'Angleterre lui avait reconnue au Maroc. Le discours de Guillaume II à Tanger provoqua une panique en France. Delcassé, qui voulait tenir tête à l'Allemagne, dut démissionner. La conférence d'Algésiras établit au Maroc une administration internationale, mais l'Entente franco-anglaise sortit renforcée de cette crise européenne. En 1908, nouvel incident grave : six déserteurs de la Légion étrangère furent arrêtés au moment où ils allaient quitter le Maroc avec des sauf-conduits délivrés par le consul d'Allemagne. Clemenceau, alors premier ministre, refusa les excuses demandées par l'Allemagne et l'affaire fut réglée par arbitrage. A ce moment Guillaume II essaya une fois de plus de brouiller la France et l'Angleterre par son interview accordé au

Daily Telegraph, dans lequel il prétendait faussement avoir sauvé l'Angleterre d'une attaque française pendant la guerre du Transvaal.

Agadir.—En 1909, la France put croire à une réconciliation avec l'Allemagne. Un accord négocié par le ministre Pichon reconnaissait à la France le droit de maintenir l'ordre au Maroc et garantissait une entente franco-allemande pour l'exploitation commerciale du pays. Mais au nom de cet accord, les Allemands cherchèrent à accaparer les meilleures affaires et à ruiner les entreprises anglaises. L'accord ne fut pas appliqué. Irritée de cet échec, l'Allemagne, qui s'était interdit toute action militaire, envoya le " Panther " à Agadir et exigea une partie du Maroc.

Mais la France avait déjà assez de frontières communes avec l'Allemagne sans en créer de nouvelles. Les ministres anglais Grey, Lloyd George et Asquith soutinrent la politique française. Le ministre Caillaux, par le traité du 4 novembre 1911, céda à l'Allemagne des territoires au Congo, et obtint pour la France le protectorat du Maroc, qui fut établi en 1912. Ce traité mécontenta également les deux puissances qui l'avaient signé. Caillaux, accusé par Clemenceau de négociations secrètes avec les ministres germaniques, dut donner sa démission. A Berlin, le ministre des colonies quitta le pouvoir en protestant contre la politique trop conciliante du chancelier Bethmann-Holweg. Les Allemands, affolés par leurs journaux, se croyaient encerclés, méprisés et dupés. C'est à ce moment que Guillaume II prit une attitude belliqueuse. Quand le député Heydebrandt, attaquant la France et l'Angleterre, s'écria en plein Reichstag : " Ce n'est pas par des concessions que

nous assurerons la paix, c'est par l'épée allemande," le Reichstag, le Kronprinz, tout l'empire l'applaudirent. La guerre était virtuellement décidée.

Préparatifs de guerre.—Aussitôt, le gouvernement allemand précipita ses armements. En 1911, il porta l'effectif de ses troupes du temps de paix à 625,000 hommes ; en 1912, à 651,000 ; en 1913, à 860,000 hommes, et Guillaume II osa demander au roi Albert libre passage pour ses troupes à travers la Belgique en cas de guerre avec la France. Au centenaire de la bataille de Leipzig, le Kaiser rappela les grand souvenirs des luttes de 1813 ; des avions, des zeppelins survolèrent les départements français de l'Est ; des Allemands provoquèrent des rixes à Nancy ; on sentait que les hostilités devaient éclater au premier signal.

La France et la Russie voyaient venir le danger non plus du Maroc, mais des Balkans, où les amis de la Triplice, Turcs et Bulgares, avaient subi de grandes défaites en 1912 et en 1913. Sous la direction du Président Poincaré et du ministre Barthou, la France rétablit le service militaire de trois ans qui devait lui assurer 750,000 hommes sur le pied de paix. Mais cette loi fut très mal accueillie par le pays qui, malgré tout, ne croyait pas à la guerre. En Russie, les armes et les chemins de fer manquaient. L'Angleterre, préoccupée par des questions intérieures, ne jugeait pas le moment opportun de transformer l'entente en alliance effective. Quand le drame de Sérajevo fournit à l'Allemagne le prétexte qu'elle désirait, l'Entente n'était pas préparée à la guerre.

La question d'Alsace-Lorraine.—Pendant toute cette crise, la question d'Alsace-Lorraine était passée au

deuxième plan. Certes, la France n'oubliait pas le rapt dont elle avait été victime, et en Alsace-Lorraine même, l'hostilité envers l'Allemagne persistait. Deux fois, le 17 février et le 1er mars 1871, les députés alsaciens-lorrains avaient protesté contre l'annexion de leurs provinces à l'Allemagne : " Nous proclamons à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies, envers et contre tous usurpateurs." En 1887, tous les députés alsaciens-lorrains élus au Reichstag étaient encore des " protestataires," demandant le retour à la France. L'Allemagne, qui n'avait laissé aucune liberté locale en Alsace-Lorraine, et qui en avait fait une terre d'Empire administrée sous la direction même du chancelier, fit un grand effort pour germaniser le pays. Cent cinquante-huit mille Alsaciens-Lorrains, le dixième de la population, avaient émigré pour ne pas devenir Allemands, et tous les ans de nombreux jeunes gens allaient encore servir la France dans la légion étrangère. Tous ces émigrants furent remplacés par des Allemands. Les journaux, les sociétés francophiles furent persécutés et supprimés. Tout souvenir français fut proscrit, les enseignes des boutiques et le nom même des villages furent germanisés. L'enseignement en français fut interdit. Des maîtres venus d'Allemagne dressèrent les écoliers au respect de la force en leur infligeant des châtiments corporels. Ils leur enseignèrent encore que le premier devoir du véritable Allemand était de dénoncer aux autorités les auteurs de toute infraction aux lois, et pour leur inculquer cette vertu nouvelle, ils préten-

daient les habituer à se dénoncer mutuellement. Dans certaines classes, les enfants à tour de rôle furent dispensés de travail, ayant pour tâche unique de surveiller leurs petits camarades et de révéler au maître les peccadilles commises. Cette discipline de l'école primaire se retrouvait dans les écoles professionnelles et au régiment. La pédagogie germanique se souciait moins de former des citoyens libres que des soldats disciplinés et passifs et des policiers bénévoles de l'empire.

L'Allemagne s'appliqua aussi à conquérir les cœurs en enrichissant la région. Ce dernier effort ne fut pas tout à fait vain. Les Alsaciens-Lorrains, très catholiques, ne comprenaient pas la politique religieuse de la France, que l'Allemagne ne cherchait naturellement pas à leur expliquer. Voyant la revanche du bon droit trop éloignée, ils cessèrent des protestations jugées inutiles et demandèrent simplement l'autonomie. En 1911, Guillaume II accorda une constitution qui déçut tout le monde et provoqua de telles récriminations qu'en 1912 l'empereur menaça de réduire l'Alsace-Lorraine en province prussienne. La crise franco-allemande ranima l'opposition et créa des incidents dont l'épisode le plus célèbre fut l'affaire de Saverne, où les officiers de la garnison insultèrent la population et enfermèrent en prison les autorités civiles de la ville.

En 1914, le peuple français était fier d'avoir réparé le désastre de 1870, refait sa fortune, créé un empire colonial et trouvé des alliés. Cependant il ne voulait faire la guerre ni pour le Maroc, ni pour la Serbie, ni même pour l'Alsace-Lorraine. Mais il s'aperçut alors que l'Allemagne avait décidé d'en finir avec lui, et il accepta le combat auquel il était provoqué.

CHAPITRE VIII

LA GUERRE DE 1914

L'ATTENTAT de Sérajevo.—Le 28 juin 1914, l'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand, était assassiné à Sérajevo : Cabrinovic, fils d'un policier autrichien, lui avait lancé une bombe sans l'atteindre ; quelques pas plus loin, un étudiant, Prinzip, le tuait à coups de revolver. Les deux coupables et quelques complices furent arrêtés. Chose étrange ! les complices furent condamnés à mort et les deux principaux coupables à vingt ans de travaux forcés. Cet attentat, qu'avait connu et peut-être préparé la police autrichienne, fut le prétexte de la guerre mondiale. Au conseil de Potsdam, le 5 juillet 1914, l'Allemagne et l'Autriche se mirent d'accord pour la provoquer.

La crise européenne.—Au point de vue austro-allemand, le moment était favorable : la France se passionnait pour un drame politique et mondain, l'assassinat du journaliste Gaston Calmette par Mme Caillaux ; le président Poincaré était à Saint-Pétersbourg ; la Russie n'avait pas achevé son réseau de voies ferrées ; la guerre civile menaçait en Irlande. Le 23 juillet, l'Autriche, accusant le gouvernement serbe de complicité dans l'attentat de Sérajevo, lui envoya un ultimatum ; la Serbie céda, ce qui n'empêcha pas l'Autriche de lui déclarer la guerre le 28 juillet. Attaquer la Serbie,

c'était provoquer la Russie sa protectrice. L'Allemagne espérait que la Russie ouvrirait immédiatement les hostilités contre l'Autriche. Mais le tsar Nicolas II, appuyé par la France et la Grande-Bretagne, demanda seulement à négocier. Vienne et Berlin refusèrent toute conversation. Le 29 juillet, la Russie commença à mobiliser son armée ; l'Autriche mobilisait secrètement depuis le 26 et l'Allemagne depuis le 21 juillet, deux jours avant la remise de l'ultimatum à la Serbie ! Jusque là, la France était demeurée spectatrice ; mais le 29 juillet, les troupes allemandes occupaient leurs emplacements de combat et envoyaient des patrouilles sur le territoire français à Cirey et à Parux. Le 30 juillet, pour donner au monde la preuve de ses sentiments pacifiques, la France fit retirer ses troupes de couverture à dix kilomètres en deçà de la frontière ; le 31, elle s'engagea à respecter la neutralité belge ; le 2 août, elle ordonna la mobilisation générale, mais en prenant soin de proclamer que, pour elle, mobilisation ne signifiait pas guerre.

Attitude de l'Allemagne.—L'Allemagne, voyant qu'elle ne pouvait forcer ses adversaires à l'attaquer, jeta le masque. Le 1er août, elle annonça sa mobilisation générale au moment où elle l'achevait, et déclara la guerre à la Russie. Le 2 août elle occupa Luxembourg et le 3 août elle déclara la guerre, non seulement à la France, mais encore à la Belgique dont elle avait garanti la neutralité. C'est alors que la Grande-Bretagne, neutre jusqu'à ce jour, rompit avec l'Allemagne pour défendre le " chiffon de papier " [1] que Guillaume II

[1] Cette expression, dont on a fait pendant la guerre le symbole de l'honneur germanique, n'a pas été connue par un texte

venait de déchirer. L'Allemagne, escomptant un triomphe rapide, ne songeait même pas à dissimuler sa politique agressive. Elle s'appuya pour faire la guerre à la France sur les prétextes ridicules et mensongers qu'un aéroplane avait lancé des bombes sur Nuremberg et que des soldats français déguisés avaient pénétré en territoire belge. Pour expliquer l'invasion de la Belgique, le Chancelier Bethmann-Holweg avoua au Reichstag qu'il n'avait aucun motif, mais que " nécessité n'avait pas de loi."

La guerre mondiale.—Pendant cette crise suprême les alliés de l'Allemagne s'étaient effacés. L'Autriche se trouva en état d'hostilité avec la Russie le 6 août, avec la France le 10 et avec l'Angleterre le 12 seulement. Quant à l'Italie et à la Roumanie, elles refusèrent de participer à une guerre agressive, leur alliance avec l'Allemagne et l'Autriche n'étant que défensive. La guerre mondiale commençait. En novembre 1914, la Turquie, puis en 1915 la Bulgarie, se joignirent aux puissances centrales. Quant à la Triple Entente, elle reçut successivement l'adhésion du Japon, de l'Italie, de la Roumanie, du Portugal, de la Grèce, et le 5 avril 1917 celle des États-Unis, qui, en intervenant au moment décisif, devaient assurer la victoire. La majeure partie du monde civilisé lutta donc contre les puissances centrales. Mais en 1914, la France ne recueillit guère que des témoignages de sympathie. Négligeant la Russie dont

allemand mais par un compte-rendu de Sir Edward Goschen, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin. Comme l'entretien eut lieu en anglais, le mot que doit retenir l'histoire est donc " scrap of paper," employé par le chancelier von Bethmann-Holweg. Le gouvernement allemand ne l'a jamais démenti.

la mobilisation devait durer deux mois, l'Allemagne lança sur les troupes françaises sa formidable armée, avec la volonté de les anéantir d'un seul coup. Héroïquement, les contingents disponibles de la Belgique et de la Grande-Bretagne vinrent se ranger à la gauche des troupes françaises pour triompher ou périr avec elles.

La mobilisation en France.—Les Français connaissaient la puissance de l'Allemagne et ne se faisaient pas d'illusions sur le sort qui leur était réservé en cas de défaite ; une fois de plus, il fallait vaincre ou mourir. Sur la tombe de l'orateur socialiste Jaurès, assassiné par un déséquilibré, tous les partis politiques jurèrent d'oublier leurs querelles, et jusqu'à la paix ce fut "l'union sacrée." Gravement, les citoyens français, républicains, antimilitaristes, royalistes, prirent l'uniforme et le fusil et partirent pour la frontière.

La guerre de mouvement.—La guerre commença mal. L'armée belge, luttant pied à pied pour la défense de son territoire, fut écrasée par des forces vingt fois supérieures. Joffre, généralissime des troupes françaises, prenant l'offensive avec un million de soldats contre plus de deux millions d'Allemands, engagea du 18 au 23 août la bataille des frontières et subit la défaite de Charleroi pendant que l'armée britannique du général French était battue à Mons. Pendant 13 jours ce fut la retraite haletante et précipitée. Mais le 5 septembre, les troupes franco-britanniques se redressant brusquement, surprirent l'ennemi en plein triomphe, et remportèrent, le 12, la victoire de la Marne. A partir de ce jour, chaque armée essaya d'envelopper l'autre par le nord, ce fut la course à la mer avec les batailles de

l'Aisne, de Roye, d'Arras, d'Ypres, de l'Yser. A la fin de novembre, les combattants épuisés s'enfoncèrent dans le sol et commencèrent une guerre de siège qui dura quatre ans. La nation dut vivre avec la guerre et s'organiser pour triompher.

L'esprit public en France.—La France mit longtemps à s'apercevoir que la lutte serait longue. Mais la volonté du pays était d'en finir d'une façon décisive avec l'Allemagne et ses perpétuelles menaces d'attaque. L'invasion de ses plus riches départements, les échecs sur le front occidental, les désastres orientaux—désastre serbe en 1915, désastre roumain en 1916, désastre russe en 1917—ne firent jamais fléchir cette volonté. Parler de paix sans vainqueur ni vaincu, douter de la victoire, devint une trahison flétrie du nom de " défaitisme." Pour rendre la guerre supportable aux civils, le gouvernement offrit de gros salaires aux ouvriers, donna des allocations aux femmes de mobilisés, et paya largement les récoltes des paysans. Tout commentaire décourageant des mauvaises nouvelles diplomatiques et militaires fut interdit aux journaux. Toute conversation pessimiste entre les particuliers devint un délit passible des tribunaux. D'autre part, le peuple français donna son or, approuva les levées de troupes, supporta les bombes d'avions et le tir des canons, demanda une discipline nationale inflexible et une conduite de la guerre toujours plus énergique. Dans la grande crise de 1917 ce fut la nation tout entière qui, pour renforcer le gouvernement, désigna Clemenceau comme ministre. De la déclaration de guerre à l'armistice, l'attitude de la République française rappela celle de la république romaine au temps des guerres puniques.

La France de guerre.—Sur mer, la marine britannique réduisit dès le début l'Allemagne à l'impuissance ; les navires germaniques dispersés furent détruits, notamment au combat des îles Falkland ; le gros de la flotte ennemie resta caché derrière Héligoland, et quand elle se risqua à sortir de son abri, elle subit des pertes irréparables à la bataille de Jutland. Les sous-marins ennemis mirent pendant quelques mois l'existence même des alliés en péril, mais ils furent détruits en si grand nombre que leurs équipages les considéraient comme des cercueils. Malgré le génie de l'Allemagne, la marine britannique conserva sans cesse la maîtrise des mers. Mais chacun sentait que les batailles suprêmes seraient livrées sur le continent.

Dès 1914, la France, ses alliés, et l'Allemagne se mirent au travail pour inventer et fabriquer des engins nouveaux, capables de surmonter l'obstacle imprévu des tranchées. Mais la tâche de la France était bien la plus dure : l'invasion lui avait fait perdre une grande partie de ses ressources : 40 % de son charbon, 90 % de son minerai de fer, 70 % de sa fonte, 80 % de son acier. Il fallut construire des usines, instruire des ouvriers, importer des minerais. Tout le pays devint une usine de guerre. Elle fournit à sa propre armée les canons, les mitrailleuses, les grenades, l'artillerie de tranchée, les avions dont elle avait besoin ; elle créa toute une industrie chimique pour fabriquer des gaz asphyxiants, quand les Allemands en eurent introduit l'usage ; elle construisit le char d'assaut léger dont l'intervention facilita la victoire en 1918. Non contente de s'équiper elle-même, elle arma et équipa en grande partie les troupes belges et serbes, fournit de munitions la Russie

et la Roumanie, donna à ses alliés 1500 pièces d'artillerie lourde et une partie de leur matériel d'aviation. La France envahie fut un des arsenaux principaux de la coalition.

L'unité d'action. L'effort militaire de la France.— Elle fut également le principal centre diplomatique et militaire. Chacune des puissances alliées avait ses intérêts, ses traditions, ses susceptibilités. La géographie même les séparait : la Russie, bloquée en Orient, n'avait que des communications précaires avec le reste du monde. Sans cesse les ministres français, en particulier Briand et Clemenceau, cherchèrent à réaliser l'unité d'action et l'unité de front. Des conférences interalliées organisèrent le blocus de l'Allemagne et préparèrent des attaques simultanées sur tous les fronts. Cette volonté d'unifier les méthodes et les efforts aboutit en 1918 au commandement unique qui amena la victoire.

La France devint une fois de plus le champ de bataille des nations. Après avoir supporté pendant les premières années de la guerre le choc principal de l'ennemi, l'armée française ne ralentit point ses efforts quand ses puissants alliés furent prêts à augmenter les leurs. Sur 900 kilomètres de tranchées, de la Suisse à l'Yser, les Français occupèrent une moyenne de 700 kilomètres. Partout où un péril imprévu surgissait, en Serbie, en Italie, en Flandre, des troupes françaises tinrent à honneur d'y accourir. Des contingents combattirent encore en Syrie et au Maroc. Des instructeurs, des officiers d'artillerie, des pilotes aviateurs furent mis à la disposition des alliés qui en demandaient. Or, pour cet effort, en comptant ses vieillards, ses infirmes

et ses enfants, la France disposait seulement de 19 millions d'hommes. Elle en mobilisa 8,300,000, ainsi que 500,000 soldats venus de ses colonies. Sur ces 8,800,000 mobilisés, il y eut 1,400,000 tués et 2,800,000 blessés, dont 1,400,000 furent blessés deux fois ; plus de 100,000 sont retournés au feu après trois blessures et davantage. Jamais pays n'avait réalisé pareil effort militaire.

Clemenceau.—Poincaré, Briand, Millerand, Ribot, Painlevé, Viviani, tous les hommes d'État rivalisèrent de zèle pour diriger cet effort. Le plus grand de tous fut Clemenceau. Il arriva au ministère en novembre 1917, moment critique s'il en fut : la Roumanie était vaincue, les Bolchevistes russes se préparaient à négocier à Brest-Litowsk, les Italiens subissaient le désastre de Caporetto, partout ailleurs les alliés étaient tenus en échec. En France, où elle avait trouvé des traîtres, l'Allemagne cherchait à acheter des journaux. Clemenceau, malgré ses 78 ans, avait gardé la volonté, l'audace, la rapidité de décision, l'éloquence railleuse, le tempérament nerveux et combatif qui l'avait fait surnommer " le Tigre." Depuis 1914 il critiquait si âprement dans son journal la mollesse du gouvernement, que la censure interdisait la plupart de ses articles et le réduisait presque au silence. Appelé au ministère, il fit fusiller quelques traîtres et leurs complices : Bolo, Lenoir, Duval ; il fit exiler Malvy, ancien ministre de l'Intérieur, coupable de fautes professionnelles, et emprisonner Caillaux, chef du parti de la paix. Après les victoires allemandes du printemps de 1918, il fit agréer Foch comme commandant en chef des armées alliées. Ce vieillard qui avait consacré toute sa vie à réparer les

désastres de 1870 présida aux triomphes de 1918. Le vieux Tigre devint le " Père la Victoire " ; et toute la France reconnut qu'il avait bien mérité de la Patrie.

La guerre de tranchées.—Pendant que la population de l'arrière travaillait à leur forger des armes, les soldats endurèrent stoïquement avec leurs camarades anglais et belges les souffrances de la guerre de tranchées. De temps en temps, il y eut de grandes attaques avec l'espoir vite déçu de percer le front ennemi. Ce furent en 1915 les offensives d'Artois et de Champagne ; en 1916 la bataille de Verdun où l'armée française brisa une deuxième fois l'effort allemand, et, dans la même année, la bataille de la Somme. En 1917, ce fut l'offensive du " Chemin des Dames." 1918 fut l'année décisive de la guerre : les Allemands débarrassés du front russe engagèrent avec 204 divisions, renforcées par des éléments autrichiens, les offensives de Picardie, de Flandre, de l'Oise et de l'Aisne. Les alliés disposaient seulement de 160 divisions britanniques, canadiennes, néo-zélandaises et françaises, soutenues par quelques contingents italiens et portugais. Toutes ces troupes se sacrifièrent héroïquement pour briser les assauts des armées allemandes, en attendant l'arrivée des énormes renforts américains. Le 15 juillet commença la lutte suprême. Hindenburg et Ludendorff engagèrent " l'offensive de la paix " de Château-Thierry à Massiges. Cette formidable attaque qui se développa sur 150 kilomètres de front fut brisée. Le 18 juillet, Foch déclancha la contre-offensive au nord de Château-Thierry ; les troupes allemandes se replièrent sur l'Aisne. Le 9 août les lignes allemandes de Picardie furent enfoncées, et peu à peu les Allemands se retirèrent

vers les tranchées d'où ils étaient partis le 21 mars. Les troupes américaines du général Pershing enlevèrent brillamment Saint-Mihiel ; enfin le 26 septembre commença la bataille de Foch, de la Meuse à la mer du Nord. Américains, Français, Anglais, Belges, attaquant à la fois enlevèrent la ligne Hindenburg, rempart de l'Allemagne. Au même moment, sous les attaques des armées alliées de Salonique, commandées par Franchet d'Espérey, le front bulgare s'effondra, et l'armée britannique, dispersant les Turcs, s'empara de Damas. Le mois suivant, les troupes autrichiennes s'enfuirent devant une offensive italienne. La Bulgarie, la Turquie, l'Autriche durent abandonner successivement la lutte. Cependant les armées allemandes refluaient vers le massif des Ardennes, aux abords duquel elles signèrent une véritable capitulation par l'armistice du 11 novembre. Elles avaient perdu, au cours de cette campagne de 1918, plus d'un million d'hommes. Depuis le 18 juillet, les alliés avaient fait 400,000 prisonniers et enlevé plus de 5000 canons. Après avoir livré leur artillerie, leurs avions et leurs mitrailleuses, les Allemands purent se retirer sur la rive droite du Rhin. Déjà le désastre militaire avait provoqué la révolution en Allemagne ; Guillaume II s'était enfui en Hollande et l'empire allemand était devenu une république. C'était l'effondrement de la puissance germanique.

Le traité de Versailles.—Wilson, Lloyd George, Orlando et les autres plénipotentiaires alliés sous la présidence de Clemenceau discutèrent à Paris les conditions du traité notifié à l'Allemagne le 7 mai et signé à Versailles le 28 juin 1919. Ce traité restitua à la France l'Alsace-Lorraine, réparation de l'injustice de

1871. Il lui donna les mines de charbon de la Sarre comme compensation des mines du Nord, systématiquement détruites par les Allemands. Il promit la restitution des biens volés en pays envahis, prévit des indemnités pour relever les ruines et payer les pensions destinées aux veuves, aux orphelins et aux mutilés de la guerre.

Abolition du service militaire obligatoire remplacé par une armée de métier réduite à 100,000 hommes ; interdiction d'élever des fortifications et de maintenir des troupes à moins de 50 kilomètres à l'est du Rhin, occupation pendant 15 ans de la rive gauche du Rhin par des troupes alliées, telles furent les principales clauses militaires du traité de Versailles. Hors d'Europe la France reçut en vertu d'accords ultérieurs une partie du Togo et du Cameroun, un mandat sur la Syrie et une zone d'influence en Cilicie.

L'opinion et le traité.—Ce traité fut assez mal accueilli par l'opinion publique. Les mines de la Sarre ne sont point une acquisition définitive, car les habitants de ce territoire devront, en 1934, décider définitivement de leur sort par un plébiscite. A l'occupation militaire permanente de la rive gauche du Rhin, Clemenceau avait préféré une alliance défensive franco-anglo-américaine, qui ne put se réaliser. Le Sénat américain refusa même de ratifier le traité de Versailles, ce qui enleva à la France jusqu'à la garantie d'une puissante Société des Nations. L'on ne manqua pas de reprocher à Clemenceau d'avoir sacrifié la proie pour l'ombre. Mais la critique s'acharna surtout sur les clauses financières. En 1918, la France sortait de la guerre avec plus de deux cents milliards de dettes ; elle avait à

refaire ses chemins de fer, ses routes, ses mines, à reconstruire ses usines, ses maisons que les Allemands avaient, pour le plaisir de nuire, systématiquement détruites pendant l'occupation et leur retraite ; la baisse de son change accroissait de jour en jour ses charges financières. Pour combler le déficit du budget, il y avait dans le traité des promesses, mais aucune certitude de paiement. Restitutions, réparations, garanties, tout semblait également insuffisant. D'ailleurs, la guerre continuait en Orient ; les Bolchevistes combattaient les Alliés et provoquaient une révolution en Hongrie. Les Turcs refusaient de s'incliner devant le traité de Sèvres ; Serbes et Italiens se disputaient Fiume. Enfin, les Allemands ne cessaient de protester contre le traité de Versailles et de chicaner sur son exécution. Clemenceau avait pourtant fait de son mieux ; quoique blessé par un anarchiste, il avait continué à défendre énergiquement les intérêts français et signé un traité glorieux. Mais l'incertitude de l'avenir entraîna de la mauvaise humeur contre le négociateur, et le 17 janvier 1920, Deschanel lui fut préféré comme Président de la République.

La France en 1920.—Mais si le choix du Président témoigna d'une sérieuse déception, les élections au Parlement furent un triomphe pour les éléments modérés, et le parti socialiste perdit 35 sièges à la Chambre. Au milieu du monde inquiet, de l'Europe agitée, la France apparut comme un pays stable et discipliné qui voulait un gouvernement d'ordre. Elle acceptait une paix qu'elle prévoyait pleine de dangers, comme elle avait accepté une guerre horrible, avec courage et tranquillité.

DEUXIÈME PARTIE
MŒURS ET INSTITUTIONS

CHAPITRE I
LES CLASSES SOCIALES

Le principe d'égalité.—En 1789, la société française est divisée en trois ordres inégaux : la noblesse, le clergé et le tiers-état. A partir de la Révolution, elle se répartit, d'après la profession, en bourgeois, paysans et ouvriers. Mais cette distinction est ignorée par la loi. L'article premier de la " Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen " affirme que " tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits " ; le Code Civil de 1804 consacre ce principe d'égalité.

La suppression des privilèges.—Cette révolution sociale fut l'œuvre de l'ancien tiers état dirigé par les bourgeois. Tous les privilèges de la noblesse et du clergé, notamment la dîme et les droits féodaux, furent supprimés ; les bourgeois renoncèrent à leurs propres privilèges, dont le principal était celui des corporations qui leur permettait d'empêcher les ouvriers de devenir patrons. La loi devint la même pour tous, soit qu'elle protégeât, soit qu'elle punît ; les impôts furent levés d'après la fortune individuelle ; les Français, quelle que fût leur naissance, eurent droit d'accès à tous les grades et à toutes les fonctions publiques, attribuées désormais au mérite. On vit un fils d'aubergiste,

Murat, devenir roi de Naples, un apprenti tonnelier, Ney, recevoir le bâton de Maréchal de France, des milliers de paysans et d'ouvriers arriver aux honneurs et à la fortune.

Les biens nationaux.—Pour empêcher tout retour offensif des anciens ordres privilégiés, les assemblées révolutionnaires brisèrent leur force en leur enlevant la terre : propriétés ecclésiastiques, châteaux et domaines des émigrés furent morcelés, vendus comme biens nationaux, et achetés par des centaines de milliers de bourgeois ou de paysans. Il se créa ainsi une classe moyenne qui est encore aujourd'hui la force du pays. Aucun État du monde n'avait réalisé, à la fin du XVIII[e] siècle, un régime social aussi équitable.

Restrictions apportées au principe d'égalité.—Satisfaits d'avoir établi l'égalité civile, les bourgeois ne poussèrent pas plus loin les conséquences de leurs principes ; ils ne songèrent ni à l'égalité politique ni à l'égalité de fortune. Le suffrage universel, institué par l'Assemblée législative en 1792, dura trois ans ; puis le peuple, pauvre et ignorant, fut bientôt écarté des élections, ce qui lui fut indifférent. D'autre part, la Constituante proclama la propriété inviolable et sacrée ; et lorsqu'en 1796 l'ancêtre des communistes modernes, Gracchus Babœuf, essaya de soulever le peuple, il fut décapité et ses amis fusillés. La masse des citoyens qui venait d'acquérir les terres nobles et ecclésiastiques approuva l'attitude du gouvernement : la vente des biens nationaux détourna le peuple des " lois agraires " et du communisme.

Privilèges déguisés des bourgeois dans la société nouvelle.—Dans le nouvel ordre social les bourgeois eurent,

sinon en droit, du moins en fait, une place privilégiée, parce qu'ils possédaient la majeure partie des terres, et parce que seuls ils étaient instruits. L'école primaire n'étant point organisée, les paysans et les ouvriers étaient maintenus par leur ignorance à un rang inférieur. Mais les paysans, enthousiasmés d'être libérés de la tyrannie féodale, ne revendiquèrent pas la première place, bien qu'ils formassent alors les neuf dixièmes de la nation. Ils étaient devenus, et ils sont restés, les alliés fidèles des bourgeois qui les avaient affranchis. Quant aux ouvriers des villes, ils étaient en nombre négligeable à l'époque de la Révolution.

La loi sur les héritages.—C'est ainsi que commença le règne des bourgeois qui gouvernent la France encore aujourd'hui, règne solide parce que la bourgeoisie est une classe ouverte qui peut absorber tout ce qui s'élève, et parce qu'elle a su empêcher que toute la fortune du pays ne fût de nouveau accaparée par une minorité de citoyens. Les rédacteurs du Code Civil, pour prévenir la reconstitution des grandes propriétés, ont inscrit dans la loi le principe du partage égal des héritages entre tous les enfants. Les législateurs ont ainsi assuré un perpétuel morcellement et une circulation constante des richesses. Cette stricte limite du privilège de la fortune est une garantie pour la France contre les dangers d'une nouvelle révolution sociale.

La bourgeoisie jusque vers 1860.—Sa sagesse politique valut à la bourgeoisie un long triomphe, et jusque vers 1860, elle domina sans conteste le pays. Les Bourbons et les émigrés, revenus en 1815, ne purent lui enlever ni le Code Civil, ni les biens nationaux. C'est en vain que Charles X tenta contre elle un dernier effort : en un

tour de main, la bourgeoisie le culbuta par la révolution de 1830. Les nobles durent se résigner à entrer dans les cadres sociaux créés par la Révolution, et à s'assimiler aux bourgeois qu'ils exécraient. Par un coup de surprise, en 1848, les ouvriers groupés dans le parti socialiste s'emparèrent du gouvernement, mais bien vite, la bourgeoisie, soutenue par les paysans, reprit le pouvoir aux journées de juin 1848 ; elle vainquit le prolétariat parisien et fut approuvée par le suffrage universel. Le gouvernement de Napoléon III fut comme une réaction bourgeoise contre la dictature éphémère du parti socialiste.

Les grands bourgeois.—Pendant cette longue période, l'organisation sociale resta sans changement. Au sommet de la hiérarchie étaient les grands bourgeois : commerçants, industriels, banquiers et propriétaires fonciers. Leur principale fortune venait de la terre, mais ils furent les premiers à bénéficier du développement de l'industrie ; ils achetèrent les actions des mines, des chemins de fer et des grandes banques. Grâce à leur talent ou à leurs relations, ils accaparèrent les hautes fonctions politiques ou administratives. Ces grands bourgeois furent les 90,000 électeurs payant 300 francs d'impôts de la Restauration, les 190,000 électeurs du temps de Louis-Philippe, les spéculateurs dont s'entoura Napoléon III.

Les petits bourgeois.—Au-dessous d'eux vivait une petite bourgeoisie très nombreuse de commerçants, de fonctionnaires, et surtout de propriétaires fonciers, qui avaient acquis des terres pendant la Révolution. La vie était très bon marché : un domestique recevait la nourriture, le logis, une paire de souliers et 80 francs par an ; une servante recevait 40 francs, une coiffe

et un peu de lin pour se faire des chemises. Jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, avec 1200 francs de revenu et les produits d'une métairie on pouvait vivre en rentier. Cette petite bourgeoisie était lettrée, dirigeait la politique locale, occupait les charges de maire et de conseillers municipaux ; elle s'enrichissait par l'économie. C'était le grand réservoir des forces intellectuelles et morales de la population française.

Les paysans.—Venaient ensuite les vingt millions de paysans : beaucoup étaient petits propriétaires et cultivaient leur domaine avec leur famille ; ils s'enrichissaient aussi grâce à un travail forcené et à une avarice extrême. Mais leur ignorance les empêchait de gagner autant que leurs terres auraient dû produire. Celles des bourgeois étaient cultivées par des fermiers ou des métayers. Les fermiers exploitent un domaine qui leur est confié pour quinze, vingt ou trente ans, et ils payent un fermage fixe en argent ; souvent ils sont propriétaires du bétail et des instruments agricoles. Leur situation est stable et ils vivent à l'aise. Les métayers ne possèdent ni terres, ni bétail, ni matériel ; ils cultivent sous la surveillance du propriétaire et lui donnent chaque année la moitié de la récolte ou davantage. Cette classe rurale n'avait rien gagné à la Révolution, sa situation restait précaire, et le nouveau propriétaire se montrait aussi exigeant que l'ancien. Au plus bas degré se trouvaient les ouvriers agricoles, misérablement payés, travaillant du matin au soir, couchant souvent à l'écurie ou à l'étable, menant en somme une vie de misère et de servitude. Métayers et ouvriers agricoles étaient prêts à se rallier à la révolution sociale de 1848 : mais ils ne formaient à la campagne qu'une minorité impuissante.

Ouvriers des villes.—Au moment de la Révolution, les ouvriers, encore peu nombreux, obtinrent la suppression des corporations, mais ils n'eurent ni le droit de syndicat, ni le droit de grève ; en cas de discussion sur le payement, les juges acceptaient les affirmations du patron ; le Conseil des Prud'hommes, composé de patrons, reçut le droit de condamner à trois jours de prison l'ouvrier récalcitrant. Les salaires restèrent misérables ; un franc cinquante ou deux francs par jour en province, trois francs ou quatre francs à Paris ; et encore des chômages fréquents réduisaient-ils les travailleurs à la famine. Les grandes émeutes de Paris et de Lyon, sous Louis-Philippe, furent provoquées surtout par la misère. Mais ces émeutes, localisées dans les villes où naissait la grande industrie, furent peu dangereuses, et le bloc conservateur formé par les bourgeois et les paysans sembla longtemps indestructible.

Causes de la transformation sociale.—Toutefois, depuis Napoléon III, l'état social de la France s'est modifié avec la transformation économique. La grande industrie née sous Napoléon I^er^, grandie sous Louis-Philippe, en plein développement sous Napoléon III, devint une source de fortune bien différente de celle de la terre : on vit se former une sorte de féodalité de capitalistes, en face desquels se dressa le prolétariat ouvrier, né, lui aussi, des nouvelles conditions sociales.

On vit aussi, à cette époque, une transformation intellectuelle radicale : l'instruction primaire se répandit sous Louis-Philippe, puis fut enfin donnée à tous en 1882 ; la bourgeoisie perdait là son principal privilège, le monopole de l'instruction.

La transformation morale ne tarda pas à suivre. Le

développement de la richesse et la facilité des communications donnèrent à tous le goût du luxe et du bien-être ; les paysans furent attirés vers les villes, à tel point qu'en 1911, 55 pour 100 seulement de la population française vivait à la campagne, contre 75 pour 100 en 1840.

C'est sous ces influences économiques, intellectuelles et morales que la société française a pris sa forme actuelle, et la guerre de 1914 n'a fait que précipiter et renforcer l'évolution sociale des années antérieures.

La société actuelle. La ploutocratie.—Les grands bourgeois restent la classe dominante ; leur fortune a augmenté dans des proportions considérables, grâce à l'essor de l'industrie et du commerce ; la guerre elle-même a ajouté au nombre des riches ; leurs relations et les grands journaux qu'ils possèdent leur assurent une influence prépondérante sur les pouvoirs publics. La ploutocratie qui gouverne n'est plus rurale, mais citadine : l'industrie, le commerce, la finance lui fournissent des revenus considérables. Cependant, cette classe riche sait éviter la faute des anciens privilégiés. Elle reste une classe ouverte, où les " chanceux " peuvent pénétrer, et elle garde soigneusement son pacte d'alliance avec les petits bourgeois et les paysans. Sachant très bien que quelques centaines de millionnaires ne résisteraient pas vingt-quatre heures à la masse de la nation, elle ménage l'opinion publique et s'accommode de la volonté populaire exprimée par le suffrage universel.

Anéantissement de la petite bourgeoisie rurale.—La petite bourgeoisie continue à vivre, mais le phénomène le plus remarquable de notre époque est l'anéantissement de la bourgeoisie rurale, dû à la crise de la main-

d'œuvre agricole. Les naissances ont diminué, les domestiques sont partis vers la ville, valets de ferme et métayers sont devenus rares et exigeants ; ils ont demandé des salaires de plus en plus élevés et ont harcelé de vexations les propriétaires qui ne pouvaient les remplacer et qui ont vu leurs revenus baisser au moment même où le prix de la vie augmentait. A la fin, excédés de gêne et d'ennuis, acculés à la misère, les bourgeois propriétaires de domaines ruraux ont vendu leurs terres et acheté des valeurs de bourse ; ils se sont tournés vers le commerce ou l'industrie, et surtout ils ont recherché les professions libérales ainsi que les places de fonctionnaires. Cette petite bourgeoisie mène une vie très dure ; son éducation égale au moins celle de la grande bourgeoisie, mais un abîme de fortune les sépare. L'État paie mal ; les revenus d'un avocat ou d'un médecin sont incertains et variables : qu'il vienne un enfant mal doué, il retombe dans le prolétariat. Néanmoins, cette petite bourgeoisie est encore nombreuse, et elle tient son rang à force d'énergie, de travail et d'économie. Petits et grands bourgeois formaient en 1911 une population totale d'environ neuf millions de personnes.[1]

Les paysans. Disparition des métayers.—A la même époque, le nombre des paysans, des agriculteurs actifs, s'élevait à 5,200,000 propriétaires, fermiers ou métayers et 3,300,000 ouvriers ; la population agricole totale comptait 17,000,000 de personnes. Nulle part au monde il n'existe une pareille proportion de petits

[1] Les chiffres donnés dans ce chapitre sont de simples évaluations, le recensement de 1911 ne permettant pas de les établir avec une exactitude absolue.

propriétaires ruraux. Peu à peu depuis 1860, les paysans ont acquis les terres dont se débarrassaient les bourgeois. Cependant il existait en 1914, dans les Landes, dans l'Allier, dans le Dauphiné, beaucoup de métayers peu fortunés et fort mécontents, qui élisaient des députés socialistes. La guerre les a enrichis, et à leur tour ils ont fait la conquête de la terre et résolu à leur avantage la question sociale : devenus propriétaires, ils se sont fait une âme de vieux conservateurs, et aux élections de 1919, les candidats socialistes ont complètement échoué dans les campagnes.

Richesse des paysans.—Le paysan d'aujourd'hui est instruit, il est devenu conseiller municipal ou maire de son village et il en ressent une immense fierté. Il a fait voter des tarifs protecteurs contre les blés étrangers et des lois contre la fraude des vins. A aucune époque les classes rurales n'ont connu une pareille prospérité.

L'abandon de la terre.—Néanmoins, on constate un abandon toujours plus marqué de la terre ; le travail est d'autant plus dur qu'il y a peu d'ouvriers agricoles et peu d'enfants. Les paysans, contraints de peiner depuis l'âge de douze ans jusqu'à la mort, s'épuisent à la tâche. Dans le Midi, où la crise est le plus grave, on a vu des paysans labourer la nuit à la lueur d'une lanterne. Les enfants, rebutés par ce travail de forçat, fuient vers la ville. La guerre a porté enfin aux campagnes un coup très dur : la majorité des 1,400,000 morts étaient des paysans ; mais l'énormité des bénéfices réalisés par les cultivateurs semble provoquer un retour à la terre. D'ailleurs les paysans qui commencent à adopter les meilleures méthodes scientifiques

de culture pourront gagner davantage, tout en fournissant un effort personnel moins épuisant.

Les ouvriers. Les lois ouvrières.—Les cinq millions et demi d'ouvriers et les deux millions d'employés forment avec leurs familles une population d'environ treize millions de personnes, constituant la majeure partie de la population des villes ; mais beaucoup d'entre eux, surtout parmi les employés, possèdent leur maisonnette ou du moins quelques valeurs de bourse, et ce petit capital en fait déjà des bourgeois. Les ouvriers ont obtenu l'abolition des lois qui leur étaient défavorables et se sont fait accorder des avantages immenses : droit de grève en 1864, droit de syndicat en 1884 ; puis des retraites, des indemnités en cas d'accidents, des secours de chômage et enfin la journée de huit heures. Ils forment une masse puissante et bien organisée, tous les syndicats étant groupés en une association centrale connue sous le nom de " Confédération Générale du Travail " (C.G.T.).

Le mécontentement ouvrier.—Les ouvriers sont en général mécontents de leur sort parce que, dans l'industrie moderne, l'homme est dominé par la machine. Souvent un ouvrier intelligent et travailleur ne peut pas gagner plus qu'un ouvrier médiocre ; ceux qui autrefois seraient devenus patrons, sont aujourd'hui maintenus dans le prolétariat ; pour échapper à leur sort, ils se font les apôtres de la révolution sociale et rêvent de renverser le capitalisme qui les opprime : chefs de syndicats et meneurs de grève sont, en général, les mieux doués des ouvriers. Pendant la guerre ceux-ci ont obtenu des salaires très élevés, et ils ont échappé aux tranchées pour fabriquer des munitions

et du matériel de guerre ; néanmoins leur mécontentement est resté grand devant les formidables bénéfices des commerçants, des industriels et des cultivateurs. A l'exemple de la Russie, ils se sont lancés, en 1920, dans une grève générale pour s'emparer du gouvernement. Leur échec rapide et complet a montré la force inouïe que possède encore en France l'alliance des bourgeois et des paysans. Néanmoins, il ne faut pas se dissimuler qu'une cause de malaise persistera tant qu'il sera impossible d'assurer à l'élite des ouvriers la place légitime à laquelle leurs mérites leur donnent droit.

L'esprit démocratique.—La France a montré, au cours du XIX^e^ siècle, sa ferme volonté de ne jamais subir la tyrannie de certaines classes sociales. En 1789, elle a détruit le pouvoir arbitraire de deux ordres privilégiés, et aux élections de 1919, elle a répudié la dictature du prolétariat ouvrier, voulant rester une démocratie, c'est-à-dire un gouvernement du peuple tout entier, ou plutôt de la majorité des votants. Dans cette démocratie la haute bourgeoisie joue un rôle prépondérant, mais elle ne peut jouer ce rôle que si sa politique reçoit l'approbation des petits bourgeois, des fonctionnaires, des huit millions et demi de propriétaires citadins et ruraux qui se partagent le sol français, et des innombrables possesseurs de valeurs de bourse.

Progrès de la richesse générale et nivellement des classes.—Sous ce régime la richesse générale s'est considérablement accrue et le bien-être a grandi. De 1831 à 1913 la consommation du blé, qui était d'un hectolitre sept (1 hl. 7) par habitant et par an, est montée à

3 hl. 38 ; celle du sucre est passée de 2 kgs. 3 à 18 kgs. 1, celle du café de 0 kg. 25 à 2 kgs. 90 ; la fortune totale de la France, évaluée à 50 milliards sous Napoléon Ier, était évaluée à 300 milliards à la veille de la dernière guerre. Les indigents, qui formaient 20 pour cent de la population en 1802, n'en formaient plus que 4 pour cent dès 1887. Dans toutes les classes de la société, les costumes sont devenus semblables, signe extérieur du nivellement progressif qui s'est produit en France. Tous ces faits expliquent pourquoi elle répugne aux théories communistes. Depuis longtemps la France a assuré, et elle réalise encore tous les jours, un partage relativement équitable du patrimoine commun, grâce à la sagesse de ses mœurs et à l'ingéniosité de ses lois. Aussi estime-t-elle n'avoir qu'à perfectionner sans les détruire les institutions sociales que lui ont données la Révolution et Napoléon Ier, et qui ont résisté à l'épreuve d'un siècle et de la grande guerre.

CHAPITRE II

LA FAMILLE

La famille au XVIII^e siècle.—Si on juge la famille française du XVIII^e siècle d'après les romans, les gravures et les anecdotes célèbres, elle semble complètement pervertie. L'amour conjugal passe pour ridicule ; mari et femme vivent séparés et chacun a ses aventures galantes ; les fils sont abandonnés aux soins des laquais et les filles enfermées au couvent. L'homme de l'époque, c'est le roué libertin et méchant, c'est Valmont, le triste héros des *Liaisons dangereuses*.[1] Mais les gens de cour, les traitants et les actrices n'étaient pas plus la France du XVIII^e siècle, que le public des champs de courses et des restaurants de nuit n'est la France du XX^e. Au Musée du Louvre, à côté de "l'Embarquement pour Cythère" de Watteau et des nudités de Boucher, il y a l'œuvre de Chardin : "le Bénédicité" et "la Mère laborieuse" montrent la vraie famille du temps de Louis XV, celle qui a travaillé, prié, vécu simplement et dignement ; cette famille-là, n'ayant pas eu d'histoires, n'a pas eu d'historien et encore moins de romancier.

Les enfants étaient alors nombreux, quatre ou cinq par famille, mais la population augmentait peu. Il y avait beaucoup de gens trop pauvres pour se marier et fonder une famille. L'hygiène était mauvaise et la

[1] Œuvre de Laclos, 1782.

mortalité énorme. Dans certains pays, on laissait les nourrissons emmaillotés jusqu'à deux ans et plus ; pour en être moins embarrassé, on les suspendait à un clou planté dans le mur ; parfois, afin de les réchauffer, on les mettait dans le four à pain tiède, d'où ils sortaient à demi asphyxiés. Lors des épidémies, c'était une hécatombe de jeunes enfants.

Ce qui perdait la famille, c'était moins le libertinage des parents que le despotisme du père et l'inégalité entre les enfants. Les mêmes vices corrompaient l'État et les particuliers.

1°. *Autorité du mari sur la femme.*—Chaque province avait ses coutumes locales, mais presque partout les mœurs et les lois faisaient du père un maître absolu. La femme était une mineure sans droits juridiques qui n'était presque jamais autorisée à disposer librement de ses biens, ni à agir en justice ; si par sa conduite elle provoquait un scandale, elle pouvait être cloîtrée, sur la demande de son mari, dans un couvent qui devenait une prison. Tantôt le mari obtenait du roi une lettre de cachet, et la femme disparaissait du monde ; d'autres fois, un jugement du Parlement ordonnait d'arrêter la femme, de lui raser les cheveux et de l'interner pour la vie. Mesdames de Vaubecourt, d'Ormesson, de Stainville furent ainsi emprisonnées ; cette dernière, enlevée au milieu d'une répétition pour un bal que donnait la duchesse de Mirepoix, fut mise en carrosse et conduite à Nancy au Couvent des Filles de Sainte-Marie.

2°. *Autorité du père sur les enfants.*—Les enfants vivaient souvent dans la crainte de leur père, qui pouvait les séquestrer, les jeter à la rue ou les déshériter.

Agé de vingt-cinq ans et marié, Mirabeau fut arrêté sur la demande de son père, et enfermé au Château d'If. Les filles étaient presque toutes mariées ou vouées au cloître sans leur consentement. Épouser une jeune fille malgré ses parents était un acte si grave qu'il faisait hésiter les amoureux les plus hardis. Monsieur de la Roche-Courbon osa pourtant enlever Mademoiselle de Moras : il fut condamné à mort par contumace, et il mourut en exil complètement ruiné ; le curé qui avait célébré clandestinement le mariage fut banni et faillit être envoyé aux galères ; la femme de chambre complice fut fouettée publiquement, marquée au fer rouge d'une fleur de lys et bannie pour neuf ans.

3°. *Inégalité entre les enfants.*—L'inégalité entre les enfants rendait encore plus intolérable le despotisme paternel. Il était d'usage presque partout de favoriser le fils aîné, et le chef de famille s'attachait à cet enfant qui était l'héritier désigné de la majeure partie des biens familiaux ; les riches faisaient de leurs fils cadets des officiers subalternes ou des gens d'Église ; les pauvres leur donnaient quelques écus, leur bénédiction et les envoyaient chercher fortune à travers le monde. Quant aux filles, leur part légitime de fortune était presque toujours diminuée au profit des fils.

Autorité excessive du père, jalousie entre les enfants, tels étaient les vrais défauts de la famille française. Beaucoup souffraient sans se plaindre ; parfois, la rigueur des lois était adoucie par la bonté naturelle du chef de famille qui n'exerçait pas ses droits ; mais le plus souvent il n'y avait pas d'accommodement. Alors les ménages mal assortis se désagrégeaient ; les enfants, muets de terreur devant leur père, l'exécraient

silencieusement ainsi que leur frère aîné, et c'étaient les retentissants scandales que l'histoire a enregistrés.

Le code civil : 1804.—La Révolution libéra la famille comme elle avait libéré les serfs et la terre, et les lois révolutionnaires, résumées dans le Code Civil, n'ont jamais été abrogées.

1°. *Destruction du despotisme marital.*—Depuis lors, l'antique puissance maritale est brisée. Le mari est obligé de nourrir et de protéger sa femme, qui doit le suivre et lui obéir ; tous deux se doivent fidélité ; les obligations entre époux sont mutuelles. Les droits de correction et d'internement perpétuel, dont disposait autrefois le mari en cas d'adultère de la femme, sont abolis. Pour permettre la rupture des unions malheureuses, la loi ne considère plus le mariage comme un lien indissoluble, mais comme un contrat qu'on peut réviser. Le Code continue à autoriser la " séparation de corps," imaginée sous l'ancien régime pour permettre aux époux de religion catholique de cesser la vie commune tout en leur interdisant de conclure un autre mariage. Mais il admet également le divorce, qui rend à chaque conjoint son entière liberté. Le soin d'élever les enfants, s'il y en a, est attribué par le tribunal soit au père, soit à la mère, ou même, s'ils sont l'un et l'autre indignes de cette confiance, à une tierce personne. La femme cesse donc d'être vouée pour toujours à une vie malheureuse, et c'est elle qui demande le plus souvent la dissolution d'une union mal assortie. Aux points de vue juridique et financier, la Révolution et Napoléon n'ont rien changé : la femme est encore considérée comme une mineure qui ne peut ni gérer sa fortune, ni agir en justice sans l'autorisation de son

mari, et les garanties qu'elle possède lui étaient presque toujours assurées antérieurement. Si le mariage est conclu sous le " régime dotal " le mari ne peut pas aliéner les propriétés de sa femme. S'il est conclu sous le régime de la " communauté de biens," les droits du mari sont plus grands ; mais s'il dilapide la fortune du ménage, la femme peut l'en empêcher en demandant la " séparation de biens." Le mari est l'administrateur des propriétés conjugales, il n'en est pas le maître. Mais quoique ces derniers articles du code aient été rédigés dans un esprit conservateur, l'ensemble des dispositions prises par Napoléon ont donné à l'épouse une indépendance jusque là inconnue.

Le code ne permet pas seulement aux époux de se surveiller, il leur permet aussi de se favoriser ; les anciennes lois limitaient strictement les avantages qu'ils pouvaient s'accorder par testament ; les nouvelles leur donnent le moyen de tester en faveur l'un de l'autre.

Au régime du despotisme marital, le code civil a substitué le régime de l'équilibre et de la bonne entente entre les époux.

2°. *Diminution de l'autorité paternelle.*—L'autorité du père sur les enfants est également diminuée. A vingt et un ans ceux-ci, devenus majeurs, sont libérés de toute obéissance. Si des biens leur sont légués pendant leur minorité, ces biens sont gérés par le père ; mais une fois la majorité atteinte, les enfants entrent en possession de leur fortune. Les fils âgés de vingt-cinq ans, les filles âgées de vingt et un ans, peuvent se marier sans le consentement de leurs parents. Toute inégalité entre les fils et les filles, entre les aînés et les cadets, est

supprimée ; le partage égal des successions est devenu la règle ; pour empêcher le père de maintenir le droit d'aînesse en tournant la loi, sa liberté de tester est limitée et il lui est défendu de dépouiller complètement certains enfants au profit d'un autre. Le père conserve bien encore le droit de faire enfermer un enfant vicieux dans une maison de correction, mais les mœurs y répugnent et peu de pères en viennent à user de ce droit. Depuis la Révolution, l'autorité paternelle comporte surtout de lourdes charges ; la seule obligation légale des enfants est de subvenir, selon leurs moyens, aux besoins de leurs parents infirmes ou malades. Le code Napoléon est donc tout à l'avantage des enfants.

La législation familiale de 1804 *à* 1920.—De 1804 à 1920 la législation s'est inspirée des mêmes principes. Le divorce, supprimé en 1816 à la demande du clergé, est rétabli en 1884. La loi de 1891 accorde de droit une part de l'héritage de l'époux décédé à l'époux survivant ; une autre, en 1900, supprime presque toute limite au droit de donation entre époux. Une série de mesures ont renforcé les prérogatives de la femme ; elle n'a besoin d'aucune autorisation pour posséder de l'argent à la caisse d'épargne, pour disposer de son salaire et de ses économies, pour verser aux caisses de retraite les cotisations demandées, ou pour s'affilier aux sociétés de secours mutuels. D'autres lois assurent son indépendance intellectuelle et économique : elle peut exercer la profession d'avocat et de médecin ; elle est éligible au conseil supérieur de l'instruction publique, elle est enfin électrice aux tribunaux et aux chambres de commerce. Les lois récentes tendent donc à accorder aux femmes les mêmes droits civils

qu'aux hommes ; mais elles sont encore bien loin d'être affranchies de l'autorité maritale et d'être devenues les égales des hommes. Ainsi, elles n'ont pas encore obtenu les droits politiques qu'elles peuvent envier à leurs sœurs de Grande-Bretagne, le Sénat ayant rejeté, en 1919, le projet de la Chambre qui accordait aux femmes l'électorat et l'éligibilité au Parlement.

Les enfants n'ont pas été oubliés ; depuis 1841 leur travail dans les usines et dans les mines a été plusieurs fois réglementé de façon à les protéger contre leurs parents et contre leurs patrons ; depuis 1882 ils doivent recevoir l'instruction primaire. Toutes ces dispositions légales ont augmenté les devoirs du chef de famille, diminué ses droits et amoindri son autorité. Elles ont néanmoins donné à la France d'inestimables bienfaits. Le père a cessé d'être le maître pour devenir le protecteur, l'ami des siens, quelquefois même le camarade de ses fils. La haine et la jalousie ont cessé de diviser les enfants. La femme, qui apporte dans le ménage sa dot et sa part d'héritage, a vu son rôle grandir avec ses droits légaux. Un esprit plus égalitaire qu'autrefois règne dans la famille, et la tendresse a gagné ce qu'a perdu l'autorité.

La famille nouvelle vers 1840.—La transformation voulue par les législateurs s'est accomplie très vite ; dès 1840 l'ancien régime familial était oublié ; chez les paysans et chez les bourgeois le mari travaillait alors beaucoup et gagnait peu. On s'enrichissait moins par le commerce, l'agriculture et l'industrie, que par l'économie ; et l'économie dépend de l'ingéniosité de la femme. Au début du siècle dernier, le rôle d'une maîtresse de maison n'était pas une sinécure ; avec une

ou deux servantes, elle mettait en ordre la demeure, préparait les repas, filait le lin ou le chanvre, cuisait parfois le pain et fabriquait des remèdes ; elle surveillait l'éducation des enfants, participait aux travaux de la ferme, ou recevait les clients dans la boutique ; et toujours elle avait le souci de ne pas dépenser un centime inutilement. Rarement le mari prenait une décision sans consulter celle qui faisait la fortune du ménage. Elle devint ainsi la collaboratrice de tous les instants.

A la même époque le nombre des enfants diminua. La moyenne des enfants, qui était de 4.08 par ménage de 1816 à 1820, tomba à 3.21 de 1841 à 1845. Cette diminution des naissances résulte à la fois des lois successorales, des affections familiales, et du désir de bien-être. Le paysan et le bourgeois, devenus propriétaires, s'attristèrent à l'idée que leur bien serait morcelé après leur mort. D'autre part, les enfants coûtaient cher ; on n'enfermait plus les filles au couvent ; il fallait les doter pour les bien marier ; on ne chassait plus de la maison les fils cadets ; il fallait leur donner un métier ou de l'instruction. Élever beaucoup d'enfants et les faire riches devint une tâche surhumaine ; dès lors les parents en restreignirent le nombre ; et la petite famille connut une aisance ignorée auparavant. Ces idées, répandues dans le monde bourgeois sous Napoléon I^er^, gagnèrent les paysans vers 1840, et finirent par atteindre les ouvriers eux-mêmes. C'est ainsi que par amour familial, par prévoyance et par égoïsme, au début du XX^e^ siècle, sur onze millions et demi de familles, sept millions et demi avaient moins de trois enfants et la moyenne des naissances dépassait à peine

deux par ménage. Ces enfants peu nombreux furent choyés et heureux ; la plupart s'établirent près de leurs parents ; bien peu songèrent à émigrer. La limitation des naissances restreignit le nombre des producteurs et des consommateurs, et elle imposa aux Français des charges militaires écrasantes pour tenir tête aux Allemands ; mais d'autre part, la terre suffit à nourrir les habitants ; le revenu national augmentant plus vite que la population, dans beaucoup de contrées les indigents disparurent ; avec l'aisance grandirent partout l'esprit d'indépendance et le sentiment de la dignité humaine.

La famille française au début du XX^e^ siècle.—A la veille de la guerre la famille française ressemblait à celle de 1840 ; le confort domestique avait grandi ; de recensement en recensement le nombre des mariages avait augmenté, mais non pas celui des enfants. En 1911 on a célébré 308,000 mariages et enregistré seulement 678,000 naissances légitimes. Il est vrai qu'il existe des unions illégitimes et des unions malheureuses. Dans la même année 65,000 enfants illégitimes ont été déclarés et 15,300 divorces prononcés, mais ces chiffres sont faibles par rapport aux autres et ils prouvent la force des institutions familiales plutôt que leur faiblesse. La majeure partie des naissances illégitimes et des divorces se sont d'ailleurs produits dans les milieux ouvriers, où la famille a toujours été moins homogène que dans les autres classes sociales. Les familles, sous la troisième république comme sous Louis-Philippe, sont restées de très petits groupes, dont les membres sont unis par une étroite affection. Il est très difficile de pénétrer dans leur intimité parce qu'elles défendent âprement leur

indépendance contre toute intrusion étrangère. Assez rares sont les gens qui aiment à héberger des amis ; exceptionnels ceux qui acceptent de prendre des pensionnaires. Les bourgeois veulent bien que leurs fils sachent les langues vivantes, mais échanger pendant les grandes vacances des enfants avec des familles étrangères n'a pas pu entrer dans les mœurs. La femme qui donne beaucoup de soins à son ménage, n'aime pas à être observée dans cette tâche. Elle estime, comme son mari, qu'accepter un hôte, fût-ce un enfant, c'est diminuer sa liberté. " On ne se sent plus chez soi."

Il y a bien les heures qu'on consacre aux visites, aux réceptions et à la vie mondaine, mais en dehors de ces moments, presque toujours strictement limités, la famille se replie sur elle-même et se complaît dans l'isolement. Quelques symptômes de changement dans les mœurs se sont manifestés vers 1900. Depuis cette date, la facilité des communications tend à morceler les familles. A la campagne, l'enfant échappe à l'autorité paternelle ; il saute sur sa bicyclette et va passer le dimanche à la ville voisine ; souvent il aime mieux s'embaucher chez un voisin pour gagner de l'argent, que de travailler gratuitement chez son père. Les colonies exercent leur attrait ; les enfants de France ne se dispersent pas encore à travers le monde comme les enfants de la Grande-Bretagne, mais rares sont les familles qui n'ont pas quelques-uns des leurs en Indo-Chine ou en Afrique. La question féministe n'agite pas la France comme d'autres pays d'Europe : les vieilles filles sont rares, et les femmes mariées jouent dans leur ménage un rôle si important qu'elles se soucient peu de revendi-

quer l'égalité civile et politique des sexes, qui leur paraît à elles-mêmes contraire à la nature et au sens commun. Cependant les besoins devenant plus grands, la femme vit moins dans sa maison ; elle cherche davantage à gagner de l'argent dans le commerce, dans les professions libérales, ou dans les administrations ; elle a fondé des syndicats et un parti féministe s'est organisé dernièrement.

La famille et la guerre.—La guerre a été pour tous les ménages une épreuve terrible. Les maris sont restés éloignés pendant plus de quatre ans ; les femmes et les enfants ont été abandonnés à eux-mêmes ; on compte par centaines de mille les veuves, les orphelins et les parents condamnés aux tristesses d'une vieillesse solitaire. Quelques familles ont fléchi dans l'épreuve, mais la plupart sont restées fermes et unies. A la maison de commerce, à l'atelier, ou aux champs la femme a remplacé le mari absent, assumant seule la tâche à laquelle elle collaborait auparavant. Le mari a combattu, la femme a travaillé ; ce sont les paysannes qui, pendant la guerre, ont cultivé la terre et sauvé la France de la famine. Quelques-unes ont montré une énergie surhumaine, comme cette femme de paysan qui, apprenant la mort de son mari tué en Champagne, continua de labourer son champ en pleurant.[1] La paix revenue, la famille a retrouvé son ordre d'avant la guerre, seulement la femme reste de moins en moins à la maison. De nombreuses jeunes filles sont vouées au célibat ; beaucoup de femmes mariées se sont mises à travailler pour subvenir aux dépenses du ménage, accrues par la cherté de la vie. Le parti féministe

[1] Labat, *L'âme paysanne.*

s'est renforcé. Mais dans l'ensemble la vie familiale s'est à peine modifiée. Dans les six premiers mois de 1920, on a enregistré 333,000 mariages, 424,000 naissances et 12,000 divorces. Ces chiffres montrent à la fois que les naissances augmentent, que très peu de mariages se sont dissous à la suite de la guerre et qu'enfin de nombreux ménages nouveaux remplacent ceux que la mort a détruits. Par une loi de compensation naturelle, les familles françaises réparent peu à peu les pertes douloureuses que le guerre leur a infligées.

CHAPITRE III

LE RÉGIME PARLEMENTAIRE

CONSTITUTION de 1875.—L'écrivain allemand Heine faisait remarquer dans ses *Reisebilder* que les Allemands mécontents de leurs souverains émigraient tristement, tandis que les Français " jetaient leurs oppresseurs à la porte du pays où ils demeuraient eux-mêmes très agréablement." En effet, pendant un siècle, les Français ont mis à l'épreuve une dizaine de constitutions avant d'adopter celle de 1875. Depuis cette date le régime politique a acquis la stabilité du régime administratif et du régime social.

Souveraineté populaire : le régime parlementaire.—La France est aujourd'hui une république démocratique et parlementaire. Le peuple, qui est souverain, manifeste sa volonté par le suffrage universel : est électeur tout citoyen âgé de 21 ans. Toutefois, pour éviter les complots et les coups d'état, les militaires de l'armée active sont privés de droits politiques. En sont également privés, pour des raisons morales, les individus qui ont subi des condamnations infamantes. Quant aux femmes, elles ne participent pas aux affaires publiques et, sauf de rares exceptions, elles ne l'ont jamais désiré ni demandé. Malgré ces restrictions, le suffrage universel permet à la démocratie d'être maîtresse de sa destinée.

Le peuple ne gouverne pas lui-même ; il délègue le

pouvoir législatif au Parlement et le pouvoir exécutif au Président de la République qu'assistent des ministres. Le Parlement, c'est-à-dire la Chambre des Députés et le Sénat, rédige les lois ; le Président et les ministres les font appliquer, mais dans cette tâche ils sont sans cesse surveillés par les sénateurs et les députés, de telle sorte que la volonté du Parlement ne saurait rester lettre morte.

Caractère monarchique de la Constitution de 1875.— L'intention inavouée de l'Assemblée Nationale qui rédigea cette Constitution était de fonder une monarchie constitutionnelle. Elle donna au Président les pouvoirs d'un roi qui, aidé d'un Sénat aristocratique, serait capable de tenir en tutelle la Chambre des Députés issue du suffrage universel. La majorité royaliste avait ainsi organisé en France une véritable monarchie sans monarque, dans l'espoir qu'un prince d'Orléans ou de Bourbon succéderait au Président Mac-Mahon. Mais les événements rendirent ces calculs inutiles, et les républicains, bientôt maîtres du pays, modifièrent l'esprit de la Constitution sans en changer sensiblement le texte. Il n'y eut qu'une petite révision constitutionnelle en 1884, au sujet du recrutement du Sénat. C'est par des usages établis peu à peu que les républicains diminuèrent l'autorité du Président, pour augmenter celle du Parlement, ce qui transforma cette monarchie déguisée en une république parlementaire.

Le Président de la République. Ses droits théoriques.— Le Président de la République est élu pour sept ans par le Sénat et la Chambre des Députés, réunis en Congrès à Versailles afin que le peuple de Paris ne puisse pas troubler l'élection. Le Président reçoit un traitement

annuel de deux millions, il est rééligible, et la Constitution lui donne le droit théorique d'exercer le pouvoir exécutif et de surveiller le pouvoir législatif. Tout comme les sénateurs et les députés, il a l'initiative des lois, c'est-à-dire le droit de les proposer au vote du Parlement. Il est chargé de promulguer et de faire exécuter celles qui ont été votées, mais avant la promulgation d'une loi qui lui paraît mauvaise, il peut exiger une nouvelle délibération. Il fait connaître ses opinions par des messages qu'un ministre lit aux deux Assemblées. S'il juge la composition de la Chambre des Députés défectueuse, il a le droit de la dissoudre et de faire procéder à de nouvelles élections, pourvu que le Sénat lui donne son approbation. Enfin, pour échapper au contrôle du Parlement, il est autorisé à le mettre en congé sept mois par an. Il dispose de la force armée, nomme à tous les emplois, choisit les ministres, peut gracier les criminels. Il négocie et ratifie les traités, qu'il conserve secrets, si l'intérêt et la sûreté de l'État l'exigent. Toutefois il ne peut déclarer la guerre sans l'approbation du Parlement. Enfin, il est irresponsable, sauf en cas de trahison ; il est alors mis en accusation devant le Sénat par la Chambre des Députés. La seule limite légale à son autorité est qu'il doit faire contresigner ses actes par un ministre responsable devant le Parlement.

Limitation des pouvoirs présidentiels.—Dans la pratique, le Président de la République n'use pas de tous ses droits constitutionnels. Pour diminuer son autorité, les républicains ont eu longtemps pour principe d'élire à la présidence des personnages ayant plus d'intelligence ou de souplesse que de volonté. A Gambetta et à Jules

Ferry, ils préférèrent Grévy et Carnot. Ces présidents n'ont ni osé, ni désiré se conduire en maîtres, et ils ont laissé sommeiller leurs droits. Aucun d'eux, après Mac-Mahon, n'a osé dissoudre la Chambre ni renvoyer un ministère. Jamais ils n'ont invité le Parlement à recommencer une délibération ; presque jamais ils ne lui ont adressé de messages ; ils ne prennent pas l'initiative des lois ; enfin le Parlement siège aussi longtemps qu'il lui plaît. En politique étrangère, le Président a toutefois gardé beaucoup d'autorité, ce qui a permis à Loubet de jouer un rôle important dans les rapprochements de la France avec l'Angleterre et l'Italie. Dans l'ensemble, l'autorité présidentielle est devenue fragile et intermittente. Pendant que les présidents s'effaçaient volontairement, ils se sont laissé lier par l'article de la Constitution en vertu duquel ils sont irresponsables et astreints à faire contresigner leurs actes par un ministre. Les ministres, sur qui pèse toute la responsabilité, exigent quelquefois toute l'autorité : c'est ainsi que le président Poincaré, malgré son talent, fut privé en 1918 et en 1919 par Clemenceau du droit de présider aux négociations de l'armistice et de la paix. Poincaré, ne se sentant pas soutenu par l'opinion publique, dut accepter un effacement qui cette fois n'était pas volontaire, et qui fut peut-être regrettable.

Les pouvoirs réels du Président.—Les prérogatives du Président de la République sont donc en pratique très limitées et il n'en possède guère que deux : il choisit les ministres que la majorité du Parlement voudra bien accepter, et il préside à leurs délibérations. L'autorité présidentielle varie avec l'homme qui l'exerce ; elle est grande quand c'est un homme de talent, faible quand

c'est un homme de second plan. Elle varie parfois au cours de la même présidence, comme on l'a vu pour Poincaré, d'abord très influent, puis réduit à un rôle de spectateur des événements quand Clemenceau arriva au sommet de sa popularité. Bref, le Président de la République est quelquefois le chef véritable du pouvoir exécutif, comme le dit la Constitution, mais le plus souvent il n'est qu'un arbitre entre les partis.

Les ministres.—L'autorité des ministres a grandi de tout ce que l'autorité du Président avait perdu. Le Président de la République confie le soin de former le ministère à un homme politique qui prend le titre de Président du Conseil des Ministres ; ceux-ci, en général au nombre de douze, recoivent un traitement annuel de 80,000 francs ; parfois des sous-secrétaires d'État les assistent dans leurs fonctions ; tous ensemble délibèrent en secret pour décider de la politique intérieure et extérieure de l'État. Les ordres qu'ils donnent en vue de l'exécution des lois s'appellent des " décrets."

Les ministres sont strictement contrôlés par le Parlement et sont responsables de leurs actes : quand l'un d'eux seulement est blâmé par une des Assemblées, il doit donner sa démission. Mais si les principes politiques du ministère se trouvent condamnés par un vote du Parlement, tous les ministres sont forcés de démissionner solidairement. En France, il y a de fréquentes crises ministérielles, parce que le gouvernement est soumis à des critiques constantes en conséquence du droit d'interpellation que possèdent les sénateurs et les députés. Cette instabilité ministérielle entraîne parfois une certaine incohérence politique, mais le contrôle dont les ministres sont l'objet les oblige à agir avec réflexion

et prudence, aucune de leurs fautes ne passant inaperçue. En définitive, ils dépendent moins du Président de la République que des Chambres ; leur autorité est aussi fragile qu'elle est considérable, et les ministères varient aussi souvent que les circonstances transforment l'opinion du Parlement.

Recrutement du Sénat en 1875 *et en* 1884.—La Constitution de 1875 avait fait du Sénat une Chambre Haute de caractère aristocratique. Il était composé de 300 membres âgés d'au moins quarante ans ; 75 étaient inamovibles et désignés par l'Assemblée Nationale, puis par le Sénat lui-même. Les autres étaient élus pour neuf ans, et cette partie importante du Sénat était renouvelable par tiers tous les trois ans. Les sénateurs élus étaient choisis dans chaque département par un collège électoral composé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et d'un délégué par conseil municipal, quelle que fût la population de la commune. Lyon avec 400,000 habitants et un village de 500 habitants désignaient chacun un délégué. Les sénateurs se trouvaient donc élus par les représentants des petites communes rurales dont la plupart, en 1875, se trouvaient encore dominées par de grands propriétaires royalistes.

Les républicains ont réussi à changer à la fois le recrutement et l'esprit du Sénat par la réforme constitutionnelle de 1884. Les mandats des sénateurs inamovibles ont été supprimés à la mort des titulaires et les sièges rendus disponibles attribués aux départements les plus peuplés. En même temps on a élargi le collège des électeurs sénatoriaux en augmentant le nombre des délégués des conseils municipaux urbains.

Tous les autres articles de la Constitution sont restés en vigueur, toutefois le retour de l'Alsace-Lorraine à la France a fait porter à 314 le nombre des sièges sénatoriaux. La réforme de 1884 a supprimé tout antagonisme entre les deux assemblées. Le Sénat a cessé de représenter les paysans et les royalistes pour représenter les hommes d'âge et d'expérience : c'est le " Conseil des Anciens " de la République française.

Recrutement des députés. Les différents scrutins.— Les députés sont élus au suffrage universel à raison d'un député par 70,000 habitants ; les candidats doivent être âgés d'au moins 25 ans. Depuis 1875, la France a sans cesse hésité entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement. Avec le scrutin de liste, les élections se font par département et chaque électeur vote pour autant de candidats que le département doit élire de députés. Avec le scrutin d'arrondissement, le département est divisé en un certain nombre de circonscriptions désignant chacune un député. Le scrutin d'arrondissement permet aux citoyens d'élire des hommes dont ils peuvent connaître personnellement la valeur ; mais il a l'inconvénient de favoriser la corruption électorale, et de mettre le député sous la dépendance trop étroite de ses électeurs. En 1909 s'est posée une question nouvelle, celle de la représentation majoritaire ou de la représentation proportionnelle. Dans le scrutin d'arrondissement qui était alors en vigueur, fonctionnait le système majoritaire. Étaient élus au premier tour de scrutin les candidats qui obtenaient la majorité absolue des suffrages, c'est-à-dire la moitié des voix plus une. Si aucun candidat n'avait rempli cette condition, il y

avait un deuxième tour de scrutin où triomphait celui qui avait obtenu le plus de voix. Les minorités n'étaient donc pas représentées. Leurs droits ont été défendus dans la presse et au Parlement par les partisans du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Loi électorale de 1919.—La loi électorale de 1919 a établi le scrutin de liste par département ou par fraction de département si la population est trop forte, et elle a imposé au pays un compromis bizarre entre le système majoritaire et le système proportionnel. Tous les candidats ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus. Quant aux autres mandats, ils sont répartis entre les listes proportionnellement au nombre des suffrages qui leur ont été attribués, d'après le procédé suivant : on établit d'abord le quotient électoral en divisant le nombre des électeurs par le nombre des députés à élire ; puis on établit la moyenne des voix de chacune des listes, chaque liste ayant droit à autant de députés que la moyenne de ses voix contient de fois le quotient électoral. S'il y a un reste, la liste qui a obtenu la plus forte moyenne en bénéficie, c'est ce qu'on appelle la prime à la majorité. Dans chaque liste on attribue les mandats disponibles aux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

Exemple : Election du département de X. : il y a quatre députés à élire, 105,000 électeurs sont inscrits et il y a 100,000 votants. La majorité absolue est donc de 50,001 et le quotient électoral est 100,000 divisé par quatre, c'est à dire 25,000. Trois listes de quatre candidats chacune (les candidats étant ci-après désignés par des lettres majuscules) sont en présence et obtiennent les suffrages suivants :

Liste I	Liste II	Liste III
A : 50,500 voix	E : 30,000 voix	I : 19,500 voix
B : 49,800 „	F : 29,800 „	J : 18,900 „
C : 49,700 „	G : 29,700 „	K : 18,500 „
D : 49,600 „	H : 29,600 „	L : 18,100 „
Totaux : 199,600 voix	119,100 voix	75,000 voix

Moyenne des voix de chaque liste :

$$\frac{199,600}{4}=49,900 \qquad \frac{119,000}{4}=29,750 \qquad \frac{75,000}{4}=18,750$$

6300 voix se sont égarées sur diverses personnes et il n'en est pas tenu compte.

A ayant obtenu plus de la moitié des suffrages est élu à la majorité absolue. La moyenne des voix obtenues par les listes I et II contient une fois le quotient électoral, 25,000. Donc sont élus *B* et *E*. Il reste encore un mandat à attribuer. La liste III n'y a pas droit parce que la moyenne de ses voix 18,750 est inférieure au quotient électoral. Le mandat restant est donc attribué à la liste I qui a la plus forte moyenne et par conséquent au candidat *C*. Résultat final : A, B, E, et C sont élus.

Avec ce système, un deuxième tour de scrutin est rarement nécessaire ; toutefois il est obligatoire, si plus de la moitié des électeurs inscrits se sont abstenus de voter ou bien si aucune liste n'a obtenu le quotient électoral. Au deuxième tour de scrutin, qui a lieu quinze jours après le premier, si aucune liste n'obtient le quotient électoral, les sièges sont attribués aux candidats ayant obtenu le plus de voix.

Ce système, qui manque de simplicité et de logique, ne semble pas destiné à durer longtemps.

Les attributions du Parlement. Le vote des lois.

Surveillance du pouvoir exécutif.—Un Président assisté de vice-présidents, tous élus par leurs collègues, dirige les délibérations des deux Chambres, d'après un règlement bien défini. Sénateurs et députés reçoivent une indemnité annuelle de 27,000 francs. Ils ne peuvent être poursuivis en justice sans l'autorisation de leurs collègues : c'est ce qu'on appelle l'immunité parlementaire. Dans des congrès tenus à Versailles, la Chambre et le Sénat réunis élisent le Président de la République et révisent, s'il y a lieu, la Constitution. Le Sénat se transforme en Haute-Cour pour juger le Président coupable de trahison, les ministres criminels et tous ceux qui conspirent contre la République. Quelquefois même le Parlement s'est arrogé des droits judiciaires en nommant des commissions d'enquête sur certaines affaires où étaient compromis des hommes politiques.

La besogne essentielle du Parlement consiste à voter les lois et à surveiller le pouvoir exécutif. Les lois peuvent être présentées soit devant le Sénat, soit devant la Chambre, à l'exception de la loi de finances, réglant le budget annuel de l'État, qui doit être votée d'abord par la Chambre. Président de la République, ministres, sénateurs et députés sont autorisés à rédiger des propositions de lois, qui, avant d'être discutées publiquement, sont étudiées par des commissions de sénateurs et de députés. Quand le projet de loi vient en discussion devant l'une des assemblées, la commission intéressée nomme un rapporteur chargé de le soutenir ou de le combattre. Le plus souvent les assemblées suivent l'avis de leurs commissions. Aucune loi ne peut être promulguée par le Président de la République

avant l'accord des deux Chambres sur un texte identique ; il arrive donc fréquemment qu'un projet se trouve plusieurs fois renvoyé d'une assemblée à l'autre avant d'être voté définitivement. Cette méthode de travail est lente, mais elle permet d'éviter les imprudences. Assagis par leur âge et délivrés du souci de leur réélection par la longue durée de leur mandat, les sénateurs s'opposent à toute mesure dangereuse ou trop coûteuse. Les divergences d'opinion entre les deux assemblées sont fréquentes, mais elles n'ont jamais entraîné de conflit qui n'ait pu s'apaiser par des concessions mutuelles.

Le principe de la responsabilité ministérielle, qui a permis aux ministres d'amoindrir l'autorité du Président de la République, a donné aux parlementaires le moyen de renverser tous les ministères qui ont perdu leur confiance. Contrairement à l'esprit de la Constitution de 1875, les républicains ont ainsi subordonné l'exécutif au législatif. Mais s'il a accaparé presque tous les pouvoirs, ce dernier n'en reste pas moins soumis à l'opinion publique, et le jour des élections se règlent les comptes entre élus et électeurs, ceux-ci n'hésitant jamais à voter contre quiconque leur a déplu.

Mérites de la Constitution.—Ce régime a eu longtemps une assez mauvaise réputation. Les monarchistes et les bonapartistes, afin de le renverser, l'ont dénigré sans pitié et l'ont rendu responsable de tous les scandales provoqués par les querelles de parti. En dépit de ces critiques il a donné à la France un empire colonial, de bonnes finances, une armée solide, des amitiés fidèles, et ces succès ont fait ressortir ses

mérites. La surveillance constante qu'exercent les uns sur les autres le Président, les ministres, le Parlement et les électeurs, assure la bonne gestion des affaires : nul ne peut abuser de son autorité, et la Constitution est solide parce qu'elle attribue à chacun sa part légitime de pouvoir et de responsabilité.

Sa souplesse égale sa solidité. Fondée sur des textes monarchistes et sur des usages républicains, elle permet d'utiliser soit les textes soit les usages. En 1913, le Président Poincaré usa pour le maintien de la paix et pour la préparation de la guerre possible de tous ses droits constitutionnels. A la fin de la guerre, Clemenceau devint plus puissant qu'un roi. Le régime républicain français, ordinairement large et libéral, permet de choisir à l'heure du péril des chefs qui exercent une autorité presque absolue.

Il est remarquable que la France ait pu mener toute la guerre avec une constitution qui n'avait pas voulu prévoir autre chose que la paix. Toutes les libertés dangereuses furent suspendues en 1914, par le régime de l'état de siège. L'établissement d'une zone de l'intérieur et d'une zone des armées prévint tout conflit grave entre les autorités civiles et les chefs militaires. Le Parlement lui-même sut s'adapter aux circonstances. Les députés et les sénateurs mobilisables, qui étaient partis d'abord aux armées, reprirent presque tous leurs fonctions régulières. Sans intervenir dans la conduite des opérations et sans inquiéter le pays par des discussions publiques, la Chambre et le Sénat se firent renseigner sur les affaires militaires et diplomatiques dans des séances privées appelées comités secrets ; les commissions de

la Chambre, connaissant les dangers de chaque instant perdu, firent accélérer la construction du matériel de guerre, devançant même parfois les prévisions du Grand Quartier Général. Des députés allèrent sur le front se renseigner sur l'hygiène des troupes, leur armement et leur instruction, ainsi que sur les résultats des opérations. Constamment le Parlement demanda et obtint une conduite de la guerre plus énergique et plus efficace. Quand la paix arriva on put dire que les institutions parlementaires de la France s'étaient montrées à la hauteur de ses institutions militaires. La popularité du sénateur Clemenceau égalait celle des maréchaux Pétain et Foch. Cet équilibre entre les hommes et les institutions fit qu'aucun des vainqueurs ne fut tenté, en 1918, de recommencer l'histoire de Bonaparte. Ainsi fut évité le double péril que redoutait Jaurès en 1914 : perdre la guerre ou perdre la liberté.

CHAPITRE IV

L'ADMINISTRATION

PARIS ET LES DÉPARTEMENTS : LA CENTRALISATION

IMPORTANCE de Paris.—Dans aucun pays du monde la capitale n'exerce sur le reste du pays une influence aussi considérable que celle de Paris sur la France. Depuis 1789, tous les gouvernements révolutionnaires créés par les Parisiens ont triomphé, un seul excepté, la Commune de 1871. La prise de Paris par l'ennemi a, par deux fois, en 1814 et en 1871, marqué la fin des hostilités. Qui est maître de la ville est maître du pays.

Rôle de Paris dans l'ancienne France.—Cette puissance anormale d'une capitale dans l'État résulte d'une politique bientôt millénaire : c'est Paris qui a fait la France sous la direction des rois Capétiens. Dès le moyen âge, c'était devenu le principal centre politique, économique et intellectuel du royaume. Depuis le XVI^e^ siècle, le patriotisme s'est développé dans les provinces à mesure qu'y croissait l'influence parisienne. Et en même temps que Paris faisait la France, la France agrandissait Paris ; tous les hommes de talent y venaient faire consacrer leur réputation, les simples audacieux y chercher fortune. Et c'est ainsi que pays et capitale ont grandi ensemble et que dès le XVII^e^ siècle Paris était appelé le " cœur de la France."

Le particularisme provincial.—Mais la monarchie n'avait pas complètement achevé l'unité du pays. Pour que l'idée française s'implantât facilement dans les pays annexés à la couronne, les rois avaient laissé à chacun d'eux ses lois, ses usages et sa langue, se contentant d'envoyer quelques fonctionnaires et en particulier un intendant chargé de faire observer les ordres du gouvernement. Ce n'était qu'un commencement de centralisation. Aussi les habitants de la Provence et de la Bretagne se disaient-ils Provençaux et Bretons avant d'être Français, et beaucoup d'autres provinciaux préféraient-ils leur petite patrie à la grande. La politique royale avait en outre amené un extraordinaire enchevêtrement de tribunaux, de lois et d'impôts, ce qui gênait les affaires et paralysait toutes les volontés, si bien que les provinces étaient aussi embarrassées de leurs privilèges qu'elles en étaient fières.

Les départements en 1790.—L'Assemblée Constituante résolut d'établir partout les mêmes lois pour unifier définitivement le pays. En 1789, la France fut divisée en une mosaïque bizarre de 83 territoires de forme et de dimensions variables qui n'avaient ni histoire, ni unité géographique, et qui furent de simples divisions administratives. On les appela les départements.[1] Les provinciaux, enthousiasmés par la suppression du régime féodal et de la royauté absolue, renoncèrent spontanément à leurs privilèges séculaires et fixèrent eux-mêmes les limites départementales. Pour effacer tout souvenir du passé les anciens noms de pays furent abandonnés, et les départements reçurent en général les noms des rivières ou des montagnes qui s'y trouvent.

[1] La France compte aujourd'hui 89 départements.

Achèvement de l'unité française.—Le 14 juillet 1790, les gardes nationaux des départements envoyés à Paris pour la grande fête de la Fédération ratifièrent avec enthousiasme l'organisation de la France nouvelle et jurèrent fidélité, non seulement au roi, mais encore à la nation. L'unité française eut dès lors pour base, non plus le loyalisme monarchique, mais la volonté du peuple ; les noms des provinces ne furent plus que des souvenirs conservés dans le langage populaire, pour distinguer entre elles les différentes régions.

Achèvement de la centralisation.— Non contente d'unifier la France, la Constituante chercha à la décentraliser en rétablissant certaines libertés locales. Les intendants disparurent. Le département fut administré par des assemblées élues chargées de faire appliquer les lois, de lever les impôts et d'organiser la police. Ce système ne résista pas trois ans à l'expérience. Les fonctions d'administrateur, bien qu'honorifiques, étaient très absorbantes, et peu de candidats les sollicitèrent. Pour ne pas déplaire à leurs concitoyens, les administrateurs négligèrent de lever les impôts, d'où anarchie complète et insurrections royalistes et girondines de 1792 et 1793. La Convention dut improviser une nouvelle centralisation : elle confia la surveillance des départements à des conventionnels appelés "représentants en mission," qui rétablirent l'ordre par la terreur. Le Directoire fit surveiller les administrations départementales par des commissaires. Enfin Bonaparte, premier consul, établit en 1800 un régime dont les parties essentielles subsistent encore aujourd'hui. Il subdivisa le département en arrondissements et en communes. Le nom de commune fut

donné à toute agglomération grande ou petite, ville ou village, et l'on eut par exemple la commune de Lyon. A la tête du département, Bonaparte mit un préfet, à la tête de l'arrondissement un sous-préfet, à la tête de la commune un maire, tous trois nommés par lui.[1] Il s'assurait de cette façon sur les départements une autorité plus étendue que celle de Louis XIV sur les provinces. C'est ainsi que la Révolution en vint à continuer l'œuvre des rois, achevant à la fois l'unité et la centralisation de la France.

Rôle de Paris dans la France contemporaine.—Sous ce nouveau régime, le rôle de Paris a encore grandi ; il est devenu la ville géante, passant de 500,000 habitants en 1800 à 2,900,000 en 1911, quatre millions si l'on compte sa banlieue, plus du dixième de la population française. Un mouvement continuel de circulation entraîne les provinciaux vers Paris et refoule les Parisiens vers la province. On a calculé qu'un tiers seulement des habitants de la capitale y sont nés et qu'un tiers des gens nés à Paris émigrent dans les départements. Paris est le grand centre politique ; là se trouvent la Présidence de la République, les Chambres, les Ministères. Ses revues, ses livres et ses journaux dirigent l'opinion. Son industrie, son commerce, ses banques dominent la vie économique. Il n'existe plus d'écoles artistiques provinciales : l'art français, c'est l'art parisien. L'influence de la capitale sur les départements est clairement indiquée par la

[1] Entre la commune et l'arrondissement il existe un groupement intermédiaire, le canton. Au chef-lieu de canton résident certains fonctionnaires subalternes, comme le juge de paix, le percepteur des impôts.

carte des routes et des chemins de fer, qui présentent la forme unique au monde d'une immense toile d'araignée dont Paris occupe le centre.

La centralisation administrative.—Paris est le grand centre administratif de la France ; tous les services publics, justice, finances, instruction publique, etc., aboutissent aux ministères. Chaque ministère comprend deux éléments : le ministre qui passe, et les bureaux qui restent. Le ministre est un homme politique chargé temporairement par le Parlement de diriger une administration de l'État selon la volonté momentanée du pays. Les bureaux sont composés de techniciens qui renseignent le ministre et qui exécutent ses ordres, tout en assurant la continuité de vues indispensable à la bonne gestion des affaires.

Le ministère de l'Intérieur.—Le principal ministère, celui qui est responsable de l'application des lois et du maintien de l'ordre, est le ministère de l'Intérieur : c'est de lui que relèvent préfets, sous-préfets et maires.

Le Préfet.—Le préfet réside au chef-lieu du département, il est nommé par le Président de la République sur la présentation du ministre de l'Intérieur. Il fait exécuter les volontés du gouvernement, surveille tous les autres fonctionnaires, assure la tranquillité publique, et prépare les budgets locaux. Ses instructions sont des " arrêtés préfectoraux." Depuis que le gouvernement dépend de l'opinion du pays grâce au suffrage universel, le rôle du préfet a grandi. Il doit savoir persuader autant que commander, atténuer les causes locales de mécontentement populaire, et rendre les élections aussi favorables que possible au régime dont il dépend. Cet administrateur doit

donc avoir une grande expérience des hommes. Il est assisté dans son rôle par des conseillers de préfecture, fonctionnaires nommés par l'État, qui exercent en outre certaines fonctions judiciaires dans les procès entre les particuliers et l'administration.

Les sous-préfets.—Sous la direction du préfet, les sous-préfets, nommés aussi par le Président de la République, administrent les arrondissements. Mais la facilité des communications a diminué leur rôle, le préfet pouvant, avec le télégraphe et le téléphone, administrer lui-même le département tout entier. Cependant, en cas de troubles, le sous-préfet reprend son importance parce qu'il représente sur place l'autorité gouvernementale.

Conseillers généraux et conseillers d'arrondissement.—A côté du préfet et du sous-préfet se trouvent deux conseils qui représentent la population : le conseil général et le conseil d'arrondissement. Ces conseils, élus au suffrage universel pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans, ne doivent pas s'occuper de politique ; ils sont chargés de voter les budgets du département et des arrondissements. De plus, depuis 1871, les conseils généraux ont le droit de surveiller l'administration préfectorale, ce qui atténue légèrement les inconvénients de la centralisation et évite certains abus de pouvoir.

Les maires et les conseillers municipaux.—Depuis Napoléon III le rôle du maire a complètement changé. C'était autrefois un fonctionnaire au même titre que le préfet et le sous-préfet ; les lois de 1876 et de 1882 en ont fait un élu de la commune. Les électeurs de chaque commune nomment pour quatre ans un conseil

municipal qui choisit lui-même le maire et son suppléant éventuel appelé adjoint. Le maire, assisté des conseillers municipaux, dirige la police locale, assure la tranquillité des rues, tient les registres de l'état civil où sont inscrits les naissances, les mariages et les décès. Il établit enfin le budget communal. Mais il est surveillé par le préfet et le sous-préfet, qui peuvent le suspendre de ses fonctions pour fautes administratives. On le voit, la liberté des communes n'est pas l'indépendance.

L'administration de Paris.—Paris et le département de la Seine sont soumis à un régime spécial. Le patriotisme et le loyalisme républicain des Parisiens ne sont pas douteux, mais une masse de quatre millions d'habitants qu'agitent parfois des passions violentes, est toujours inquiétante. De là un curieux mélange de sollicitude et de défiance dans les rapports mutuels de la capitale et du gouvernement. Paris élit des conseillers municipaux, mais il n'y a pas de maire de Paris, parce que ce personnage serait trop puissant, et il pourrait être tenté de faire la loi aux ministres. Les fonctions de maire sont attribuées au Préfet de la Seine et au Préfet de Police, tous deux nommés par le ministre de l'Intérieur. Le Préfet de la Seine a sous ses ordres vingt maires, nommés eux aussi par le Gouvernement, installés dans les vingt arrondissements de Paris et dont le principal rôle est de tenir les registres de l'état civil. Le Préfet de Police est assisté de commissaires de police et d'une armée d'agents, tant en uniforme qu'en civil. Pour compléter la surveillance de Paris, on y tenait, avant 1914, une garnison de troupes sûres : régiments de l'armée

coloniale et régiments bretons. D'autre part le gouvernement veille avec une attention minutieuse au bien-être de la population ; les services des hôpitaux, de l'Assistance Publique et du ravitaillement sont assurés avec un soin spécial, et l'opinion publique parisienne est l'objet de tous les ménagements possibles ; grâce à ces précautions et à ces prévenances, il n'y a pas eu de troubles graves depuis 1871.

Autorité de l'État sur les fonctionnaires.—Pour contrôler ses fonctionnaires, le gouvernement français dispose aujourd'hui de moyens inconnus des rois. Ceux-ci avaient affaire à des magistrats peu zélés, parce qu'ils étaient propriétaires de leurs charges et qu'ils n'attendaient du gouvernement ni châtiment ni récompense. Depuis Bonaparte, l'État n'adjuge plus les places aux enchères, mais au choix et surtout au concours. Le concours, comportant un examen écrit et un examen oral, fonctionne à l'entrée de presque toutes les carrières civiles et militaires. Les postes disponibles chaque année sont attribués aux meilleurs candidats. Cette méthode de recrutement assure à l'État comme personnel administratif l'élite des grandes écoles et des universités.

L'État conserve toujours la haute main sur ses fonctionnaires, dont l'avancement est réglé d'après leur zèle et leurs mérites. Ce fut Bonaparte qui, le premier, parvint à susciter parmi les nouveaux fonctionnaires un sentiment d'émulation que n'avaient jamais éprouvé les serviteurs du roi.

Pendant tout le XIX^{e} siècle, avant le développement de l'industrie, les fils de bourgeois ont brigué en masse les charges administratives. Chaque poste

vacant était postulé par quatre, cinq, et quelquefois dix ou vingt candidats, ce qui rendait le concours extrêmement difficile. Mais aujourd'hui, crise passagère sans doute, l'État éprouve quelques difficultés à recruter son personnel.

La question du régionalisme.—La machine administrative est solidement construite, et Napoléon Bonaparte a donné, en l'organisant, une des meilleures preuves de son génie. Toutefois, il est actuellement question de moderniser un peu son œuvre. L'administration française, créée pour maintenir l'ordre public, est mal adaptée aux nouvelles conditions de la vie économique. En particulier, il y a des régions ayant des intérêts matériels précis dont les limites ne concordent pas avec celles des départements. En 1907 et en 1911 par exemple, les vignerons du Languedoc et de la Champagne qui souffraient d'une mévente des vins, provoquée surtout par des fraudes, ne trouvaient personne pour les défendre. Il fallut de véritables émeutes pour attirer l'attention du pouvoir sur leurs misères ; les remèdes ne furent pas difficiles à trouver : une délimitation logique des pays vinicoles et des châtiments sévères pour les fraudeurs. L'opinion semble désirer la création de régions qui pourraient travailler elles-mêmes à leur prospérité ; mais il ne saurait être question d'abolir une administration qui a fait ses preuves depuis plus d'un siècle : supprimer la centralisation risquerait de provoquer l'anarchie et de briser l'unité française.

CHAPITRE V

LA JUSTICE

Les tribunaux et les lois avant la Révolution.—Sous l'ancien régime, aucune administration n'était plus compliquée que celle de la justice, et aucune ne suscitait plus de légitimes protestations. Le roi avait ses parlements et ses présidiaux ; les seigneurs pouvaient condamner à la peine de mort s'ils jouissaient du droit de Haute Justice, à l'amende ou à la prison s'ils avaient seulement celui de Basse Justice. Les tribunaux d'Église jugeaient tous les procès relatifs aux mariages et les affaires où des prêtres étaient impliqués. Enfin presque toutes les administrations royales avaient leurs tribunaux spéciaux, pour régler leurs différends avec les administrés.

Les lois variaient selon les régions : le Midi avait conservé le droit romain ; le Nord avait adopté le droit coutumier du moyen âge qui ne comprenait pas moins de 285 coutumes différentes !

Les vices de la justice avant la Révolution et les réformes de la Constituante.—Ces lois multiples, appliquées par des juges sans nombre, avaient créé une procédure lente et confuse : on a vu des procès durer un siècle et davantage. Les châtiments étaient toujours trop durs : être accusé suffisait pour mériter la torture ; tuer un lapin ou faire la contrebande du sel pouvait être puni des travaux forcés à perpétuité.

Le recrutement des juges aggravait encore les vices de la justice. Propriétaires de leur charges qu'ils avaient achetées très cher et qui leur rapportaient un traitement dérisoire, ils vivaient surtout des "épices." C'étaient des cadeaux que les plaideurs faisaient au juge, qui tout naturellement favorisait les plus généreux.

Pour organiser ce chaos, la Constituante fit préparer un code unique et supprima tous les anciens tribunaux dont elle révoqua les juges. La torture fut abolie. Chaque département eut une hiérarchie de tribunaux, les uns pour juger les procès entre particuliers, les autres pour réprimer les délits et les crimes. Ce système, excellent en soi, fut vicié dès le début parce qu'on adopta le principe de l'élection des juges. Ceux-ci, pour être réélus, se mirent au service de leurs concitoyens les plus influents ; aussi les vit-on passer du service de la Terreur rouge au service de la Terreur blanche, et condamner tour à tour les royalistes et les républicains. La nouvelle justice était pire que l'ancienne.

L'œuvre de Napoléon Bonaparte. Les tribunaux.— Bonaparte, dès 1800, rétablit l'ordre dans la magistrature. Les magistrats, nommés désormais par le gouvernement, sont inamovibles afin d'assurer leur indépendance. Aucun juge ne peut être destitué sauf pour faute professionnelle.

On continue à distinguer les affaires civiles et les délits et crimes, qui sont jugés par des tribunaux différents. Plusieurs communes réunies forment un canton, au chef-lieu duquel siège un juge de paix chargé de régler les petits procès entre particuliers et de présider un tribunal de simple police réprimant les menus délits. Au chef-lieu d'arrondissement, Bona-

parte institua un tribunal qui, sous le nom de tribunal de première instance, juge les procès civils importants et qui, sous le nom de tribunal correctionnel, punit les délits graves. On peut faire appel des jugements prononcés à l'une des vingt-sept cours d'appel de France. Enfin les crimes relèvent des cours d'assises qui siègent au chef-lieu du département. Chacune d'elles comprend deux éléments : le jury et les juges. Le jury, composé de citoyens tirés au sort, détermine la nature des actes commis par les accusés ; les juges, fonctionnaires de l'État, prononcent la sentence conformément aux lois. Au sommet de la hiérarchie judiciaire se trouve, à Paris, la Cour de Cassation, pour vérifier si les formes légales ont été appliquées par les divers tribunaux. En cas d'irrégularité, elle renvoie le procès devant le tribunal compétent, en vue d'un nouveau jugement.

La "magistrature debout" et les auxiliaires de la justice.—Le bon fonctionnement de la justice incombe, dans chaque tribunal, au "Ministère Public" qu'on appelle aussi le "parquet" ou la "magistrature debout," par opposition aux juges qui constituent la "magistrature assise." Auprès de chaque cour d'appel se trouve un procureur général assisté d'un avocat général et de substituts. Dans chaque arrondissement se trouve un procureur. Devant le tribunal de simple police, c'est le maire ou le commissaire de police du chef-lieu de canton qui remplit le rôle du ministère public. Partout et toujours, celui-ci requiert l'application sévère de la loi dans l'intérêt de la société. Le procureur général remplit en outre les fonctions de chef de la magistrature dans

le ressort de sa cour d'appel et il maintient la discipline parmi ses subordonnés.

A côté des magistrats existent encore divers auxiliaires de la justice, dont les principaux sont les avocats, chargés de défendre les accusés ou de soutenir les intérêts des particuliers engagés dans un procès ; viennent ensuite les divers officiers ministériels : notaires, qui enregistrent les contrats et les mutations de biens, huissiers, qui saisissent et font vendre les propriétés des débiteurs insolvables, avoués, qui étudient et défendent certaines causes civiles ; commissaires-priseurs, qui président aux ventes par enchères publiques. Les officiers ministériels sont propriétaires de leurs charges dont le nombre est limité ; ils ont le droit de les léguer en héritage ou de les vendre, mais le nouveau titulaire doit être agréé par le Ministre de la Justice.

Les tribunaux spéciaux.—Bonaparte supprima la plupart des tribunaux spéciaux ; toutefois l'armée conserve encore ses conseils de guerre ; les contestations entre les particuliers et l'État sont jugées à Paris, par le Conseil d'État. Enfin, dans les villes, Bonaparte créa des tribunaux chargés de régler les contestations commerciales et industrielles ; les juges sont élus par les justiciables eux-mêmes ; ce sont les tribunaux de commerce qui règlent les affaires de banqueroute, de faillite, et les contestations entre commerçants ; enfin les conseils de prud'hommes, fondés en 1806 et réorganisés en 1907, sont composés de juges élus moitié par les patrons, moitié par les ouvriers. Leur principal rôle est d'apaiser par conciliation les querelles entre employeurs et employés ;

mais ils sont encore compétents pour juger certains conflits relatifs aux contrats de travail et aux salaires.

L'unité de législation.—Napoléon compléta, de 1804 à 1810, la réforme des tribunaux par celle des lois. Après le Code civil, parurent le Code de procédure, le Code d'instruction criminelle, le Code de commerce et le Code pénal, dont les dispositions essentielles sont encore en vigueur aujourd'hui. Dix ans lui avaient suffi pour donner à la France la centralisation judiciaire et l'unité de législation.

Adoucissement des lois depuis Napoléon. — Cette organisation qui a pourvu le pays de lois claires et de juges honnêtes, n'a subi aucune modification importante depuis un siècle. Les seuls changements portent sur l'atténuation des peines, telle la loi qui, sous Louis-Philippe, admit les condamnations " avec circonstances atténuantes." La République de 1848 supprima la peine de mort en matière politique. La troisième République a imaginé, en 1891, la loi de sursis, qui autorise le juge à suspendre pour cinq ans une première condamnation à la prison ou à l'amende. Si, dans les cinq ans qui suivent cette condamnation avec sursis, le condamné n'encourt aucune condamnation nouvelle, le premier jugement est annulé. Mais s'il y a récidive les deux peines prononcées s'ajoutent l'une à l'autre. Cette loi a permis de sauver d'une déchéance irrémédiable beaucoup de jeunes délinquants qui, par la suite, se sont corrigés. A l'heure actuelle, si le code de justice militaire français est encore appliqué avec une grande sévérité par les conseils de guerre, la justice civile a évolué du côté de l'indulgence et fait souvent preuve d'une douceur extrême.

CHAPITRE VI

L'UNIVERSITÉ

L'ENSEIGNEMENT sous la Révolution.—L'Université française a été organisée sous Napoléon Ier par la loi de 1806 et les décrets de 1808. Maîtres et méthodes d'enseignement manquaient à la fois. La Révolution avait détruit et n'avait pas eu le temps de reconstruire. Avant 1789, petites écoles, collèges, universités étaient dirigés par des ecclésiastiques ; dès 1792, beaucoup de maîtres, devenus suspects, furent arrêtés ou se cachèrent ; les biens des corporations enseignantes furent confisqués, les élèves se dispersèrent, et l'enseignement fut suspendu dans tout le pays.

La Convention avait le respect de la science. Elle ouvrit des écoles centrales pour remplacer les collèges ; mais les professeurs étaient mal recrutés, et les élèves, dispensés d'examens, vivaient dans la paresse. Elle fonda des établissements scientifiques pour remplacer les universités : École Polytechnique, École Normale Supérieure, Conservatoire des Arts et Métiers, Conservatoire de Musique. Elle ouvrit le Muséum, le Musée du Louvre, la Bibliothèque Nationale, les Archives. Mais les émeutes, les guerres et la disette écartèrent les étudiants. La Convention avait travaillé pour l'avenir et non pour le présent. Par contre, rien ne fut fait pour l'enseignement primaire faute de temps, d'argent et de maîtres, et les adolescents de

l'époque révolutionnaire souffrirent toute leur vie de ce manque d'instruction.

L'Université Impériale.—Ce fut Napoléon qui restaura les études. Mais le génial égoïste songea moins à propager la science qu'à faire de l'enseignement un instrument de règne auquel il demanda de former des sujets fidèles, des officiers disciplinés, des administrateurs instruits. L'instruction publique fut confiée à l'Université Impériale. Pour avoir le droit d'enseigner, il fallut faire partie de l'Université et en accepter les règlements. L'État se réserva ainsi le monopole de l'enseignement.

L'Empereur constitua des cadres administratifs solides pour surveiller les professeurs. L'Université fut commandée de Paris par un Grand Maître, assisté d'un Conseil de l'Université. La France fut divisée en Académies dirigées par les Recteurs. Chaque Recteur fut assisté d'un Conseil Académique et d'inspecteurs d'Académie : cet état major universitaire fonctionne encore aujourd'hui.

L'enseignement fut divisé en enseignement primaire, secondaire et supérieur.

L'enseignement primaire.—Napoléon se désintéressa de l'enseignement primaire : le peuple fournit de simples soldats. Pour manier le sabre et le fusil, inutile de savoir lire ! Les communes qui désiraient une école furent autorisées à en ouvrir une, et à choisir un instituteur ; l'État ne les aida pas. En fait, l'enseignement fut abandonné à la Congrégation des " Frères de la Doctrine Chrétienne " ; l'Empereur leur alloua une subvention totale de 4250 francs par an et ce fut tout le budget des écoles sous l'Empire.

L'enseignement secondaire.—L'enseignement secondaire fut l'objet de tous les soins de Napoléon. Là devaient être élevés les fils des bourgeois, futurs fonctionnaires et futurs officiers: dans les grandes villes s'ouvrirent des lycées dirigés par des proviseurs, dans les petites villes, des collèges dirigés par des principaux. Les professeurs furent recrutés par des concours difficiles exigeant de longues années de préparation technique et professionnelle, ce qui assura aux lycées un personnel d'élite. Bien petite fut la place faite aux sciences dans les programmes. Les élèves firent des versions latines, des thèmes, des discours et des vers latins, et pour devenir de bons bonapartistes, rédigèrent des discours français sur les vertus ou sur le génie de l'Empereur. Des compositions fréquentes, où ils étaient classés par ordre de mérite, des distributions de prix annuelles, entretinrent leur zèle. Les élèves, devant entrer au service de l'Empereur, furent menés comme des soldats. Ils couchèrent dans des dortoirs, portèrent un uniforme, marchèrent en rang, au pas cadencé, au son du tambour. Comme punition, le cachot, vraie prison militaire. Un règlement rigide imposait partout, au même moment, les mêmes exercices. On raconte qu'un jour M. de Fontanes, Grand Maître de l'Université, tira sa montre et dit: "A cette heure, dans tout l'empire, tous les élèves de rhétorique font un thème latin." Les lycées et les collèges étaient de vraies casernes.

Cette œuvre de Napoléon fut bien accueillie par le pays; l'internat lui-même permettait aux familles rurales de faire instruire leurs fils sans trop des frais. L'éducation classique forma des caractères virils et, contrairement à l'espoir de l'Empereur, des esprits libéraux.

L'enseignement supérieur.—Napoléon négligea l'enseignement supérieur : il n'avait pas besoin de savants. Les universités, gloire de la France au moyen âge, ne furent pas ressuscitées. L'Empereur se contenta de créer, dans chaque Académie, des Facultés où l'on enseignait les lettres, les sciences, le droit, la médecine ou la théologie. Certains établissements scientifiques organisés par la Convention furent incorporés à l'enseignement supérieur. Les Facultés n'eurent même pas de personnel spécial ; les cours y furent faits le plus souvent par des professeurs de lycée. Elles devaient fournir des juristes, des médecins, des professeurs, et décerner les diplômes—baccalauréat, licence, doctorat — qui classent les hommes et assignent à chacun une valeur sociale.

L'œuvre de Napoléon, solide et bien conçue, resta intacte pendant près d'un demi-siècle, bien qu'aucune des institutions impériales n'eût été plus violemment attaquée.

L'Université sous la Restauration.—En 1815, la Restauration s'empara de l'Université et prétendit lui faire enseigner la religion, la monarchie, la légitimité et la Charte. L'idole n'était plus l'Empereur, mais le Roi ; l'idéal n'était plus l'officier, mais le prêtre. Les instituteurs furent soumis à la surveillance des curés, et en 1822 un prêtre, Monseigneur Fraissinous, fut nommé Grand Maître de l'Université. Pour être instituteurs, les laïques durent obtenir un brevet acquis par examen, les ecclésiastiques, une simple lettre d'obédience délivrée par leur évêque. Le cours de Guizot à la Sorbonne fut suspendu ; l'École Normale Supérieure, où étaient formés les professeurs, devint suspecte et fut momen-

tanément supprimée. Mais, malgré la persécution, l'Université resta libérale. Le clergé ne le lui pardonna pas ; il décida de la détruire et de s'emparer du monopole de l'enseignement.

L'Université sous Louis-Philippe.—Les bourgeois qui gouvernaient sous Louis-Philippe, enrichis par l'achat de biens nationaux, n'étaient pas dévots. Guizot, le plus influent des ministres, avait été un universitaire persécuté : il maintint et compléta l'œuvre de Napoléon. L'enseignement supérieur reçut un personnel spécial recruté parmi les docteurs ès-lettres et ès-sciences et parmi les agrégés de médecine et de droit.

L'enseignement primaire restait misérable. Pour vivre, les instituteurs laïques étaient cabaretiers, perruquiers, sabotiers ou cordonniers. Ils enseignaient à lire en versant à boire ou en rasant les clients ! Par la loi de 1833, Guizot augmenta le nombre des écoles et fit attribuer aux instituteurs un salaire modique et une petite pension de retraite. Mais vers la fin du règne de Louis-Philippe, les attaques catholiques devinrent d'autant plus violentes que les bourgeois, effrayés par le socialisme, se réconcilièrent avec le clergé. Celui-ci combattit le monopole universitaire en demandant la liberté de l'enseignement. Le personnel universitaire fut calomnié ; des polémistes traitèrent les professeurs " d'impure vermine " ; ils les accusèrent de " faire carnage d'âmes," d'enseigner " le vol, le bouleversement de la société, le parricide," et de " transformer les enfants en animaux immondes et en bêtes féroces."

La liberté de l'enseignement : 1°. *Loi Falloux.*—En 1850, sous la deuxième République, le parti catholique triompha. La loi Falloux détruisit le monopole uni-

versitaire et établit la liberté des enseignements secondaire et primaire ; mais la liberté n'exista que de nom ; en réalité l'enseignement passa sous la direction du clergé. La loi autorisait des établissements libres : seule l'Église était assez riche pour en fonder et elle en fonda un grand nombre ; le contrôle de l'État sur ces établissements fut réduit à rien. Lycées, collèges, écoles publiques, subsistèrent, mais furent surveillés par l'Église. Des archevêques, des évêques, des prêtres entrèrent dans le Conseil Supérieur de l'Université et dans les Conseils Académiques ; les curés inspectèrent les instituteurs auxquels on avait confié l'enseignement du catéchisme. Thiers, défenseur de la loi, déclarait qu'il fallait "rendre toute-puissante l'influence du clergé sur l'école" parce qu'il enseignait à l'homme "la bonne philosophie," en lui apprenant qu'il est sur la terre "pour souffrir." Par crainte du socialisme, Thiers livrait l'enseignement à l'Église.

Pendant le règne de Napoléon III, l'Université resta soumise à la loi Falloux ; mais malgré tout, elle demeurait libérale. L'Empereur exigea des professeurs un serment de fidélité. Beaucoup, parmi lesquels Michelet, refusèrent et furent destitués. Les instituteurs étant suspects, le droit de les révoquer passa du Recteur au Préfet. Une sorte de terreur pesa sur l'Université. Le ministre Duruy fit quelques réformes ; il créa des écoles communales de filles, des cours d'enseignement moderne sans latin ni grec et de nombreux laboratoires ; mais il laissa intacte la loi de 1850.

2°. *Loi de* 1875.—Déjà le clergé ne s'en contentait plus. Il obtint de l'Assemblée Nationale, en 1875, la liberté de l'enseignement supérieur. Des Universités libres

s'ouvrirent. Le parti catholique exigeait pour elles le droit de conférer des diplômes semblables à ceux de l'État. Cette exigence ne pouvait être satisfaite. Pour attirer les élèves, Université de l'État et Universités libres, dans leur concurrence, auraient rivalisé d'indulgence envers les candidats et provoqué la décadence des études en avilissant les diplômes. La loi autorisa cependant la création de jurys mixtes, formés de professeurs de l'État et de professeurs libres, pour examiner les élèves sortant des Universités catholiques. Ce fut le dernier triomphe du clergé. Puissant, riche, influent, il voulut aider les monarchistes à renverser la République. Les républicains se défendirent, triomphèrent et établirent dans l'enseignement un régime libéral.

L'œuvre de Jules Ferry.—Ce fut surtout l'œuvre de Jules Ferry de 1879 à 1882. Depuis lors, il y a toujours eu des établissements publics et des établissements libres. Mais chacun est maître chez soi : l'Église ne surveille plus l'Université. Les membres du clergé sont exclus des Conseils Universitaires, et l'instituteur est soustrait à l'autorité du curé. Les jurys mixtes sont supprimés et l'État seul décerne des diplômes. L'enseignement primaire est enfin organisé. Tout instituteur public ou libre doit être titulaire d'un brevet décerné après examen. Le clergé perd, avec la lettre d'obédience, un de ses plus grands privilèges. De grandes lois de 1881 et de 1882 établissent l'école primaire laïque, gratuite et obligatoire, lois indispensables sous un régime démocratique où le peuple souverain doit savoir lire. Dans toute commune il faut une école publique. L'enseignement sera gratuit

pour être accessible à tous, et laïque pour convenir aux enfants de toutes confessions, l'enseignement religieux étant donné hors de l'école. Dans de nombreuses écoles primaires supérieures, où l'on donne aujourd'hui un enseignement technique adapté aux besoins des régions, les enfants peuvent continuer à s'instruire en sortant des petites écoles. Chaque département doit avoir des écoles normales pour former des instituteurs et des institutrices. Jules Ferry compléta son œuvre en créant l'enseignement secondaire des jeunes filles. Il ferma enfin les collèges des Jésuites dont la congrégation n'était pas autorisée.[1] Toutes ces lois furent violemment critiquées par certains catholiques qui les déclarèrent plus funestes que la guerre de 1870 parce qu'ils n'admettaient pas le principe de l'école neutre en matière de religion. Mais le pays les accepta avec reconnaissance et leur succès fut complet.

Le parti catholique, très mécontent, se mêla de l'affaire Dreyfus ; par représailles, le ministre Combes, en 1904, fit interdire aux congrégations d'enseigner. Certains congréganistes quittèrent la France, d'autres se sécularisèrent et continuèrent à enseigner sous l'habit laïque.

L'Université en 1913.—A la veille de la guerre, l'Université française était prospère. En 1913, les écoles primaires publiques étaient fréquentées par 5,108,539 enfants. A la même date, 343 lycées et collèges de garçons instruisaient plus de 100,000 élèves et 191 lycées, collèges ou cours secondaires instruisaient 38,358 jeunes filles. Les programmes ont été rajeunis ; depuis 1902, ils permettent de donner aux élèves soit une

[1] Voir chapitre viii.

culture classique, soit une culture moderne, soit une culture mixte. La sanction des études secondaires est, pour les garçons, le baccalauréat, pour les jeunes filles, le Diplôme d'études secondaires. Mais les jeunes filles entrent dans la lutte pour la vie et commencent à se présenter au baccalauréat pour pouvoir accéder aux mêmes carrières que les hommes. Enfin, en 1913, l'enseignement supérieur était donné dans dix-sept universités (dix-huit maintenant avec Strasbourg), qui avaient été réorganiseés en 1896. Depuis cette date, elles jouissent d'une large autonomie financière et administrative : elles ont leur budget qu'elles gèrent à leur gré. Chacune est administrée par un Conseil de l'Université composé de professeurs et présidé par le Recteur. La plupart d'entre elles comprennent plusieurs facultés : lettres, sciences, droit, médecine et pharmacie ; chaque faculté est dirigée par un doyen, nommé par le ministre sur la proposition des professeurs. L'enseignement est donné dans des cours publics ouverts à tout le monde et dans des cours spéciaux réservés aux étudiants inscrits. Afin de n'écarter personne, les frais d'inscription sont toujours très modiques. En 1890, les universités avaient environ 16,500 étudiants dont 1500 étrangers ; en 1914, environ 40,000 dont 6000 étrangers. Pour ceux-ci, on a réservé des cours les initiant à la science française, et des diplômes et des certificats spéciaux leur permettant d'attester dans leur patrie la culture qu'ils ont acquise en France.

Mais l'Université n'absorbe plus comme au temps de Napoléon I[er] tout l'enseignement français. En dehors d'elle, existent des écoles primaires ou secondaires, des

établissements d'enseignement supérieur comme le Collège de France, l'École des Chartes, le Muséum et l'Institut Pasteur,—des écoles militaires comme Saint-Cyr et l'École Polytechnique,—des écoles maritimes, commerciales, industrielles, agricoles ; les unes dépendent de l'État et sont gérées par divers ministères, les autres sont libres. Beaucoup sont prospères ; ainsi en 1913, les écoles primaires libres instruisaient 1,169,027 élèves. Tous ces établissements se font une âpre concurrence état de choses excellent pour l'enseignement.

Problèmes actuels.—La guerre dispersa maîtres et élèves ; mais la paix revenue, chacun s'est remis au travail avec énergie. Deux tâches s'imposent à l'Université. Ruinée par la guerre, la France doit utiliser toutes ses ressources et appeler la science au secours de l'agriculture et de l'industrie ; l'Université veut multiplier ses laboratoires et ses cours techniques. Mais le rôle essentiel de l'Université est de former des hommes d'élite et de chercher dans la foule des enfants du peuple les génies qui sommeillent. Le peuple français, qui ne peut valoir par sa masse, doit valoir par sa qualité. De là, le projet de créer l'école unique, idéal irréalisable ! Il est impossible d'ouvrir à tous les enseignements secondaire et supérieur, et de créer ainsi un prolétariat intellectuel qu'on ne saurait employer. Il faudrait choisir les enfants qu'on favoriserait ; mais comment ? Uu enfant remarquable à dix ans est parfois un sot à vingt-cinq ans ; d'autre part, des hommes de talent se sont révélés fort tard. Le plus simple semble être de multiplier les bourses et les cours gratuits. Les bourses permettent à beaucoup d'enfants pauvres d'étudier dans les écoles primaires

supérieures, dans les lycées, puis dans les Universités. D'autres enfants s'instruisent dans les cours gratuits et dans les musées, tout en gagnant leur vie. Ainsi, de quatorze à dix-sept ans, s'est formé Rodin, fils d'employé et ouvrier lui-même. En s'inspirant de ses traditions, l'Université contribuera à relever le pays.

Conclusion.—Ainsi, l'œuvre de Napoléon I^{er} est encore debout. Nous avons encore un Grand Maître de l'Université (le Ministre de l'Instruction Publique), un Conseil Supérieur, des académies, des recteurs, des facultés, des lycées et des écoles. Le jeune Français va encore de composition en composition ; son existence est un perpétuel concours où il acquiert la notion de la lutte pour la vie et l'habitude de penser rapidement. Mais que de parties ruinées, que de constructions nouvelles ! La deuxième République a supprimé le monopole universitaire. La troisième République a rénové l'enseignement primaire, l'enseignement supérieur et l'enseignement technique. L'esprit libéral a pénétré dans la caserne primitive. De la bâtisse impériale il ne subsiste que des vestiges de la façade.

CHAPITRE VII

L'INSTITUT

Les académies royales.—" L'Institut, écrit Renan, est une des créations les plus glorieuses de la Révolution, une chose tout à fait propre à la France. Plusieurs pays ont des académies qui peuvent rivaliser avec les nôtres par l'illustration des personnes qui les composent et par l'importance de leurs travaux ; la France seule a un institut où tous les efforts de l'esprit humain sont comme liés en faisceau, où le poète, le philosophe, l'historien, le philologue, le critique, le mathématicien, le physicien, l'astronome, le naturaliste, l'économiste, le jurisconsulte, le sculpteur, le peintre, le musicien peuvent s'appeler confrères."[1] En un mot, l'Institut est la centralisation dans le domaine de la pensée.

Richelieu, en 1635, fonda l'Académie Française pour fixer la langue, la grammaire et les règles de la poésie. Colbert fonda, en 1663, l'Académie des Inscriptions et Médailles, dont la fonction prévue était de rédiger des inscriptions en l'honneur de Louis XIV, et qui devint une assemblée d'historiens érudits. Enfin Colbert donna un caractère officiel à diverses sociétés privées qui devinrent l'Académie des Sciences, l'Académie de Peinture et de Sculpture, et l'Académie d'Architecture. La première permit aux savants de se communiquer facilement leurs découvertes ; les deux autres, qui furent complétées par

[1] Renan, *Questions contemporaines.*

l'Académie de France à Rome, où l'on envoyait de jeunes artistes étudier l'antiquité, étaient chargées de fixer les règles de la beauté. Tous ceux qui s'intéressaient aux choses de l'esprit suivaient les travaux des diverses Académies et ambitionnaient l'honneur suprême d'y être admis eux-mêmes. Mais les Académies travaillaient en ordre dispersé, se cantonnant chacune dans sa spécialité. Colbert avait bien songé à créer une académie unique, mais il abandonna son projet.

Fondation de l'Institut. Les Académies.—En 1789, il y eut une brusque réaction et la centralisation intellectuelle devint l'objet de la même haine que la centralisation administrative. Mirabeau accusa les Académies d'être des écoles de servilité et de mensonge ; certains Académiciens émigrèrent, d'autres passèrent au parti girondin. En 1793, les Académies, dénoncées comme tyranniques et réactionnaires, furent abolies par la Convention. Mais en 1795, la Convention, abjurant son erreur d'un jour, reprit et acheva le travail de Richelieu et de Colbert, en réunissant toutes les anciennes Académies en un corps unique qui fut l'Institut. Il fut organisé sous la direction de Lakanal, Daunou et Carnot pour recueillir les découvertes, favoriser les lettres, les arts et les sciences. Après avoir été primitivement divisé en trois classes, l'Institut finit par en comprendre cinq, auxquelles la Restauration rendit le nom d'Académies. Ce sont : l'Académie Française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences, l'Académie des Sciences Morales et Politiques, et l'Académie des Beaux-Arts.[1] Elles tiennent des

[1] Bien que l'Académie des Sciences comprenne des médecins et des chirurgiens, il existe à Paris en dehors de l'Institut, une Académie de Médecine qui publie des Mémoires.

séances périodiques à Paris ; une fois par an, le 25 octobre, les cinq Académies participent à une séance publique. Les Académiciens sont en nombre limité et ils se recrutent eux-mêmes par élection, quand un décès rend une place vacante. A côté des membres titulaires, il y a les membres libres, français d'origine, et les associés étrangers, qui sont en principe de grands personnages s'intéressant aux arts ou aux sciences sans les cultiver personnellement. C'est ainsi que l'Académie des Sciences Morales et Politiques comprend comme membre libre le maréchal Pétain et comme associés étrangers le Président Wilson, le cardinal Mercier et le Rt. Hon. A. J. Balfour.

Enfin chaque Académie a un nombre limité de correspondants, appartenant à toutes les nationalités, qui s'honorent de lui communiquer les résultats de leurs recherches. Seule, l'Académie Française, composée de quarante membres, n'a ni correspondants, ni associés, ni membres libres ; elle appelle à elle, non seulement des écrivains, mais encore des orateurs, des hommes politiques, des généraux, des prélats, des mondains. C'est moins un cénacle littéraire qu'un salon où se réunissent des hommes qui, à des titres divers, illustrent le pays.

Motifs de la fondation de l'Institut : 1° *établir un lien entre savants, artistes, etc ;* 2° *récompenser les hommes de mérite.*—Cette organisation qui n'existe nulle part ailleurs exprime une des idées fondamentales de l'esprit français. Un savant, un artiste, fût-il supérieur dans sa spécialité, est considéré en France comme un être intellectuel incomplet, s'il n'a pas des notions précises et des opinions claires sur les lettres, les

sciences et les arts qu'il ne pratique pas lui-même. On ne conçoit pas qu'un véritable génie puisse se former s'il n'est pourvu d'une culture générale étendue : " Toutes les productions de l'esprit humain, dit Renan, se tiennent et sont solidaires l'une de l'autre." Les fondateurs de l'Institut pensèrent aussi qu'un pays est moins honoré par sa force que par sa civilisation, et ils eurent à cœur de protéger, d'encourager et de récompenser ceux qui développaient la civilisation de leur patrie. Mais les fonctionnaires, quel que soit leur zèle, ont rarement la compétence nécessaire pour savoir récompenser le vrai mérite. De là l'idée originale d'assembler tous les hommes d'élite du pays, pour leur confier collectivement, dans l'intérêt de l'État, ce rôle de Mécène, que l'État lui-même se sentait incapable de remplir.

Rapports de l'Institut et de l'État.—Les gouvernements ont toujours laissé à l'Institut une liberté absolue, sauf Napoléon I^er^ qui supprima momentanément l'Académie des Sciences Morales et Politiques suspecte de libéralisme, et Louis XVIII qui exila vingt-deux Académiciens parmi lesquels se trouvaient Carnot, Sieyès, Lakanal, le peintre David et le mathématicien Monge, pour les punir de leur passé révolutionnaire.

Action de l'Institut : 1°. *travaux personnels et collectifs ;* 2°. *les prix.*—Aucun encouragement ne vaut un bon exemple : c'est surtout par le spectacle qu'ils donnent de leur propre activité et par la valeur de leurs œuvres, que les membres de l'Institut stimulent les chercheurs. Les ouvrages édités sous la direction de l'Académie des Sciences et des Inscriptions, sont dignes de ceux qu'ont publiés au XVIII^e^ siècle les Académies royales et la Congrégation des Moines Bénédictins.

L'Institut dispose de propriétés considérables qui lui permettent de distribuer chaque année plusieurs centaines de milliers de francs de récompenses. Il décerne des prix aux œuvres de valeur et subventionne des missions scientifiques ou archéologiques dans les pays lointains. L'Académie française a même reçu des legs importants, qui lui permettent de donner quelques prix de vertu.

L'Académie des Beaux-Arts et le Prix de Rome.— Aucune des Académies ne s'occupe d'enseignement, sauf l'Académie des Beaux-Arts, qui exerce une surveillance directe sur l'éducation artistique, en présidant au concours du " Prix de Rome." Il y a des prix de Rome pour la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la taille des pierres fines, les médailles, et la musique. Les uns sont décernés tous les ans, d'autres tous les deux ou trois ans. Triompher dans ce concours consacre la réputation d'un jeune artiste, qui doit ensuite aller passer plusieurs années à la Villa Médicis, siège de l'Académie de France à Rome, fondée par Colbert. Exempts de tout souci matériel, les lauréats, qui n'ont guère plus de trente ans, travaillent à Rome ou voyagent, visitant à leur gré l'Italie, la Grèce et l'Orient ; ils sont à ce moment le plus favorable de la vie, où l'on commence à acquérir la maturité du jugement, sans avoir perdu l'ardeur et l'imagination de la jeunesse.

Critiques contre l'Institut.—L'influence considérable de l'Institut a cependant trouvé des détracteurs, et les critiques ont été d'autant plus sévères que les œuvres dont les Académies s'occupent demandent plus de fantaisie et d'imagination. En mathématiques, tout

le monde est d'accord pour reconnaître la valeur d'une découverte, de sorte qu'un savant s'impose et ne se discute pas. Pour les questions de simple érudition, les querelles deviennent déjà plus âpres ; mais quand il s'agit de philosophie, de poésie ou d'art, les doctrines se heurtent avec violence ; les Académies n'ont pas toujours su résister à la tentation de devenir des cénacles et souvent elles ont refusé de reconnaître la valeur des œuvres qu'elles ne goûtaient pas. Le philosophe Auguste Comte, les écrivains Balzac, Daudet, Flaubert, Maupassant et Zola, les peintres Corot et Puvis de Chavannes, les sculpteurs Rude et Rodin, pour ne citer que quelques noms célèbres, n'ont jamais été académiciens.

Critiques contre l'Académie des Beaux-Arts.—L'Académie des Beaux-Arts a été la plus combattue. Au nom d'un classicisme gréco-romain, représenté par Ingres et David, elle a dénigré toutes les nouveautés artistiques du XIX^e^ siècle. Paysagistes, réalistes, impressionnistes, ont été successivement l'objet de sa haine. Son esprit mesquin et injuste ne se manifestait pas seulement au concours du Prix de Rome, il s'affirmait surtout à l'exposition du Salon annuel, où un jury dominé par les membres de l'Institut choisissait les œuvres dignes d'être montrées au public. Impitoyablement, il refusait les toiles de Corot, de Courbet, de Manet, de Puvis de Chavannes, de Monet, qui font aujourd'hui la gloire du Musée du Louvre. Le scandale fut tel qu'en 1863, Napoléon III donna l'ordre d'ouvrir un Salon des " Refusés," et que depuis cette époque, les artistes ont ouvert un grand nombre d'expositions particulières pour n'avoir pas à se soumettre aux

décisions du jury du Salon. En musique, il en fut de même, et le plus grand des musiciens français contemporains, Debussy, bien que "Prix de Rome," dut quitter la Villa Médicis, parce que sa *Demoiselle Élue* sembla trop révolutionnaire.

Utilité de l'Institut.—Certes, de telles erreurs surprennent et irritent ; l'Institut, composé de vieillards et de mondains, préfère souvent le passé au présent et l'élégance banale à l'originalité et à la force. Entre les vieilles et les jeunes générations d'artistes, il existera toujours l'incompréhension mutuelle qui a de tout temps séparé les parents des enfants. Mais n'y a-t-il pas quelque ingratitude à renier ses prédécesseurs ? Si l'Académie des Beaux-Arts s'est constamment et lourdement trompée, elle a su conserver certaines traditions de goût et d'habileté technique, dont les plus ardents novateurs ont largement profité sans l'avouer. Il convient d'ailleurs de remarquer qu'en dépit de toutes les cabales, les grands artistes ont toujours fini par triompher, parce que dans leur querelle avec l'Institut ils ont pu faire appel au juge suprême, le public, qui sait défendre ses favoris. L'esprit conservateur des membres de l'Académie des Beaux-Arts n'a jamais empêché le succès des idées nouvelles.

Tandis que le public soutient les écrivains et les artistes contre les préjugés académiques, l'Institut soustrait les savants à l'ingratitude du public. Quand il s'agit de mathématiques, de physique, de chimie, de médecine ou de chirurgie, quelques centaines de personnes seulement sont capables de comprendre l'importance d'une découverte au moment où elle est faite.

En histoire, en archéologie, en législation, des travaux considérables restent ignorés de la foule. L'Académie des Sciences, celle des Inscriptions et celle des Sciences Morales et Politiques tirent les savants d'une obscurité imméritée où les laisserait périr un public incompétent. Elles leur fournissent des subventions, et leur donnent le moyen de faire connaître leurs travaux au reste du monde savant. C'est ainsi que l'Institut, malgré des critiques souvent violentes et parfois justes, a été une des œuvres les plus utiles et les plus solides de la Convention.

CHAPITRE VIII

LETTRES—ARTS—SCIENCES

LES Lettres.—La France, comme toutes les grandes nations, peut s'enorgueillir de quelques puissants génies ; mais il est difficile de trouver un choix plus nombreux et plus divers d'écrivains, d'artistes, et de savants.

Les écrivains romantiques.—En littérature, au début du XIX^e^ siècle, apparut l'école romantique avec Chateaubriand, Lamartine, Vigny, Musset et surtout Victor Hugo, dont le génie a dominé le monde littéraire pendant soixante ans. Prosateurs et poètes, ils ont renouvelé tous les genres littéraires qu'ils ont touchés : poésie lyrique, roman, théâtre. Leurs élèves, les grands historiens Augustin Thierry et Michelet, ont ressuscité les hommes oubliés du moyen âge. Les romanciers, sentimentaux comme George Sand, réalistes comme Balzac, psychologues comme Stendhal, purs artistes comme Mérimée, se sont aussi formés à leur école. Le romantisme a transformé les lettres françaises comme il avait transformé les littératures allemande et anglaise.

Parnassiens, réalistes et naturalistes.—Vers 1850, une nouvelle génération littéraire commença à produire. Les écrivains antérieurs, accablés par l'âge, disparaissaient tour à tour, sauf Victor Hugo, qui restait puissant et isolé. Alors apparurent les poètes parnassiens : Leconte de Lisle, Hérédia, Sully-Prudhomme, qui dis-

simulèrent leur sensibilité sous un style impeccable et impassible. Flaubert, Daudet, Guy de Maupassant décrivirent, dans des romans et des nouvelles réalistes, des milieux sociaux humbles et vulgaires. Les frères de Goncourt et Emile Zola publièrent des romans naturalistes où ils prétendirent étudier leurs personnages non plus en artistes, mais en savants. L'art dramatique fut renouvelé par Alexandre Dumas fils et Augier, qui mirent sur la scène les mœurs contemporaines et utilisèrent le théâtre pour défendre des théories morales ou sociales. Taine, Renan, Fustel de Coulanges, continuèrent à la même époque les grandes traditions historiques.

La littérature contemporaine.—Actuellement, des tendances nouvelles apparaissent. Anatole France, dont le style est comparable à celui de Voltaire, écrit des œuvres presque toujours doucement sceptiques et ironiques ; Loti, le roi du roman exotique, entraîne les imaginations vers les pays lointains d'Afrique, d'Orient, d'Extrême-Orient ; les frères Tharaud continuent brillamment son œuvre en décrivant les mœurs étranges des pays musulmans et des communautés juives d'Orient. Barrès, esprit vigoureux et subtil, est tour à tour un critique d'art original, un ami attendri des pays lorrains et, quand il le veut, un journaliste ardent et passionné. En poésie, les symbolistes ont abandonné l'attitude impassible et dédaigneuse des parnassiens pour chanter de nouveau, mais avec plus de discrétion que les romantiques, les tristesses de leur âme : Verlaine et Samain ont été de grands artistes visant à la délicatesse de l'expression et à l'harmonie des sonorités verbales. Au théâtre, Brieux et François de Curel

continuent la tradition d'Alexandre Dumas fils en combinant la peinture des mœurs à l'exposé des doctrines. Dans tous les genres, les écrivains contemporains se montrent dignes de leurs aînés.

Les Arts.—Les artistes, comme les littérateurs, ont recherché tantôt la vérité, tantôt la beauté, en conservant toujours la juste mesure et sans confondre jamais le colossal avec le grand.

L'architecture.—L'architecture est, dans le monde entier, la partie faible de l'art contemporain. En France, on a imité avec une servilité excessive les modèles grecs, romains et italiens, qui ont inspiré, depuis la fin du XVIII[e] siècle, les architectes de la Madeleine, de la Colonne Vendôme, de l'Arc de Triomphe, de l'Opéra et du Petit-Palais. D'autre part, l'imitation des monuments du moyen âge a fait s'élever un peu partout des églises gothiques, romanes ou encore byzantines, comme le Sacré-Cœur de Montmartre, qui sont presque toutes des œuvres manquées. La grande nouveauté architecturale, c'est l'emploi du fer : on lui doit des œuvres légères et solides, gares, marchés et viaducs. La plus célèbre de toutes est la Tour Eiffel, qui, bâtie sans but en 1889, est devenue une puissante station de télégraphie sans fil. L'emploi combiné de la pierre et du fer a produit des monuments importants dont le mieux réussi est la Bibliothèque Nationale à Paris.

La peinture classique et romantique.—Pendant la Révolution et le premier Empire, triompha avec David et Prudhon une école de peinture qui se prolongea avec Ingres jusqu'en 1867, ce fut le classicisme.

Les classiques, qui prirent leurs modèles dans l'antiquité, se préoccupèrent avant tout de la pureté des lignes et de l'équilibre des compositions. Au contraire, les peintres romantiques, Géricault, Delacroix, Decamps, s'inspirèrent du moyen âge, de l'Orient, de Shakespeare, de Dante, des événements contemporains, et ils préférèrent systématiquement l'éclat des couleurs à la pureté de la ligne.

Les paysagistes.—Sous l'influence des grands peintres anglais Bonnington et Constable, Daubigny, Dupré, Diaz, Corot, Troyon, se plurent à représenter l'aspect vaporeux des brumes matinales, la variété des tons, la douceur de la lumière des pays de l'Ile de France et principalement de la Forêt de Fontainebleau. Au grand scandale des maîtres officiels, ils méprisèrent les règles qui prescrivaient aux paysagistes de reproduire des sites italiens, embellis de ruines imaginaires, et de majestueux personnages drapés à l'antique.

La peinture réaliste.—Parallèlement aux écrivains réalistes et naturalistes, les peintres Courbet et Millet abandonnèrent les prétendus sujets nobles pour représenter des événements de chaque jour : scènes campagnardes, spectacles de la rue, bals publics ou enterrements. Leurs tableaux ont été consacrés à des paysans, des ouvriers, des petits bourgeois ou des grisettes, personnages regardés jusque-là comme indignes de figurer dans la grande peinture.

Les impressionnistes.—A peine cette école était-elle née que les impressionnistes prétendirent la remplacer, sous la direction de Manet, Monet, Degas, Renoir, Pissaro, Sisley et Cézanne. Ces artistes ont surtout cherché à rendre des effets de lumière. Presque tous,

sauf Manet, ont abandonné l'atelier, cher à leurs devanciers, pour travailler en plein air. Afin de rendre plus intense leur coloris, ils ont souvent juxtaposé sur la toile leurs couleurs au lieu de les mélanger sur la palette. Ainsi pour obtenir une teinte verte, ils ont mis côte à côte des touches jaunes et des touches bleues. De près, leurs tableaux présentent parfois une masse amorphe de taches ; de loin, toutes les couleurs s'harmonisent et les formes se dégagent.

Les isolés.—En dehors de ces écoles, sous la troisième République, deux isolés illustres ont produit des œuvres remarquables : Carrière, qui, dans une atmosphère vaporeuse et brune, a représenté de pâles figures, douloureuses, tendres ou tragiques ; et Puvis de Chavannes, qui a décoré le Panthéon et la Sorbonne d'immenses peintures murales où, dans des paysages de rêve, se groupent harmonieusement de beaux personnages calmes et nobles.

La peinture actuelle.—Au début du XX^e^ siècle, l'école réaliste représentée par Bastien-Lepage, Fantin-Latour, Raffaelli et Cottet, reste toujours prépondérante. A côté d'eux, les impressionnistes se groupent autour du coloriste Albert Besnard et du " pointilliste " Henri Martin. De jeunes écoles sont en formation, par exemple Maurice Denis retourne aux sujets religieux, dessine avec des traits vigoureux, et cherche de nouvelles harmonies de couleur ; avec lui, l'idéalisme reparaît.

La sculpture.—En sculpture, le XIX^e^ siècle a vu naître, au milieu d'une masse de grands artistes comme Carpeaux, Falguière, Frémiet et Bartholomé, trois hommes supérieurs : Rude, dont les œuvres sont

pleines de vie et de mouvement, Barye, un animalier de génie, et surtout Rodin qui est peut-être, avec Donatello et Michel-Ange, parmi les plus grand sculpteurs que le monde ait produits depuis l'antiquité.

La musique.—Les musiciens français ne se présentent pas aussi nombreux que les musiciens allemands. Aux noms de Beethoven, Schumann, Schubert, Weber, Mendelssohn, on ne peut opposer que deux compositeurs romantiques, Chopin, né près de Varsovie d'un père français, et surtout Berlioz, dont l'œuvre la plus connue est la *Damnation de Faust.* Pendant que le génie de Wagner écrasait l'art musical de son temps, la musique française conservait à Paris, avec Bizet, ses traditions de grâce, de sensibilité et d'harmonie, dont le charme restait si grand que Nietzsche, d'abord wagnérien fanatique, finit par préférer *Carmen* et l'*Arlésienne* aux colossales constructions de la *Walkyrie*, de *Siegfried* et du *Crépuscule des Dieux.* Aujourd'hui, l'esthétique de Wagner continue si bien à dominer l'Allemagne, que celle-ci a perdu la direction de l'art musical contemporain. Elle n'a rien à opposer à César Franck, belge d'origine, parisien de cœur et d'éducation, ni surtout à Debussy, qui a renouvelé toute la musique et trouvé des sonorités inconnues jusqu'à lui.

Les arts mineurs.—Dans les arts mineurs, ameublement, porcelaines, cristaux, orfèvrerie, après les splendeurs du style impérial, il y a eu une longue décadence qui a duré de Louis-Philippe jusque vers 1900. Hypnotisés par les beautés des styles antérieurs, les artistes industriels ont fabriqué en masse du faux Henri II, du faux Louis XV, et du faux Louis XVI. Comme œuvre originale, les fabricants de meubles ont

seulement imaginé d'énormes sièges capitonnés, véritables monstres, où toute l'armature de bois était soigneusement cachée sous un épais rembourrage. Depuis 1900, surtout sous l'influence de l'art japonais, on a voulu créer un style nouveau en recherchant des formes inédites et en empruntant des éléments décoratifs à la flore nationale. Après quelques bizarreries, des œuvres gracieuses et originales ont été créées, mais "l'art moderne," qui a très bien réussi en bijouterie avec Lalique, en céramique avec la manufacture de Sèvres et en cristallerie avec Daum et Gallé, s'impose difficilement en ameublement. Il a contre lui la coalition du gros public,—qui n'aime pas changer ses habitudes,—et des marchands qui veulent écouler leurs vieux stocks. Néanmoins dans les expositions de mobilier, on constate chaque année des efforts pour combattre la routine qui est la mort de l'art, et peu à peu se forme un style "Troisième République" qui n'est pas indigne de ses devanciers.

Les Sciences.—Les Allemands, par une propagande habile, ont essayé de faire croire au monde qu'ils avaient le monopole de la science et de la philosophie ; il ne faut pourtant pas oublier que la science et la philosophie britanniques ont eu d'illustres représentants avec Faraday, Dalton, Davy, Darwin et Herbert Spencer, ni qu'aux États-Unis Fulton a construit le premier navire à vapeur utilisable, Edison, le premier phonographe, Wilbur Wright le premier aéroplane, et que le premier sous-marin qui ait joué un rôle a été lancé en 1864, pendant la guerre de Sécession. Quant à la France, ses hommes de science ne le cèdent en rien pour

le nombre et le génie à ses artistes et à ses hommes de lettres.

Mathématiques, physique, chimie, biologie.—Monge et Lagrange, au début du XIX^e^ siècle, Henri Poincaré au début du XX^e^, ont brillé dans les mathématiques. On doit à Laplace, mort en 1827, la meilleure hypothèse qui ait été imaginée sur la formation du système solaire. Fresnel étudia les lois de l'optique ; les travaux d'Ampère sur l'électro-magnétisme servirent de base à l'invention du télégraphe par le savant allemand Gauss. Les découvertes de Bourseul permirent à l'américain Graham Bell de construire le téléphone, celles de Branly rendirent possible l'emploi de la télégraphie sans fil grâce à l'appareil Marconi. Lavoisier, mort sous la Convention, est le créateur de la chimie moderne ; Gay-Lussac isola un certain nombre de de corps comme le bore ; Sainte-Claire-Deville, Wurtz, Berthelot, M. et Mme Curie, comptent parmi les grands chimistes modernes et contemporains. Ses études sur les fonctions du foie et du système nerveux rendirent Claude Bernard célèbre ; le plus grand de tous ces savants fut Pasteur, mort en 1895, qui transforma la médecine et la chirurgie par ses travaux sur les microbes et les vaccins.

Sciences naturelles.—Dans les sciences naturelles, Lamarck publia dès 1809 sa *Philosophie Géologique*, où il formula la théorie de l'évolution que devait reprendre Darwin. Cuvier fonda la paléontologie et la géologie ; Boucher de Perthes démontra l'existence de l'homme quaternaire ; Fabre révéla les mœurs des insectes.

Érudition.—Dans les sciences historiques, Champollion a fondé l'égyptologie en déchiffrant les hiéroglyphes.

Si les érudits français n'ont pas publié d'énormes dictionnaires ou manuels, leurs travaux plus limités sont remarquables par leur originalité et leur solidité.

Philosophie.—La puissance d'esprit philosophique n'a jamais manqué aux savants. La plupart, comme Claude Bernard et Henri Poincaré, s'attachèrent à démontrer la valeur des méthodes, des lois et des hypothèses scientifiques. Le mathématicien Auguste Comte, qui vivait sous Louis-Philippe, a créé la sociologie, et le plus original des philosophes contemporains est peut-être Bergson qui, pendant de longues années, a été professeur au Collège de France.

Applications pratiques.—Tous ces savants ne se confinèrent pas dans des études abstraites. Sans parler des travaux de Pasteur qui ont apporté immédiatement de grands bienfaits à l'humanité, beaucoup d'autres ont su tirer des applications pratiques de leurs connaissances théoriques. Lagrange fut, sous la Convention, un des inventeurs du système métrique dont l'emploi s'est répandu dans de nombreux pays ; Fresnel a construit des phares, Lebon a découvert en 1800 le gaz d'éclairage ; Chevreul, à la suite d'études sur les corps gras, perfectionna la fabrication des bougies ; Pelletier et Cavantou fabriquèrent ensemble la morphine, la strychnine, la quinine ; Niepce et Daguerre inventèrent la photographie de 1824 à 1839, Lippmann la photographie des couleurs, Marey le principe du cinématographe. A la fin du XVIII[e] siècle, les frères Montgolfier ont gonflé le premier ballon, et quand Wilbur Wright eut réussi à s'élever au-dessus du sol, Blériot, construisant le premier aéroplane capable d'un long voyage, traversa la Manche.

Des Français ont encore inventé la chaudière tubulaire pour les machines à vapeur, l'hélice pour la propulsion des navires, le moteur à pétrole, indispensable à l'automobile et à l'aviation, la presse rotative pour l'impression rapide des journaux et des livres. Ils ont percé sous le Mont-Cenis le premier grand tunnel transalpin, long de 13 kilomètres, et ce fut Ferdinand de Lesseps qui creusa, en 1869, le Canal de Suez.

Le goût du travail et l'esprit inventif ne résident pas seulement dans une petite élite, mais encore dans la masse des ingénieurs et des chefs d'industrie, de sorte que pendant la guerre la France envahie et ruinée par l'invasion put construire des usines de munitions capables de rivaliser avec celles que l'Allemagne avait patiemment outillées pendant 50 ans. Si l'on a pu dire que la guerre de 1870 avait été gagnée par l'instituteur prussien, on peut affirmer que la France, pour ce qui lui revient de la victoire de 1918, doit en attribuer une part prépondérante aux services rendus par ses savants, ses ingénieurs, et ses maîtres de forges.

CHAPITRE IX

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

L'ÉGLISE et l'État avant 1789.—Sous l'ancien régime, la Monarchie et l'Église étaient étroitement unies : le catholicisme était la religion de l'État, qui interdisait de célébrer publiquement les autres cultes, et le clergé formait un ordre privilégié. Le roi, qui disposait des évêchés et des abbayes, était reconnu par le clergé comme un personnage sacré, tenant son pouvoir de Dieu même. Le pouvoir du Pape sur l'Église de France était restreint, et il accordait toujours l'investiture canonique aux évêques choisis par le roi. Le clergé était gallican : il admettait que le roi pût interdire dans le royaume la publication des bulles papales, la présence des légats ou la réunion des conciles ; il proclamait enfin la supériorité des conciles sur le Pape. Les ultramontains étaient partisans de l'autorité absolue du Pape sur l'Église, mais ils n'avaient pas de succès en France, et les Jésuites, qui prêchaient cette doctrine, furent expulsés par le roi Louis XV.

Rupture entre l'Église et l'État. La constitution civile du clergé, 1790.—La Révolution rompit l'alliance de l'Église et de l'État. Dès 1789, le clergé perdit ses tribunaux, ses droits féodaux et ses domaines, qui furent vendus comme biens nationaux. En échange, les prêtres reçurent un traitement de l'État et devinrent

des fonctionnaires salariés. Ils acceptèrent ces réformes, mais en 1790, la Constituante vota la " Constitution civile du clergé " et la guerre religieuse commença.

Sans consulter le Pape, les Constituants modelèrent l'Église sur l'administration laïque. Le nombre des évêchés était limité à un par département ; les évêques et les curés, comme les autres fonctionnaires institués en 1790, devaient être élus. Il était défendu aux évêques de demander leur investiture au Pape : en cas de querelle entre les évêques et les curés, les tribunaux civils devenaient arbitres. Le but de l'Assemblée Constituante était d'établir une Église nationale où les évêques seraient indépendants du Pape et les curés indépendants des évêques. Il eût été difficile de concevoir une organisation plus diamétralement opposée à la doctrine et à la hiérarchie catholiques. Peu de temps après toutes les congrégations étaient supprimées.

L'idée de légiférer en matière de dogme, qui ne viendrait plus aujourd'hui à un parlement français, ne répugnait pas aux hommes influencés par les doctrines philosophiques du XVIII[e] siècle. Beaucoup croyaient alors que les religions avaient été inventées par les hommes d'État et les prêtres pour dominer le peuple. Cette erreur explique à la fois le vote de la " Constitution civile du clergé " et toutes les tentatives qui furent faites pour fonder des religions nouvelles.

La guerre religieuse.—La Constituante exigea des prêtres un serment de fidélité à la " Constitution civile du clergé." Quelques-uns acceptèrent : ce furent les assermentés, jureurs ou constitutionnels. La plupart

refusèrent, et on les appela insermentés ou réfractaires. On eut dès lors deux Églises en France. Les réfractaires se mirent à prêcher contre la Révolution et ils paralysèrent la défense nationale. L'Assemblée Législative et la Convention leur infligèrent des peines de plus en plus sévères : privation de traitement, exil, mort. Ces châtiments terribles ne furent appliqués que par exception ; la population soutenait les prêtres réfractaires, les cachait, les nourrissait, leur permettait de célébrer la messe. Bientôt les prêtres constitutionnels devinrent à leur tour suspects de tiédeur patriotique, et beaucoup furent guillotinés comme royalistes, girondins ou dantonistes.

Les religions nouvelles.—Comme il semblait impossible de réconcilier le catholicisme et la Révolution, les hommes politiques eurent l'idée de déchristianiser la France et de fonder des religions nationales. La municipalité de Paris, dirigée par Hébert et Chaumette, contraignit par des menaces beaucoup d'ecclésiastiques à se " déprêtriser " et à se marier. Elle fit brûler les reliques, fondre les cloches, briser les statues, fermer et vendre les églises. Elle interdit toutes les religions et les remplaça par le culte de la Raison. Une actrice représentant la déesse Raison fut installée sur l'autel de Notre-Dame de Paris ; on lui chanta des cantiques et on l'adora. Quelques communes imitèrent Paris. Mais Robespierre haïssait les Hébertistes parce qu'ils ne croyaient pas en Dieu : il les fit guillotiner et permit de célébrer la messe ; en même temps la Convention institua, sur sa demande, le culte de l'Être Suprême, qui avait ses dogmes, sa morale, ses fêtes. Cette étrange religion disparut après la mort de son fondateur. On

essaya alors de faire célébrer le culte de la Patrie et un peu plus tard enfin celui de la théophilanthropie, qui n'attirèrent pas de pratiquants.

La séparation de l'Église et de l'État.—Dès 1794 les religions nationales avaient échoué, le catholicisme était resté populaire. Dans certains villages, les paysans, privés de curés, sonnaient les cloches et chantaient la messe eux-mêmes.[1] Enfin, l'État manquant d'argent, la Convention vota la séparation de l'Église et de l'État, proclama la liberté des cultes et cessa de payer le traitement du clergé. Sous le Directoire il y eut encore quelques persécutions à la suite de complots ou de défaites militaires, mais la grande crise religieuse était finie : 40,000 églises catholiques étaient rouvertes en 1799.

Hostilité du Gouvernement et de l'Église contre le régime de la séparation.—Les principes de la liberté des cultes et de la séparation de l'Église et de l'État répugnaient aux hommes du temps. Bonaparte reprit l'idée de faire servir la religion à l'intérêt du gouvernement et de transformer le clergé en un corps de fonctionnaires payés et surveillés par lui. Le rôle des prêtres devait être d'enseigner la morale et de prêcher la soumission aux lois. De son côté la papauté avait toujours recherché l'appui du " bras séculier," c'est-à-dire du gouvernement civil, pour protéger les biens de l'Église contre les exigences du fisc, et pour défendre l'unité de l'Église contre les hérétiques ou les schismatiques. La crise

[1] Dans certaines parties de Vendée et de Bretagne, un petit nombre de paysans conservent encore cette tradition religieuse. Ce curieux schisme a été décrit récemment dans deux romans : *Nêne*, par Ernest Pérochon, et *L'Abbesse de Guérande*, par Charles Le Goffic.

révolutionnaire, après avoir ruiné l'Église de France, l'avait divisée par un schisme entre prêtres jureurs et prêtres réfractaires, et l'avait menacée dans son existence même par l'institution des religions nationales, si bien que le pape Pie VII comprit la nécessité d'une entente avec Bonaparte : c'est ce qui valut à la France le Concordat de 1801.

Le Concordat de 1801.—Le culte catholique devint libre et public ; les églises qui n'étaient pas vendues lui furent restituées ; archevêques et évêques furent nommés par le gouvernement et institués par le Pape ; les curés furent nommés par les évêques, à condition d'être agréés par l'État. Évêques et curés eurent droit à un traitement, mais ils durent prier pour le gouvernement, lui jurer fidélité et lui dénoncer les complots qu'ils connaîtraient. Le Pape accepta la nouvelle organisation des diocèses et s'inclina devant le fait accompli de la vente des biens de l'Église.

Les articles organiques. Les congrégations.—Bonaparte ajouta de sa propre autorité au Concordat les articles organiques qui réglèrent les rapports de l'Église et de l'administration civile : le clergé fut obligé d'enseigner les principes gallicans ; le gouvernement s'arrogea le droit d'interdire en France la publication des bulles, la présence des légats du Pape et la tenue des conciles. Si un évêque abusait de son autorité ou critiquait le gouvernement, il pouvait être mis en jugement devant le Conseil d'État et privé de son traitement. Les curés qui avaient droit à un traitement furent réduits au nombre de un par canton et reconnus inamovibles ; les curés des autres paroisses s'appelèrent desservants, et les prêtres subalternes

vicaires. Desservants et vicaires étaient nommés par l'évêque et révocables par lui. Napoléon jugea habile de leur donner un traitement qu'il n'était pas obligé de leur payer.

Rien ne fut spécifié au sujet des congrégations. Napoléon autorisa nominativement celles qui étaient vouées à l'enseignement ou aux œuvres de charité ; toutes les autres restèrent interdites.

Napoléon et les cultes non catholiques.—En 1802, Napoléon organisa le culte protestant, et en 1808, le culte israélite, de façon à dominer les pasteurs et les rabbins, comme il dominait les prêtres catholiques : toutes les religions étaient passées à son service. Protestants et juifs acceptèrent la politique de Napoléon aussi docilement qu'ils devaient accepter plus tard la séparation de l'Église et de l'État. Mais des querelles incessantes surgirent entre l'Église catholique et le gouvernement français, parce que les intérêts du Pape et ceux de la France n'étaient pas toujours d'accord.

La pratique du Concordat : avantages obtenus par le Pape.—Pie VII protesta pour la forme contre les articles organiques sur lesquels il n'avait pas été consulté, mais il les accepta avec presque autant de joie que le Concordat. Le gallicanisme, mort avec l'ancien régime, ne l'inquiétait plus ; le clergé français avait été attaché au roi très chrétien, protecteur de l'Église et dispensateur de riches bénéfices, mais depuis 1790 les prêtres avaient pris l'habitude de faire opposition au pouvoir civil et d'obéir au Pape. Seul un maigre traitement les liait à Napoléon ; celui-ci pouvait faire enseigner dans les séminaires les doctrines gallicanes, le clergé était devenu ultramontain. En même temps que

l'autorité morale du Pape grandissait dans l'Église, le Concordat et les articles organiques augmentaient l'autorité effective des évêques sur les prêtres de leur diocèse. Avant 1789 presque tous les prêtres étaient désignés par les patrons des églises, descendants des seigneurs qui les avaient bâties. Désormais l'évêque nomme et révoque à sa guise desservants et vicaires, et il est maître dans son diocèse comme un colonel dans son régiment. En 1801, le clergé français est bien plus discipliné et soumis au Pape qu'en 1789.

Politique suivie par Napoléon I^er^.—L'emploi de mesures arbitraires et violentes permit cependant à Napoléon de tirer du Concordat les bénéfices qu'il en espérait. Évêques et prêtres durent se faire les auxiliaires des gendarmes et les agents de la propagande impériale, prêcher tantôt en faveur de la conscription, tantôt contre l'Angleterre. Ils enseignèrent dans le catéchisme qu'honorer et servir l'Empereur était honorer et servir Dieu lui-même, que les sujets devaient à l'Empereur l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire et l'impôt, et que manquer à ces devoirs méritait la damnation éternelle. L'enfer attendait les conscrits réfractaires et les mauvais contribuables !

Napoléon alla plus loin ; il songea à s'attribuer les prérogatives religieuses de Constantin et de Charlemagne qu'il appelait ses " illustres prédécesseurs." Il considéra le Pape comme son chapelain, comme un simple fonctionnaire impérial : Pie VII assista au sacre de Napoléon qui se couronna lui-même. Quand le Pape refusa d'appliquer à Rome le blocus contre la Grande-Bretagne, Napoléon le fit interner au château

de Fontainebleau. Là, il essaya par la persuasion et par la ruse d'obtenir un nouveau Concordat, enlevant au Pape le droit de donner aux évêques l'investiture canonique. Le clergé français protesta au concile de 1811 contre l'emprisonnement de Pie VII. Napoléon fit arrêter les évêques les plus hardis, et les séminaristes de Tournai, qui avaient soutenu leur évêque, furent incorporés dans des régiments d'artillerie. Comme les révolutionnaires, Napoléon s'était engagé dans des mesures de persécution ; ses défaites de 1814 l'obligèrent à délivrer Pie VII et à abandonner ses tentatives de domination religieuse.

Influence grandissante de l'Église en France de 1815 *à* 1875.—De 1801 à 1815 l'Église avait été dominée par l'État. De 1815 à 1875, par contre, elle chercha à faire de la France l'instrument de la politique pontificale dans le monde.

Sous la Restauration, l'alliance fut intime entre les royalistes et le clergé, unis par leurs souffrances communes sous la Révolution. Les congrégations se reformèrent en masse ; celles qui étaient autorisées légalement reçurent le droit d'acquérir des immeubles, mais comme elles étaient soumises à un contrôle de l'État, beaucoup d'autres préférèrent ne pas demander d'autorisation pour échapper à toute surveillance. Il y eut dès lors des congrégations autorisées et des congrégations non autorisées, dont la plus puissante fut celle des Jésuites. Le comte de Montlosier demanda l'expulsion de ces derniers, en 1825, parce que leur existence était illégale, mais le gouvernement refusa d'appliquer aux Jésuites les lois existantes. Les prêtres se mirent à prêcher contre la Révolution et favorisèrent la politique

absolutiste et catholique de Charles X, qui fit voter une loi spéciale pour punir de mort le sacrilège.

Le parti catholique.—Sous Louis-Philippe des bourgeois se rallièrent au catholicisme par crainte du socialisme. De puissantes associations catholiques se fondèrent ; le parti catholique, dirigé par Montalembert, Lamennais et Lacordaire, demanda la liberté de l'enseignement et la liberté d'association. Comme il était le seul parti organisé en France, il domina le gouvernement pendant près de 40 ans. Il détruisit le monopole universitaire établi par Napoléon et obtint un droit de surveillance sur l'enseignement primaire et secondaire par la loi Falloux de 1850. Sous Napoléon III il employa l'armée française à défendre les intérêts catholiques dans le monde : destruction de la république romaine pour rétablir l'autorité du pape Pie IX, guerre de Crimée pour défendre les droits des catholiques latins sur les Lieux-Saints, expéditions de Chine, d'Indo-Chine et du Liban pour venger des chrétiens massacrés, enfin défense opiniâtre des États pontificaux contre les ambitions italiennes.

Pie IX et Napoléon III.—Une garnison française protégeait le Pape contre les révoltes de ses sujets et contre les attaques des Italiens, et en 1869, Napoléon III refusa de conclure une Triple-Alliance entre l'Autriche, l'Italie et la France contre la Prusse parce qu'il aurait dû reconnaître à l'Italie la possession de Rome. Napoléon III, qui sacrifiait à Pie IX sa fortune et celle de la France, n'obtint jamais de lui une parole de gratitude ; le Pape refusa de faire les réformes conseillées par l'Empereur, il le brava en publiant le Syllabus

où étaient condamnés presque tous les principes du gouvernement français : souveraineté populaire, liberté des cultes, tolérance religieuse. En 1870 Pie IX fit proclamer par le Concile du Vatican le dogme de l'infaillibilité pontificale, ce qui était la condamnation définitive de l'ancienne doctrine gallicane de la supériorité des conciles sur le Pape. Pie IX, devenu souverain absolu du clergé et des fidèles, traitait Napoléon III en subalterne.

Autorité de l'Église sur l'État au début de la troisième République.—En 1871 se refit l'alliance des catholiques et des monarchistes ; les catholiques français, qui ambitionnaient le titre de soldats du Pape, ne pouvaient accepter la République dont les principes étaient condamnés par le Syllabus. Les députés de l'Assemblée Nationale assistèrent en masse aux processions, firent ériger le Sacré-Cœur de Montmartre, votèrent la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur et demandèrent une guerre contre l'Italie pour rétablir le pouvoir temporel du Pape, détruit en 1870 après le départ des troupes françaises de Rome.

Quand les Républicains eurent la majorité, ils cherchèrent à se défendre contre les royalistes et à gagner à la France l'amitié italienne ; un conflit était alors inévitable entre l'Église catholique et l'État français. Une société secrète, la franc-maçonnerie, organisa la propagande contre la politique catholique, et Gambetta prononça la fameuse formule : " Le cléricalisme, voilà l'ennemi." Il ne s'agissait pas de détruire la religion, mais de résister à la politique que l'Église voulait imposer à la France contre le régime républicain et contre le royaume d'Italie.

Lutte entre l'Église et l'État.—Le conflit entre l'Église et l'État fut tantôt latent, tantôt aigu ; les principales crises suivirent des complots monarchistes contre la République. Après le 16 mai 1877, Jules Ferry expulsa quelques Jésuites et fit voter les grandes lois scolaires de 1881–82, qui retiraient au clergé le droit de surveiller l'enseignement donné par l'État. Après la crise boulangiste, il y eut une sorte de trêve ; le Pape Léon XIII, tout en conservant les doctrines du Syllabus, conseilla aux catholiques de se rallier temporairement à la République. Les progressistes, en échange, laissèrent rentrer les Jésuites. Vers 1900 il y avait en France 150,000 congréganistes, autorisés ou non, possédant pour un milliard environ de valeurs immobilières. Les prêtres et les évêques, bien que payés par l'État, employaient parfois leur autorité à combattre le régime républicain. Après l'affaire Dreyfus et le complot de Déroulède, se forma le bloc de gauche, qui s'engagea à fond dans la politique anticléricale.

Loi sur les associations.—En 1901 Waldeck-Rousseau fit voter la loi sur les associations, qui prévoyait l'autorisation et le contrôle de l'État pour toutes les congrégations religieuses. Le ministre Combes (1902–1905) appliqua durement la loi de Waldeck-Rousseau ; sous prétexte de combattre " les prétentions hautement affichées par le cléricalisme à dominer la société civile," il refusa d'autoriser un certain nombre de congrégations, qui furent chassées de leurs couvents : il en résulta quelques bagarres à Paris et dans l'Ouest. En 1904, les congrégations, même autorisées, perdirent le droit d'enseigner, parce qu'elles répandaient, disait Combes, la haine des institutions françaises.

La papauté protesta contre ces lois, destitua des évêques soutenus par le gouvernement français, et refusa l'investiture canonique à ceux que la France proposait. Le Concordat ne fonctionnait plus.

La rupture. La séparation de l'Église et de l'État. Les Associations cultuelles.—Le conflit suprême survint en 1904 quand Loubet, en vue d'un rapprochement entre la France et l'Italie, rendit visite à Rome au roi Victor-Emmanuel. Le pape Pie X protesta violemment contre ce voyage qui impliquait, disait-il, la reconnaissance par la France des droits de l'Italie sur la ville de Rome. Or la France ne voulait pas renouveler la faute de 1869 et perdre l'amitié de l'Italie pour défendre les intérêts matériels du Pape. Combes rappela l'ambassadeur de France accrédité auprès du Vatican, et Briand fit voter la séparation de l'Église et de l'État en 1905. L'État se désintéressait de la nomination des évêques catholiques et ne subventionnait plus aucun culte ; les biens appartenant à l'Église devaient être remis, après inventaire, à des associations cultuelles. La formalité de l'inventaire fut l'occasion de nombreuses bagarres, bien qu'elle eût été demandée par des députés catholiques. Les fidèles, trompés par quelques journaux, croyaient que l'inventaire préparait une confiscation des biens de l'Église par l'État. Les évêques n'étaient point trop opposés à cette loi qui les dégageait de leurs obligations de fonctionnaires publics, et le Pape Pie X appliqua aussitôt les clauses de la séparation qui lui étaient favorables en nommant des évêques sans l'avis du gouvernement français. Mais il redoutait l'esprit d'indépendance des associations catholiques : une

association cultuelle pouvait devenir hérétique et rester en possession des biens de l'Église ; il interdit donc aux évêques d'appliquer la loi, qui ne garantissait pas le maintien de la hiérarchie ecclésiastique, et il empêcha la formation d'associations cultuelles. L'État, considérant désormais toute religion comme une affaire privée, laissa à l'Église le soin de faire elle-même sa police et refusa de la défendre contre des hérésies possibles.

L'intransigeance de Pie X ruina l'Église de France. Comme aucune association cultuelle ne pouvait recueillir les biens de l'Église, en 1907, les archevêchés, les évêchés et les presbytères furent repris par l'État ou les communes. Quant aux églises, elles furent laissées aux fidèles, qui durent se charger de leur entretien. Les biens mobiliers, valeurs de bourse et argent, furent attribués à des sociétés de secours mutuels pour l'entretien des prêtres âgés. Pie X interdit encore ces sociétés de secours mutuels, et les biens mobiliers furent alors attribués à des établissements civils de bienfaisance.

Situation actuelle de l'Église en France.—Pie X a préféré la ruine matérielle de l'Église de France à la création d'associations catholiques dont l'État ne pouvait lui garantir l'obéissance. Actuellement, l'Église de France est pauvre et faible ; elle n'a aucune situation légale ; elle occupe les églises sans droits juridiques ; l'argent qu'elle recueille suffit à peine à entretenir les édifices du culte et à assurer la maigre subsistance du clergé. Mais l'autorité du Pape est plus grande que jamais ; il nomme et révoque les évêques sans contrôle de l'État et jouit d'une autorité absolue sur le clergé.

La question de l'ambassade au Vatican.—La question s'est posée d'un rapprochement entre le Pape et le gouvernement français. Pendant et après la guerre, ils ont été obligés d'entrer en rapport pour régler certaines affaires religieuses en Orient, au Maroc et en Alsace. Puisque les deux gouvernements ne peuvent s'ignorer, il a semblé raisonnable de rétablir des rapports officiels ; mais bien des obstacles subsistaient : en France on reprochait à beaucoup de cardinaux étrangers d'être germanophiles ; à Rome on ne voulait pas voir diminuer l'autorité actuelle du Pape sur le clergé français ; des deux côtés il y avait des hésitations. Toutefois, le rétablissement de l'ambassade française auprès du Vatican est maintenant un fait accompli. Il semble bien qu'une période nouvelle commence dans l'éternelle histoire des rapports de l'Église et de l'État, qui semblent ne pouvoir ni s'aimer, ni se passer l'un de l'autre.

CHAPITRE X

LES LIBERTÉS PUBLIQUES—LA PRESSE

OBSTACLES à l'établissement de la liberté.— L'Assemblée Constituante avait voulu assurer aux Français l'égalité et la liberté. L'idée d'égalité n'était point nouvelle chez le peuple, car les rois de France avaient, pendant des siècles, cherché à tout niveler au-dessous d'eux, en abaissant la noblesse et en élevant le tiers état. Réorganiser la société et la famille d'après des principes égalitaires ne provoqua aucune difficulté insurmontable. Mais il n'en fut pas de même pour donner à la France les institutions d'un peuple libre. La royauté, soucieuse de son autorité absolue, avait interdit dans les journaux et dans les livres toute discussion politique ou religieuse. Les États généraux de la nation, fréquemment réunis au moyen âge et au XVI^e^ siècle pour voter des crédits et faire connaître au roi les désirs du pays, n'avaient pas été convoqués après 1614 ; toute opposition avait été punie de prison ou de mort. En 1789, les Français souhaitaient passionnément devenir libres ; mais soumis depuis deux siècles à des rois absolus, il leur était difficile de comprendre et de pratiquer la modération et la tolérance sans lesquelles il n'y a pas de liberté possible. Quand les Révolutionnaires, élèves des philosophes du XVIII^e^ siècle, s'avisèrent d'affranchir leurs concitoyens, il leur fut difficile de passer de la

théorie à la pratique : malgré leur culture philosophique et en dépit de leurs nobles professions de foi, ils avaient gardé une mentalité de despotes ou de révoltés. C'est ainsi qu'en 1793 ils proclamèrent le droit du peuple à l'insurrection, mais réprimèrent par la Terreur l'exercice de ce même droit.

Le problème est extrêmement compliqué. Il est évident que toute société policée doit réprimer les abus de la liberté. Mais il est difficile d'établir où commencent ces abus, et les différents gouvernements n'ont pas tous accordé les mêmes droits aux citoyens. C'est seulement par des lois successives, votées à de longs intervalles, et abrogées parfois par des mesures réactionnaires, que la liberté a été peu à peu établie en France. Depuis la Déclaration des droits de l'homme, en 1791, la liberté de conscience a été complète, et le Consulat a établi la liberté du culte pour toutes les religions. Sauf sous Napoléon I[er] et sous Napoléon III, personne, après la destruction de la Bastille, n'a été emprisonné sans jugement. Mais il a fallu attendre 1850 pour voir établir la liberté de l'enseignement, et les ouvriers n'ont obtenu le droit de grève que par la loi de 1864. Une fois accordées, ces diverses libertés, qui, dans la pratique, n'étaient point dangereuses pour les gouvernements, coururent rarement le risque d'être supprimées ; mais il n'en fut pas de même des libertés purement politiques, comme celles de réunion, d'association et de presse, grâce auxquelles le peuple peut critiquer son gouvernement et lui résister : toujours supprimées par les régimes autoritaires, elles furent rétablies par les régimes libéraux, dont quelques-uns sont morts de l'anarchie résultant de leur libéralisme.

La liberté de réunion et d'association.—Dès le début de la Révolution, les réunions publiques et les sociétés politiques ou clubs se multiplièrent sans obstacle. Mais les membres des clubs, Jacobins d'abord, Royalistes ensuite, se rendirent insupportables à leurs concitoyens par leurs dénonciations et leur tyrannie. Ils organisèrent tant de manifestations populaires, de complots et d'émeutes, que le Directoire, revenant aux principes du despotisme, les supprima sans merci. Le Code pénal, publié par Napoléon, confirma la politique du Directoire et interdit toute réunion ou association de plus de vingt personnes, qui ne serait pas autorisée par le gouvernement. Cette loi fut aggravée par Louis-Philippe, parce que les Républicains avaient imaginé des associations légales de moins de vingt personnes, mais affiliées entre elles, pour organiser des émeutes. Dès lors, il n'y eut plus que des sociétés politiques secrètes, espionnées et pourchassées par la police. La République de 1848 abrogea toutes ces lois et rendit la liberté aux clubs et aux assemblées qui se multiplièrent rapidement ; les agitateurs purent pérorer à leur aise aux carrefours et jusque dans les églises et dans les théâtres ; les révolutionnaires se groupèrent en sociétés aux noms étranges ou menaçants : société des "Bras-forts" ou société des "Couche-tout-nus." Après la grande insurrection ouvrière de juin 1848, toutes ces officines d'émeutes furent fermées, et Napoléon III revint à la législation antérieure, interdisant parfois les réunions électorales elles-mêmes.

Loi sur les réunions, 1881 ; *sur les syndicats,* 1884, *et sur les associations,* 1901.—La troisième République

institua enfin un régime vraiment libéral ; la loi de 1881 autorise toutes les réunions politiques, même quand on les prévoit dangereuses, à la seule condition que deux personnes en préviennent la police. Il faut que l'assemblée soit présidée par un bureau ; elle peut être dissoute par le représentant du gouvernement, obligatoirement présent, à la demande du dit bureau ou en cas de désordre. La liberté de réunion disparaît seulement quand les violences commencent.

La loi de 1884 accorde aux ouvriers et aux patrons l'autorisation de former des syndicats pour la défense de leurs intérêts professionnels. Les syndicats peuvent en outre se grouper entre eux, mais il leur est interdit de s'occuper de politique. Cette liberté accordée si largement causa par la suite de graves ennuis au gouvernement. La Confédération Générale du Travail (C.G.T.), qui groupe des centaines de milliers d'ouvriers, est devenue une puissance, et comme il est difficile de distinguer une revendication politique d'une revendication économique, la C.G.T. en a profité pour élargir sans cesse ses attributions. Elle crut pouvoir, en 1920, organiser une grève générale de caractère révolutionnaire, mais elle échoua complètement, fut poursuivie pour complot et dissoute. Le gouvernement n'ayant pas jugé la situation périlleuse, laissa néanmoins subsister la loi de 1884 sur les syndicats.

La loi de 1901 autorise toutes les associations, sauf celles qui ont un but illicite ou contraire aux bonnes mœurs. Il leur suffit de faire une déclaration d'existence et de communiquer leurs statuts au gouvernement pour obtenir le droit d'acquérir des immeubles. Si elles sont reconnues d'utilité publique, on leur donne

le droit de recevoir des dons et des legs. Seuls, les religieux appartenant aux ordres monastiques sont privés de ces droits. La République leur reproche d'avoir soutenu une politique contraire à ses intérêts et elle a décidé en conséquence qu'aucune congrégation ne pourrait être autorisée sauf par une loi spéciale obtenue en sa faveur. Dans ce cas même, une surveillance très stricte est exercée sur les biens de la communauté. La liberté d'association est donc complète, sauf pour les congrégations religieuses, ce qui n'a d'ailleurs pas empêché celles-ei de demeurer très nombreuses en France.

La liberté de la presse jusqu'en 1871. *Ses progrès.*— La presse a toujours été considérée comme le plus dangereux adversaire du pouvoir. Avant la troisième République les journaux n'ont connu la liberté que pendant trois ans sous la Révolution, quatre ans sous la Restauration, dix-huit ans sous Louis-Philippe et quelques mois sous la deuxième République, soit pendant vingt-cinq ans environ de 1789 à 1871. Tantôt on a écrasé les journaux d'impôts, tantôt on les a censurés, d'autres fois on a considéré certaines opinions comme criminelles et les journalistes qui les professaient ont été condamnés à l'amende, à la prison, à la déportation et quelquefois même à mort. Toutes ces mesures ont été prises ensemble ou séparément, et chaque régime a changé plusieurs fois d'attitude ; les plus durs ont été ceux de Napoléon I^er^ et de Napoléon III. Napoléon I^er^ nommait et révoquait les journalistes comme s'ils eussent été des fonctionnaires, il supprima à Paris tous les journaux sauf quatre, et dans chaque département, tous les journaux sauf un. Aucune

mauvaise nouvelle ne pouvait être publiée : la France ne connut ni la bataille de Trafalgar, ni celle de Leipzig ; en 1814, elle n'apprit sa défaite que par l'invasion. Napoléon III soumit les journaux à la surveillance des préfets, qui leur donnaient des avertissements sous le plus futile prétexte. Au deuxième avertissement, le journal était suspendu ; à la deuxième condamnation par les tribunaux, il était supprimé.

Malgré ces entraves les journaux se développèrent sans cesse. Sous la Restauration, ils n'avaient que des abonnés, et le plus important, le *Constitutionnel*, ne tirait qu'à 20,000 exemplaires. Les nouvelles littéraires y tenaient plus de place que la politique. En 1836, Émile de Girardin fonda la *Presse* qui fut le premier journal moderne. Tous les jours il y publiait des articles politiques, judiciaires, administratifs, commerciaux, militaires et artistiques, de sorte qu'on avait " vingt journaux en un seul." Il inséra des annonces payées, ce qui lui permit de vendre chaque numéro très bon marché. Les journalistes de la vieille école furent scandalisés. Un de ses confrères, Armand Carrel, l'accusa de déshonorer le journalisme par son esprit mercantile. Ils se battirent en duel et Armand Carrel fut tué. Malgré leurs répugnances, tous les directeurs de journaux en vinrent à imiter Émile de Girardin. Pour attirer les lecteurs ils publièrent des romans-feuilletons, d'autres promirent des primes. C'est ainsi que le *Bien-Être* offrait à ses vieux abonnés soit une pension de retraite, soit un enterrement de deuxième classe. Bientôt après, le télégraphe permit de publier sans délai les nouvelles du monde entier. En 1854, le *Figaro* inaugura la pratique des interviews et des

indiscrétions, ce qui valut à ses rédacteurs douze duels en dix ans. En 1868, Rochefort introduisit le style impertinent et injurieux dans son journal la *Lanterne*, fondée pour " éclairer les honnêtes gens et pour pendre les malfaiteurs." Le perfectionnement des procédés d'impression et la multiplication des annonces permirent d'abaisser sans cesse le prix des journaux, et dès 1863, le *Petit Journal* se vendait dans les rues à un sou le numéro.

La loi de 1881.—La loi de 1881 donna à la presse la liberté complète : toute surveillance spéciale et tout impôt exceptionnel furent supprimés. Les journaux ne sont maintenant poursuivis ni pour excitation à la haine contre la République, ni pour outrages aux autorités, ni pour attaques contre la religion, la famille ou la propriété. Toutefois la loi de 1894, votée contre les anarchistes après l'assassinat du Président Carnot, interdit toute excitation au vol, au meurtre, au pillage et à l'incendie ; cette même loi punit toute tentative d'entraîner les militaires à la rébellion contre leurs chefs. Les autres abus sont très faiblement réprimés ; toute personne injuriée ou diffamée a le droit de poursuivre l'insulteur devant les tribunaux et de réclamer des dommages et intérêts. Mais le législateur a laissé aux journaux, contre les hommes politiques et les fonctionnaires, un droit de critique presque illimité. Ceux-ci ne peuvent poursuivre les journalistes que devant la cour d'assises, et l'expérience a prouvé que le jury acquittait toujours les accusés. Au contraire, les particuliers peuvent poursuivre les coupables devant les tribunaux correctionnels qui, eux, condamnent toujours ; mais même dans ce dernier cas, les condamna-

tions sont beaucoup plus douces qu'en Grande-Bretagne. Sous cette législation la presse a joui d'une prospérité extraordinaire : en 1875 il y avait 1800 journaux ; en 1916 il y en avait 3780, et certains journaux parisiens tirent à plus d'un million d'exemplaires par jour, car le journal est devenu un des besoins essentiels de la population française.

La pratique de la liberté dans la France contemporaine. —Ces diverses lois ont doté la France d'un des régimes les plus libéraux qui soient. Le gouvernement de la République s'appuie sur l'opinion, et l'opinion peut se manifester comme il lui plaît. Dans la pratique, ces libertés donnent parfois l'impression de l'anarchie ; les réunions politiques sont tumultueuses, les syndicats ouvriers professent ouvertement des opinions révolutionnaires, la presse ne cesse d'accabler de ses sarcasmes le Président, les ministres, les Chambres et les fonctionnaires. Ceux-ci surtout sont le perpétuel objet de ses railleries, et elle a inventé le type de M. Lebureau, employé grincheux, routinier et paperassier qui gaspille son temps et l'argent de l'État pour le plaisir d'ennuyer le public. Mais il ne faut pas se tromper sur l'importance de ces violences verbales. En France, parler et agir sont choses bien différentes, et on agit plus sensément qu'on ne parle. Les mêmes journalistes qui s'invectivent dans les journaux dînent fraternellement dans les mêmes restaurants, et leurs lecteurs font de même. L'âpreté des discussions n'empêche pas la camaraderie, les violences de paroles soulagent les mécontents et évitent presque toujours les violences de fait ; gouvernement et fonctionnaires laissent récriminer les journaux, ne rectifient jamais les erreurs et

travaillent de leur mieux en tenant compte des observations justifiées. Le législateur a sagement estimé que les institutions seraient d'autant meilleures qu'elles seraient plus librement critiquées, et les résultats de cette méthode sont assez satisfaisants pour que les Français ne songent nullement à changer une administration qu'ils conservent soigneusement depuis un siècle, bien qu'ils s'en plaignent tous les jours.

Pendant la guerre le gouvernement, soutenu par l'opinion publique, a aboli toutes les libertés qui pouvaient favoriser la tâche des espions et des traîtres, mais aussitôt la paix signée les lois ordinaires sont rentrées en vigueur. Les grèves qui ont suivi la guerre n'ont nécessité aucune restriction aux libertés établies. Ainsi la démocratie française a achevé son éducation politique, et on a l'impression qu'elle se gouverne sagement selon son tempérament national.

CHAPITRE XI

LA MARINE ET L'ARMÉE

LA France est un pays à la fois maritime et continental : il lui faut donc une marine et une armée. Mais le danger vient du Continent et non de l'Océan. De la marine dépendent seulement les communications de la métropole avec ses colonies ; de l'armée dépend l'existence même du pays.

LA MARINE. *Les équipages. Les cadres.*—La marine demande un recrutement spécial ; il faut que la durée du service soit longue pour permettre les croisières lointaines et pour entraîner les matelots à des manœuvres sans cesse plus compliquées. D'autre part la France a une nombreuse population maritime qu'elle peut utiliser pour les équipages de la flotte. Dès le XVII[e] siècle, Colbert a résolu tous les problèmes en organisant le service de l'Inscription maritime qui, légèrement remanié par la loi de 1896, fonctionne encore aujourd'hui. Tous les marins de commerce et tous les pêcheurs sont inscrits à 18 ans comme matelots, et doivent le service de cinq ans, mais ils ne sont incorporés que selon les besoins de la marine de guerre. En échange, l'État leur réserve le monopole de la navigation et de la pêche maritimes et ils ont droit à une pension de retraite dans leur vieillesse.

Les officiers sont recrutés au concours ; les uns sortent de l'École Navale ; les autres, anciens matelots,

sortent soit de l'École des élèves officiers de Brest, soit de l'École des élèves officiers mécaniciens. Les grands principes de la guerre maritime sont étudiés à l'École Supérieure de la Marine, établie à Paris en 1896. Le commandement des escadres est confié aux amiraux, la défense des côtes aux Préfets maritimes, qui siègent dans les ports de guerre.

Opérations maritimes.—La France a peu utilisé ses escadres depuis 1789. Pendant la Révolution elles ont été désorganisées par l'émigration des officiers et elles ont lutté péniblement contre les escadres britanniques : la bataille de Trafalgar, au début de l'Empire, a donné à la Grande-Bretagne la maîtrise des océans. Depuis ce moment jusqu'en 1914, la marine n'a jamais eu a combattre de grandes puissances navales. Vers 1860, la France regagna pour un temps la maîtrise des mers, quand Dupuy de Lôme fit construire les six premiers cuirassés, qui étaient aussi forts au milieu des vaisseaux de bois que " des lions au milieu de troupeaux de moutons." Mais le pays ne songea pas à faire usage de sa force.

Pendant la guerre de 1914, la tâche de la marine française fut infiniment facilitée par le fait qu'elle combattait aux côtés de la flotte britannique, la plus puissante du monde, renforcée ensuite par celles de l'Italie et des États-Unis. La majeure partie de l'escadre française resta dans la Méditerranée, afin de protéger les communications entre la France et l'Afrique du Nord. Les cuirassés autrichiens n'osèrent pas sortir de leurs ports. Seuls, les sous-marins ennemis infestèrent la mer, et pour les combattre il fallut inventer toute une tactique nouvelle et des engins de plus en plus perfectionnés.

Convoyer les navires de commerce et les transports de troupes, bombarder les forts autrichiens et turcs, patrouiller à travers la mer pour détruire les mines et les sous-marins, furent sa principale besogne ; elle ne connut pas comme son alliée britannique les grands combats d'escadre.

Depuis la guerre, la France, n'ayant pas d'ennemis sur mer, a suspendu la construction des cuirassés coûteux et fragiles, si bien qu'il y a actuellement pénurie de navires et excédent d'officiers.

L'Armée. *Recrutement des soldats et des officiers.*— Chaque pays a l'armée de sa politique et de son organisation sociale ; l'armée française s'est donc modifiée avec les régimes qui se sont succédé ; tantôt ce fut une armée de métier recrutée par engagements volontaires, tantôt une armée nationale recrutée par la conscription. L'armée de métier demande des soldats peu nombreux, mais bien exercés, et " l'impôt du sang " est épargné à la majorité de la nation. Le principe de la " Nation armée " assure des troupes nombreuses qui font un service court, mais il astreint tous les citoyens valides au service militaire obligatoire.

Quant au corps des officiers il a été, depuis la Révolution, recruté selon les principes égalitaires dans toutes les classes de la nation. Les uns sont formés dans des écoles militaires : Polytechnique, Saint-Cyr, Saint-Maixent, où ils sont admis au concours ; les autres sortent du rang. Quelle que soit leur origine, ils ont les mêmes titres, et depuis la Révolution tout soldat peut s'élever au grade de Général en chef.

Histoire de l'armée : celle de Louis XVI.—On peut distinguer, depuis 1789, quatre périodes dans l'histoire

de l'armée : celle de la Révolution, celle de Napoléon Ier, celle de la monarchie constitutionnelle et du deuxième Empire, celle de la troisième République.

Louis XVI avait une excellente armée de métier composée de 200,000 soldats environ, les uns volontaires, d'autres tirés au sort, d'autres enfin mercenaires étrangers, tous sous les ordres d'officiers nobles. Cette armée fut désorganisée par la Révolution : 6000 officiers et 30,000 soldats émigrèrent. Au début des hostilités il y eut des paniques et des mutineries, si bien qu'il fallut reconstituer l'armée en pleine guerre. Ce qui donna le répit nécessaire, c'est que la frontière était couverte par une double et quelquefois par une triple rangée de forteresses, barrant toutes les routes et formant des obstacles aussi infranchissables en 1792 que le furent les tranchées en 1915.

L'armée révolutionnaire. Carnot : discipline, stratégie et tactique.—Le créateur de l'armée révolutionnaire fut Carnot, "l'organisateur de la victoire," ancien officier du roi, devenu membre du Comité de Salut Public. C'est lui qui fit adopter le principe de la nation armée ; en 1792 on n'avait appelé que des volontaires ; en 1793 la levée en masse porta l'effectif à un million d'hommes. Seule en Europe, la France eut le service militaire obligatoire, qui fut régularisé par la loi de conscription de 1798 : tout Français fut astreint à servir de 20 à 25 ans, et cette loi dura jusqu'en 1815. Pour achever d'unifier l'armée, Carnot et ses collaborateurs mêlèrent les vieilles troupes du roi, inébranlables sous le feu, aux jeunes troupes républicaines, pleines d'enthousiasme révolutionnaire. Les officiers furent recrutés sans distinction de naissance ; les uns avançaient au choix sur la

désignation de leurs supérieurs, d'autres avançaient à l'ancienneté ; pendant quelques années, une partie des officiers subalternes fut même élue par les soldats. Ces nouvelles règles d'avancement entretinrent l'émulation parmi la troupe.

Pour tenir cette armée, Carnot imposa une discipline de fer. Le " Code de justice militaire " français était—et il est resté—le plus dur de l'Europe. Saint-Just, membre du Comité de Salut Public, faisait fusiller les hommes de l'armée du Rhin qui allaient à Strasbourg sans permission. Les généraux n'étaient pas épargnés. Biron, Custine furent décapités pour s'être laissé battre ; Houchard, parce qu'il n'avait pas remporté une assez grande victoire. Mais les officiers de mérite avaient un avancement extraordinaire : Hoche était caporal en 1789, lieutenant en 1792, général commandant d'armée en 1793. Grâce à cette discipline, le moral des soldats de la Convention fut excellent, ils se plièrent à tout parce qu'ils se considéraient comme les libérateurs du genre humain.

Pour cette armée improvisée qui ne savait pas manœuvrer selon les règles anciennes, Carnot créa une tactique et une stratégie nouvelles. Les armées, au lieu d'être séparées en infanterie, artillerie et cavalerie, furent organisées en divisions. Chaque division forma une petite armée dans la grande, disposant à la fois d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie, et pouvant employer les armes les plus propres à briser les obstacles rencontrés. Cette organisation fut bientôt copiée dans toute l'Europe, et elle est restée celle de toutes les armées modernes. Carnot fit abandonner toute opération compliquée, interdit les sièges qui usaient les troupes,

et il obligea les généraux à rechercher toujours la bataille pour détruire les armées ennemies. Dans la bataille les anciennes armées manœuvraient comme sur un terrain d'exercice ; les soldats, bien alignés, exécutaient des feux de salve ou des feux de file ; à ces lignes rigides, les Français opposèrent une poussière de tirailleurs, tandis qu'ils emportaient la position essentielle en lançant contre elle des masses profondes d'infanterie qui attaquaient à la baïonnette, pendant que leur musique jouait la *Marseillaise*. Le choc des troupes d'assaut était plus puissant que le feu des assaillis, car la bonne portée de tir du fusil ne dépassait pas 250 mètres et celle du canon 1200 mètres. Cette méthode de combat valut aux armées de la Révolution et à celles de Napoléon victoire sur victoire. Mais déjà cette tactique était très meurtrière ; de 1792 à 1800 la France eut 700,000 tués, près du tiers des hommes mobilisés.

L'armée de Napoléon Ier. Le prestige du grand chef.— L'armée de Napoléon différa beaucoup de celle de la Révolution. De 1805 à 1813 l'armée impériale cessa d'être entièrement française pour devenir européenne : tous les pays soumis ou alliés fournissaient des troupes, et la Grande Armée parlait vingt langues différentes. Les guerres napoléoniennes coûtèrent à la France seule environ un million et demi d'hommes, et en 1813 les pertes subies furent telles qu'il fallut incorporer les classes 1814 et 1815, c'est-à-dire des jeunes gens de 19 et 18 ans. L'esprit des soldats français changea : ceux de 1793 combattaient pour délivrer l'Europe de la tyrannie féodale, ceux de 1805 combattirent pour la gloire de l'Empereur. Napoléon chercha à établir un lien personnel entre lui et tous les hommes de son armée.

Aux maréchaux il donna des titres de ducs, de princes, et des fortunes considérables : Berthier et Masséna eurent plus d'un million de rente ; mais, devenus trop riches, les maréchaux souhaitèrent la paix pour jouir de leur fortune et ils devinrent hostiles à l'Empereur. Napoléon réussit mieux avec les simples soldats : il les visitait, les appelait par leur nom, leur expliquait ses plans de campagne, partageait leurs fatigues. Souvent l'État-Major impérial, campant au milieu des fantassins, leur empruntait une pomme de terre par escouade et déjeunait comme eux de pommes de terre bouillies. Après une bataille, Napoléon passait devant le front de ses troupes et demandait aux simples soldats quels étaient ceux qui méritaient d'être récompensés. Le plus humble des combattants se considérait comme le collaborateur de l'Empereur. C'était surtout la Garde Impériale, 90,000 hommes d'élite répartis en Jeune, Moyenne et Vieille Garde, que Napoléon favorisait. Ces " grognards " réclamaient souvent ; il les écoutait, les autorisait à le tutoyer ; jusqu'au bout, il réussit à leur inspirer un dévouement fanatique. " Je l'aimais de toute mon âme, écrit l'un d'eux, Coignet, mais j'avais le frisson quand je lui parlais."

La stratégie napoléonienne.—Pendant toutes ses campagnes, Napoléon porta à leur perfection les procédés de combat imaginés par Carnot ; cependant, en 1812 et en 1813, la direction personnelle des combats lui échappa. Jusque-là, l'effectif moyen des troupes engagées dans une bataille était de 50,000 hommes déployés sur un front de 8 ou 10 kilomètres. L'empereur pouvait, du haut d'une colline, tout voir et tout diriger. Mais les campagnes de Russie et d'Allemagne

mirent aux prises des effectifs énormes pour l'époque : 150,000 Français combattaient à la Moskowa, près de 200,000 à Leipzig. Napoléon ne vit plus le champ de bataille ; pour être informé et transmettre ses ordres, il n'avait que des cavaliers qui arrivaient trop tard : l'insuffisance des moyens de liaison dont il disposait paralysa son génie. En même temps ses soldats étaient plus jeunes et moins solides ; la qualité des hommes et celle du commandement baissaient ; ce fut en vain que Napoléon augmenta considérablement son artillerie. L'armée impériale pouvait l'emporter sur toute l'Europe par l'intelligence, mais non par les moyens matériels : elle perdit la campagne décisive de 1813 et son destin fut réglé.

L'armée de métier : 1815–1870.—Les Alliés vainqueurs imposèrent à Louis XVIII le désarmement, c'est-à-dire l'abandon du principe de la nation armée. De 1815 à 1870, la France n'eut qu'une armée de métier dont le statut fut réglé par la loi de 1818 : chaque année étaient recrutés 40,000 soldats, engagés volontaires ou tirés au sort, faisant un service de six ans. La loi de 1832 porta la durée du service à sept ans et le contingent annuel à 80,000 hommes, mais ce dernier chiffre ne fut jamais atteint ; les riches qui se trouvaient désignés pouvaient acheter un remplaçant. Cette organisation militaire correspondait à l'état social du pays : sous la monarchie, la Charte assurait le pouvoir aux riches, à qui il plaisait de se racheter du service militaire. Puis vint Napoléon III, qui préférait une armée de " prétoriens " à une armée de citoyens ; il ne fut plus question des méthodes de Carnot ni de Napoléon I^er^, mais grâce aux qualités naturelles de

leurs soldats, les armées françaises obtinrent en Algérie, en Crimée, en Italie d'assez faciles succès qui leur donnèrent l'illusion de la force et les menèrent au désastre de 1870. A côté de l'armée proprement dite se trouvait la garde nationale. C'était en quelque sorte une armée de l'intérieur préposée à la défense du régime. De 1815 à 1870, elle fut toujours composée de bourgeois, sauf au début de la République de 1848 où elle se remplit momentanément d'ouvriers.

Les doctrines militaires en 1870.—En 1870, l'armement des deux adversaires s'équilibrait ; les Français avaient le supériorité du fusil, les Allemands celle du canon. Mais les Allemands, qui avaient le service militaire obligatoire, pouvaient mobiliser 800,000 hommes contre 300,000 Français ; ils avaient en outre la supériorité du commandement. L'État-Major français croyait alors qu'une troupe établie sur de bonnes positions et armée du fusil à tir rapide pouvait repousser tous les assauts et vaincre sans se déplacer. Mac-Mahon et Bazaine brisèrent en effet toutes les attaques frontales, et il leur aurait parfois suffi d'une contre-attaque opportune pour remporter un éclatant triomphe ; mais ils ne surent pas profiter de leurs succès. Les Allemands, grâce à leur supériorité numérique, procédèrent par des mouvements enveloppants et délogèrent les Français de positions réputées imprenables. L'armée de Napoléon III fut rapidement anéantie tant à cause de sa défensive inerte que de sa faiblesse numérique.

La nation armée, 1871–1914. *Le recrutement et le commandement.*—Une série de lois de 1872 à 1913 organisèrent la nation armée ; mais les classes riches et les généraux ne cessèrent de regretter l'armée de

métier. La loi de 1872 qui établit le service obligatoire répartit très inégalement les charges militaires : une partie du contingent, tirée au sort, fit cinq ans, une autre fit six mois ; les volontaires capables de payer 1500 francs à l'État ne furent astreints qu'à un an de service ; les prêtres, certains fonctionnaires et les soutiens de famille furent dispensés de tout service : c'était un compromis entre l'armée nationale et l'armée de métier. Peu à peu les principes égalitaires triomphèrent. La loi de 1889 établit le service de trois ans, tout en maintenant le service d'un an pour les titulaires de certains diplômes universitaires, et pour les soutiens de famille. C'est seulement en 1905 que fut établi le service militaire obligatoire pour tous, service de deux ans, qui fut porté à trois ans, en 1913, pour répondre aux armements allemands. Tous les Français doivent 28 ans de service à leur pays, passant successivement 3 ans dans l'armée active, 11 ans dans la réserve de l'armée active, 7 ans dans l'armée territoriale et enfin, 7 ans dans la réserve de l'armée territoriale. Réservistes et territoriaux sont appelés de temps en temps à la caserne pour des périodes d'instruction militaire. En face du danger allemand, la France s'est imposé, dès le temps de paix, les plus lourds sacrifices qu'une nation ait supportés, et en 1913 l'effectif de l'armée active s'élevait à 750,000 hommes. Pour faciliter la mobilisation, le pays était divisé en 21 régions de corps d'armée. Les unités combattantes étaient stationnées dans les régions dont elles devaient tirer, en temps de guerre, leurs renforts en hommes, chevaux et matériel.

D'après l'organisation du haut commandement, tous les généraux appelés à diriger des troupes en campagne

faisaient partie de l'État-Major de l'armée, placé sous la direction du généralissime éventuel. Pour donner au gouvernement des avis motivés sur la préparation à la guerre, existait le Conseil Supérieur de la Guerre présidé par le Ministre de la guerre en personne et dont le vice-président était le Généralissime. L'École Supérieure de Guerre, où l'on entrait par concours, formait des officiers d'État-Major destinés à aider les généraux en campagne. Enfin, le centre des hautes études militaires formait un tout petit cercle, où pénétraient seulement les officiers supérieurs jugés dignes d'être appelés plus tard au commandement des armées ; c'était l'école des futurs généraux. Cette organisation, qui subsiste intacte, avait donné à la France un commandement instruit et homogène. Le gouvernement avait toujours laissé aux généraux la liberté de préparer la guerre à leur guise ; et le parlement avait toujours voté les crédits demandés pour la défense du pays. L'armée de 1914 était ce que Joffre, le généralissime, avait voulu qu'elle fût.

Méthodes et doctrines en 1914. *Défaite de Charleroi, victoire de la Marne.*—Or, à un mois d'intervalle, cette armée subit la défaite de Charleroi et remporta la victoire de la Marne, défaite et victoire qui s'expliquent par les qualités et par les erreurs de jugement du haut commandement.

Le général Joffre n'estimait que les troupes de l'armée active, la seule qui ressemblât à une armée de métier. Il comptait lutter avec 21 corps d'armée actifs grossis de quelques réservistes seulement—un million d'hommes environ—contre 25 corps d'armée allemands déployés de Belfort à Mézières. Les Allemands, au contraire,

fidèles au principe de la nation armée, attaquèrent avec des forces évaluées à 22 corps d'armée actifs et 13 corps d'armée de réserve,—deux millions d'hommes,—déployés sur un front imprévu de Belfort à Bruxelles. D'autre part, Joffre, fidèle aux principes de 1793, croyait à l'offensive à outrance et cherchait à détruire l'ennemi par le choc plutôt que par le feu. Donc, peu de canons lourds de campagne à tir rapide, parce qu'ils avancent trop lentement : la France en a une centaine, l'Allemagne 700 ! Peu de mitrailleuses trop encombrantes : la France en a environ 2500, l'Allemagne plusieurs dizaines de mille ! Les troupes françaises en képi et en pantalon rouges, à peine soutenues par le canon de 75, furent lancées à la baïonnette sur les Allemands, soigneusement protégés par des tranchées, armés de mitrailleuses et soutenus par une puissante artillerie. Des milliers de soldats furent fauchés par le feu avant d'avoir vu l'ennemi. Les Allemands contre-attaquèrent alors et eurent facilement raison des régiments français décimés. Leur aile droite déborda et écrasa l'aile gauche française à Charleroi puis s'engouffra sans rencontrer d'obstacle dans la vallée de l'Oise. Ainsi fut perdue la bataille des frontières, du 18 au 23 août 1914. L'armée française était vaincue pour avoir méconnu la puissance du feu et négligé l'emploi des réserves.

Mais le 12 septembre, Joffre remportait la victoire de la Marne. Son tempérament robuste et son esprit bien équilibré lui permirent d'exécuter avec sang-froid une retraite difficile et de regrouper ses armées avec art. Son plan était de se replier sur les plateaux bourguignons en sacrifiant Verdun et Paris. Mais le 4 septembre une

occasion favorable se présenta. Sarrail tenait Verdun, Galliéni tenait Paris. Entre ces deux points extrêmes l'armée allemande se trouvait comme dans une vaste poche. Galliéni supplia Joffre de livrer une bataille décisive, et il fit attaquer de flanc l'armée allemande par toute la garnison de Paris. Joffre hésitait : perdre une deuxième bataille, c'était perdre la France. Mais une pareille occasion pouvait ne pas se retrouver. Brusquement, il suspendit la retraite et ordonna aux troupes françaises dans un ordre du jour célèbre, de reprendre l'offensive sur toute la ligne. La " méprisable petite armée anglaise " du Maréchal French fit de même. Pendant que Joffre profitait avec souplesse de circonstances imprévues, les Allemands suivaient rigidement un plan préparé depuis plusieurs années ; ils jugeaient le soldat français démoralisé par la défaite, exténué par une retraite précipitée, et par conséquent incapable d'un nouvel effort. Ils négligeaient la garnison de Paris, parce que d'après les règlements, elle ne devait pas quitter ses forts. Ces deux erreurs de jugement, qui étaient dues à leur esprit formaliste, leur firent perdre la bataille de la Marne et la guerre. Galliéni accrocha l'armée de von Kluck qui s'arrêta. Des vides se produisirent entre les différentes armées allemandes, vides où les troupes françaises et anglaises s'infiltrèrent. Le 12 septembre, les troupes allemandes désarticulées et privées de munitions reçurent l'ordre de la retraite générale. Les Allemands étaient vaincus parce qu'ils avaient méconnu l'énergie morale de leur adversaire et oublié que la guerre est un art et non pas une science sans imprévu.

Transformation des méthodes de combat pendant la

guerre de tranchées : positions, armement. Procédés d'attaque et de défense.—En novembre 1914 commence une guerre nouvelle que personne n'a désirée ni prévue : de chaque côté, le front se stabilise et les armées en présence s'enfoncent dans leurs tranchées. Chaque peuple se met au travail pour percer le front ennemi. A chaque perfectionnement des procédés d'attaque correspond un nouveau système de défense. En apparence les armées sont immobiles et inertes ; en réalité un travail de tous les instants, intellectuel et matériel, remanie perpétuellement le front de combat.

Au début les combattants sont au coude à coude dans une tranchée unique. Peu à peu des réseaux de fil de fer se posent, des abris se creusent, les lignes se multiplient en profondeur et forment une position ; puis des positions de soutien sont préparées à l'arrière du front. En 1918 la zone fortifiée est profonde de plusieurs kilomètres, et les troupes de première ligne sont éparpillées sous terre en une poussière de groupes de combat sur des espaces immenses, tandis que les réserves sont tenues très loin en arrière à l'abri du tir des canons : à la vue, le champ de bataille donne l'impression d'un désert.

L'armement change. L'infanterie reçoit des canons d'accompagnement, des mitrailleuses, des fusils-mitrailleurs, des grenades à main et même des tromblons. Une artillerie de tranchée et une artillerie lourde sont créées. Des milliers d'avions observent, bombardent, dirigent le tir des canons ; des ballons captifs surveillent les lignes ; les Allemands mettent en usage les gaz asphyxiants, les Anglais et les Français les imitent et inventent les chars d'assaut. Toutes les méthodes de

combat se modifient. Au début de 1915 c'est le grignotage : les fantassins sont lancés sans préparation d'artillerie sur les tranchées ennemies et subissent des pertes considérables sans résultat. En septembre 1915, l'artillerie française écrase la première position allemande en Champagne et fait une brèche où passe l'infanterie, mais les Allemands ont installé, à quatre kilomètres en arrière, une tranchée abritée des canons français par une crête, et toutes les vagues d'assaut viennent s'y briser. En 1916, à Verdun et dans la Somme, l'artillerie est devenue la reine des batailles : l'infanterie s'installe sur le terrain pilonné par les obus, mais aucun belligérant ne peut passer. En 1917, le tir de l'artillerie est étudié de telle façon que toutes les lignes allemandes semblent devoir être enfoncées d'un seul coup. L'infanterie est précédée de plusieurs rideaux de feu qui s'abattent ensemble sur toutes les tranchées à enlever. Les vagues d'assaut de l'infanterie marchent précédées d'un barrage roulant qui doit paralyser la défense ; mais les Allemands parent le coup une fois de plus ; leurs mitrailleuses sont dissimulées dans les espaces intermédiaires entre les tranchées et, restées intactes, elles brisent l'offensive française sur le Chemin des Dames. En 1918 finit la guerre de tranchées. Les Allemands disposent d'énormes effectifs et de gaz asphyxiants en masse. Les troupes franco-anglaises, auxquelles sont venues se joindre les américaines, ont à leur service des milliers d'avions et de chars d'assaut. Des deux côtés l'infanterie, mieux armée, est capable de détruire les obstacles laissés intacts par l'artillerie. Du 21 mars au 15 juillet, Ludendorff procède par poussées successives

suivies de longs intervalles de repos ; du 18 juillet au 26 septembre Foch repousse les Allemands à leur point de départ et annule leurs victoires, puis il engage l'offensive générale victorieuse sur tous les fronts jusqu'à la capitulation allemande du 11 novembre. Dans toute cette guerre, les adversaires se sont constamment étudiés et imités. Tout l'arrière a dû travailler pour armer les combattants : la guerre est devenue un conflit entre des nations entières, qui ont dû utiliser toutes leurs ressources matérielles, intellectuelles et morales.

Les généraux.—Les généraux qui commandèrent successivement l'armée française furent Joffre, Nivelle et Pétain.

Joffre gardera une popularité immortelle pour la victoire de la Marne. Mais en 1916, on lui reprochait son " grignotage " meurtrier, le mauvais état des défenses de Verdun, ses ingérences dans l'administration et la diplomatie. Il fut remplacé par le général Nivelle, qui promit la victoire et échoua sur le Chemin des Dames (1917). La déception fut rude. Joffre et Nivelle avaient ordonné trop d'attaques aussi sanglantes qu'inutiles, et ils avaient trop ignoré la misère des fantassins dont le mécontentement grandissait. C'est alors que le général Pétain prit le commandement en chef. Son caractère froid et son dédain de toute réclame lui avaient fait préférer longtemps des généraux moins insouciants du panache. Grâce à ses efforts, les soldats eurent un certain bien-être—très inférieur d'ailleurs à celui de leurs camarades britanniques. En outre, le nouveau général en chef perfectionna l'instruction des troupes ; les attaques mieux préparées

furent moins sanglantes et donnèrent plus de résultats ; les fantassins s'aperçurent avec joie qu'une volonté énergique, méthodique et prudente dirigeait leurs efforts. Après le 21 mars 1918, il aida efficacement les troupes britanniques à arrêter les Allemands devant Amiens. Le 15 juillet la suprême attaque allemande fut anéantie sur les positions qu'il avait fait préparer en Champagne. Grand organisateur de la défensive, il se révéla supérieur encore dans l'offensive à outrance qui précéda la victoire finale.

Une place spéciale doit être réservée au maréchal Foch, grand homme de guerre, sachant à la fois méditer et risquer. Après avoir participé aux victoires de la Marne et de l'Yser, ce fut lui qui dirigea la bataille de la Somme. Enfin, en avril 1918, il sortit du second plan où il avait été relégué pour prendre le commandement en chef des armées alliées. Entre lui et Ludendorff s'engagea, le 15 juillet, la plus formidable bataille que le monde ait connue. Elle dura quatre mois, mit aux prises six millions d'hommes et abattit la puissance militaire allemande.

Les soldats.—Pendant ces quatre années de guerre, les soldats de la troisième République ne furent point indignes de leurs ancêtres. Après le choc terrible de Charleroi, après les treize jours d'une retraite épuisante, à demi-morts de fatigue, ils trouvèrent encore, dans un sursaut d'énergie morale, la force d'attaquer et de vaincre sur la Marne l'envahisseur ; puis dans les tranchées ils subirent les privations, le froid, la vermine et le bombardement. De temps en temps c'était le rude effort d'un assaut à risquer ou d'une attaque ennemie à repousser, puis venaient les longs préparatifs

et les durs travaux qui servaient de prélude à un nouvel effort. Sans fléchir, les combattants appliquèrent la maxime de Guillaume d'Orange : " Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer." Les civils les ont appelés les " poilus " et les ont rapprochés des " grognards " de Napoléon ; ce nom leur est resté ; mais entre eux ils s'appelaient plus volontiers les " bonhommes," et c'était bien le nom qui convenait à ces descendants du paysan Jacques Bonhomme, qui avait soutenu Du Guesclin et Jeanne d'Arc pendant la guerre de Cent Ans. Vieux territoriaux de 48 ans et jeunes soldats de 19 ans se montrèrent égaux dans leur endurance obstinée, dans leur détermination à ne point laisser passer l'ennemi, et les Allemands eurent alors la révélation d'un fait que toute l'histoire enseignait, et qu'ils avaient eu le tort d'ignorer : la ténacité du paysan de France.

L'armée en 1921.—Les hostilités finies, le soldat français est rentré dans ses foyers ; il avait fait la guerre sans l'aimer et ne souhaitait que la paix. Mais, chacun le sait, de même que la Grande-Bretagne ne peut vivre sans marine, la France ne peut vivre sans armée. La victoire permettra à tous les Français de porter les armes moins longtemps ; mais tant que l'Allemagne gardera le tempérament batailleur et avide que l'on sait, il est impossible que la France abandonne le principe de la nation armée.

Pour alléger le fardeau supporté par la population métropolitaine, on songe à faire de plus en plus appel au concours des troupes coloniales. Au 1er janvier 1920, les effectifs étaient encore de 794,000 hommes

dont 510,000 Européens, 164,000 Arabes ou Berbères de l'Afrique du Nord, et 120,000 autres indigènes coloniaux; ils ont été réduits au cours de la même année à environ 630,000 hommes dont la majeure partie se trouve en France et dont le reste est dispersé dans les possessions et les protectorats d'outre-mer.

CHAPITRE XII

LA POLITIQUE COLONIALE DE LA FRANCE

L'EMPIRE colonial en 1815. *L'expansion coloniale de* 1830 *à* 1880.—Grande puissance coloniale au XVIII[e] siècle, la France ne possédait plus en 1815 que la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, St-Pierre et Miquelon, cinq villes dans l'Inde et quelques îlots perdus dans les océans. Aujourd'hui son empire colonial est le deuxième du monde, venant après celui de l'Empire britannique ; il est peuplé de cinquante millions d'habitants et couvre onze millions de kilomètres carrés.

C'est en 1830 que l'expansion coloniale française a recommencé avec la prise d'Alger ; mais pendant un demi-siècle, l'État n'a eu ni une idée directrice, ni un plan d'ensemble, et il a retenu, beaucoup plus qu'il n'a encouragé, l'ardeur aventureuse des conquérants. La France a ainsi occupé un peu partout des territoires, mais assez timidement, de crainte de mécontenter les autres puissances et de provoquer dans la métropole même des protestations contre des conquêtes jugées par l'opinion inutiles, coûteuses et éphémères. Louis-Philippe a occupé Tahiti, la Nouvelle-Calédonie, et il a continué la conquête de l'Algérie, achevée plus tard par Napoléon III. Celui-ci a pris en outre possession de la Cochinchine, du Cambodge et du Sénégal ; toutes ces

conquêtes ont été le fruit moins d'une politique gouvernementale que d'un besoin d'activité qui poussait de nombreux Français aux expéditions lointaines. Ainsi Louis-Philippe, soucieux de la paix de l'Europe, a détourné vers l'Algérie l'ardeur belliqueuse des hommes qui songeaient à la revanche de Waterloo ; la Cochinchine a été conquise pour venger des missionnaires ; le Cambodge a demandé lui-même la protection de la France contre le Siam ; quant à la conquête du Sénégal, elle a été l'œuvre personnelle de Faidherbe, qui a fondé un empire africain dont Napoléon III n'a jamais soupçonné l'importance.

Ce fut seulement en 1879 que Jules Ferry, soutenu par Gambetta, formula un programme de politique coloniale. Comprenant qu'il fallait faire oublier à la France le désastre de Sedan, sans troubler la paix européenne, le parti opportuniste reprit la politique de Louis-Philippe et canalisa hors d'Europe l'énergie française avide d'action. Mais il ne voulut pas seulement occuper les officiers, son principal but fut de donner au pays des domaines susceptibles de remplacer les richesses de l'Alsace perdue. L'effort porta surtout sur l'Afrique du Nord, autrefois le grenier de Rome, qui, étant toute proche, pouvait devenir le prolongement de la métropole. La grande idée de Jules Ferry fut la création d'un Empire africain que la France tiendrait solidement, parce qu'elle s'attirerait l'amitié des indigènes en les enrichissant et en les civilisant. En dehors de l'Afrique, Jules Ferry chercha encore à faire occuper tous les pays sur lesquels la France avait des droits anciens ou récents ; il pensait que l'Allemagne regretterait d'avoir méprisé les conquêtes d'Outre-Mer,

et il espérait échanger un jour pacifiquement l'Alsace-Lorraine contre des territoires coloniaux. De là, la conquête de la Tunisie en 1881, de l'Annam et du Tonkin en 1885, et des explorations au Congo et au Soudan. Clemenceau, qui redoutait une nouvelle guerre franco-allemande, combattit furieusement la politique coloniale parce qu'elle détournait les troupes françaises de la ligne des Vosges et parce qu'elle pouvait provoquer des querelles entre la France et l'Angleterre ou l'Italie. Il empêcha les opportunistes d'envoyer des troupes en Égypte pour collaborer à l'occupation de ce pays entreprise par l'armée britannique en 1882 ; en 1885 il réussit à renverser Jules Ferry. Mais l'élan était donné et la politique du ministre tombé lui survécut : ce fut la conquête de Madagascar en 1895, du Soudan, terminée en 1898, du Sahara, terminée en 1910, de l'Afrique équatoriale, terminée en 1913, et enfin le protectorat sur le Maroc en 1912. Les traités de 1919 ont en outre ouvert à l'influence française une partie du Togo, du Cameroun et de la Syrie.

Complications internationales.—Ces conquêtes provoquèrent les complications internationales prévues par Clemenceau, sans cependant amener des conséquences graves. L'Italie, brouillée avec la France en 1881 au sujet de la Tunisie, se réconcilia avec elle en 1904. Les questions d'Égypte et du Soudan amenèrent de sérieux différends entre la France et l'Angleterre. En 1898 l'Angleterre exigea que la France renonçât au Soudan égyptien occupé par l'expédition Marchand et par l'armée de Kitchener. En 1904 la question d'Égypte, qui divisait depuis vingt ans les deux pays, fut réglée par des concessions mutuelles, l'Angleterre

abandonnant ses droits sur le Maroc et la France ses droits sur l'Égypte. Mais d'autres complications survinrent que Jules Ferry n'avait pas prévues : l'Allemagne regretta bien son manque de colonies, mais au lieu de négocier des échanges pacifiques, elle exigea des concessions de la part de la France sans en consentir elle-même : la querelle marocaine entre la France et l'Allemagne dura de 1904 à 1912 et menaça plusieurs fois la paix du monde.

Méthodes de conquête : occupation militaire en Algérie.—Les méthodes de conquête se ramènent à deux : l'occupation militaire et la pénétration pacifique.

C'est en Algérie que la France a acquis, au prix de trente ans de lutte, son expérience de pays colonisateur. En 1830, la petite garnison et les fonctionnaires turcs qui occupaient Alger, furent faits prisonniers et renvoyés à Constantinople avec deux mois de solde à titre d'indemnité. Les troupes françaises se trouvèrent alors dans un pays dont elles ignoraient la géographie, ayant comme adversaires des tribus arabes ou berbères dont elles ne connaissaient ni la langue, ni les mœurs, ni les méthodes de combat. Des fantassins pesamment équipés furent aux prises avec des cavaliers insaisissables que commandait un Arabe de grand talent, Abd-El-Kader. Pendant longtemps, l'ignorance de la langue arabe empêcha les généraux de se créer des amis dans le pays ; la force brutale fut employée à l'exclusion de la diplomatie. Les premières années de guerre ont causé aux Français de grandes souffrances qu'une connaissance plus approfondie de l'Algérie leur eût épargnées.

Dès le règne de Louis-Philippe une armée d'Afrique fut créée ; elle compta jusqu'à 115,000 hommes. Peu

à peu des indigènes s'enrôlèrent et formèrent des régiments de zouaves, de turcos ou tirailleurs, et de spahis. On adoptait ainsi l'idée audacieuse d'associer les peuples conquis à la continuation de la conquête. Toute l'Algérie fut couverte de postes fortifiés, entre lesquels circulèrent des colonnes mobiles, combattant les Arabes avec leur propre tactique. La conquête ne fut achevée qu'en 1859.

En Tunisie et au Maroc.—L'expérience avait été longue et coûteuse, mais désormais la France savait agir en pays musulman. En 1881 elle fit la conquête de la Tunisie en quelques mois sans combats sérieux, parce qu'elle sut se concilier immédiatement le bon vouloir du Bey et des grands personnages indigènes. La conquête du Maroc couronna son effort. Dernier représentant des empires musulmans du moyen âge, le Maroc était gouverné par un Sultan dont l'autorité était si faible qu'une vaste région s'appelait officiellement le Pays de la Révolte. En 1912, le Général Lyautey commença par s'assurer l'appui du Sultan et des grands seigneurs marocains ; puis il entreprit la pacification du pays au nom du Sultan au lieu d'agir au nom de la France. Tout marchait à souhait lorsque en août 1914, Lyautey reçut l'ordre d'évacuer le pays occupé et de ramener ses troupes sur la côte afin de renvoyer 35,000 hommes en France. Exécuter cet ordre, c'était donner à tous une preuve de faiblesse et provoquer une révolte générale : c'était l'abandon du Maroc. Lyautey envoya bien les troupes demandées, mais, non content de conserver la zône occupée, il l'étendit bientôt largement, avec une armée de 80,000 hommes environ composée de vieux territoriaux, de soldats de la légion

étrangère et de troupes noires. Les caïds du Grand Atlas dont il avait su se faire des amis, conservèrent par leurs propres forces tout le Maroc méridional. La conquête fut patiente, méthodique et peu coûteuse ; la limite de la zône occupée était jalonnée par des fortins qui assuraient la sécurité du pays soumis et permettaient de créer des relations dans le pays indépendant. C'est seulement après une longue préparation diplomatique que la marche en avant recommençait. Les nouveaux partisans de la France, ou plutôt du Sultan, facilitaient l'expédition, les rebelles cédaient après quelques combats, et quand l'objectif était atteint, une nouvelle ligne de fortins était construite et une nouvelle préparation diplomatique se dessinait. Le Maroc a 420,000 kilomètres carrés dont 88,000 étaient soumis en 1912, 163,000 en 1914, 235,000 en 1917 et plus de 300,000 en 1920. Actuellement l'autorité du Sultan est reconnue dans des pays où elle ne s'était jamais exercée.

Dans les pays tropicaux : Gros effectifs ou petits paquets.—L'expérience acquise en Algérie a été utilisée pour la conquête des pays tropicaux. Là, les difficultés résultaient plutôt du climat et du sol que de la résistance des habitants. L'occupation a été en général assurée par des troupes indigènes encadrées d'Européens, qui ont été établies de distance en distance en petits postes militaires.

On a longtemps discuté sur l'emploi de gros ou de faibles effectifs pour effectuer les conquêtes. Faidherbe s'empara du Sénégal avec des forces minimes : trois bataillons d'infanterie, un escadron de spahis et deux batteries d'artillerie. Médine, sur le Haut-Sénégal,

résista pendant trois mois avec 8 soldats d'infanterie de marine et 40 tirailleurs indigènes à l'attaque de 15,000 noirs. En Indo-Chine, il n'y eut jamais plus de 16,000 combattants pour résister à la fois aux Annamites et aux Chinois. Cette méthode qui donnait d'excellents résultats semblait avoir pour conséquence de faire durer la guerre et d'augmenter les pertes, car de petites troupes étaient parfois surprises et massacrées. Les officiers coloniaux affirmaient leur préférence pour les faibles effectifs parce qu'en pays tropical un bataillon passe là où une armée reste immobilisée. Mais les journalistes et les parlementaires critiquaient âprement ce système qu'ils appelaient le système des "petits paquets." Quand on organisa, en 1895, l'expédition de Madagascar, une grosse colonne de 15,000 hommes fut mise sous les ordres du général Duchêne. Les soldats durent alors construire une route à travers la forêt équatoriale pour permettre le passage des convois. En quelques semaines, 5000 hommes moururent de fièvre ou de fatigue et tout le reste de l'armée tomba malade. Le général Duchêne groupa alors les 4000 survivants les plus valides et les lança sans bagages ni convois vers Tananarive, capitale du pays, qu'ils occupèrent facilement. L'emploi des gros effectifs était condamné pour toujours.

La pénétration pacifique.—Souvent la pénétration pacifique a remplacé la force armée. De 1875 à 1885 Savorgnan de Brazza parcourut presque seul l'Afrique équatoriale ; il entra en relations avec les chefs indigènes, et il leur vanta si habilement les bienfaits de la protection française qu'ils l'acceptèrent librement. Le pacte d'alliance qu'il conclut avec le chef de la tribu

des Oubindjis fut particulièrement solennel : un trou fut creusé dans la terre, on y versa de la poudre, des balles, puis on y planta un arbre : " Nous enterrons la guerre, dit le chef nègre, si profondément, que ni nous ni nos enfants ne pourront la déterrer, et l'arbre qui pousse ici témoignera de l'alliance entre les blancs et les noirs." " Et nous aussi, répondit Brazza, nous enterrons la guerre. Puisse la paix durer tant que l'arbre ne produira ni balles, ni cartouches, ni poudre."

Solidité de la conquête.—On trouve fréquemment exprimée dans les journaux l'idée que la colonisation née de la violence ne se maintient que par la violence. Cette assertion ne résiste pas à l'examen. Les troupes d'occupation ont des effectifs infimes, perdus dans des espaces immenses : par exemple, la France tient tout le Sahara avec une centaine d'officiers et de sous-officiers encadrant un millier d'indigènes, qui sont presque tous d'anciens ennemis. Un faible effort suffirait aux colonies pour reprendre leur liberté. Les Français sont respectés, comme ailleurs les Anglais, parce qu'ils sont des protecteurs en même temps que des chefs. La paix règne là où la guerre était continuelle ; dans les pays nègres, la chasse aux esclaves, qui dépeuplait chaque année des régions entières, a cessé; à Madagascar, où une aristocratie hova possédait toute la terre, tyrannisait les pauvres et brutalisait les esclaves, le général Galliéni a donné la liberté aux esclaves, et la terre des grands seigneurs aux pauvres gens, assurant ainsi à la France par cette révolution sociale la reconnaissance de la population malgache. La perte d'une indépendance illusoire, cause de misère ou de mort, a laissé peu de regrets à des peuples qui

n'avaient aucune notion de la patrie. Souvent même les indigènes sont fiers d'être associés à l'œuvre de colonisation parce que leur autorité se trouve réellement accrue. C'est ainsi qu'au Maroc de grands seigneurs musulmans ont bien voulu collaborer avec Lyautey et qu'au Sahara la tribu des Chambaa fait, sous les ordres d'officiers français, la police du désert. Ces Chambaa sont d'anciens pillards devenus gendarmes qui remplissent avec orgueil leurs fonctions nouvelles parce qu'ils estiment qu'ils sont devenus les maîtres du Sahara. Si les colonies françaises restent soumises à la métropole, c'est parce qu'elles y trouvent leur intérêt et non parce qu'elles y sont contraintes par les armes.

Méthodes d'administration coloniale.—Pour administrer comme pour conquérir, la France a hésité longtemps, et elle hésite encore aujourd'hui, entre plusieurs méthodes, qui ont chacune leurs partisans acharnés. De ces querelles de principe et de la nature même des colonies, très différentes les unes des autres, résulte une extraordinaire complication administrative, qui partage les colonies entre trois ministères : l'Algérie dépend du Ministère de l'Intérieur ; d'autres, comme la Tunisie, dépendent du Ministère des Affaires Étrangères ; d'autres enfin, comme l'Afrique équatoriale, dépendent du Ministère des Colonies lui-même. Les fonctionnaires portent des titres et ont des attributions qui varient de colonie à colonie ; mais dans l'ensemble l'administration des domaines coloniaux se ramène à trois types : celui des colonies proprement dites, celui des protectorats et celui des mandats.

Colonies.—L'administration d'une colonie et les lois qui y sont en vigueur sont, en principe, identiques à

celles d'un département. Les habitants élisent des représentants au Parlement, et les administrateurs sont des fonctionnaires dont les attributions ressemblent à celles de leurs collègues de la métropole. Les indigènes sont citoyens français, ou s'ils ne le sont pas encore, ils sont appelés à le devenir. Le but poursuivi est d'assimiler complètement les colonies à la France elle-même, et de franciser les indigènes, comme Rome a autrefois latinisé les provinciaux.

Protectorats.—A ce système s'oppose celui du protectorat qui dissimule l'influence de la métropole sous une façade indigène. Les autorités du pays sont conservées et des fonctionnaires français contrôlent les administrateurs indigènes sans jamais exercer eux-mêmes de rôle administratif. Aucun effort ne doit être tenté pour assimiler les races autochtones aux Français ; au contraire les institutions, les arts et la civilisation du pays sont protégés et développés. Le protectorat ne vise pas à créer des Français de couleur, mais seulement à civiliser les peuples colonisés conformément à leurs goûts personnels.

Mandats.—Le principe du mandat a été formulé dans les traités de 1919. La puissance investie d'un mandat dans un certain pays doit lui fournir des secours militaires, administratifs et financiers tout en lui laissant une indépendance presque complète. On fait actuellement en Syrie l'expérience de cette nouvelle méthode de colonisation.[1]

[1] Il est à remarquer que la France, qui a perdu le Canada au XVIII[e] siècle, ne possède aucune colonie dont les conditions géographiques puissent permettre l'heureuse expérience des colonies à gouvernement autonome sur le modèle des Dominions britanniques.

Les polémiques sont très âpres entre les partisans des colonies et ceux des protectorats. Les Français qui n'ont pas voyagé, et ils sont la majorité, croient facilement que les hommes sont non seulement égaux mais identiques et qu'il suffit d'un peu de bonne volonté pour donner à un Arabe ou à un nègre la mentalité d'un Européen. La doctrine de l'assimilation intégrale des indigènes, malgré les déceptions, reste donc très en faveur. Au contraire, les Français qui ont l'expérience des colonies sont partisans du protectorat.

Exemple de colonies.—Le système de la colonie est pratiqué dans les plus vieilles possessions françaises : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Indes, Sénégal, Algérie. Les indigènes, fussent-ils d'anciens esclaves, possèdent presque partout les mêmes droits que les Français d'origine. Malheureusement les nouveaux Français ont parfois abusé de la liberté pour persécuter les créoles ; leur civilisation n'est pas au niveau des droits qu'on leur a donnés, et les élections auxquelles ils participent provoquent des scandales sans cesse renouvelés.

L'Algérie : Principe de l'assimilation appliqué aux colons et aux indigènes.—L'Algérie est la principale colonie. Elle est divisée en trois départements pourvus de préfets, de sous-préfets, de conseils généraux et municipaux. Au-dessus des préfets se trouve le gouverneur général, qui dépend du Ministre de l'Intérieur. Ce système a gravement mécontenté les colons français : le Ministre, trop éloigné et trop ignorant des affaires locales, agit lentement et se trompe souvent. Les sous-préfets n'ont guère d'action sur les nomades, qu'il est difficile de soumettre aux lois. En 1898 une crise

viticole ruina beaucoup de colons, qui manifestèrent brutalement contre les usuriers juifs ; le gouvernement, surpris par cette crise qu'il n'avait pas prévue, accorda aux Algériens les " délégations financières," sorte de petit parlement qui contrôle le budget et présente des vœux sur le règlement des affaires locales. Il est composé de fonctionnaires, de colons et d'indigènes. Le principe de l'assimilation absolue de l'Algérie à la métropole gênait donc les colons, auxquels on a accordé cet essai de décentralisation ; de plus, on a dû créer certains administrateurs spéciaux aux pays, véritables sous-préfets à cheval, pour surveiller les nomades et atténuer les inconvénients du régime métropolitain.

La question de l'assimilation des indigènes comporte beaucoup de difficultés : elle n'est désirée ni par les 650,000 colons qui redoutent la tyrannie de 4 millions et demi d'Arabes et de Berbères, ni par ces indigènes eux-mêmes dont les mœurs s'accommodent difficilement des lois françaises : ils ne possèdent pas de nom de famille et pratiquent la polygamie quand leur fortune le permet ; beaucoup ignorent la propriété individuelle, et, vivant sous la tente, n'ont pas de domicile fixe ; les règlements métropolitains qu'on veut leur appliquer leur semblent absurdes ou vexatoires. On leur a offert le titre de citoyen, mais ils l'ont refusé pour conserver la législation musulmane. En 1919, pour récompenser les indigènes d'avoir accepté le service militaire obligatoire et combattu loyalement aux côtés de ses nationaux, la France leur a accordé certains droits électoraux, qu'ils ne demandaient pas d'ailleurs, tout en leur laissant leurs lois indigènes. Sont inscrits sur les listes électorales municipales ceux qui rem-

plissent une des quatre conditions suivantes : avoir accompli le service militaire, être propriétaire ou fermier, savoir lire et écrire en français, être titulaire d'une décoration française. Quant aux indigènes qui ne sont pas électeurs, ils avaient déjà quelques représentants dans les conseils municipaux et généraux et dans les délégations financières. Le Parlement a encore voté en 1919 l'égalité devant l'impôt pour les indigènes et les colons. Mais pour rassurer ces derniers, qui redoutaient les violences des nouveaux électeurs, la police a vu ses droits renforcés et il a été interdit aux indigènes de posséder des armes à feu. On espère que la fraternité des champs de bataille de France persistera dans les luttes électorales, et ce sera là l'épreuve décisive du système de l'assimilation complète des indigènes.

Exemple de protectorat : la Tunisie.—En Tunisie au contraire fonctionne le régime du protectorat : un résident général conseille le Bey et préside le ministère composé d'indigènes et de Français. Dans les provinces, des contrôleurs civils français surveillent les caïds désignés par le Bey parmi les grandes familles musulmanes pour remplir les fonctions de juge, de percepteur d'impôts et d'administrateur. Toutes les lois sont rédigées dans le pays et signées par le Bey sans que l'approbation de Paris soit nécessaire ; c'est ainsi qu'on a pu, par exemple, doter la Tunisie d'une législation minière semblable à celle de l'Australie, beaucoup mieux adaptée à un pays neuf que la législation française appliquée en Algérie.

Le Maroc : Le maréchal Lyautey, Résident général au Maroc, a copié le système tunisien et a obtenu des

résultats inespérés. Toute l'administration est restée marocaine sous les ordres du Sultan. Les grandes familles, auxquelles le peuple obéissait depuis des siècles, ont gardé leur prestige ; les croyances et les habitudes musulmanes restent intactes. Les seules nouveautés qui étonnent les indigènes sont les écoles qui se multiplient, l'honnêteté des fonctionnaires et la sécurité du pays pacifié.

Politique économique.—Très longtemps le gouvernement français s'est refusé aux grands projets économiques : il avait une sorte de terreur de paraître ambitieux ; la mise en valeur des colonies a été retardée par ces hésitations. Aujourd'hui encore les sytèmes douaniers coloniaux manquent d'unité ; les ports sont restés longtemps pauvrement outillés ; les chemins de fer n'ont été construits que par petits tronçons, comme si on ne voulait pas croire à leur avenir. Les constructeurs du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, au Sénégal, estimaient qu'il pourrait rapporter 1500 francs au maximum par kilomètre, et en 1918 il en rapportait 12,000. C'est seulement à la fin du XIX^e^ siècle que le gouvernement a entrepris de grands projets qui sont en voie de réalisation.

Utilité de l'empire colonial.—Toutes ces possessions ne peuvent être exploitées de la même façon : les unes sont favorables aux blancs, comme celles de l'Afrique du Nord, où vivent environ 900,000 Européens d'origine italienne, espagnole et surtout française ; les autres, dont le climat est défavorable aux Européens, sont de simples marchés. Les premières sont dites colonies de peuplement, les secondes colonies d'exploitation. En 1921, la France achetait à ses colonies pour 3129

millions de francs de marchandises et elle leur en vendait pour 2664 millions.

Les adversaires des conquêtes coloniales avaient prédit la révolte des colonies en cas de guerre. La guerre est venue et les colonies ne se sont pas révoltées ; elles sont au contraire venues défendre la métropole sur les champs de bataille européens et on a compté 115,000 tués sur cette armée coloniale de 545,000 combattants.

La France possède actuellement un empire correspondant à sa taille, qu'elle est capable, l'expérience le montre, d'exploiter et de civiliser, mais qu'elle ne songe en aucune façon à augmenter. Cet empire, qui l'a soutenue dans la lutte, l'aidera à refaire sa fortune.

CHAPITRE XIII

LE RÉGIME ÉCONOMIQUE ACTUEL

LA fortune de la France, comme celle de tous les pays, résulte du travail des citoyens et de la politique financière et économique suivie par l'État.

Le budget et la situation financière en 1913.—Le budget comportant l'état des recettes et des dépenses pour l'année suivante est préparé par le gouvernement et voté par le Parlement. Tout membre du Parlement peut proposer des économies ou des dépenses supplémentaires. Si au premier janvier la loi de finance n'est pas encore promulguée, le Parlement vote ce qu'on appelle les "douzièmes provisoires," chaque douzième permettant au gouvernement de fonctionner pendant un mois. Quand, à la fin de l'année, la loi de finance a été complètement exécutée, la Cour des Comptes vérifie comment les fonctionnaires ont géré les finances publiques.

Les dépenses de l'État, qui montaient seulement à 700 millions de francs sous Napoléon I^er^, atteignaient en 1913 cinq milliards, et la dette publique, imputable surtout à Napoléon III, s'élevait à 34 milliards. Le Parlement, malgré de fréquentes accusations de gaspillage, gérait les finances avec une avarice de paysan. Le budget annuel, bien que grevé d'un milliard pour les

intérêts de la dette publique, ne dépassait guère celui de la Grande-Bretagne, et il était inférieur de plus de moitié à celui de l'Empire et des États confédérés allemands. Les recettes équilibraient les dépenses. Au budget de l'État s'ajoutaient ceux des départements et des communes, établis, eux aussi, avec la plus stricte économie. Quant à la dette publique, elle était intérieure, et la France, créancière à l'étranger, n'était débitrice nulle part. La Banque de France, société privée contrôlée par l'État, avait émis cinq milliards et demi de billets de banque garantis par un stock de métaux précieux dépassant une valeur de quatre milliards, et par un milliard et demi de valeurs commerciales. Le monde entier accordait à ces billets de banque la même valeur qu'à l'or lui-même, et le marché des changes était partout favorable à la France.

La guerre et les finances publiques ; les dettes ; les dommages de guerre.—La guerre a complètement ruiné l'État. Comme les Allemands occupaient les plus riches provinces, le budget ne pouvait pas être équilibré par des impôts mais par des emprunts. Au début de 1921, la dette intérieure montait à 217 milliards de francs et la dette extérieure dépassait 83 milliards ; 38 milliards de billets de banque étaient en circulation et leur valeur se trouvait garantie seulement par environ cinq milliards et demi d'or ou d'argent et deux milliards et demi de valeurs commerciales. La multiplication des billets de banque et les achats considérables effectués à l'étranger ont amené l'effondrement du change, de sorte que la France doit rembourser à ses créanciers extérieurs deux ou trois fois plus de francs qu'elle n'en a

reçus. Le traité de Versailles prévoit que la totalité des dépenses de guerre restera à la charge des gouvernements respectifs, de sorte que la France se trouve accablée par une dette d'environ 300 milliards, exigeant douze milliards d'intérêts annuels.

Quant aux dommages de guerre remboursables par l'Allemagne, destructions, pensions dues aux veuves, aux orphelins, aux mutilés, ils sont évalués pour l'ensemble à plus de 200 milliards de francs. Le passif de la France s'élève donc à environ 500 milliards. Mais il convient de remarquer que cette somme énorme est calculée en francs-papier, dont la valeur réelle variant chaque jour avec le change et le prix des marchandises, est très inférieure à celle du franc-or, qui seul avait cours avant la guerre.

Le budget en 1921.—Le budget de 1919 présentait un déficit considérable : 48 milliards de dépenses contre 8 milliards de recettes. En 1920, la France a voté des impôts nouveaux qui ont porté les recettes de 1921 à environ 20 milliards, tandis que les dépenses normales ont été réduites à environ 23 milliards. Mais en dehors de ce budget normal, il y en eut deux autres : l'un, budget exceptionnel d'environ cinq milliards, comprenait toutes les dépenses d'ordre militaire ou économique pour assurer l'exécution des traités et pour combattre la vie chère ; l'autre, d'environ 16 milliards et demi remboursables par l'Allemagne, servit à restaurer les régions dévastées. Les recettes nécessaires au deuxième et au troisième budget n'ont pu être obtenues que par des emprunts, en attendant les paiements prévus par le traité de Versailles. Or, entre le 11 novembre 1918 et le 1er janvier 1922, le France

avait déjà dépensé pour les reconstructions et les pensions environ 80 milliards, sur lesquels l'Allemagne ne lui avait pas versé un mark.

Les impôts de 1913.—Pour se procurer des ressources nouvelles, il a fallu réorganiser le système d'impôts adopté au début de la Révolution. Comme l'ancien régime s'était rendu impopulaire par sa politique fiscale, la Constituante avait établi des impôts directs basés, non plus sur la fortune réelle, mais sur la fortune apparente des contribuables : impôt foncier sur la propriété bâtie ou non bâtie, impôt personnel mobilier variant avec la valeur locative de l'appartement occupé, impôt sur les portes et fenêtres, enfin patente payée par les industriels et les commerçants suivant la valeur des locaux où ils exerçaient leurs professions ou leurs métiers. Ces quatre contributions, surnommées " les quatre vieilles," étaient injustes : un riche rentier vivant dans un appartement modeste ou à l'hôtel ne payait presque rien à l'État. Mais comme elles étaient faibles, chacun les supportait facilement. L'État n'en tirait, en 1913, que 570 millions ; elles étaient à peu près doublées par les centimes additionnels ajoutés à chaque franc d'impôts pour subvenir aux dépenses des départements et des communes. Les autres ressources nécessaires à l'État étaient demandées aux douanes, à des impôts sur les successions et sur certains articles de consommation courante. Ces impôts indirects pesaient plus durement sur les pauvres et sur les familles nombreuses que sur les riches, mais on pouvait y échapper en n'achetant pas les objets trop coûteux. Toute police fiscale était inutile avec ce système.

Le nouveau régime fiscal.—Au cours même de la guerre, il a fallu faire contribuer les riches aux dépenses proportionnellement à leur fortune réelle. Les départements et les communes continuent à percevoir "les quatre vieilles," mais l'État a complètement modifié son système fiscal. Des impôts directs, seul celui qui frappe les immeubles a été conservé ; les trois autres ont été remplacés en 1917 par des impôts sur les bénéfices industriels, commerciaux ou agricoles, sur les salaires et les traitements, sur les bénéfices des professions libérales, sur les intérêts et dividendes des valeurs de Bourse. Le taux de ces impôts est uniforme dans chaque catégorie : il est de 6 pour 100 sur les revenus agricoles, de 8 pour 100 sur les bénéfices industriels, etc. . . . A ces diverses catégories d'impôts s'ajoute un impôt général progressif sur l'ensemble des revenus, pouvant atteindre 50 pour 100 sur les revenus annuels qui dépassent 550,000 francs. Tous sont basés sur une déclaration des contribuables, contrôlée par les agents du fisc. Les charges des familles nombreuses sont allégées, celles des célibataires sont accrues. L'État a de plus exigé une contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. Mais il ne faut point perdre de vue que le budget reste principalement alimenté par de très lourds impôts indirects. L'État prélève des droits sur l'alcool, sur les boissons, les denrées coloniales, le sucre, le sel ; il possède le monopole de la fabrication ou de la vente du tabac, des allumettes, des explosifs, des cartes à jouer. Il perçoit des droits de douane ; il administre les services des postes, télégraphes et téléphones ainsi que le réseau ferré de l'Ouest-État, qui lui coûte souvent, il est vrai, plus qu'il ne lui rap-

porte. L'État prélève encore des droits très élevés sur les successions, les mutations de propriétés, les opérations de bourse, les billets de théâtre, les paiements, la vente des objets de luxe, le chiffre d'affaires des commerçants ou des industriels, les automobiles, les bicyclettes, etc. . . . Les contribuables français semblent être à la limite de leurs capacités de paiement, car depuis la guerre les impôts ont presque quadruplé. Tous ont dû restreindre leurs dépenses, ce qui, ajouté à la crise industrielle, a provoqué un déficit imprévu dans les revenus de l'État.

Politique économique du gouvernement : tarifs douaniers ; Office du Commerce extérieur ; expositions et foires.—Après la guerre de 1870, la France, privée de l'industrie et des mines d'Alsace-Lorraine, fut encore gênée dans son développement économique par l'article du traité de Francfort qui l'obligeait d'accorder à l'Allemagne le tarif douanier de la nation la plus favorisée. Malgré des efforts tenaces les fortunes privées augmentèrent à peine, et le commerce extérieur resta stationnaire pendant près de trente ans : il était de 7 milliards 300 millions de francs en 1872 et il n'atteignait que 8 milliards 800 millions en 1900, tandis qu'il était alors pour les États-Unis de 10, pour l'Allemagne de 13 et pour l'Angleterre de 20 milliards de francs.

Le relèvement économique de la France s'est fait sans bruit à partir de 1892 : ce fut l'œuvre de Méline, bienfaiteur de l'agriculture et de l'industrie. Ce ministre fit abandonner les tarifs libre-échangistes adoptés par Napoléon III en 1860, et appliquer le tarif protectionniste de 1892 qui, révisé en 1910, protégea

l'agriculture et l'industrie nationales contre la concurrence étrangère sans nuire au commerce extérieur. Les matières premières, à l'exception des denrées alimentaires, sont reçues en franchise ; pour les autres objets importés, on leur applique soit un tarif maximum, soit un tarif miminum, soit un tarif intermédiaire selon les concessions accordées aux commerçants français par les pays expéditeurs. Ce système, qui assurait aux agriculteurs et aux industriels la possession du marché intérieur, leur permit de s'organiser, et dès 1905 les exportations augmentèrent rapidement.

Pour développer le commerce avec les pays étrangers, a été fondé en 1898 "l'Office National du Commerce extérieur," relevant du Ministère du Commerce. Cet office centralise tous les renseignements utiles envoyés par les ambassadeurs, les consuls et les gouverneurs des colonies. Dans les pays les plus importants, des attachés commerciaux sont spécialement chargés de ce service. L'Office publie le *Moniteur officiel du Commerce* et une feuille d'informations.

Enfin l'État, pour faire connaître les progrès économiques, a organisé à Paris de grandes expositions universelles dont la dernière eut lieu en 1900. Aujourd'hui le système des expositions universelles, trop rares et trop coûteuses, a été remplacé par celui des foires régionales annuelles ou bisannuelles. La première, organisée à Paris en 1903, a été suivie de celles de Lyon et de Bordeaux.

Mesures spéciales à l'agriculture. — La France est avant tout le pays du blé et du vin. Les producteurs sont des paysans, petits propriétaires très travailleurs, mais peu au courant des progrès scientifiques et hostiles

au principe d'association, parce que chacun est jaloux de son indépendance et veut rester maître de ses actes. La politique agricole de l'État a consisté à instruire, à organiser et à protéger, fût-ce contre eux-mêmes, les cultivateurs. Les procédés modernes de culture se répandent peu à peu, grâce aux écoles spéciales et aux comices agricoles, petites expositions régionales où des prix sont décernés aux meilleurs produits. Des syndicats ont été fondés pour acheter des engrais et des machines, mais l'esprit d'indépendance empêche encore les paysans d'organiser des syndicats de vente. En 1919 a été fondée dans chaque département une Chambre d'agriculture, élue par les cultivateurs, qui étudiera les questions agricoles et renseignera le gouvernement. Des lois ont interdit la fraude dans la fabrication du vin et ont délimité les zones où se récoltent les crus célèbres ; d'autres ont réprimé la falsification des denrées alimentaires ; d'autres enfin ont rendu obligatoires les précautions contre les épidémies du bétail. Toutes ces mesures ont donné d'excellents résultats, et elles ont en particulier sauvé la viticulture française, que tuaient les fraudes commises soit en France, soit à l'étranger et en particulier en Allemagne.

Mesures spéciales à l'industrie.—Le développement de la grande industrie en France a été lent, l'industriel comme le paysan aime mieux diriger une petite entreprise dont il reste le maître absolu, que d'entrer dans une grande association où il perd sa liberté ; l'ouvrier déteste le travail mécanique et la répétition indéfinie d'un même acte ; enfin et surtout, le charbon est rare et coûteux. Mais si les industriels redoutent les entre-

prises grandioses, celles qu'ils dirigent sont solides ; patrons et ouvriers ont le goût du beau travail et les aptitudes voulues pour le réaliser. L'industrie française est donc spécialisée dans les articles de luxe qui mettent en valeur les qualités individuelles de l'ouvrier et laissent une part à la fantaisie.

L'État a suivi envers l'industrie la même politique qu'envers l'agriculture. L'École Polytechnique, l'École Centrale, les écoles d'Arts et Métiers, les écoles commerciales ont créé un état-major de chefs d'usine, dont les connaissances théoriques très vastes leur permettent ensuite de se spécialiser dans n'importe quelle industrie. Ce qui manque le plus, ce sont les écoles techniques d'apprentissage pour ouvriers et contre-maîtres ; il y en a quelques-unes à Paris et dans les départements, mais l'instruction des apprentis est trop souvent laissée au hasard.

Un grand effort d'organisation est actuellement déployé par les Chambres de Commerce. Créées en 1820, elles ont été réformées en 1898 et il doit y en avoir une au moins par département ; mais comme un département ne forme pas toujours une région économique, elles ont été groupées entre elles en 1919, de façon à former 17 groupements régionaux. Elles sont élues par les commerçants et les industriels. Leur principal rôle est de renseigner le Ministre du Commerce, de surveiller les bourses de commerce où s'établissent les cours des valeurs et des marchandises ; [1] elles font part de leurs besoins aux écoles techniques régionales et envoient parfois des missions d'études à l'étranger.

[1] A Paris, la Bourse des Valeurs et celle des Marchandises ont une existence séparée.

Enfin, elles ont favorisé le groupement d'un très grand nombre de patrons pour résister à la concurrence étrangère.

En 1913 les résultats obtenus étaient déjà excellents, et la France avait rattrapé le temps perdu à la suite du désastre de 1870, si bien que de 1900 à 1913 le commerce extérieur était passé de 8 milliards 800 millions à 15 milliards 300 millions de francs.

Les banques et leur politique financière d'avant-guerre.— Les Français plaçaient alors la plus grande partie de leurs bénéfices en valeurs mobilières : actions et obligations de chemins de fer, de mines, fonds d'État, etc. ; mais au lieu d'employer leur argent à outiller leur patrie et leurs colonies, ils le prêtaient aux pays étrangers. En 1913, sur une fortune totale évaluée à 300 milliards de francs-or, le portefeuille des valeurs détenues par la France était évalué à 112 milliards, dont 42 milliards et demi de valeurs surtout russes, balkaniques ou sud-américaines. Cet engouement pour les fonds étrangers avait deux causes : d'une part les industriels gardant pour eux les meilleures valeurs, n'offraient au public que les médiocres ou les mauvaises ; d'autre part les grandes banques parisiennes, ayant des succursales dans les plus petites villes, recommandaient l'achat de titres étrangers sur le placement desquels elles touchaient des primes élevées. Ce système leur semblait plus simple, plus lucratif et plus sûr que celui des prêts commerciaux et industriels en faveur d'entreprises françaises. Ces derniers placements exigent en effet qu'une banque connaisse exactement la valeur d'une affaire et la personne même de celui qui la dirige, pour que l'argent prêté ne soit pas gaspillé en pure

perte ; la plupart des grands établissements financiers répugnaient à ce travail. La France prêtait au monde entier tandis que les Français trouvaient peu de crédit chez eux.

Ruine des particuliers par la guerre. Les dévastations en pays envahis.—Public et banquiers français étaient bien loin de songer à la possibilité d'une guerre mondiale! Cette illusion a mené l'épargne française à un désastre. La Russie a renié sa dette ; beaucoup d'autres débiteurs ont cessé leurs paiements. Quelques-uns même comme la Turquie, la Bulgarie et la Hongrie, ont utilisé l'argent prêté par la France à s'armer contre elle. Plus de la moitié des fonds prêtés à l'étranger sont perdus ou en danger de l'être.

Les désastres subis pendant la guerre par l'agriculture, l'industrie et le commerce ne sont pas moindres : dans la zone de combat, les maisons, les usines et jusqu'à la terre cultivable ont parfois disparu. Pour empêcher le relèvement de la France les Allemands ont systématiquement détruit ce qu'ils ne pouvaient emporter. A l'armistice, 1,760,000 hectares de terres étaient inutilisables, dont 900,000 complètement bouleversés par les tranchées ; 293,000 maisons étaient détruites et 296,000 endommagées. Les charbonnages du Nord étaient en grande partie dévastés, et des années s'écouleront avant que les mines inondées puissent être exploitées ; 53,000 kilomètres de routes et 2500 de chemins de fer étaient détruits. Malgré les efforts de l'État, qui a pris à sa charge les premiers frais de reconstruction, il est impossible de refaire en deux ou trois ans le travail de plusieurs siècles, et les sinistrés restent dans la misère. La ruine des pays les plus

riches et l'épuisement de toutes les ressources des autres départements ont provoqué d'énormes achats à l'étranger et accéléré la baisse du change et la ruine générale. En 1919 la France exportait pour 8 milliards 700 millions de francs de marchandises et elle en importait pour 29 milliards 700 millions.

Travail depuis l'armistice.—Sans se décourager, les particuliers se sont mis au travail. Au cours même de la guerre quelques-uns de ceux qui avaient fui devant l'invasion avaient créé des usines électriques dans les pays de montagnes, et fondé des industries métallurgiques, chimiques et textiles pour remplacer les usines tombées au pouvoir des Allemands. La restitution de l'Alsace-Lorraine a laissé la France pauvre en charbon, mais elle en a fait le premier pays producteur de fer de l'Europe. Dès la fin de 1920, dans les pays dévastés tous les chemins de fer endommagés avaient été rétablis ainsi que la moitié des routes ; 77 pour 100 des établissements industriels avaient recommencé à fonctionner, employant 42 pour 100 du personnel d'avant guerre ; 66 pour 100 des terres ravagées avaient été labourées, mais les mines inondées donnaient seulement 6 pour 100 de leur production de 1913, et presque toutes les maisons détruites étaient encore à reconstruire. L'effort accompli s'est manifesté par une amélioration considérable du commerce extérieur. En 1920 les importations ont été de 35 milliards et demi, tandis que les exportations montaient à 22 milliards et demi, mais à la fin de l'année la situation s'améliorait rapidement, malgré la crise économique qui bouleversait le monde. En 1921, la France a acheté pour 23 milliards et demi de marchandises et

en a vendu pour 21 milliards et demi. La balance commerciale a repris son équilibre.

Le péril financier.—Grâce à leur travail les Français rétablissent leurs affaires et, selon le génie de leur race, ils recommencent à économiser pour se créer des réserves. Mais si l'Allemagne ne répare pas les dommages qu'elle a causés, ils sont menacés d'une banqueroute de l'État, qui entraînerait la dépréciation totale du papier-monnaie, le reniement des dettes publiques et l'arrêt du travail dans les régions dévastées. La France a déjà connu semblable crise sous le Directoire, quand la valeur des assignats, les billets de banque du temps, tomba à zéro et quand l'État renia les deux tiers de ses dettes. Mais cette fois-ci la crise serait beaucoup plus grave ; la ruine de la France entraînerait le triomphe économique de l'Allemagne, dont les usines et les territoires sont restés intacts. Seule l'exécution du traité de Versailles évitera à la France une catastrophe intérieure dont nul ne saurait prévoir les conséquences, et assurera la sécurité du monde entier.

CHAPITRE XIV

LES PARTIS POLITIQUES ET LES GRANDS PROBLÈMES DU TEMPS PRÉSENT

MULTIPLICITÉ des partis politiques en France.—Il est très difficile pour les étrangers de comprendre les débats du Parlement français. En Grande-Bretagne et aux États-Unis, les partis qui alternent au pouvoir sont peu nombreux, ils sont en général disciplinés et leurs programmes s'opposent avec netteté ; quelquefois l'un d'eux est désorganisé par l'abandon de quelques-uns de ses membres qui s'en vont renforcer le parti adverse, mais ces coalitions sont fragiles et le parti désagrégé ne tarde pas à se reformer. En Grande-Bretagne les libéraux et les conservateurs, aux États-Unis les démocrates et les républicains, ont connu des fortunes diverses, mais soit au gouvernement, soit dans l'opposition, ils demeurent forts et influents.

En France, seuls les adversaires du régime actuel, les royalistes et les socialistes, forment au Parlement des partis plus ou moins homogènes. Les républicains se divisent en nombreux groupes ayant des principes communs, mais que séparent des questions de détail et des rivalités de personnes. Après le renouvellement de la Chambre des Députés en 1919, le Ministère de l'Intérieur a dressé la liste officielle des candidats élus d'après leurs

programmes, où l'on peut voir l'importance relative des différents partis en France :

Conservateurs et action libérale	111
Progressistes	125
Républicains de gauche	139
Radicaux et radicaux-socialistes	147
Républicains socialistes	34
Socialistes unifiés et dissidents	70
Total	626

De l'extrême gauche de la Chambre, où siègent les socialistes, à l'extrême droite, où siègent les conservateurs, on a toutes les nuances possibles d'opinions politiques. On peut toutefois distinguer ces partis en trois catégories : les adversaires de la république parlementaire, les républicains et les socialistes.

Adversaires du régime parlementaire : royalistes, bonapartistes et nationalistes.—Les adversaires du régime parlementaire sont ceux que la statistique officielle englobe sous le nom de conservateurs et d'action libérale ; ils demandent la réconciliation de la France avec l'Église catholique et une politique extérieure énergique. Presque toujours ils votent ensemble ; mais en réalité ils forment trois partis très différents : les royalistes, les bonapartistes ou nationalistes plébiscitaires, et les catholiques. Ils se recrutent en majorité parmi les anciens nobles, les grands bourgeois et leurs clients.

Les royalistes sont peu nombreux—30 députés environ—mais ils sont influents par leur fortune, par leur talent personnel, et par les excellents souvenirs que Louis-Philippe a laissés à la bourgeoisie. Leurs chefs, Charles Maurras et Léon Daudet, défendent dans le

journal *L'Action Française* les droits du Duc d'Orléans, prétendant au trône de France.

Le parti bonapartiste est très faible, le prince Napoléon n'ose guère revendiquer l'héritage de Napoléon III, parce que son nom rappelle trop aux Français Waterloo et Sedan. Mais il y a un parti de tendances bonapartistes qui s'intitule nationaliste et qui demande une république plébiscitaire. Sous ce régime, qui ressemblerait à celui du Consulat, le chef de l'État pourrait imposer sa volonté au Parlement en s'appuyant sur le peuple, appelé à donner son avis par des plébiscites. C'était le programme de Boulanger et de Déroulède. Celui-ci fonda la Ligue des patriotes, qui est aujourd'hui présidée par Maurice Barrès. Le nationalisme est soutenu surtout par le journal *L'Écho de Paris*. Depuis que la République s'est montrée capable de remporter la victoire, les nationalistes sont de plus en plus républicains et de moins en moins plébiscitaires. Barrès déploie maintenant son activité à rechercher les mesures propres à augmenter les forces intellectuelles et morales de la France.

L'Action libérale.—L'Action libérale est un parti catholique fondé en 1900 par Piou et Albert de Mun pour la défense de la liberté religieuse. Ses membres se sont en majorité ralliés à la République sur les conseils du pape Léon XIII ; mais les doctrines du " Syllabus " les refoulent nécessairement vers les adversaires du régime parlementaire. Au début du XX^e^ siècle s'était fondé, sous la direction de Marc Sangnier, *Le Sillon*, qui cherchait à mettre au service de la démocratie française les forces sociales du catholicisme. En 1910, Pie X a condamné ce catholicisme démo-

cratique, et Marc Sangnier s'est soumis. *La Croix* est le journal principal du parti catholique.

Depuis la guerre, les critiques dont le régime républicain est l'objet n'agissent plus sur l'opinion publique, et beaucoup de députés que le ministère en 1919 a qualifiés de conservateurs se sont ralliés en réalité à la république parlementaire.

Les républicains.—Les républicains se divisent en progressistes, républicains de gauche, radicaux et radicaux-socialistes.

Les progressistes ont voté les tarifs protectionnistes, conclu l'alliance franco-russe et réalisé de nombreuses conquêtes coloniales. Ils ont été longtemps les adversaires de la séparation de l'Église et de l'État, de l'impôt sur le revenu, et du rachat du chemin de fer de l'Ouest par l'État. Toutefois, ils ont fini par accepter ces lois tout en cherchant à les amender. Ils ont pour programme le rétablissement de bonnes relations avec le Vatican, l'atténuation de l'impôt sur le revenu, l'augmentation des impôts indirects, la suppression de toute ingérence de l'État dans les entreprises commerciales et industrielles. Pendant la guerre, l'État a réquisitionné les récoltes, réglementé la consommation et la répartition des denrées ou des matières premières, fondé des usines, équipé une flotte et imposé son arbitrage dans les conflits entre patrons et ouvriers. Les progressistes demandent l'abandon de ces pratiques et le retour à la liberté économique. Ils sont donc les ennemis irréconciliables des socialistes.

Les républicains de gauche diffèrent assez peu des progressistes. Ils sont adversaires du socialisme et partisans de la liberté économique, mais ils ont pour la

plupart accepté sans restriction les lois fiscales, sociales et laïques déjà entrées en application. Les nuances entre les deux partis sont si faibles que les mêmes hommes se sont alternativement présentés comme républicains de gauche ou comme progressistes. Tous deux sont soutenus par les industriels et par les paysans, et ils ont été les triomphateurs des élections de 1919, où ils ont gagné ensemble 118 sièges à la Chambre. A leur tête se trouvent des hommes éminents : Poincaré, Deschanel, Barthou, Ribot. *Le Journal des Débats* défend le programme des progressistes et *Le Temps* représente à peu près celui des républicains de gauche.

Radicaux et radicaux socialistes.—Les radicaux et les radicaux-socialistes, fondus en un parti unique en 1901, ont abandonné leur programme primitif qui comportait la suppression du Sénat et le renoncement à toute conquête coloniale. Ils ont obtenu l'impôt sur le revenu, la séparation de l'Église et de l'État, l'Entente cordiale de la France avec la Grande-Bretagne et avec l'Italie. Les plus illustres sont Léon Bourgeois et Clemenceau, A la veille des hostilités, il s'était formé parmi eux, sous la direction de Caillaux, un groupe germanophile qui a disparu après la condamnation de son chef. Les radicaux sont à la fois démocrates et anticléricaux. Ils sont hostiles aux progressistes, qui sous l'apparence du libéralisme économique favorisent "la dictature des puissances d'argent," et aux socialistes dont les principes entraînent la diminution du travail et de l'énergie individuelle. Ils sont favorables à tous les impôts directs qui pèsent sur la fortune acquise, et à toutes les réformes sociales compatibles avec le maintien de la propriété privée ; ils demandent par exemple la

participation des ouvriers aux bénéfices patronaux. Enfin ils sont hostiles à toute reprise des relations avec le Vatican. La *Dépêche de Toulouse*, le *Matin*, *l'Œuvre*, le *Journal* leur sont en général favorables. Ils sont soutenus par la petite bourgeoisie des fonctionnaires, des employés et des commerçants. Maîtres du Parlement de 1901 à 1918, ils ont perdu 102 sièges aux élections de 1919, momentanément discrédités par la politique extérieure de Caillaux et par les tractations de quelques radicaux avec les socialistes.

Les socialistes : républicains socialistes, socialistes unifiés, communistes. — Les socialistes sont républicains, mais ils prétendent détruire la société bourgeoise et abolir la propriété individuelle pour assurer à tous une meilleure répartition de la richesse. Les plus avancés sont internationalistes, c'est-à-dire hostiles à l'idée de patrie. Unis par des espérances communes, les socialistes se divisent sur la méthode qu'ils doivent employer pour réaliser leur programme.

Les républicains socialistes estiment que la société doit être transformée très lentement par des réformes légales ; ils acceptent de collaborer avec des gouvernements bourgeois et de contribuer à la défense nationale. Ces principes les ont fait exclure du parti socialiste en 1905. Ils sont peu nombreux mais très influents, parce qu'ils comptent des hommes éminents comme Briand, Viviani et Millerand. Leur programme diffère peu de celui des radicaux socialistes, sauf en ce qu'ils acceptent le rétablissement de l'ambassade auprès du Pape.

Le parti socialiste unifié à été, avec les radicaux, le vaincu des élections de 1919 où il a perdu 35 sièges. Fondé en 1905, il a pour programme l'entente et l'action

internationale des travailleurs, l'organisation politique et économique du prolétariat et la socialisation des moyens de production et d'échange. Le parti socialiste français n'était en 1914 qu'une section de la deuxième internationale ouvrière.[1] Mais la guerre a rompu cette internationale et le parti socialiste unifié a soutenu le gouvernement français attaqué par l'Allemagne. Après la guerre la deuxième internationale a été péniblement reconstituée ; mais aussitôt les bolchevistes de Moscou en ont fondé une troisième, rivale de la précédente, à laquelle ils reprochaient de vouloir transformer la société par des réformes légales. Les bolchevistes exigent que les prolétaires de tous pays, se soumettant à leurs ordres, engagent immédiatement la guerre civile contre les bourgeois pour établir la dictature du prolétariat et le communisme. Les adhérents de la deuxième internationale admettent l'idée d'une révolution violente, mais ils n'estiment pas que le temps soit venu pour la déclencher et ils refusent d'obéir à Moscou. En 1921 le parti socialiste unifié s'est rompu; la majorité de ses membres est restée fidèle à la deuxième internationale ; les autres ont adhéré à la troisième, et ont fondé le parti socialiste communiste.

En dehors des groupements politiques, les ouvriers sont associés en syndicats dont la réunion forme la Confédération Générale du Travail (C.G.T.). Celle-ci préconise la réforme de la société, moins par les réformes politiques et l'insurrection que par l'exercice du droit de grève et l'institution du contrôle des ouvriers

[1] La première internationale, fondée en 1864, fut déchirée par la rivalité entre le communiste allemand Karl Marx et l'anarchiste russe Bakounine. Elle ne put survivre à la guerre de 1870.

sur les patrons. L'échec de la grève de 1920 a beaucoup diminué son prestige. Les syndicats sont d'alleurs divisés eux aussi en partisans et adversaires de la troisième internationale.

Quelles que soient leurs querelles sur la tactique révolutionnaire, les socialistes, qui ont déjà obtenu les retraites ouvrières, le repos hebdomadaire, la journée de huit heures, les indemnités pour accidents de travail, sont d'accord pour demander actuellement la nationalisation des mines, des chemins de fer et des grandes industries. On compte parmi les socialistes fidèles à la deuxième internationale Albert Thomas, Renaudel, Longuet, Jouhaux, et parmi les partisans de la troisième internationale Cachin et Frossard. Le journal du parti est *L'Humanité*.

Les groupes.—La plupart des parlementaires, qui trouvent encore trop rigides les partis existants, se sont divisés à la Chambre et au Sénat en groupes dont les programmes sont souvent assez mal définis. Au début de 1921 on en comptait neuf à la Chambre des Députés.

1. Groupe des indépendants :	28 membres, royalistes.
2. Groupe de l'entente républicaine démocratique :	181 membres, anciens conservateurs et progressistes.
3. Groupe de la gauche républicaine démocratique :	92 membres } républicains de gauche.
4. Groupe des républicains de gauche :	57 membres }
5. Groupe de l'action républicaine et sociale :	47 membres } radicaux et radicaux socialistes.
6. Groupe radical socialiste :	82 membres }
7. Groupe des républicains socialistes :	29 membres, républicains socialistes.
8. Groupe du parti socialiste :	54 membres, anciens socialistes unifiés.
9. Groupe socialiste communiste.	12 membres, socialistes communistes.

Certains députés sont inscrits dans deux groupes

différents, d'autres ne sont inscrits dans aucun. La confusion générale a été encore augmentée par la tactique suivie aux élections de 1919 par des candidats de toutes nuances qui se sont unis pour former contre les socialistes le " bloc national," où figurent des hommes aussi différents que Barrès et Millerand.

Le Sénat.—Le Sénat a une composition analogue à celle de la Chambre, toutefois les radicaux y ont conservé un peu plus d'influence. Les sénateurs sont divisés, eux aussi, en groupes qui ne portent pas les mêmes noms que ceux des députés : groupe de la droite (catholiques et royalistes), de l'union républicaine (progressistes), de la gauche républicaine (républicains de gauche), de la gauche démocratique (radicaux).

L'inconsistance des partis et l'unité nationale.—Les délibérations du Parlement donnent une impression de trouble et d'incohérence. Ni les partis ni les groupes n'observent une discipline rigoureuse. Chacun de leurs membres conserve une indépendance d'opinion complète, et on ne les voit presque jamais voter à l'unanimité sur un ordre du jour quelconque. Mais ce désordre est purement apparent. Si des coalitions temporaires se forment et se défont sans cesse entre des membres de groupes différents, cela ne tient pas à la multiplicité des programmes, mais au contraire à leur identité. La plupart ne diffèrent que sur des questions de détail : rétablissement plus ou moins rapide des bonnes relations avec le Vatican, application plus ou moins stricte de l'impôt sur le revenu, prérogatives plus ou moins grandes de l'État en matière économique, réformes sociales plus ou moins complètes. Il est impossible de fonder sur

des divergences de programme aussi faibles des partis puissamment organisés. Au contraire, sur toutes les questions vitales : maintien du régime démocratique et de la propriété privée, rétablissement des finances, restauration des régions dévastées, diminution des charges militaires, maintien des ententes et des alliances conclues pendant la guerre, exécution du traité de Versailles, les neuf dixièmes du Parlement sont d'accord tant sur les principes que sur les méthodes de réalisation. Si des discussions sans importance amènent un bouleversement imprévu des groupes et des partis, les ministères obtiennent presque toujours une énorme majorité quand ils défendent l'existence même du pays, et l'on peut dire que l'inconsistance des partis est une preuve et un résultat de l'unité française.

Conclusion. — La France, malgré les souffrances subies et peut-être à cause d'elles, reste un des pays les plus stables du monde. La société et la famille sont sorties intactes de la guerre, et le régime républicain a été renforcé par la victoire. Les élections de 1919 ont été un triomphe pour les partis modérés. " L'union sacrée " née en 1914 pour gagner la guerre persiste en 1921 quand il s'agit d'assurer la paix. Le retour de l'Alsace-Lorraine a été pour la France un puissant réconfort moral : courageusement elle s'est remise aux travaux pacifiques, et en 1921 elle songe uniquement à percevoir ce que l'Allemagne lui doit afin de payer ses propres dettes et de relever les ruines accumulées sur son territoire, qui a été le champ de bataille de la civilisation.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Annuaire de la France et de l'Étranger (1920–21). Ed. Larousse.

BARTHÉLEMY : *Le Gouvernement de la France; tableau des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France contemporaine.* (1919.)

BERTHÉLEMY : *Traité élémentaire de droit administratif.* (1916.)

BOURGEOIS : *Manuel de politique étrangère.* Tomes ii et iii. (1919.)

CAHEN et MATHIEZ : *Les Lois françaises de 1815 à nos jours.* (1919.)

DEBIDOUR : *Histoire diplomatique de l'Europe*, 1815–1916. (1919.)

LAVISSE : *Histoire de France contemporaine*, 1789–1919. Dix volumes.[1]

LAVISSE et RAMBAUD : *Histoire générale.* Tomes viii à xii. (1896–1901.)

MINISTÈRE DU TRAVAIL : *Annuaire statistique.* Tome 35. (Années 1916, 1917, 1918.)

RAMBAUD : *Histoire de la Civilisation française contemporaine.* (1906.)

SEIGNOBOS : *Histoire politique de l'Europe contemporaine.* (1918.)

TAINE : *Les Origines de la France contemporaine.* (1878–1885.)

TOCQUEVILLE : *L'Ancien Régime et la Révolution.* (1860.)

INTRODUCTION

BRUNHES : *Géographie humaine de la France.* Tome i, de *l'Histoire de la Nation française*, publiée sous la direction de HANOTAUX. (En cours de publication.)

MICHELET : *Tableau de la France.* (Voir *Histoire de France*, tome ii, livre 3, 1885.)

VIDAL DE LABLACHE : *Tableau de la Géographie de la France.* (Dans *l'Histoire de France*, publiée sous la direction de LAVISSE, tome i, 1920.)

[1] Cette publication, la plus utile de toutes celles qui sont signalées dans cette bibliographie, sera achevée en 1922.

PREMIÈRE PARTIE

Chapitres I et II : La Révolution

Voir Bourgeois, Lavisse, Lavisse et Rambaud, Rambaud, Taine, Tocqueville.

Aulard : *Histoire politique de la Révolution française* (1901.)
„ *Les Orateurs de la Révolution.* (1905–1907.)
„ *Études et leçons sur la Révolution française.* (Depuis 1886.)
Barthou : *Mirabeau.* (1914.)
Chuquet : *Les Guerres de la Révolution.* (1896.)
Mathiez : *Études Robespierristes.* (1917–1918.)
„ *Robespierre terroriste.* (1921.)
Michelet : *Histoire de la Révolution française.* (1847.)
Sorel : *L'Europe et la Révolution francaise.* (1887–1904.)
Tiersot : *Fêtes et chants de la Révolution française.* (1908.)

Chapitre III : Le Consulat et l'Empire

Voir Bourgeois, Lavisse, Lavisse et Rambaud, Rambaud, Taine, Tocqueville.

Chuquet : *La Jeunesse de Napoléon.* (1897–1899.)
Driault : *La Politique orientale de Napoléon.* (1904.)
„ *Napoléon en Italie.* (1906.)
Houssaye : 1814. (1921.)
„ 1815. (1921.)
Yung : *Bonaparte et son temps.* (1881.)
Masson : *Napoléon et sa famille.* (1911–1919.)
Thiers : *Histoire du Consulat et de l'Empire.* (1845–1862.)
Vandal : *L'Avènement de Bonaparte.* (1907.)
„ *Napoléon et Alexandre Ier.* (1891–1896.)

Chapitre IV : La Monarchie constitutionnelle

Voir Bourgeois, Cahen et Mathiez, Debidour, Lavisse, Lavisse et Rambaud, Rambaud, Seignobos.

Duvergier de Hauranne : *Histoire du gouvernement parlementaire en France,* 1814–1848. (1857–1871.)
Halévy : *Le Courrier de M. Thiers.* (1921.)
Thureau-Dangin : *Histoire de la Monarchie de Juillet.* (1887.)
Weill : *Le Parti républicain en France,* 1814–1870. (1900.)

Chapitre V : La République de 1848

Voir Bourgeois, Debidour, Lavisse, Lavisse et Rambaud, Rambaud, Seignobos.

Bouniols : *Histoire de la Révolution de* 1848. (1918.)
Halévy : *Le Courrier de M. Thiers.* (1921.)
Weill : *Le Parti républicain en France,* 1814–1870. (1900.)

Chapitre VI : Le Second Empire

Voir Bourgeois, Cahen et Mathiez, Debidour, Lavisse, Lavisse et Rambaud, Rambaud, Seignobos.

Bourgeois et Clermont : *Rome et Napoléon III.* (1907.)
De la Gorce : *Histoire du deuxième Empire.* (1912–1916.)
Halévy : *Le Courrier de M. Thiers.* (1921.)
Lamy : *Études sur le Second Empire.* (1895.)
Ollivier : *L'Empire libéral.* (1894–1915.)
Weill : *Le Parti républicain en France,* 1814–1870. (1900.)

Chapitre VII : La troisième République

Voir Bourgeois, Cahen et Mathiez, Debidour, Lavisse, Lavisse et Rambaud, Rambaud, Seignobos.

Charpentier : *Le Parti radical et radical-socialiste.* (1913.)
Deschanel : *Gambetta.* (1919.)
Eccard : *L'Alsace sous la domination allemande.* (1919.)
Freycinet : *Souvenirs.* (1912–1914.)
Halévy : *Le Courrier de M. Thiers.* (1921.)
Hanotaux : *Histoire de la France contemporaine.* (En cours de publication.)
Lecomte : *Clemenceau.* (1919.)
Leyret : *Waldeck-Rousseau.* (1908.)
Loth : *Échec de la restauration monarchique en* 1873. (1910.)
Pinon : *France et Allemagne,* 1870–1913. (1913.)
Rambaud : *Jules Ferry.* (1903.)
J. Reinach : *La Vie politique de Gambetta.* (1919.)
Reuss : *Histoire d'Alsace.* (1918.)

Chapitre VIII. La Guerre de 1914.

Voir Debidour, Lavisse.

Bédier : *L'Effort français.* (Sans date.)
Giraud : *Histoire de la Grande Guerre.* (1920.)

MERMEIX : *Joffre.* (1919.)
„ *Nivelle et Painlevé.* (1919.)
PERCIN : 1914.
JEAN DE PIERREFEU : *G.Q.G. Secteur I.* (1920.)
ROCHES : *Manuel des origines de la Guerre.* (1919.)
SEYMOUR : *The Diplomatic Background of the War.* (1916.)
AST : *Petite Histoire de la Grande Guerre.* (1918.)

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre I : Les Classes Sociales

Voir *Annuaire*, LAVISSE et RAMBAUD, TAINE, TOCQUEVILLE.
AUGÉ-LARIBÉ : *L'Évolution de la France agricole.* (1912.)
BAUDRILLART : *Les Populations agricoles de la France.* (1888–1893.)
BOURGIN : *Le Socialisme français de* 1789 *à* 1848. (1912.)
BRUN : *Le Roman social en France au XIX^e siècle.* (1910.)
CHAMPION : *La France d'après les cahiers de* 1789. (1904.)
CHEVALLIER : *Les Salaires au XIX^e siècle.* (1887.)
D'AVENEL : *Les Riches depuis* 700 *ans.* (1909.) .....
„ *La Fortune privée à travers sept siècles.* (1913.)
„ *Paysans et ouvriers depuis* 700 *ans.* (1913.)
ESMEIN : *Cours élémentaire d'histoire du droit français.* (1919.)
„ *Précis de l'histoire du droit français,* 1789–1814. (1911.)
FLOUR DE ST-GENIS : *La Propriété rurale en France.* (1901.)
FOURNIÈRE : *Les Théories socialistes au XIX^e siècle.* (1904.)
GODART, ASTIER, GROUSSIER, etc. : *L'Œuvre sociale de la troisième République.* (Ed. Giard et Brière, 1912.)
LABAT : *L'Ame paysanne.* (1919.)
LEVASSEUR : *La Population française.* (1892.)
„ *Histoire des classes ouvrières en France depuis* 1789. (1903–1904.)
LOUTCHISKY : *Quelques Remarques sur la vente des biens nationaux.* (1913.)
MARION : *La Vente des biens nationaux pendant la Révolution.* (1908.)
MARTIN SAINT-LÉON : *Le Compagnonnage.* (1901.)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE : *Enquête sur les salaires agricoles.* (1912.)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE : *La petite propriété rurale en France* (1909.)

MINISTÈRE DU TRAVAIL : *Résultats statistiques du recensement général de la population en* 1911.
PAUL LOUIS : *Histoire du mouvement syndical en France*, 1789–1910.
WEILL : *Histoire du mouvement social en France*, 1852-1910. (1911.)
„ *L'École St-Simonienne.* (1896.)

Chapitre II : La Famille

Voir *Annuaire*, MINISTÈRE DU TRAVAIL (*Annuaire*), RAMBAUD.
CHARMONT : *Les Transformations du droit civil.* (1912.)
Code Civil.
GONCOURT : *La Femme au XVIII^e siècle.* (1877.)
LEFEBVRE : *La Famille en France dans le droit et dans les mœurs.* (1920.)
LEVASSEUR : *La Population française.* (1892.)
MINISTÈRE DU TRAVAIL : *Résultats statistiques du recensement général de la population en* 1911.
PLANIOL : Article *Code Civil* dans la *Grande Encyclopédie.*
ROSSIGNOL : *Un Pays de célibataires et de fils uniques.* (1917.)
SAGNAC : *La Législation civile de la Révolution française.* (1898.)
VIOLLET : *Histoire du droit civil français.* (1905.)

Chapitre III : Le Régime parlementaire

Voir BARTHÉLEMY, BERTHÉLEMY, CAHEN et MATHIEZ, LAVISSE, LAVISSE et RAMBAUD, RAMBAUD, SEIGNOBOS.
BARTHÉLEMY : *Introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X.* (1904.)
DUGUIT et MONNIER : *Les Constitutions et les principales lois politiques de la France.* (1915.)
ESMEIN : *Eléments de droit constitutionnel.* (1914.)

Chapitre IV : L'Administration

Voir *Annuaire*, BARTHÉLEMY, BERTHÉLEMY, CAHEN et MATHIEZ, LAVISSE, LAVISSE et RAMBAUD, RAMBAUD, TAINE, TOCQUEVILLE.
ESMEIN : *Précis de l'histoire du droit français*, 1789–1814. (1911.)

Chapitre V : La Justice

Voir *Annuaire*, BARTHÉLEMY, BERTHÉLEMY, RAMBAUD.
ESMEIN : *Précis de l'histoire du droit de* 1789 *à* 1814. (1911.)
VIOLLET : *Histoire du droit civil français.* (1905.)

Chapitre VI : L'Université

Voir *Annuaire*, Lavisse, Lavisse et Rambaud, Ministère du Travail : *Annuaire*, Rambaud.

Aulard : *Napoléon Ier et le monopole universitaire.* (1911.)
Despois : *Le Vandalisme révolutionnaire.* (1868.)
Duruy : *L'Instruction publique et le Révolution.* (1882.)
Le Centenaire de l'École Normale. (Ed. Hachette, 1895.)
Liard : *L'Enseignement supérieur en France.* (1888–1894.)
Michel : *La Loi Falloux.* (1906.)
Rambaud : *Jules Ferry.* (1903.)
Renan : *Questions contemporaines.* (1868.)
Weill : *L'Enseignement secondaire en France*, 1802–1920. (1921.)

Chapitre VII : L'Institut

Voir *Annuaire.*

Aucoc : *L'Institut.* (1889.)
De Franqueville : *Le Premier siècle de l'Institut.* (1896.)
Maindron : *L'Académie des Sciences.* (1888.)
Renan : *Questions contemporaines* (*L'Institut*). (1868.)

Chapitre VIII : Lettres. Arts. Sciences

Voir Rambaud, Lavisse, Lavisse et Rambaud.

LETTRES

F. Strowski : *Tableau de la littérature française au XIXe siècle.* (1912.)
G. Lanson : *Histoire de la littérature française.* (1920.)
„ *Manuel bibliographique.* (1914.)

ARTS

Benoit : *L'Art français sous la Révolution et l'Empire.* (1897.)
Hourticq : *Histoire générale de l'Art. La France.* (1919.)
L'École d'Art : *Histoire du paysage en France.* (Ed. Renouard, 1908.)
Marcel : *La Peinture française au XIXe siècle.* (1905.)
Mauclair : *L'Impressionnisme.* (1903.)
„ *L'art indépendant français.* (Sans date.)
„ *Rodin.* (Sans date.)
Musée d'Art (XIXe siècle). Saunier : *L'Architecture.* Vitry : *La Sculpture.* Saunier, Hamel, Tourneux, Riat, Geffroy : *La Peinture.* Focillon : *La Gravure.* Champier : *L'Art décoratif.* (1907.)

S. Reinach : *Apollo.* (1904.)
Romain Rolland : *Musiciens d'aujourd'hui.* (1912.)
Rosenthal : *La Peinture romantique,* 1815–1830.

SCIENCES

Boyer : *Histoire des Mathématiques.* (1900.)
Duclaux : *Pasteur.* (1896.)
Hœfer : *Histoire des mathématiques. Histoire de l'astronomie. Histoire de la physique et de la chimie. Histoire de la zoologie. Histoire de la botanique et de la géologie.* (1873.)
Grasset : *L'Évolution médicale en France au XIX^e siècle.* (1900.)
Pontier : *Histoire de la pharmacie.* (1900.)
Un Siècle : Mouvement du monde de 1800 *à* 1900. (Ed. Giard, sans date.)
Wurtz : *Histoire des théories chimiques depuis Lavoisier.* (1869.)

Chapitre IX. L'Église et l'État

Voir Cahen et Mathiez, Lavisse, Lavisse et Rambaud, Rambaud.

Aulard : *Le Culte de la Raison et le culte de l'Être Suprême.* (1909.)
„ *Histoire politique de la Révolution française.* (1901.)
Brun : *La Condition des Juifs en France, depuis* 1789. (1901.)
Debidour : *Histoire des rapports de l'Église et de l'État de* 1789 *à* 1870. (1911.)
„ *L'Église catholique et l'État sous la Troisième République.* (1906–1909.)
De la Gorce : *Histoire religieuse de la Révolution française.* (1912–1921.)
Desdevises du Dézert : *L'Église et l'État en France.* (1907.)
Grandmaison : *La Congrégation.* (1889.)
Lémann : *L'Entrée des Israélites dans la société française.* (1886.)
„ *Napoléon I^er et les Israélites.* (1894.)
Lods : *Traité de l'administration des cultes protestants.* (1896.)
„ *La Législation des cultes protestants,* 1787–1887. (1887.)
Mater : *L'Église catholique.* (1906.)
Mathiez : *La Théophilanthropie et le culte décadaire.* (1904.)
Mourret : *Histoire générale de l'Église : L'Église et la Révolution.* (1919.) *L'Église contemporaine.* (1919-1921.)

PERNOT : *La Politique de Pie X.* (1910.)
SABATIER : *L'Orientation religieuse de la France actuelle.* (1912.)
WEILL : *Histoire du catholicisme libéral en France.* (1909.)

Chapitre X : LES LIBERTÉS PUBLIQUES. LA PRESSE.

Voir BARTHÉLEMY, BERTHÉLEMY, CAHEN et MATHIEZ, LAVISSE, LAVISSE et RAMBAUD, RAMBAUD, TAINE, TOCQUEVILLE.

AVENEL : *Histoire de la presse française depuis* 1789. (1900.)
DE JOUVENEL : *Le Journalisme en vingt leçons.* (Sans date.)
POTTIER : *Le Secret de la fortune par la publicité.* (1919.)

Chapitre XI : LA MARINE ET L'ARMÉE

Voir *Annuaire*, CAHEN et MATHIEZ, LAVISSE, LAVISSE et RAMBAUD, RAMBAUD.

BÉDIER : *L'Effort français.* (Guerre de 1914–1918, sans date.)
BERTIN : *La Campagne de* 1812. (Sans date.)
,, *La Campagne de* 1813. (Sans date.)
,, *La Campagne de* 1814. (Sans date.)
BOURDEAU : *Campagnes modernes*, 1782–1804. (1912.)
CHEVALIER : *Histoire de la marine française sous la Première République.*
,, *Histoire de la marine française sous le Consulat et l'Empire.* (1886.)
,, *Histoire de la marine française*, 1815–1876. (1900.)
CHUQUET : *La guerre de* 1870–71. (1895.)
,, *Quatre Généraux de la Révolution française : Hoche et Desaix. Kléber et Marceau.* (1911–1912.)
DE CIVRIEUX : *L'Événement dans la bataille de la Marne.* (*Illustration* du 4 septembre 1920.)
FOCH : *De la Conduite de la guerre.* (1918.)
GIRAUD : *Histoire de la Grande Guerre.* (1920.)
LEHAUTCOUR : *La Guerre de* 1870–1871. (1910.)
LEVY : *La Marine française pendant la Révolution française.* (1901.)
LORÉDAN-LARCHEY : *Journal du canonnier Bricard.*
,, *Cahiers du Capitaine Coignet.*
MALO : *Les Champs de bataille de l'armée française.* (1901.)
MARGUERITTE : *Au Bord du gouffre.* (Sans date ; débuts de la guerre de 1914.)
MATHIEZ : *La Victoire de l'An II.* (1916.)
MERMEIX : *Joffre.* (1919.)

MERMEIX : *Nivelle et Painlevé.* (1919.)
MORVAN : *Le Soldat impérial.* (1904.)
PERCIN : 1914. (Sans date.)
ROUSSET : *Les Volontaires de* 1791–1794. (1870.)

Chapitre XII : LA POLITIQUE COLONIALE DE LA FRANCE

Voir LAVISSE, LAVISSE et RAMBAUD, RAMBAUD.

ARNAUD et MÉRAY : *Les Colonies françaises* (*Organisation administrative, judiciaire, politique et financière*). (1900.)
BERNARD : *Le Maroc.* (1918.)
BRUEL : *L'Afrique équatoriale française.* (1918.)
DARCY : *Cent années de rivalité coloniale.* (1904.)
DUBOIS et TERRIER : *Un siècle d'expansion coloniale.* (1902.)
GAUTHIER : *L'Algérie et la métropole.* (1920.)
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE : *Exposé de la situation générale de l'Algérie.* (Annuel.)
GUY : *Les Colonies françaises. La mise en valeur de notre domaine colonial.* (1900.)
IMBART DE LA TOUR, DORVAULT, LECOMTE : *Les Colonies françaises* (*Régime de la propriété, de la main d'œuvre ; l'agriculture*). (1900.)
La Tunisie au début du XX^e siècle. (Ed. de Rudeval, Paris, 1904.)
LORIN : *L'Afrique à l'entrée du XX^e siècle.* (1901.)
„ *L'Afrique du Nord.* (1908.)
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie.* (Annuel.)
PIQUET : *La Colonisation française dans l'Afrique du Nord.* (1912.)
RAMBAUD : *La France coloniale.* (1895.)
„ *Jules Ferry.* (1903.)
RUSSIER et BRENIER : *L'Indo-Chine française.* (1911.)
SCHEFER : *La France moderne et le problème colonial,* 1815–1830. (1907.)
VIGNON : *Un Programme de politique coloniale.* (1919.)
WAHL. *L'Algérie* (4^e ed. 1906).

Chapitre XIII : LE RÉGIME ÉCONOMIQUE

Voir *Annuaire*, BARTHÉLEMY, MINISTÈRE DU TRAVAIL (*Annuaire*), RAMBAUD, LAVISSE, LAVISSE et RAMBAUD.

BELLET : *L'Évolution de l'industrie.* (1914.)
CLERGET *Manuel d'économie commerciale.* (1919.)

D'Avenel : *Le Mécanisme de la vie moderne.* (1896–1902.)
Demangeon : *Le Déclin de l'Europe.* (1920.)
Levasseur : *Histoire du commerce de la France.* (1912.)
„ *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789.* (1903–1904.)
Ministère du Travail : *Résultats statistiques du recensement de la population en* 1911.
Nogaro et Oualid : *L'Évolution du commerce, du crédit et des transports depuis* 150 *ans.* (1914.)
Renard et Dulac : *L'Évolution industrielle et agricole.* (1912.)
Stourm : *Le Budget. Son histoire, son mécanisme.* (1906.)

APPENDICE

LA FRANCE DE 1920 A 1927

IL n'a pas suffi, en 1919, de signer les traités de paix pour faire renaître l'ordre et la prospérité en Europe. Une guerre, comme la dernière, menée jusqu'à l'épuisement des belligérants, se prolonge, pour ainsi dire, après les hostilités par une période de troubles politiques, économiques et même sociaux, où vainqueurs déçus et vaincus aigris vivent dans une incertitude et un désarroi tels que la paix même semble précaire. Cette crise, la France la traverse comme les autres pays, mais si les Français sont unanimes à souhaiter la prospérité et la sécurité, ils ont été incertains et divisés entre eux sur les moyens propres à réaliser leurs vœux.

La crise financière.—La France est sortie de la guerre écrasée de dettes. La dette extérieure dépasse quarante milliards de francs-or sur lesquels la Grande-Bretagne revendique 653 millions de livres et les États-Unis 4,025 millions de dollars. Ses propres débiteurs comme la Russie, la Serbie, la Pologne, la Belgique, qui lui ont emprunté quelque quinze milliards de francs-or, ne sont pas encore en état de la rembourser.

La reconstitution des stocks épuisés par la guerre, et la réparation des régions dévastées, ont coûté presque aussi cher que la guerre elle-même. Aujourd'hui, des

pays qui, en 1918, semblaient transformés en déserts pour l'éternité sont redevenus prospères, mais, dans cet énorme travail de résurrection, la France a épuisé ses dernières réserves financières.

Comme les versements effectués par l'Allemagne au titre de réparations n'apportent qu'un appoint infime, l'État en a été réduit à multiplier les emprunts intérieurs et surtout les émissions de billets. Le total des emprunts intérieurs s'élève à plus de trois cents milliards de francs : trente-quatre souscrits avant la guerre, cent quarante au cours des hostilités, et cent trente depuis l'armistice. Le maximum d'émission de billets a été porté progressivement de cinq milliards et demi, en 1913, à cinquante-huit milliards en 1926, sans garantie métallique supplémentaire, ce qui constituait en réalité une véritable série d'emprunts forcés.

Cette politique financière a donc compromis l'équilibre des budgets et avili la monnaie. Mais, en ruinant ses finances, l'État a sauvé les régions dévastées d'une déchéance définitive. Il a joué le rôle d'un père de famille qui sacrifie sa fortune pour relever celle de ses enfants.

Prospérité agricole, commerciale et industrielle.—La prospérité économique qui a suivi les hostilités n'a cessé de justifier l'espoir d'un relèvement financier. L'agriculture est redevenue rapidement presque aussi florissante qu'en 1913. Les usines construites pendant la guerre et depuis l'armistice disposent d'un outillage moderne et l'industrie, renforcée par l'apport de l'Alsace-Lorraine, n'a jamais été aussi prospère. L'extraction du charbon, du fer, de la potasse, de même que la production de la fonte, de l'acier et des tissus,

se sont accrues. La balance du commerce extérieur, déficitaire en 1919, est redevenue favorable depuis 1923, la baisse même du franc contribuant momentanément pour une large part à favoriser les exportateurs.

Le problème de la sécurité.—Mais pour retrouver définitivement sa prospérité financière le pays a besoin de la paix. Aucun péril immédiat ne menace la France, mais elle redoute la période de 1933 à 1939 où son contingent militaire sera considérablement diminué à cause de la réduction du chiffre des naissances pendant les années de guerre. Sa situation géographique lui impose la prévoyance ; n'étant pas, comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, protégée par des océans, il ne lui est pas loisible d'attendre l'attaque pour choisir ses alliés ou équiper ses armées. Parmi les Français, les uns voudraient que, comme dans le passé, le pays comptât avant tout sur lui-même pour se défendre, les autres mettent toute leur confiance dans les bons offices de la Société des Nations.

L'état social et l'état moral après la guerre.—Les crises de la guerre et de l'après-guerre ne pouvaient manquer de modifier la structure sociale et la mentalité du pays. La population, qui atteignait 39,600,000 habitants en 1911, était tombée à 39,200,000 au commencement de 1921, ce qui représente, en dix ans, une perte de 400,000 habitants malgré le retour, pendant cette période, de 1,400,000 Alsaciens-Lorrains et un afflux considérable d'étrangers. En 1926 on remontait bien à 40,743,000 habitants, mais le progrès était dû presque uniquement aux étrangers dont le nombre s'élevait alors à 2,500,000. Fort heureusement, parmi ces étrangers, dominent les Belges, les Italiens et les Polonais, qui sont assez

assimilables. Mais il y a encore de nombreux immigrants berbères ou asiatiques dont la mentalité n'a rien d'européen et qui, mal adaptés aux mœurs de leur nouvelle patrie, forment une masse instable.

L'équilibre des diverses classes sociales a été quelque peu modifié. La ploutocratie dirigeante a accaparé presque tous les bénéfices de la nouvelle prospérité économique. Elle a renforcé ses usines, acheté des immeubles et placé de grosses sommes à l'étranger. De son côté la puissance du prolétariat ouvrier s'est accrue. Bien payé, car la main-d'œuvre est insuffisante, l'ouvrier vit beaucoup mieux qu'avant la guerre, sans que son hostilité envers le régime capitaliste en ait été diminuée.

La force de la France repose encore sur la classe rurale et la bourgeoisie, mais cette force a un peu décliné. Les payans ne représentaient plus, en 1921, que 53 pour cent de la population contre 55 pour cent en 1911. Presque tous vivent à l'aise et ils n'ont point perdu, tant s'en faut, leur esprit conservateur. Par contre, la petite et la moyenne bourgeoisie ont beaucoup souffert. Si les commerçants au détail ont bénéficié de l'activité économique, beaucoup de rentiers âgés, propriétaires de fonds d'État, et beaucoup de fonctionnaires ont été appauvris par suite de l'avilissement de la monnaie.

Ces transformations économiques et sociales ont eu leurs répercussions morales. L'instabilité de la fortune a tout naturellement porté atteinte à l'amour de l'épargne jadis si prononcé. A quoi bon, en effet, économiser des francs qui se déprécient de mois en mois, ou souscrire à des emprunts dont la valeur

baisse toujours après l'émission ? Pourquoi s'acharner au travail quand on voit des mercantis sans instruction, sans valeur intellectuelle, et sans moralité arriver en quelques années à la fortune, tandis que de meilleurs qu'eux voient disparaître les économies amassées pendant toute une vie de labeur ? Ainsi s'est répandu un goût jusque-là inconnu pour le luxe inutile et pour la spéculation : tant il est vrai qu'une bonne monnaie est indispensable à la santé morale d'un peuple.

Tous ces phénomènes économiques, politiques, sociaux et moraux qui ont, depuis le traité de Versailles, dominé la vie quotidienne des Français, vont nous permettre de comprendre les vicissitudes de leur politique intérieure et étrangère.

Les partis et les principaux événements politiques de 1920 *à* 1926.—Les élections de 1919 avaient été un triomphe pour les partis modérés associés dans le Bloc National. Pendant quatre ans ils furent maîtres du gouvernement. Au contraire celles de 1924 ont été un succès pour le cartel des gauches, radicaux et socialistes, qui ont aussitôt essayé d'appliquer un programme tout différent. Mais leur politique ayant échoué et provoqué une panique financière, il se forma, en juillet 1926, un gouvernement d'union nationale.

Gouvernement du Bloc National.—D'abord Président du Conseil des Ministres en 1920, puis Président de la République après la démission de Paul Deschanel malade, Millerand fut le chef du Bloc National. Énergique et autoritaire, le Président, au lieu de jouer le rôle traditionnel d'arbitre entre les partis, chercha à exercer une influence personnelle sur le gouvernement en utilisant toutes les prérogatives que lui conférait la

constitution, fussent-elles tombées en désuétude. Ses principaux collaborateurs furent Leygues, Briand et Poincaré.

1. *Le Bloc National et l'Église.*—Le gouvernement pratiqua une politique de réconciliation avec l'Église et rétablit avec le Saint-Siège les relations diplomatiques rompues depuis 1904. L'application de certaines lois contre les congréganistes qui rentraient en France fut suspendue.

2. *Le Bloc National et la sécurité.*—Afin de pourvoir à la sécurité du pays et au maintien des traités, Millerand et Briand aidèrent la Pologne à repousser l'invasion Russe de 1920 et à acquérir en 1921, en vertu d'une décision de la Société des Nations, une partie de la Haute-Silésie. Des alliances défensives furent signées avec la Belgique, la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, nations laissées inquiètes par la possibilité d'une guerre allemande de revanche. Le Bloc National adhéra aussi à l'accord de Washington de 1922 par lequel la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Japon, la France et l'Italie, acceptaient de limiter leurs armements navals en ce qui concerne les cuirassés et les croiseurs de bataille, et se garantissaient mutuellement, dans l'Océan Pacifique, leurs possessions insulaires. Mais sur une question essentielle tout l'effort diplomatique échoua : il fut impossible de rendre effective l'alliance défensive de la France avec les États-Unis et la Grande-Bretagne promise à Clemenceau pour contenir l'Allemagne. En 1922, à la conférence de Cannes, Briand tenta de réaliser au moins une alliance franco-anglaise ; mais Millerand, jugeant les pourparlers mal conduits, rappela Briand et l'obligea à démissionner. Le Bloc

National n'obtint donc aucune garantie décisive pour le maintien de la paix en Europe. Les alliances conclues avec de petites puissances aideraient sans doute à soutenir une guerre, mais ne sauraient suffire à la prévenir. Malgré cet échec les charges militaires du pays furent allégées, puisque l'accord de Washington limitait le tonnage total des grands navires de guerre au tiers du tonnage attribué aux Anglais et aux Américains, et puisque la loi du premier avril 1923 réduisait le service militaire à dix-huit mois, en attendant sa réduction à un an.

3. *Le Bloc National et les réparations.*—Pour reconstruire les régions dévastées, le Bloc National préféra commander toutes les fournitures à l'industrie française plutôt que d'en demander une partie à l'Allemagne ; syndicats patronaux et syndicats ouvriers, pour une fois d'accord, approuvaient cette politique qui assurait aux uns de gros bénéfices et aux autres des salaires élevés. Les dépenses furent couvertes par des emprunts, et le succès eût été complet si l'Allemagne, en versant de grosses sommes pour les réparations, avait permis des remboursements. Mais l'argent des réparations ne rentrait pas. Le Bloc National fit étendre l'occupation militaire afin d'arracher des fonds à l'Allemagne. Or la Grande-Bretagne, qui avait moins besoin d'argent que d'affaires, et qui visait au prompt rétablissement du commerce international dans une paix véritable, désapprouvait cette politique susceptible de différer la réconciliation des peuples. Il en résulta une crise internationale qui se prolongea pendant quatre ans, et que l'Allemagne ne manqua pas d'exploiter afin de limiter les conséquences de sa défaite.

A la conférence de Spa (juillet 1920) il fut convenu que la France recevrait 52 pour cent des versements allemands. Le 27 avril 1920 la commission des réparations fixa la dette de l'Allemagne à 132 milliards de marks-or, chiffre que les Allemands n'acceptèrent que sous la menace d'une occupation de la Ruhr. Au mois de mai 1921 le Chancelier Wirth adopta une " politique d'exécution " et s'engagea à verser chaque année aux alliés une indemnité fixe de deux milliards de marks-or, et une indemnité variable correspondant à 26 pour cent des exportations allemandes. Mais l'Allemagne, ruinée par l'effondrement de sa monnaie, ne put effectuer de si gros versements, de sorte que la France et l'Angleterre réduisirent leurs exigences annuelles à 720 millions de marks en or et à 1,450 millions de marks en marchandises. C'était encore trop : le 17 novembre 1922, le Chancelier Cuno refusa toute prestation en or ou en nature pour les quatre années suivantes. C'était la fin de la " politique d'exécution."

Il était évident qu'il fallait accorder un moratoire à l'Allemagne et tous étaient d'accord sur ce point, mais le gouvernement français voulait occuper les mines de la Ruhr comme gage des versements futurs et pour s'assurer, à défaut d'argent, du charbon et des marchandises, tandis que la Grande-Bretagne se refusait à occuper de nouveaux territoires. Les thèses française et anglaise ne pouvaient se concilier. Le ministère Poincaré, aidé par la Belgique et approuvé par l'Italie, fit procéder, le 11 janvier 1923, à l'occupation de la Ruhr qui fut complètement séparée du reste de l'Allemagne. C'était la rupture momentanée de l'Entente cordiale.

Le chancelier Cuno usa les dernières ressources de l'Allemagne à entretenir la "résistance passive" contre les occupants. En septembre 1923, l'Allemagne étant à bout de souffle, le Chancelier Cuno donna sa démission.

A ce moment l'Allemagne semblait s'anéantir. Tous les Allemands qui l'avaient pu avaient converti leurs marks en livres, en dollars ou en florins hollandais ; les autres ne possédaient plus que du papier. Cet état de choses provoqua des troubles dans diverses provinces, notamment en Saxe et en Bavière. L'Angleterre et l'Amérique redoutant alors que l'anarchie allemande ne détruise l'équilibre européen s'associèrent pour proposer à Poincaré la réunion d'un comité d'experts internationaux qui réglerait la question des réparations.

Le général américain Dawes, président du comité, élabora, pour la reconstruction de l'Allemagne et le paiement de ses dettes, un plan qui fut accepté par toutes les puissances. L'équilibre du budget germanique fut rétabli, et la stabilité du mark garantie par un prêt à la Banque d'Empire ; et enfin l'unité économique du pays fut rétablie par la suppression de la ligne des douanes isolant la Rhénanie, et par la restitution des chemins de fer et des mines occupées dans la Ruhr. Quant au paiement des réparations il fut assuré par un certain nombre de gages : bénéfices des chemins de fer et des usines du Reich, produit des impôts sur le tabac, l'alcool, le sucre, la bière et les transports.

L'adoption de ce plan mit fin à toutes les querelles internationales et permit à l'Allemagne de retrouver

sa stabilité politique en même temps que sa prospérité économique (avril 1924).

Les élections du 11 *mai* 1924.—L'opinion était mécontente et inquiète. Le Bloc National n'avait résolu ni la question des dettes interalliées, ni la question de la sécurité. Pour les réparations le plan Dawes n'apportait que de minces satisfactions et n'assurait pas les sommes nécessaires aux frais du relèvement des régions dévastées et au remboursement des dettes interalliées. Les contestations internationales des dernières années ayant aigri mutuellement les peuples, la France se sentait isolée. La monnaie s'avilissait par suite d'une offensive contre le franc ; le cours des rentes baissait ; le prix de la vie croissait et il avait fallu voter de nouveaux impôts. L'inquiétude gagnait les paysans. Les fonctionnaires s'indignaient contre les journaux gouvernementaux qui les dénonçaient comme les auteurs responsables de la cherté de la vie, alors qu'ils en étaient les principales victimes. En face du Bloc National se forma un Cartel des Gauches composé des radicaux dirigés par Herriot et des socialistes dirigés par Blum. Le Bloc National, dont le chef était toujours Millerand, réclamait la tolérance religieuse, la fermeté envers l'Allemagne, et le rétablissement des finances par la suppression d'un grand nombre de fonctionnaires en même temps que par la cession à l'industrie privée des monopoles d'État. Le Bloc des Gauches réclamait, à l'extérieur, la réconciliation des peuples par l'évacuation de la Ruhr, par le rétablissement des relations avec la Russie, par le renouvellement de l'Entente franco-anglaise et par le renforcement de la Société des Nations. A l'intérieur son programme

comportait l'augmentation des impôts directs pesant sur la fortune, et, s'il le fallait, un prélèvement sur le capital. Il demandait enfin une politique anticléricale : application des lois contre les congrégations, suppression de l'ambassade auprès du Vatican, introduction des lois scolaires françaises en Alsace-Lorraine.

Une loi de 1924 avait maintenu le mode de scrutin en vigueur mais ramenait le nombre des députés de 626 à 584 (un député par 75,000 habitants ou par fraction de 75,000, sans que le nombre des députés d'un département puisse jamais être inférieur à trois).

Dans la nouvelle Chambre les groupes se répartirent ainsi : Bloc National 199 députés. Cartel des Gauches 329. En dehors de ces deux groupements de partis on comptait à l'extrême gauche 26 communistes et à l'extrême droite 30 députés indépendants, surtout royalistes. A la Chambre " bleu horizon " succédait une Chambre " rouge."

Le gouvernement du Cartel des Gauches, 11 *avril* 1924–21 *juillet* 1926.

1. *Millerand exclu de la Présidence. Le Ministère Herriot.*—Pour affirmer sa victoire, le Cartel refusa d'entrer en relation avec le Président Millerand, sous prétexte qu'il avait outrepassé les droits que lui conférait la tradition républicaine. Obligé de démissionner par une grève des Ministres, Millerand fut remplacé par Doumergue, Président du Sénat (13 juin 1924).

Celui-ci appela au ministère Herriot, chef du parti radical. Le gouvernement du Cartel commençait. Mais quelle faiblesse ! En conséquence de leurs doctrines inconciliables l'alliance entre les radicaux et

les socialistes était précaire. Les socialistes, qui voulaient imposer leurs vues sans encourir la responsabilité des échecs possibles, refusèrent toute participation au pouvoir. On eut donc une série de ministères radicaux que le groupe socialiste soutint plus ou moins fidèlement par ses votes.

2. *La politique extérieure du Cartel.* (a) *Évacuation de la Ruhr.*—La politique extérieure du Cartel eut pour but d'établir dans le monde une paix véritable en réconciliant les peuples. A la conférence de Londres (juillet-août 1924) on décida de régler par arbitrage tous les conflits qui pouvaient surgir à propos de l'application du plan Dawes, et Herriot promit l'évacuation militaire de la Ruhr, qui eut lieu le 16 août 1925. Dès lors les politiques française et anglaise se retrouvaient en harmonie, en même temps que la haine entre la France et l'Allemagne commençait à s'apaiser. "L'acte de Londres, disait Herriot, est un début de la vraie paix."

(b) *Accords sur les dettes interalliées.*—Si l'Allemagne avait envers les alliés des dettes énormes à acquitter au titre des réparations, la France avait à régler des comptes avec l'Angleterre et les États-Unis. L'accord signé entre Caillaux et W. Churchill, le 12 juillet 1926, fixa la somme moyenne annuelle que la France devrait verser pendant soixante-deux ans à la Grande-Bretagne pour s'acquitter de sa dette. C'est d'après les mêmes principes que fut signé à Washington, le 29 avril 1926, l'accord Bérenger-Mellon qui fixait pour soixante-deux ans également les versements annuels moyens de la France. A Paris l'opinion manifestait son hostilité envers ce traité, car, en cas de défaillance allemande,

la France devrait payer à ses anciens alliés plus qu'elle ne recevrait de l'Allemagne, risquant ainsi de tomber dans un véritable servage économique. Mais le gouvernement, pour prouver son intention de s'acquitter dans la mesure de ses moyens, commença à effectuer les versements prévus par les accords de Londres et de Washington, sans attendre leur ratification par le Parlement.

Au point de vue de la sécurité future des peuples, Herriot ne réussit pas à faire adopter un plan d'arbitrage obligatoire entre les États, qu'auraient garanti des sanctions économiques et militaires prises automatiquement par tous les membres de la Société des Nations contre l'agresseur. Mais Briand, qui poursuivait par d'autres moyens la politique de réconciliation franco-allemande et de pacification européenne, réussit à faire signer les accords de Locarno.

(c) *Locarno* (16 *octobre* 1925). *Le désarmement de l'Allemagne.*—La conférence de Locarno fut une des plus importantes assemblées diplomatiques de l'histoire. Briand représentait la France, Sir A. Chamberlain l'Angleterre, le Dr Stresemann l'Allemagne, Scialoja l'Italie.

Un des actes fondamentaux de cette conférence fut la signature du Pacte Rhénan. Le Rhin était considéré comme la frontière militaire de l'Allemagne à l'occident. L'Allemagne, la France et la Belgique s'engageaient à ne plus avoir mutuellement recours à la guerre et à ne plus franchir en armes la zone rhénane démilitarisée par le traité de Versailles. L'Angleterre et l'Italie se portaient garantes de l'exécution de ce traité. Toutefois si la Pologne ou la Tchéco-Slovaquie, alliées de la

France, étaient attaquées, les troupes françaises avaient le droit de se porter à leur secours.

D'autre part l'Allemagne signait des traités d'arbitrage avec la Pologne et la Tchéco-Slovaquie et promettait d'entrer dans la Société des Nations, ce qui impliquait pour elle l'engagement de renoncer à toute agression militaire contre ses voisins. " Locarno, déclara Sir A. Chamberlain, est le début d'une ère d'apaisement. C'est une heure décisive pour la paix de l'Europe et du monde." Comme gage de leurs bonnes intentions les alliés évacuèrent la zone de Cologne le 30 janvier 1926, et le 7 septembre 1926 l'Allemagne entrait dans la Société des Nations. A la fin de cette même année 1926, l'Allemagne ayant exécuté les prescriptions de désarmement prévues par le traité de Versailles, le rappel des commissions militaires de contrôle interallié installées à Berlin fut décidé.

Enfin le 10 juin 1926 Briand signait avec la Roumanie un pacte d'amitié semblable à ceux qui avaient été signés au temps du Bloc National avec la Pologne et la Tchéco-Slovaquie pour le maintien du statu quo européen. Le plan Dawes avait réglé la question des réparations, les accords de Locarno assuraient, aussi bien qu'on pouvait l'espérer, la sécurité française. Les accords de Londres et de Washington mettaient un terme à l'irritant problème des dettes interalliées. Les difficultés léguées par la guerre se réglaient ainsi peu à peu, et ces succès auraient pu assurer au Cartel une longue domination sans les maladresses de sa politique intérieure et surtout de sa politique financière.

3. *La politique intérieure du Cartel.*—Aux emprunts et aux émissions de billets gagés qu'avait

effectués le Bloc National s'ajoutèrent ceux du nouveau gouvernement. D'énormes échéances maladroitement accumulées au cours de l'année 1926 rendaient la situation financière tragique. Pour comble de malheur il s'y ajouta le fardeau de deux guerres coloniales : soulèvement des Riffains au Maroc et des Druses en Syrie, qu'encourageaient également les communistes de tous pays.

Herriot, pour faire face à certains payements, autorisa l'impression secrète de billets de banque, ce qui provoqua, le 11 avril 1925, la chute de son ministère. Dès lors les gouvernements cartellistes se succédèrent rapidement, obligés à démissionner presque aussitôt après leur formation. Du 11 avril 1925 au 21 juillet 1926 on vit passer deux ministères Painlevé, trois ministères Briand, un ministère Herriot et sept ministres des finances. On parlait de suspendre le remboursement des bons du Trésor, d'amputer les coupons de rente et les billets de banque d'une partie de leur valeur, d'opérer un vaste prélèvement sur le capital, de fixer par une stabilisation légale de la monnaie la dépréciation que subissait alors le franc, consacrant ainsi la ruine des porteurs d'emprunts d'État et de titres à revenus fixes. Pour faire aboutir certains de ces plans, Caillaux, ministre des finances, réclamait une sorte de dictature. Alors en juillet 1926, les capitalistes exportèrent leurs capitaux par milliards et les petites gens assiégèrent les caisses d'épargne pour se faire rembourser leurs dépôts. La livre sterling monta à 250 francs et le dollar à 50 francs. Le franc avait donc perdu 90 pour cent de sa valeur-or.

Les cartellistes et l'ancien Bloc National semblaient divisés par des haines implacables ; les membres du Parlement en venaient aux mains au cours des séances, tandis que des milliers de personnes huaient les députés devant le Palais Bourbon. Le 21 juillet 1926, quand Herriot abandonna pour la deuxième fois le gouvernement, il restait soixante millions dans les caisses du trésor et la Banque de France annonçait la suspension probable de ses payements pour le lendemain. C'était la catastrophe.

Le gouvernement d'Union Nationale. Relèvement financier. Retour au scrutin d'arrondissement.—Alors se produisit une fois de plus un de ces redressements soudains qui caractérisent la vie politique française. Devant la grandeur du péril financier l'union nationale se refit sans effort. Le Président de la République des jours dramatiques de la guerre, Raymond Poincaré, reçut la mission de former un gouvernement ; cinq anciens présidents du Conseil, Bloc National et Cartel, se groupèrent sous sa direction. Les socialistes, qui refusèrent de participer au gouvernement pour des questions de doctrine, promirent de n'entraver en rien la politique de relèvement financier du nouveau gouvernement. C'était l'oubli des querelles passées et l'union des efforts pour un meilleur avenir.

En six mois la situation fut complètement rétablie. L'arrivée au pouvoir d'un ministère d'union nationale rassura les épargnants qui, ne redoutant plus la banqueroute et l'expropriation, cessèrent de demander des remboursements. Le gouvernement mit fin à toute émission nouvelle de billets comme à tout nouvel emprunt. Des milliards d'impôts supplémentaires

rétablirent l'équilibre du budget. Une caisse d'amortissement de la dette, pourvue de fonds importants, et principalement du revenu du monopole des tabacs, fut fondée, et l'indépendance de sa gestion fut solennellement garantie par une loi constitutionnelle de l'État votée par la Chambre et le Sénat réunis en congrès à Versailles. Sans toucher aux principes de l'organisation administrative, Poincaré supprima des rouages peu utiles, comme certaines sous-préfectures et certains tribunaux de première instance, et réduisit par milliers les emplois d'officiers de terre et de mer. Il réalisa ainsi d'appréciables économies. Pour réduire la paperasserie administrative et remédier à certains abus de la centralisation, les préfets, les sous-préfets, les conseils généraux et les conseils municipaux reçurent quelques parcelles d'indépendance.

A la fin de l'année 1926, la confiance dans l'avenir financier du pays était si bien revenue, que l'État avait pu acheter pour plusieurs milliards de francs de devises étrangères grâce auxquelles il réglait les échéances de ses dettes extérieures et brisait les manœuvres spéculatives contre la monnaie nationale. Le cours de la livre tombait de 250 à 124 francs, celui du dollar de 50 à 25 francs, et s'ils ne tombaient pas davantage c'était par la volonté du gouvernement lui-même qui craignait, par une amélioration trop brusque des changes, de provoquer une crise industrielle et commerciale en même temps qu'une crise de chômage.

En juillet 1927, une nouvelle loi électorale a abrogé celle de 1919 et a substitué, une fois de plus, le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste.

Le nombre des députés est fixé à 612 dont 19 députés

coloniaux. Il peut y avoir deux tours de scrutin. Est élu au premier tour le candidat qui a obtenu la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié des suffrages exprimés plus un, mais à la condition que cette majorité corresponde au moins au quart des électeurs inscrits. Si aucun candidat n'obtient le nombre de voix nécessaire, il doit y avoir, le dimanche suivant la promulgation du premier scrutin, un scrutin de ballottage. Est élu cette fois le candidat qui obtient la majorité relative, c'est-à-dire le plus grand nombre de voix. S'il y a égalité de suffrages entre deux candidats, le plus âgé l'emporte.

Bien qu'il y ait eu des députés " arrondissementiers " dans tous les partis, la réforme a été surtout l'œuvre des radicaux, des radicaux-socialistes et des socialistes, qui espèrent, en s'alliant, obtenir la majorité dans la plupart des circonscriptions.

Cette loi est loin d'être sans défauts. En vertu même de son principe, d'importantes minorités ne seront pas représentées à la Chambre. Malgré tout, elle n'a pas été mal accueillie par l'opinion publique qui n'avait jamais bien compris le mécanisme de la loi de 1919.

En politique extérieure Poincaré continua, avec la collaboration de Briand, la politique de paix et de réconciliation internationale inaugurée par Herriot.

Ainsi en quelques mois un rétablissement qui avait semblé impossible se réalisa et le pays retrouva, une fois de plus, son équilibre et sa force pour collaborer avec les autres peuples pacifiques au rétablissement de la prospérité européenne.

INDEX

A

Abandon de la terre, 135
Abbayes, 207
Abbesse de Guérande, L', 210 *n.*
Abd-el-Kader, 252
Aboukir, bataille d', 44
Abus de pouvoir, 169
Académiciens : recrutement des, 191; — et le parti girondin, 190
Académie : des Beaux Arts, 190; des Inscriptions et Belles-Lettres, 190; des Sciences, 190; des Sciences morales et politiques, 190; de Médecine, 190 *n.*; des Inscriptions et Médailles (fondation), 189; de Peinture et de Sculpture, 189; d'Architecture, 189
Académie : division administrative universitaire, 179; recteur, 179, 188; Conseil académique, 179; inspecteur d', 179
Académie française : fondation, 189; composition, 191; rôle, 189
Académies : membres titulaires, 191; libres, 191; associés étrangers, 191; correspondants, 191; royales, 189; — et enseignement, 193
Accord naval, 302
Accroissement de la population, 15
Acte additionnel, 59
Action française, L', journal quotidien, 279
Action libérale, 279
Administration : le Roi et l', 17; — coloniale, méthodes d', 257; exemples, 259; — des protectorats, 258; exemple, 261; — préfectorale, 166, 169; — communale, 169
Aéroplane, 203, 205
Affaire Dreyfus, 106, 110, 185, 217
Affaires civiles, 174
Affaires Étrangères, et la Tunisie, Ministère des, 257
Affection familiale, 146, 147
Affre, Mgr, 78
Afrique, 148; équatoriale, 251, 257; du Nord, 250, 262; — dans la littérature, l', 198
Agadir, 111
Agents de police, 170
Agrégés de médecine, de droit, 182
Agriculture : mesures spéciales à l', 270; chambre d', 271
Aisance, 147, 171
Aisne, bataille de l', 119; offensive de l', 123
Albert, chef du parti ouvrier, 76; exilé, 78
Albert Ier, 112
Alger, prise d', 67, 249
Algérie, 238, 249, 250, 257, 259; "délégations financières" en, 260; déportation en, 78, 81; occupation militaire de l', 252

Algésiras, Conférence d', 110
Allemagne, 90, 91, 101; mobilisation, 116; insurrection, 56, 124; — et la Triplice, 109; — et les dommages de guerre, 276; — et la Société des Nations, 310; — vers 1900, 109; — campagne d', 57; Confédération de l' — du Nord, 88
Allemands, 203, 265
Alliances: franco-russe, 106; Triple Alliance, 91, 101, 215; Sainte-Alliance, 60; défensives, 302
Alliés en 1815, 237
Alsace, 94, 96, 250; persécutions en, 113
Alsace-Lorraine, 112, 114, 269, 275, 286, 298, 307; restitution de l', 124, 157
Alsaciens, 13
Ambassade au Vatican, 218, 220
Amende, 173
Amérique et traité de Versailles, 125 (*voir aussi* États-Unis)
Ameublement, 202, 203
Amiens: traité d', 48; paix d', 50; bataille d', 246
Amnistie des condamnés politiques, 87
Ampère, 204
Anarchie, 25, 43, 166, 172; — et régimes libéraux, 222
Ancien régime: et les classes sociales, 127; — et l'Église, 207; — et la famille, 139; — et la Justice, 173
Anciens, Conseil des, 41, 42, 44
Angleterre: lutte contre, 43; Louis-Philippe en, 75; l' — et la Triple-Entente, 109 (*voir aussi* Grande-Bretagne)
Annam, conquête de l', 251
Annamites, 255
Annonces, réclame par, 226
Anticléricalisme, 102
Antimilitaristes, 110
Anvers, occupation d', 53, 72
Application des lois, 168
Applications pratiques des découvertes, 205
Arabes, 260
Arc de Triomphe, 74, 199
Archéologie, 196
Architecture, 199; Académie d', 189; prix de Rome pour l', 193; influence grecque, romaine, italienne sur l', 199
Archives, création des, 40, 178
Arcole, bataille d', 43
Ardennes, Massif des, 124
Arlésienne L', 202
Armée, 153; active, 240; coloniale, 171; sous Louis XVI, 232; révolutionnaire, 233; de Napoléon Ier, 235; de métier, 232, 237; organisation de l', 239; recrutement de l', 232; recrutement de l', de 1871 à 1914, 238; — et droits politiques, 151; armées alliées, 123
Armée et Marine, 230
Armée impériale 1870, destruction de l', 92
Armement, 163, 243
Armistice (1871), 96; (1918), 154
Arras, bataille d', 119
Arrêtés préfectoraux, 168
Arrondissement, 167, 169; chef-lieu d', 174
Art: français, 167; parisien, 167; japonais (influence), 203; musical contemporain, 202; " art moderne," 203
Articles de luxe, 272
Articles organiques, 211
Artillerie, 241
Artistes, 199; industriels, 202; premiers, 12
Artois: comte d', 26, 64, 66; offensives d', 123
Arts, 199; — mineurs, 202

Arts et Métiers, Conservatoire des, 178; écoles d', 272
Asquith, 111
Assemblée législative, 24, 27, 30, 31, 32, 80, 128, 209
Assemblée Nationale Constituante, 21, 78, 97, 156, 165, 216, 221
Assermentés, prêtres, 208
Assignats, 25, 276
Assistance publique, 171
Association, liberté d', 222
Associations: cultuelles, 218, 219; d'utilité publique, 224; lois sur les, 223
Ateliers nationaux, 77, 78
Atlas, caïds du Grand, 254
Attaque et défense, procédés d' (dans la guerre, 1914–18), 243
Attentats anarchistes, 71, 106, 227
Attributions du Parlement, 159
Auerstädt, bataille d', 54
Augier, 198
Aurelles de Paladine, d', 95
Austerlitz, bataille d', 53
Australie, 261
Automobile, 206
Autonomie: financière et administrative des Universités, 186; — de l'Alsace-Lorraine, 114
Autorité: du Président de la République, 152, 154, 161; du Parlement, 152; des ministres, 156; du gouvernement, 169; de l'État sur les fonctionnaires, 171
Autorité morale du pape, 213
Autorité: paternelle, 140; diminution de l', 143, 144, 148; maritale, 140, 145
Autriche, 88, 91, 124, 215; empereur d', 56; guerre avec l', 28, 55; paix avec l', 48; assassinat de l'archiduc d', 115; mobilisation en, 116; — et la Triplice, 109
Auxiliaires de la Justice, 176
Avancement des fonctionnaires, 171
Aviation, 206
Avions, 243
Avocats, 176; avocat général, 175
Avoués, 176

B

Babœuf, 42; mort de, 128
Baccalauréat, 181, 186
Bagarres dans Paris et l'Ouest, 217
Bailen, capitulation de, 55
Bailly, 21, 22
Bakounine, 283 *n.*
Bâle, traité de, 41
Balfour, Rt. Hon. A. J., 191
Balkans, 112
Ballon, premier, 205; captif, 243
Balzac, 74, 194, 197
Banlieue, 167
Banque de France, 265; fondation, 49
Banqueroute, 176
Banques avant la guerre, 84, 167, 273
Banquiers, 130
Barbès, exil de, 78
Barras, 40, 42, 43, 47
Barrès, 198, 279, 285
Barthélemy, 41
Bartholomé, 201
Barthou, 112, 281
Barye, 202
Bassano, bataille de, 43
Bastien-Lepage, 201
Bastille: prise de la, 22; destruction, 222; place de la, 68, 69
Bataille de Foch, 124
Batailles d'autrefois, 235
Baudin, 81
Bautzen, bataille de, 57

Bavière, invasion de la, 53, 54
Bazaine, 92, 95, 238
Beaux-Arts, Académie des, 190, 194
Beethoven, 202
Belfort, 96, 240; défense de, 95
Belgique, 89, 112, 117; occupation de la, 41; indépendance de la, 72; neutralité, 72; déclaration de guerre à la, 116; alliance avec la, 302
Bell, Graham, 204
Bénédetti, 91
Bénédicité, Le, 139
Bénédictins, éditions des, 192
Berbères, 260
Bérenger-Mellon, accord, 308
Bérésina, passage de la, 57
Bergson, 205
Berlin, 54
Berlioz, 202
Bernadotte, 56
Bernard, Claude, 204, 205
Berri, duc de, 66; duchesse de, 71
Berryer, 79
Berthelot, 204
Berthier, 236
Besnard, Albert, 201
Bethmann-Holweg, 111, 117 *n.*
Bey de Tunis, 253, 261
Bibliothèque Nationale, 199; création, 40, 178
Bien-Être, Le, journal, 226
Bien-être, 147, 171
Biens nationaux, 49, 65, 128, 129, 182, 207; vente des, 25
Biens d'Église, 25, 211, 219
Biens des corporations enseignantes, 178
Bijouterie, 203
Billaud, 39
Billets de banque: émission, 25; garantie, 265
Biologie, 204
Biron, 234
Bismarck, 88, 90, 94, 97, 101
Bizet, 202
Blanc, Louis, 74, 76, 78
Blaye, château de, 71
Blériot, 205
" Bleus " républicains, 35
Bloc: conservateur, 132; de gauche, 217; national, 285, 301, 302, 303; radical-socialiste, 107
Blocus: continental, 54; — de l'Allemagne, 121
Blücher, 59
Blum, 306
Bolchevistes, 122, 126, 283
Bonaparte, 163, 166, 172; — et les fonctionnaires, 171; — et la justice, 174; — et l'Église, 210 (*voir aussi* Napoléon Ier)
Bonaparte: Joseph, 54, 55; Jérome, 54; Louis, 54; Lucien, 44; Pierre, 90
Bonaparte, Louis-Napoléon, 79
Bonapartistes, 97, 105, 161, 279
Bonnington, 200
" Bonshommes," 247
Bordeaux, insurrection à, 36; Gouvernement à, 95, 98; foire de, 270
Borny, bataille de, 92
Boucher, 139
Boucher de Perthes, 204
Bougies, 205
Boulanger, général, 105, 279
Boulogne, 53; bois de, 84
Bourbaki, 95, 96
Bourbons, 129; retour des, 59; prince de Bourbon, 12
Bourgeois, Léon, 281
Bourgeois, 127, 129, 182; grands, petits, 130, 133; gouvernement des, 70
Bourgeoisie, 19, 300; rurale, 133,; haute, petite, 137; moyenne, 300; — jusque vers 1860, 129; — et l'instruction, 132
Bourget, Le, 95

Bourmont, 67
Bourses: de commerce, 272; — d'études, 187
Bourseul, 204
Branly, 204
" Bras séculier," 210
Brazza, Savorgnan de, 255
Brême, annexion de, 55
Brest-Litowsk, 122
Bretagne, 210 *n*,
Bretons, 13
Brevets d'enseignement, 181
Briand, 108, 121, 302, 309; — et l'Église, 218
Brieux, 198
Brissot, 27
Brune, assassinat du maréchal, 64
Brunswick, manifeste de, 29
Bruxelles, 105, 241
Budget: annuel, 160, 264; normal, exceptionnel, 266; des écoles sous l'Empire, 179; local, 168; communal, 170, 265; départemental, 169, 265; — d'arrondissement, 169; — de l'État, 265; — des Universités, 186; — en 1913, 264; — en 1921, 266
Bulgares, 112
Bulgarie, 117, 124, 274
Bulles papales, publication des, 207
Bureaux, 18, 168
Buttes-Chaumont, 84
Buzenval, bataille de, 96

C

Cabrinovic, 115
Cachin, 284
Cadets de famille, 141
Cadix, prise de, 67
Cadoudal, 50
Cadres administratifs, 179
Caen, insurrection de, 36
Caïds, 254, 261
Caillaux, 111, 122, 281; accord — Churchill, 308
Caillaux, Mme, 115
Caisses de retraite, 144
Calmette, 115
Cambodge, 249, 250
Cambon, 39
Cameroun, 251
Campagne: de France, 57; d'Allemagne, 57, 236; d'Égypte, 44; d'Italie, 43; de Russie, 57, 236
Campo-Formio, traité de, 43; paix de, 48
Canada, 258 *n*.
Cannes, conférence de, 302
Canon, supériorité du, 238
Canton, 167 *n*., 211; chef-lieu de, 174
Cap, Colonie du, 48
Capétiens, 13, 164
Capitalisme, 136
Capitalistes, 132
" Capitulards," 98
Capitulation du 11 novembre, 245
Caporetto, 122
Capucines, collision sur le boulevard des, 75
Caractère français, 14
Caractère monarchique de la Constitution de 1875, 152
Carbonari, 85
Carmen, 202
Carnot, 36, 39, 236; exil de, 192; — et l'Institut, 190; — et l'armée, 233
Carnot, Sadi, 106, 154; assassinat de, 227
Carpeaux, 201
Carrel, 226
Carrière, 201
Carrières civiles et militaires, 171
Cartel des Gauches, gouvernement du, 307 (*voir* 306); politique intérieure du, 310
Caserio, 106
Cassation, Cour de, 175

Castiglione, bataille de, 43
Catholicisme, 207 ; popularité du, 210
Catholiques, 97, 102
Cavaignac, 68, 78, 80; arrestation de, 81
Cavantou, 205
Cavour, 85
Cénacles, 194
Censure, 51
Centimes additionnels, 267
Cent-Jours, 59
Centrale, École, 272
Centralisation, 25, 165, 169, 172; achèvement de la, 166; — intellectuelle, 189, 190; — administrative, 168, 190
Ceylan, 48
Cézanne, 200
Châlons, 92, 93
Chambaa, tribu des, 257
Chamberlain, Sir Austen, 309
Chambord, comte de, 69, 80, 99
Chambre: de commerce, 272; d'agriculture, 271
Chambre des Députés, 66, 100, 152, 167; composition, 284; dissolution, 153
Chambre des Pairs, 65; dissolution par Charles X, 67
Chambre Haute aristocratique, 156
Champagne: envahissement de la, 30; offensive de, 123, 246; vignerons de, 172
Champ de Mars, 26, 38
Champeaubert, bataille de, 58
Champigny, 95
Champollion, 204
Change, 126, 265, 275
Chanzy, 96
Charbonnages du Nord, 274
Charbonnerie, La, 65
Char d'assaut, 120, 243
Chardin, 139
Charlemagne, 213
Charleroi, défaite de, 118, 240, 241, 246
Charles X, 66, 129; — et la loi du sacrilège, 215; fuite en Angleterre de, 70
Charges administratives, 171
Charte, La, 65, 237; suppression de, 67
Chasse, droit de, 19
Chateaubriand, 14, 46, 61, 67, 197
Château-Thierry, offensive de, 123
Châtiments, 173; des prêtres réfractaires, 209
Chaudière tubulaire, invention de la, 206
Chaumette, 209
Chef de la Magistrature, 175
Chef-lieu de département, 168
Chemin des Dames, 123, 244
Chemins de fer aux colonies, 262
Chénier, 39
Cherté de la vie, 149
Chevreul, 205
Chimie, 204, 195
Chine, expédition de, 85, 215
Chinois, 255
Chirurgie, 195, 204
Chômage, 132; secours de, 136
Chopin, 202
" Chouans," 35
Churchill, Winston, 308
Cinématographe, invention du, 205
Cinq-Cents, Conseil des, 41, 42, 44
Cintra, capitulation de, 55
Circonscription, 157
Circonstances atténuantes, 177
Cirey, invasion allemande de, 116
Civilisation, 192
Classe moyenne, 128
Classes: sociales, 127; nivellement des, 137; équilibre des, 300
Classicisme, 199
Classiques, peintres, 200

Clemenceau, 103, 110, 111, 119, 121, 122, 124, 126, 154, 155, 162, 163, 281; — et la politique coloniale, 251, 302
Clergé, 18, 25, 108, 127, 182, 207; biens du, 25; traitement du, 207; choix des membres du, 208, 211; — et l'enseignement en 1850, 183; — ultramontin, 212; — et lettres d'obédience, 181, 184; constitution civile du, 207
Cléricalisme, 216
Climat de la France, 9
Clubs, 223
Coalition, 34, 44, 53; — contre Louis-Philippe, 73
Coblentz, les émigrés à, 27
Cochinchine, 249, 250
Code Civil, 1804, 127, 129, 142, 177; — et la législation familiale, 144; Code Napoléon ou —, 49
Code de justice militaire, 234; sévérité du, 177
Code pénal et réunion ou association, 223
Coignet, 236
Colbert: — et l'Académie, 190; — et l'Académie des Inscriptions et Médailles, 189; — et la Villa Médicis, 193
Collège de France, 187
Collège électoral, 156
Collèges des jésuites, fermeture des, 185
Collèges et principaux, 180
Cologne, zone de, 310
Colonies, 249; Ministère et administration des, 257; — de peuplement et d'exploitation, 262; — et complications internationales, 251
Colonne Vendôme, 199
Combat, méthodes de, 242
Combes: ministère, 110, 185; — et les congrégations, 217; — et le Vatican, 218
Comices agricoles, 271
Comité de la Rue de Poitiers, 79
Comités secrets, 162
Commandement de l'armée, 1871–1914, 238
Commerçants, 130
Commerce: traité de, 86; Chambre de, 272; office du — extérieur, 269
Commissaire de Police, 170; — et Ministère public, 175
Commissaires-priseurs, 176
Commissions: de la Chambre, 162; d'enquête, 160; — discutant les projets de loi, 160
Communards, 99
Communauté de biens, 143
Commune, La, 98, 164
Commune, 166, 167; — et les écoles, 179
Communications, facilité des, 133, 148
Communisme, 128
Communistes, 282
Complications internationales et colonies, 251
Complots monarchistes, 217
Comptes, Cour des, 99, 264
Comptoir des Indes, 249
Comte, Auguste, 194, 205
Concile: de 1811, 214; du Vatican, 216; réunion des conciles, 207
Concordat, 49, 218; dénonciation du, 108; — de 1801, 211
Concours, 171, 172, 180, 230, 232
Condamnations infamantes, 151
Condé, Prince de, 27
Condorcet, 27
Confédération de l'Allemagne du Nord, 88
Confédération Générale du Travail ou C.G.T., 136, 224, 283
Conférence internationale de Londres, 72

Confiscation des biens d'Église, 218
Confort, 147, 171
" Congrégation, La," 64
Congrégations, les, 211; — autorisées et non autorisées, 214; — enseignantes, 179; — et l'interdiction d'enseigner, 185; — religieuses, 104, 106, 108, 217; — et la liberté d'association, 225; richesse des, 217
Congrès: de Vienne, 60; de Versailles, 152
Congo: exploration du, 251; occupation du, 104; cession de territoires au, 111
Conscription, 52, 58, 90, 213
Conseil: des Anciens, 41, 44, 157; des Cinq-Cents, 41, 42, 44; des prud'hommes, 132, 176
Conseil d'État, 47, 83, 176; — et l'Église, 211
Conseil de guerre, tribunal militaire, 176
Conseil des Ministres, Président du, 155
Conseil Supérieur: de la Guerre, 240; de l'Université, 179, 183, 188
Conseillers municipaux: de Paris, 170; de provinces, 156
Conseils de l'Université, ou académiques, 179, 183, 186; — et le clergé, 183, 184
Conseils (et conseillers) généraux et d'arrondissement, 156, 169; de préfecture, 169
Consentement des parents au mariage des enfants, 143
Conservatoire: de Musique, 178; des Arts et Métiers, 178
Constable, 200
Constantin, roi de Grèce, 213
Constantinople, 252
Constituante, la, 25, 128, 166, 208; réformes de, 173; — et les impôts, 267
Constitution: de 1791, 24; consulaire, 47; de 1848, 78; de 1852, 83; de 1875, 151 *à* 163; révision de la, 152, 160
Constitution civile du clergé, 207
Constitutionnel, Le, journal, 226
Constitutionnels, prêtres, 208
Consulat, 222
Contestations entre: ouvriers et patrons, 176; État et particuliers, 176; commerçants, 176
Contrats et mutations, 176
Contrats de travail, 177
Contributions, 25; directes et indirectes, 267
Contrôle de l'État sur l'enseignement libre, 183
Contrôleurs civils, 261
Convention, la, 30, 32, 33, 36, 39, 166; œuvre intérieure et politique extérieure de la, 40; — et l'Académie, 190; — et l'enseignement, 181; — et l'Institut, 196; — et la Science, 178; — et les prêtres réfractaires, 209
Corday, Charlotte, 36
Cordeliers, 27, 27 *n.*, 32
Corot, 194, 200
Corporations, 19, 127; — enseignantes, 178
Corps législatif, 47, 83
Correspondants des Académies, 191
Corruption électorale, 157
Costumes, 138
Côtes, défense des, 231
Cottet, 201
Coulmiers, 95
Coup d'État: du 18 brumaire, 44; du 2 décembre 1851, 81, 89
Cour: de Cassation, 175; d'Appel, 175; d'Assises, 175, 227; des Comptes, 264; incendie de la Cour des Comptes, 99

Cour et courtisans, 18
Cour impériale, La, 51
Courbet, 194, 200
Cours: publics spéciaux, 186; techniques, 187; secondaires, 185; gratuits, 187
Couthon, 36
Créoles, persécution des, 259
Crépuscule des Dieux, Le, 202
Crimée, guerre de, 84, 215, 238
Crimes, jugement des, 174
Crise: boulangiste, 104, 217; de main-d'œuvre agricole, 134; viticole, 260; financière, 297, 312
Crises ministérielles, 155
Cristaux, 202
Critiques contre: l'Institut, 193; l'Académie des Beaux-Arts, 194
Croix, La, journal, 280
Cultes non-catholiques, 212
Culture: classique, moderne, mixte, 186; générale, 192
Cuno, 304
Curel, François de, 198
Curés inamovibles, 211
Curie, M. et Mme, 204
Custine, 234
Cuvier, 204

D

Daguerre, 205
Dahomey, occupation du, 106
Daily Telegraph, 111
Dakar à St-Louis, chemin de fer de, 262
Dalton, 203
Damas, prise de, 124
Damnation de Faust, La, 202
Danemark, roi de, 56; royaume de, 88
Danger national, 10, 230, 239
Dante, 200
Danton, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 39, 40
Darboy, Mgr, 99
Darwin, 203, 204
Daubigny, 200
Daudet: Alphonse, 194, 198; Léon, 278
Daum, 203
Daunou et l'Institut, 190
David, 194, 199; exil de, 192
Davy, 203
Dawes, 305
Debussy, 195, 202
Decamps, 200
Decazes, 66
Décès, 170
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 24, 127, 222
Découvertes, applications pratiques des, 205
Décret, 155
Défaitisme, 119
Défense Nationale, Gouvernement de la, 94
Défense des côtes, 231
Degas, 200
Delacroix, 200
Delcassé, 109, 110
" Délégations financières " en Algérie, 260
Délits, jugements des, 174
" Demi-solde," 65
Démission des ministres, 155
Démocratie, 102, 137, 151; éducation politique de la, 227
Demoiselle Élue, La, 195
Départements: division de la France en, 25, 165; administration des, 166; chef-lieu des, 175
Dépêche de Toulouse, La, journal quotidien, 282
Dépenses de l'État, 264
Déportation, 84
Députés, 20, 24; Chambre des, 66; élection des, 157; traitement des, 160; droit d'interpellations des, 155
Députés protestataires, 97, 113
Déroulède, 105, 107, 279; complot de, 217

Désarmement de l'Allemagne, 309
Désastres orientaux, 119
Deschanel, 126, 281, 301
Desmoulins, 28
Despotisme: impérial, 51; de Napoléon III, 83; paternel, 140; marital, 140, 142
Desservants, 211
Dette intérieure et extérieure, 265
Dettes d'après guerre, 265; interalliées, 308
Deux-Décembre, 1851, 81
Dévastations en pays envahis, 274
Diaz, 200
Dictature socialiste, 77
Dîme, 18, 127
Diocèses, organisation des, 211
Diplômes: baccalauréat, licence, doctorat, 181; d'études secondaires, 186; — et certificats pour étrangers, 186
Directoire, 41, 166, 276; — et l'Église, 210
Disette, 178
Divorce, 142, 144
Dix-huit brumaire, 44, 50
Doctorat, 181, 182
Doctrine: gallicane, 216; philosophique du XVIII[e] siècle, 208
Doctrines militaires en 1870, 238
Dogme de l'infaillibilité pontificale, 216
Domaine royal (formation), 13
Domaines du clergé, 207
Domestiques, 130
Dommages de guerre, 265, 276
Donatello, 202
Dot, 145
Douanes, 267
Doumergue, 307
" Douzième provisoire," 264
Doyen, choix du, 186
Drapeau tricolore, 22
Dreyfus, affaire, 106, 110, 185, 217
Droit: d'enseigner, 217; de révocation des instituteurs, 183; de véto, 24; d'interpellation, 88, 155; de critique, 227; de grève, 132, 136, 222; de syndicat, 136; à l'insurrection, 222
Droit: romain, 173; coutumier, 173; de Haute et Basse Justice 173; d'aînesse, 141, 144; de donation entre époux, 144; enseignement du, 181; faculté de, 186
Droite, groupe de la, 285
Droits: constitutionnels du Président, 153, 162; judiciaires du Parlement, 160; féodaux, 127, 207
Droits: de successions, mutations, etc., 268, 269; sur alcool, sel, sucre, etc., 268
Droits électoraux: de la femme, 144, 145; de l'armée active, 151; des indigènes, 261; en Algérie, 260
Druses, soulèvement des, 311
Duchêne, général, 255
Duchés, guerre des, 88
Duguesclin, 247
Dumas, fils, 198, 199
Dumouriez, 28, 31, 36
Dupré, 200
Dupuy de Lôme et les cuirassés, 231
Duruy, 183

E

Ecclésiastiques et l'enseignement, 178
Échanges d'enfants, 148
Écho de Paris, L', 279
Eckmühl, bataille d', 55
École: neutre, 185; unique, 187
École romantique, 197
Écoles: Normale Supérieure, 181; des Chartes, 187;

Supérieure de Guerre, 240; Supérieure de la Marine, 231; Militaire, 187; Centrale, 272; Saint-Cyr, 232; Polytechnique, 187, 232, 272; Saint-Maixent, 232; Arts et Métiers, 272; Navale, 230; des élèves officiers de Brest, 231; des élèves mécaniciens, 231
Écoles commerciales, industrielles, agricoles, 187; techniques d'apprentissage, 272; normales d'instituteurs, 185; primaires, 129, 185; primaires libres, 187; primaires et secondaires, 186; primaires supérieures, 185, 188; de filles (création), 183; au Maroc, 262
Économie, 145
Écrivains romantiques, 197
Edison, 203
Édition: des Académies Royales du XVIII^e siècle, 192; de l'Académie des Sciences et Inscriptions, 192; des Bénédictins, 192
Edouard VII, 109
Éducation: classique, résultats de l', 180; politique de la démocratie, 229
Égalité, 221; principes d', 127; — civile et politique des sexes, 149
Église: nationale, 208; influence grandissante de l', de 1815 à 1875, 214, 215; situation actuelle de l', 219; tribunaux d', 173; — et surveillance des établissements scolaires, 183; — et le Bloc National, 302
Église et État: rapports, 207 *et suiv.*; avant 1789, 207; séparation, 104, 210, 218; autorité de l'Église sur l'État, 216; lutte entre, 217; rupture entre, 207
Églises: ventes des, 209; entretien, 219; byzantines, gothiques, romanes, 199
Égypte, 48, 106, 251; campagne d', 44; droits de l'Angleterre sur l', 109
Égyptologie, 204
Eiffel, tour, 105; utilité de la tour Eiffel, 199
Elbe, Napoléon à l'île d', 58, 59
Électeurs, 130, 151; non-électeurs, 151; indigènes, 261; sénatoriaux, 156
Élection: des conseillers municipaux, 169; du maire, 170; des députés, 158–9; des sénateurs, 156; du Président de la République, 160; du Sénat 160; de la Chambre, 160
Élections, 83, 168; de 1848, 78; de 1869, 90; de 1876, 102; de 1919, 277, 285, 286; de 1924, 306
Élections au scrutin de liste, exemple, 158, 159
Élections: des Académiciens, 191; du Doyen, 186; des juges, 174; des membres du clergé, 208
Électorat et éligibilité des femmes, 145
Électro-magnétisme, 204
Embarquement pour Cythère, L', 139
Émeutes, 178; de 1848, 77; en Champagne et Languedoc, 172; ouvrières de Paris et Lyon, 132
Émigration: des nobles, 26; d'Académiciens, 190; — alsacienne, 113
Émigrés, 129; à Quiberon, 40; retour des, 59; prétentions des, 59; milliard des, 66
Empire colonial: en 1815, 249, 250; expansion, 249, 250; utilité de l', 262

Empire, Premier, 46 *et suiv.*, 50
Empire, Second, 82 *et suiv.*; — libéral, 86; — parlementaire, 89; chute, 93
Empire turc, démembrement de l', 262, 263
Employés, 136
Employeurs et employés, querelles entre, 176
Emprunts, 265
Ems, rencontre et dépêche d', 91, 92
Enchères publiques, vente aux, 176
Enfants, devoirs des, 144; autorité du père sur les, 140; inégalités entre les, 141
Engins de guerre, 120
Enghien, éxecution du Duc d', 50, 53
" Enragés," parti des, 37
Enseignement: sous la Révolution, 178; primaire, 178, 179, 182, 184; secondaire, 180; supérieur, 181, 186; moderne, 183; technique, 185; religieux, 185; de la théologie, 181; monopole, 179, 181; liberté d', 182, 183, 222; recrutement du personnel de l', 182; — et J. Ferry, 184; — et Académies, 193; — et la guerre, 187
Entente: cordiale, 109, 281; rupture, 304; franco-anglaise, 110; la Triple —, 109
" Épices," 174
Équilibre européen, 305
Erudition, 204
Espagne, 91; soulèvement de l', 55; roi d', 56, 67
Espagnols, contre la France, 36
Esprit: national, 13; démocratique, 137; libéral, 188; inventif, 206; — public en France, 119; — d' indépendance des associations catholiques, 218
Essling, bataille d', 55
Esterhazy, 107
Établissements libres d'enseignement, 183, 184
État: séparation de l'Église et de l', 104, 207, 210, 216–18 (*voir* Église); autorité de l', 171
État civil, registres de l', 170
État de siège, 162
État-major, 240
État-patron, 280
État politique avant la Révolution, 17
État social: avant la Révolution, 18; depuis Napoléon III, 132; — et moral après la guerre, 299
États généraux: réunion des, 20; au moyen âge, 221
États-Unis, 117, 203, 277, 302 (*voir* Amérique)
Être Suprême, culte de l', 38, 209
Étudiants étrangers, 186
Eugénie, impératrice, 82, 91; — et la guerre, 90, 93; fuite de l', 93
Évêchés, 207
Événements politiques de 1920 à 1926, les principaux, 301
Évêques, choix des, 207
Évolution, théorie de l', 204
Examen, 171
Expansion coloniale de 1830 à 1880, 249
Expéditions militaires de Napoléon III, 85
Exportations, 270, 275
Expositions, 269; régionales, 271; particulières, 194; de mobilier, 203; universelles, 84; de 1889, 105
Eylau, bataille d', 54

F

Fabre, 204
Fachoda, 106
Facultés, créations des, 181, 186, 188
Faidherbe, 96, 254; — et le Sénégal, 254
Faillite, 176
Falguière, 201
Falkland, Îles, combat, 120
Falloux, loi, 80, 182, 215
Famille: au XVIIIe siècle, 139; au début du XXe siècle, 147; — et la guerre, 149; principes égalitaires dans la, 221
Famine à Paris, 95
Fantin-Latour, 201
Faraday, 203
Fautes professionnelles, châtiment des, 174
Faux-style Henri II, etc., 202
Favre, Jules, 89, 96
Fédération, fête de la, 166
Féminisme, 148
Femme: autorité du mari sur la, 140; au point de vue juridique, 142; profession, 144; droits politiques, 145; rôle de la, 146; — et la disposition de son salaire, 144
Femmes: pendant la guerre, 149; travail des, 149
Fer, 275; emploi du fer en architecture, 199
Fermiers, 131
Ferry, Jules, 89, 154, 252; — et les Jésuites, 217; — et les colonies, 250; œuvre de, 184; chute du ministère, 104, 251
Fête de la Fédération, 25
Feuillants, 27 *n.*; club des, 29
Fieschi, machine infernale de, 71
Figaro, Le, journal quotidien, 226
Filles: au XVIIIe siècle, 141; enseignement pour les, 183, 185
Finances publiques et la guerre, 265
Financière, situation, en 1913, 264
Fiume, 126
Flamand, 13
Flandre, offensive de, 123
Flandre, troupes françaises en, 121
Flaubert, Gustave, 194, 198
Fleurus, bataille de, 39, 41
Flocon, 76
Flore nationale dans l'art, 203
Flotte commerciale, 84
Foch, 245; commandant des armées alliées, 122, 246; popularité de, 163
Foires, 269; de Paris, 270; de Lyon, 270
Fonctionnaires, 18, 49, 130, 165; avancement des, 171; instruction des, 180; autorité de l'État sur les, 171; prêtres fonctionnaires, 208
Fontainebleau: la cour à, 51; le pape à, 55, 214; abdication de Napoléon Ier à, 58; forêt de, 200
Fontanes, Grand Maître de l'Université, 180
Formation de la nation, 13
Fouché, 39, 44, 51, 59, 64
Fourier, 74
Fraissinous, Mgr de, 181
France: situation de la, 9; superficie de la, 9; température de la, 9; en 1811, 56; en 1815, 62; en 1920, 126; moderne, 49; — et Triple Entente, 109; — et armements navals, 302
France, Anatole, 198
Francfort, traité de, 96, 269
Franchet d'Espérey, 124
Franc-maçonnerie, 216

Franco-allemand, rapprochement, 106
François-Ferdinand, assassinat de, 115
Franco-prussienne, guerre, 91
Frank, César, 202
Fraudes des vins, 172
Frédéric-Guillaume III, 54
Frémiet, 201
French, général, 118, 242
Frères de la Doctrine Chrétienne, 179
Fresnel, 204, 205
Freycinet, 95
Friedland, bataille de, 54
Froeschwiller, bataille de, 92
Frossard, 284
Fulton et le premier navire, 203
Fustel de Coulanges, 198

G

Galicie, 55
Gallé, 203
Gallicanisme, 207, 212
Galliéni, 242 ; — et les esclaves malgaches, 256
Gambetta, 89, 92, 93, 98, 101, 103, 105, 153 ; — et les colonies, 250 ; — et le cléricalisme, 216
Garde : impériale, 236 ; nationale, 71, 74, 75, 76
Gardes nationaux, 166
Gauche démocratique, 285
Gaulois (les), 12, 13
Gauss et le télégraphe, 204
Gay-Lussac, 204
Gaz : asphixiants, 244 ; d'éclairage, 205
Généralissime, 240
Généraux de la guerre 1914–18, 245
Géologie, 204
Géricault, 200
Girardin, 226
Girondins, 27 *n.*, 28, 32 ; chute, 35 ; retour, 40 ; mort des, 37
Goncourt, frères, 198
Goschen, Sir Edward, 117 *n.*
Gouvernement provisoire de 1848, 76 ; républicain socialiste, 76
Gouvernement révolutionnaire, 33
Grammaire, 189
Grande-Armée, 235
Grande-Bretagne, 117 *n.*, 277 ; paix avec, 48 ; — et les tarifs douaniers, 53 ; les femmes en, 145 ; — et armements navals, 302
Grande peur, 22
Grandes Écoles, 178
Grand Maître de l'Université, 179, 188
Grand Quartier Général (G.Q.G.), 163
Gratuité de l'enseignement, 184
Gravelotte, bataille de, 92
Gravure, prix de Rome pour la, 193
Grèce, 117 ; indépendance de la, 67
Grève : générale, 137 ; de 1920, 224 ; meneurs de, 136 ; droit de, 132, 136, 222
Grévy, 103, 105, 154
Grey, Sir Edward, 111
" Grognards," 247
Groupes, à la Chambre et au Sénat, 284
Guadeloupe, 249, 259
Guadet, 35
Guerre : républicaine (de 1870), 94 ; mondiale, 117 ; de tranchées, 123, 243, 245 ; de Sécession, 203 ; religieuse, 208 ; déclaration de la, 153 ; matériel de, 163 ; ruines causées par la, 274 ; Conseil supérieur de la, 240 ; École supérieure de la, 240 ; — et les journaux, 229 ; — et l'enseignement, 187 ; — et finances publiques, 265

Guerres : de la Révolution, 28 ; de l'Empire, 52 ; napoléoniennes, 235
Guillaume : d'Orange, 247 ; de Prusse, 91
Guillaume II, 110, 112 ; fuite de, 124
Guizot, 68, 71, 73 ; démission de, 75 ; suspension du cours de, 181 ; — et l'enseignement, 182 ; — et la loi de 1833, 182
Guyane, 249, 259 ; déportation à la, 43, 50, 81

H

Habileté technique, 195
Ham, fort de, 79
Hambourg, annexion de, 55
Hanotaux, 106
Haute-Cour de Justice, 107, 160
Haute-Silésie, 302
Haut-Sénégal, 254
Hébert, 37, 39, 209
Heine, Henri, 151
Hélice, invention de l', 206
Héligoland, bataille d', 120
Henry, colonel, 107
Heredia, José-Maria de, 197
Hérésie, 219
Hérétiques, 210
Héricourt, bataille d', 96
Héritages, lois sur les, 129, 144
Herriot, 306 *et suiv.*
Heydebrandt, 111
Hiérarchie catholique, 208, 219
Hiéroglyphes, lecture des, 204
Hindenburg, général, 123 ; ligne, 124
Histoire, 196
Historiens, travail des, 197
Hoche, 37, 40, 43, 234
Hohenlinden, bataille de, 48
Hollande : invasion de la, 41, 54 ; annexion de la, 55
Holstein, Duché d', 88
Homme quaternaire, 204
Hongrie, 274 ; révolution en, 126
Hôpitaux, 171
Hôtel de Ville, 68, 69 ; incendie de l', 99
Houchard, 37 ; mort de, 234
Hugo, 41, 74, 89, 197 ; exil de, 81
Huissiers, 176
Humanité, L', journal quotidien, 284
Humbert, 43
Hygiène, 139 ; des troupes, 163

I

Ibères, 12
Iéna, bataille d', 54
If, château d', 141
Île de France, l'art et les paysages de l', 200
Imitation des anciens en architecture, 199 ; du moyen âge, 199
Immeubles, impôts sur les, 268
Immigrants, 299
Immigration, 16
Impérialistes, 81
Importations, 275
" Impôt du sang," 232
Impôt : sur le revenu, 104 ; général progressif, 268 ; foncier, 267 ; personnel mobilier, 267
Impôts, 19, 20, 127, 130, 166, 268 ; en Algérie, 261, 268 ; directs et indirects, 267, 268 ; — successoriaux, 267 ; divers, 268 ; nouveaux, 266 ; — de 1913, 267 ; réorganisation du système d', 267
Impressionnistes, 194, 200
Inamovibilité : des sénateurs, 156 ; des magistrats, 174
Indépendance (*voir* caractère français)
Indépendants, parti des, 65
Indes, 259

Indigènes: citoyens français, 258; électeurs, 261
Indigents, 137; disparition des, 147
Individualisme (*voir* caractère français)
Indo-Chine, 148, 255; expédition d', 85, 215,
Indulgents, parti des, 37
Industrie, 130, 133; grande industrie, 132; moderne, 136; mesures spéciales à l', 271
Industriels, 130
Industries chimiques, métallurgiques, textiles, 275
Inégalité entre les enfants, 140, 141
Infaillibilité pontificale, 216
Infanterie, armement de l', 243, 244
Inflation, 311
Influence de l'Église de 1815 à 1875, 214
Influence grecque, romaine, italienne sur l'architecture, 199
Ingres, 194, 199
Inscription maritime, 230
Insécurité et crise financière, conséquences de l', 300
Insermentés, prêtres, 209
Inspecteurs d'Académie, 179
Instabilité ministérielle, 155
Institut, 189 *et suiv.*; fondation, 41, 190; influence, 193; lien entre savants, 191; action de l', 192; propriétés de l', 193; utilité de l', 195; œuvre de la Convention, 196; rapports de l' — et de l'État, 192
Institut Pasteur, 187
Instituteurs et institutrices, formation des, 185
Instituteurs: publics ou libres et diplômes, 184; salaire et pensions des, 182; surveillance des, 181; multiples occupations des, 182
Institutions sociales, 138
Instruction primaire, 132, 145
Instruction des troupes, 163, 245
Insurrection, droit du peuple à l', 222
Insurrections: populaires, 40; de Juillet, 68; — royalistes et girondines, 166
Intendants royaux, 18, 25
Intérêts matériels du pape, 218
Intérieur, ministère de l', 168, 257
Internat, 180
Internationale: Première, 283 *n.*; Deuxième, 283; Troisième, 284
Internationalistes, socialistes, 282
Interpellation, droit d', 88, 155
Invalides, Napoléon Ier aux, 74
Invasion de la France, 10, 116
Inventaires des biens d'Église, 218
Investiture canonique, 207, 218
Irlande, essai d'une expédition en, 43
Irrégularité en matière de jugement, 175
Irresponsabilité du Président de la République, 153, 154
Isolés en art, 201
Italie, 91, 101, 117, 215, 238; guerre d', 85; troupes françaises en, 121; — et la Triplice, 109; — et armements navals, 302

J

Jacobins, 27 *n.*, 32, 40; club des, 27; défaite des, 50, 223
Jacques Bonhomme, 247
Japon, 117; influence sur l'art, 203; — et armements navals, 302
Jaurès, 108, 163; assassinat de, 118

Jeanne d'Arc, 247
Jecker, 87, 99
Jérome, prince, 82
Jésuites, 65, 67, 214; expulsion des, 207, 217; fermeture des collèges de, 185
Jeu de Paume, serment du, 21
Joffre, 118; généralissime, 240; — et la Marne, 245
Joséphine de Beauharnais, 47, 56
Jouhaux, 284
Jourdan, 37, 39, 41
Journal, quotidien, 282
Journal des Débats, 281
Journalistes, poursuites contre les, 227
Journaux, 87, 225; développement, 226; influence, 133; surveillance, 226; suppression, 225; — et la guerre, 229; — et livres, impression, 206
Journaux: *l'Action Française*, 279; *le Constitutionnel*, 226; *Daily Telegraph*, 111; *la Dépêche de Toulouse*, 282; *l'Écho de Paris*, 279; *le Figaro*, 226; *l'Humanité*, 284; *le Journal*, 282; *le Journal des Débats*, 281; *la Lanterne*, 89, 227; *le Matin*, 282; *le National*, 68; *l'Œuvre*, 282; *le Petit Journal*, 227; *la Réforme*, 76; *la République Française*, 102; *le Sillon*, 279; *Spectator*, 102; *le Temps*, 281; *le Moniteur Officiel du Commerce*, 270; *la Croix*, 280
Journaux d'oppositions, poursuites contre les, 103; suppression des, 83
Journées: d'octobre, 22; de juillet, 68; de février, 75
Jugements des: procès, 169, 173, 176; crimes, 174; délits, 174
Juges, 175; de paix, 167 *n.*, 174; au conseil de prud'hommes, 176; recrutement, 174; élection, 174
Juifs, 212
Jurés et jury, 175
Jureurs, prêtres, 208
Jury du Salon annuel, 194
Jurys mixtes dans les examens, 184
Justice, 173 *et suiv.*; Haute et Basse, 173; avant la Révolution, 173; militaire, 234; auxiliaires de la, 176; Troisième République et la, 177
Jutland, bataille du, 120

K

Kiel, canal de, 106
Kitchener et le Soudan, 251

L

Labat, 149 *n.*
Laboratoires, créations des, 183; augmentation du nombre des, 187
Laclos, 139 *n.*
Lacordaire, 74, 215
La Fayette, 22, 68, 69, 71
Lafitte, 68, 69, 71
Lagrange, 204, 205
La Haye, traité de, 41
Laïcité de l'enseignement primaire, 185
Lakanal, 190; exil de, 192
Lalique, 203
Lamark, 204
Lamartine, 75, 76, 197
Lamennais, 74, 215
Languedoc, vignerons du, 172
Langue française, 189; provençale, 13; patois, 13
Lanterne, La, journal quotidien, 89, 227
Laplace, 204
Latin, étude du, 180
Lavoisier, 39, 204

Lebon, 205
Leconte de Lisle, 197
Ledru-Rollin, 80
Lefebvre, la maréchale, 51
Légats, présence des, 207
Légende napoléonienne, 74, 80
Legendre, 28
Légion d'honneur (fondation de l'ordre), 49
Légion étrangère, 110
Législation, 195
Législation familiale, 144
Légitimistes, 80, 99, 102; lutte contre les, 71
Le Goffic, 210 *n.*
Legs, à l'Académie française, 193
Leipzig, bataille de, 57, 226, 237; centenaire de la, 112
Léon XIII, 108, 217, 279
Léopold de Hohenzollern, et le trône d'Espagne, 91
Léopold de Saxe-Cobourg, roi de Belgique, 72
Lesseps, Ferdinand de, 206
Lettres, 197; enseignement des, 181; faculté des, 186
Lettres d'obédience, 181; suppression des, 184
Leygues, 302
" Liaisons dangereuses," 139
Liban, 215
Liberté, 221; de tester, 144; de conscience, 222; d'association, 215, 222; de réunion, 104, 222; économique, 280; des cultes, 210, 216, 222; de la presse, 66, 104, 222, 225, 227; de l'enseignement, 182, 215, 222; de l'enseignement supérieur, 183, 216; amour de la, 148; obstacles à l'établissement de la, 221; — et la France contemporaine; libertés dangereuses, 162
Libertés publiques, 221 *et suiv.*; suppression des, 83
Libre-échange, 86, 87
Licence, 181
Lieux-Saints, 215
Ligue des patriotes, 105, 107, 279
Ligures, 12
Lindet, 36
Littérature contemporaine, 198
Lloyd George, 111, 124
Locarno, 309
Lodi, bataille de, 43
Loi de 1875 sur l'enseignement, 183, 184
Loi électorale de 1919, 158
Loi sur les associations, 108, 217; sur les congréganistes, 302
Loi sur les héritages, 129; effet, 146
Lois: initiative, 154; proposition, 160; préparation, 160; discussion, 161; vote, 159; rédaction, 152; promulgation, 160; application, 165; exécution, 160
Lois de 1881 sur la presse, 227
Lois indigènes: en Algérie, 260; en vigueur dans les colonies, 257
Lois diverses: sur les réunions, syndicats, associations, 223; sur les sacrilèges, 215; contre la fraude des vins, 135, 271; de finances, 160; de sursis, 177; agraires, 128; ouvrières, 136; socialistes, 108; scolaires, 104, 217
Lois de l'optique, 204
Loigny-Patay, bataille de, 95
Loire, armée de la, 95
Lombardie, campagne de, 43
Londres, Conférence internationale de, 72, 308
Longuet, 284
Lorraine, 94; mines de fer de, 96 (*voir aussi* Alsace-Lorraine)
Loti, 198

Loubet, 107, 108, 154; — en Italie, 218
Louis XIV, 167, 189
Louis XV et les Jésuites, 207
Louis XVI, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 33; jugement et mort de, 34; — et l'Armée, 233
Louis XVII, 50 *n.*
Louis XVIII, 50, 64, 66, 237; roi, 58; fuite et retour, 59; — et les Académiciens, 192
Louis-Philippe: duc d'Orléans, 68; roi, 69, 70, 71, 72, 75, 130, 205, 215, 252; en 1840, 72; pacifisme, sagesse, 72; causes de sa chute, 74; abdication, fuite en Angleterre, 75; — et l'Université, 182; — et la Justice, 177; — et les colonies, 249; — et la liberté de la presse, 225
Louvel, 66
Louvre, attaque du, 69; musée du, 139; création du musée, 40
Loyalisme monarchique, 166
Ludendorff, 123, 244, 246
Lunéville, traité de, 48
Lutte des partis, 97
Lutzen, bataille de, 57
Luxembourg, grand duché de, 89; occupation de —, 116
Lyautey, 253, 257, 261
Lycées, 183, 188; et collèges, 185; et proviseurs, 180
Lyon, 36, 156; émeutes de, 71; foire de, 270

M

Machine infernale de Fieschi, 71
Mac-Mahon, 86, 92, 93, 98, 102, 103, 154, 238; — Président de la République, 100, 152
Madagascar, 255, 256; occupation de, 104; conquête de, 251
Madeleine, église de la, 199
Magenta, bataille de, 86
Magistrats: élus, 25; locaux, 18; inamovibles, 174; propriétaires de leurs charges, 171
Magistrature: debout, assise, 175; chef de la, 175
Main-d'œuvre agricole, 134
Maires, 167; les vingt maires de Paris, 170; élection des, 170; — et Ministère public, 175; — et conseillers municipaux, 169
Maisons de correction, 144
Maîtrise des mers, 231
Majorité en matière d'élections: absolue, 157; prime à la, 158
Majorité, âge, 143
Malte, 48, 53
Malvy, 122
Manche, traversée en aéroplane, 205
Mandats, 156, 258
Manet, 194, 200
Manifestations populaires, 223
Mans, bataille du, 96
Marais, 33, 39
Marat, 28, 30, 32, 35, 36
Marchand: mission, 106; expédition, 251
Marconi, 204
Marengo, bataille de, 48
Marey, 205
Mariages, 143, 170; au XVIII^e siècle, 141
Marie-Antoinette, 21, 27
Marie-Louise, 56
Marine: de guerre, 230; de commerce, 230; allemande, 120; britannique, 120, 231; équipages, cadres, de la, 230; Écoles de la (*voir* Écoles)
Marmont, 69
Marne, bataille de la, 118, 240
Maroc, 110, 114, 253, 257, 261; droits de la France au,

109; troupes françaises au, 121; affaires religieuses au, 220; protectorat au, 111, 251; soulèvement au, 311
Marocaine, crise, 110
" Marseillaise," 30, 235
Marseille, insurrection de, 36
Martin, Henri, 201
Martinique, 249, 259
Marx, Karl, 283 *n.*
Massacres de septembre, 30
Masséna, 44, 236
Matériel de guerre, 163
Mathématiques, 194, 195, 204
Matières premières, 270
Matin, Le, journal quotidien, 282
Maupas, 81
Maupassant, 194, 198
Maurras, Charles, 278
Maximilien d'Autriche, 87
Médailles, prix de Rome pour, 193
Médecine, 190 *n.*, 195, 204; enseignement de la, 181; faculté de, 186
Médine, 254
Méhémet-Ali, 73
Méline, 106; — et relèvement économique, 269
Mellon, accord Bérenger-, 308
Mendelssohn, 202
Mercier, cardinal, 191
Mère laborieuse, La, 139
Mérimée, 197
Messages présidentiaux, 153, 154
Mesures contre la presse, 225
Métayers, 19, 131; disparition des, 134
Méthodes de combat, transformation des (1914 à 1918), 242
Metz, 95; siège et capitulation, 92
Mexique, guerre du, 87
Mézières, 240
Michel Ange, 202
Michelet, 183, 197
Microbes, travaux sur les, 204
Milan, 85; occupation de, 86
Militarisme agressif du Directoire, 43
Millerand, 122, 285, 301 *et suiv.*, 307
Millet, 200
Ministère public, 175
Ministère: de l'Intérieur, 168; de la Guerre, 240; renversement d'un —, 161
Ministres, 155; nomination, 153; choix, 154; délibération, 154; responsabilité, 155; autorité, 156; — et l'application des lois, 152; traitement, 155; démission, 155
Ministres de la Troisième république: Barthou, 112, 281; Bourgeois, 281; Briand, 108, 121, 122, 218; Caillaux, 111, 122, 281; Clemenceau, 103, 110, 111, 119, 121, 122, 124, 126, 154, 155, 162, 163, 251, 281; Combes, 110, 185, 217, 218; Delcassé, 109, 110; Duruy, 183; Ferry, 89, 104, 154, 184, 217, 250, 251; Favre, 89, 96; Gambetta, 89, 92, 93, 98, 101 *à* 105, 153, 216, 250; Hanotaux, 106; Herriot, 306 *et suiv.*; Malvy, 122; Méline, 106; Painlevé, 122; Pichon, 111; Poincaré, 112, 115, 122, 154, 155, 162, 281; Ribot, 122, 281; Thiers, 68, 69, 71, 73, 79, 81, 88, 92, 96, 98, 183
Minorité, 158
Mirabeau, 22, 23, 24, 141; — et les Académiciens, 190
Missions: catholiques, 65; archéologiques et scientifiques (subventions), 193
Mobilisation: en France, 116, 118, 239; — en Allemagne, 116; — en Autriche, 116

Monarchie: constitutionnelle, 63 *et suiv.*, 152; — et l'Église, 207
Monarchistes, 102, 184; désaccord des, 80; — et la Constitution de 1875, 161
Monet, 194, 200
Monge, 204; exil de, 192
Moniteur officiel du Commerce, 270
Monopole de navigation et de pêche maritimes, 230
Monopole universitaire, 182, 215; suppression du, 182, 188; — de l'enseignement, 179, 181
Monopoles divers: tabac, allumettes, etc., 268
Mons, bataille de, 118
Montagnards, club des, 32
Montagnes de France, 11
Montalembert, 74, 79, 81, 215
Mont-Cenis, tunnel du, 206
Montereau, bataille de, 58
Montgolfier, 205
Montlosier et les Jésuites, 67, 214
Montmartre, église du Sacré-Cœur de, 199
Moreau, 48
Morny, duc de, 81, 82, 87, 89
Morphine, 205
Moscou, incendie de, 57
Moskowa, bataille de la, 57, 237
Moteur à pétrole, 206
Moukden, bataille de, 110
Moyen âge en art, influence du, 199
Mun, Albert de, 279
Murat, 56, 128
Musées, 188; Musée du Louvre 194; création du, 178
Muséum, 178; création, 178
Musique, 202; Conservatoire de, 178; prix de Rome pour la, 193
Musset, 197
Mutations de biens, 176

N

Naissances, 134, 146, 150, 170
Nancy, rixes à, 112
Naples, 54; roi de, 56
Napoléon Ier, 40, 43, 45, 46 *et suiv.*, 182, 247; couronnement, 51; ambition, 52; apogée, 56; abdication, 57; jugement sur, 61; stratégie de, 236; — et l'Université, 178, 188; — et l'Académie des Sciences morales et politiques, 192; — et l'Église, 213; — et les cultes non-catholiques, 212; — et la presse, 225; — et la Prusse, 54
Napoléon III, 130, 279; empereur, 81; caractère, 82; politique catholique de, 84; concessions libérales de, 88; — et l'enseignement, 183; — et les colonies, 249; — et la presse, 225; — et le Salon des Refusés, 194
Napoléon, prince, 279
Narbonne, ministre, 28
National, Le, journal quotidien, 68
Nationalisation des mines, etc., 284
Nationalistes, 279
Nation armée (La), 1871 à 1914, 238
Nations, bataille des, 57
Naturalistes, écrivains, 197–8
Navarin, bataille de, 67
Navire à vapeur, 203; propulsion, 206
Necker, 22
Nelson, 44, 53
Néne, 210 *n.*
Neutralité de la Belgique, 72
Ney, 64, 128
Nice, 43; perte de, 59; annexion de, 85
Nicolas Ier, 67; Nicolas II, 116
Niel, 90

Niepce, 205
Nietzsche, 202
Nivelle et le Chemin des Dames, 245
Nobles, 130
Nobles et prêtres, gouvernement des, 63 *et suiv.*
Noblesse, 18, 127; impériale, 51; abaissement de la, 221
Noir, assassinat de Victor, 90
Nomination des: curés, desservants, vicaires, 212; évêques, 211
Notaires, 176
Nouvelle-Calédonie, 249
Nuremberg, 117

O

Obéissance des enfants, 143
Occupation militaire de l'Algérie, 252
Octobre, journées d', 22
Œuvre, L', journal quotidien, 282
Offensives: de Champagne, 123; d'Artois, 123; de l'Oise, 123; de Flandre, 123
Officiers de marine, recrutement des, 230
Officiers, instruction des, 180
Officiers ministériels, 176
Oise, offensive de l', 123; vallée de l', 241
Ollivier, Émile, 90
Opéra, construction de l', 199
Opérations maritimes, 231
Opinion publique, 154, 161, 167; — parisienne, 171; — et le traité de Versailles, 125
Opportunistes, 103; — et l'Égypte, 251
Optique, découverte des lois de l', 204
Ordre, maintien de l', 168; — public et administration, 172
Ordres, les trois, 18–20
Ordres monastiques, 225
Orfèvrerie, 202
Organisation de l'armée, 234, 235, 239
Orient, affaires religieuses en, 220
Orient et Extrême-Orient dans la littérature, 198; dans les arts, 200
Origines de la France contemporaine, 46 *n.*
Orlando, 124
Orléanistes, parti des, 67, 80, 99, 102
Orléans, duc d', 279; prince d', 152
Orsini, complot d', 85
Otages, 99
Oubindjis, tribu des, 256
Ouvrier, le mécontentement, 136–7
Ouvriers, 19, 127, 129, 130, 136; agricoles, 131; des villes, 132
Ouvriers et patrons, contestations entre, 176

P

Pacifisme de Louis-Philippe, 72
Pacte Rhénan, 309
Painlevé, 122
Pairs, Chambre des, 65
Paix en 1919, 154
Paix, juge de, 174
Palais de Justice, incendie du, 99
Paléontologie, 204
Palmerston, 73
Panama, 106
Panthéon, décoration du, 201
Papauté, 218
Pape et l'Église de France, le, 207
Papes, autorité morale des, 213; autorité absolue, 207; pouvoir temporel, 85, 216

Papes: Pie VII, 55, 211, 212, 213, 214; Pie IX, 80, 215; Pie X, 108, 218, 279; Léon XIII, 108
Paris, comte de, 80, 99, 100, 105
Paris: au moyen âge, 164; dans la France contemporaine, 167; centre politique, 167; — et la centralisation, 164
Paris: administration de, 170; surveillance de, 170; embellissement de, 84; importance de, 164; traités de, 58, 59; foire de, 270
Paris: émeutes dans, 71; insurrections dans, 98; révolution dans, 93
Paris: siège de, (premier) 94, (deuxième) 98; prise de, (1814) 58, 164, (1871) 93, 164
Parlement, 158, 261, 277, 285; attributions du, 159; droits judiciaires du, 160
Parlements sous l'ancien régime, 173
Parnassiens, 197, 198
Parquet, 175
Parti catholique, 74, 108, 215, 279; — et l'affaire Dreyfus, 185; — et les diplômes universitaires, 184
Partis: républicain, 26, 108; des enragés, 37; des indulgents, 37; constitutionnel ou doctrinaire, 66; légitimiste, 71, 80, 99, 102; socialiste, 74, 130; orléaniste, 80, 99; impérialiste, 81; progressiste, 106, 107; dreyfusard et anti-dreyfusard, 107; féministe, 149; nationaliste, 278; royaliste, 278; bonapartiste, 278; — girondin et les Académiciens, 190
Partis politiques, 277 *et suiv.*, 285, 301
Particularisme provincial, 165
Parux, invasion allemande de, 116
Pasteur, 204, 205; institut, 187
Pasteurs protestants, 212
Patente, 267
Patois, 13
Patrie, culte de la, 210
Patrimoine commun, 138
Patriotisme local, 18
Patrons et ouvriers, contestations entre, 176
Paysagistes, 194, 200
Paysans, 19, 127, 129, 131; exode vers la ville, 133, 135; richesse des, 135; rôle des, 135; paysannes et la guerre, 149
Pays: vinicoles, 172; tropicaux, colonisation dans les, 254
Pays-Bas, royaume des, 60
Peine de mort, 173; suppression de la, 77; — en matière politique, 177
Peines, atténuation des, 177
Peinture, 12; Académie de, 189; salon de, 194; prix de Rome pour la, 193; classique et romantique, 199; réaliste, 200; actuelle, 201
Pelletier, 205
Pénétration pacifique, 252, 255
Pensionnaires, 148
Pensions: de retraite aux marins, 230; — aux ouvriers, 136, 144, 284; — aux veuves, orphelins, mutilés, 125
Percepteur des impôts, 167 *n.*
Père, droits et devoirs du, 145
Périer, Casimir, 171
Péril financier, 276
Pérochon, 210 *n.*
Pershing, 124
Personnel: administratif, 171; universitaire, 182
Pertes de guerre, 122
Pétain, 163; organisation de la défense, 245; — à l'Académie, 191

Petit Journal, Le, quotidien, 227
Petit-Palais, 199
Phares, construction des, 205
Pharmacie, faculté de, 186
Philippe-Égalité, 68, 80
Philosophie, 205
Philosophie Géologique, 204
Phonographe, 203
Photographie, 205
Physique, 195, 204
Picardie, offensive de, 123
Pichegru, 41
Pichon, 111
Pie VII, 211; arrestation de, 55, 213; — et le Concordat, 212; — et le couronnement de Napoléon, 213
Pie IX, 215; rétablissement du pouvoir de, 80; — et Napoléon III, 215
Pie X, 108, 218, 279
Piou, 279
Pissaro, 200
Plaine ou Marais, 33
Plaines de France, 10
Plébiscite, 26, 50, 81, 83, 97
Plombières, entrevue de, 86
Ploutocratie, 133
Poésie, 198; lyrique, 197; règles de la, 189
Poètes, 197
"Poilus," 247
Poincaré: Raymond, 112, 115, 122, 154, 155, 162, 281, 302 *et suiv.*; Henri, 204, 205
Police, 83, 166; locale, 170; préfet, commissaires, agents de, 170
Polignac, prince de, 67
Politique: intérieure en 1889, 106; extérieure, 106; intérieure et extérieure, 155; étrangère, 154; religieuse, 25; anticléricale, 108, 217; agricole, 271; royale, 165; pontificale, 214; — locale et la bourgeoisie, 131
Politique catholique de Napoléon III, 84
Politique coloniale, 249 *et suiv.*; en 1889, 106
Politique économique, 269; aux colonies, 262
Politique fiscale, 267; de l'ancien régime, 267; nouvelle, 268
Pologne, soulèvement de la, 72; alliance avec la, 302; aide à la, 309
Polytechnique, École, 232, 272
Population: accroissement de la, 15, 139; maritime, 230; rurale, urbaine, 299
Porcelaines, 202
Ports: de guerre, 231; aux colonies, 262
Portugal, 55, 117
Potsdam, Conseil de, 115
Pouvoir: exécutif, 24, 78, 100, 152, 153, 160; législatif, 78, 100, 152, 153
Pouvoir temporal du Pape, 85, 216; spirituel, 213
Pouvoirs du Président: réels, 79, 154; limitations des, 153
Prague, traité de, 88
Préfets, 167, 168; de la Seine, 170; de Police, 170; maritimes, 231; — et sous-préfets, 167; — et instituteurs, 183
Préparation technique des professeurs, 180
Presbourg, traité de, 53
Président: de la République, 79, 152, 154, 160, 162, 167; du Conseil des Ministres, 155; du Sénat, 160; de la Chambre des Députés, 160
Président de la République, rôle du —, 152; pouvoirs réels du, 154; droits théoriques du, 152; droits constitutionnels du, 162; autorité du, 161; élection du, 160
Présidents de la République: Carnot (Sadi) (1887–1894),

106, 154, 227; Deschanel (Paul) (fév.-sept., 1920), 126, 281; Doumergue (Gaston) (1924–), 307; Fallières (Armand) (1906–1913); Faure (Félix) (1895–1899); Grévy (Jules) (1879–1887), 103, 105, 154; Loubet (Émile) (1899–1906), 107, 108, 154, 218; Mac-Mahon (1873–1879), 86, 92, 93, 98, 100, 102, 103, 152, 154, 238; (Millerand (Alexandre) (1920–1924), 122, 285, 301; Périer (Casimir) (1894–1895); Poincaré (Raymond) (1913–1920), 112, 115, 122, 154, 155, 162, 281, 302; Thiers (Adolphe) (1871–1873), 68, 69, 71, 73, 79, 81, 88, 92, 96, 98, 183
Présidiaux, 173
Presse, liberté de la, 66, 104, 222, 225, 227; loi de 1881 sur la, 227; mesures contre la, 225; prospèrité de la, 228; — et la guerre, 229; — et les droits des minorités, 158
Presse, La, journal, 226
Presse rotative, 206
Prêtres: assermentés, jureurs ou constitutionnels, 25, 208; insermentés ou réfractaires, 25, 209; rôle des, 210
Prêtres et des nobles, gouvernement des, 63 *et suiv.*
Prévoyance, 146
Prime à la majorité, 158
Principaux et collèges, 180
Principes gallicans, 211; égalitaires dans la famille et la société, 221
Prinzip, 115
Privilèges de la bourgeoisie, 128; suppressions des, 127; — des provinces, 165
Prix de Rome, 193; — de vertu, 193
Prix décernés par l'Institut, 192
Procédure, 173
Procès, 169, 173, 176; durée des, 173; entre particuliers, 174; entre particuliers et État, 176; entre ouvriers et patrons, 132
Procès du roi, 33
Procureur général, 175
Professeurs, recrutement des, 180
Programmes d'enseignement, 180, 185
Progressistes, 107, 217, 280; gouvernement des, 106
Projet de loi, 160
Prolétariat: intellectuel, 187; parisien, 130; ouvrier, 132; dictature du prolétariat ouvrier, 137
Promulgation des lois, 153, 160
Propagande républicaine, 103
Proposition des lois, 160
Propriétaires: fonciers, 130; citadins et ruraux, 137
Propriété individuelle, destruction de la, 282
Prosateurs, 197
Prospérité: de la France sous le Second Empire, 83; — économique, sous la Troisième République, 105; — de la presse, 228; — des paysans, 134, 135, 298; — de l'industrie et du commerce, 133, 298
Protectorat: au Maroc, 251; en Tunisie, 261
Protectorats, administration, 258
Protestants, 212
Protestation des députés d'Alsace-Lorraine, 97, 113
Provençale, langue, 13
Proviseurs et lycées, 180
Prud'hommes, conseil des, 132, 176
Prudhon, 199

Prusse, 28, 56, 215; Napoléon et la, 54
Public, juge suprême, 195
Puvis de Chavannes, 194, 201

Q

Quatorze Juillet, (1789) 22; (1790) 166
Quatre Août 1789, 22
Quatre Ordonnances de Juillet, 67
Querelles entre le Gouvernement et l'Église, 212
Questions contemporaines, 189 *n.*
Quiberon, 40
Quinine, 205
Quotient électoral, 158, 159

R

Rabbins, 212
Races, 12,
Radicaux, 103; — et radicaux socialistes, 281
Raffaelli, 201
Raison, culte de la, 209
Rambouillet, abdication de Charles X à, 69
Rapprochement: franco-allemand, 106; anglo-franco-italien, 154
Ravitaillement de Paris, 171
Réaction de Thermidor, 40
Réalistes, 194, 197; peintres, 200
Recensement de 1911, 134 *n.*, 147
Récidive, 177
Reconstruction, 267
Recrutement: des Sénateurs, 156; des Députés, 157; des fonctionnaires, 171; des juges, 174; des Académiciens, 191; de la marine, 230; des officiers et soldats, 232; de l'armée, 1871–1914, 238
Recteur, 179, 188; — et instituteurs, 183; président du Conseil de l'Université, 186
Réforme, La, journal quotidien, 76
Réformes de la Constituante (Justice), 173
Réfractaires, prêtres, 209
Régime: démocratique, 78; dotal, 143; politique, administratif, social, 151; féodal, 165; — libéral de l'enseignement, 184; républicain, 216; —libéral et la Troisième République, 224
Régime économique actuel, 264 *et suiv.*
Régime fiscal, nouveau, 268
Régime parlementaire, 151 *et suiv.*; adversaires du, 278
Régiments bretons, 171
Régionalisme, 172
Règlements des lycées, 180
Reichstag, 117
Reisebilder, 151
Relèvement: de la France (après 1871), 97; — sous le ministère Méline, 269; — financier en 1926, 312
Relief du sol, 10
Religions, 208; d'État, 209; nationales, 209; nouvelles, 209
Renan, 189, 192, 198
Renaudel, 284
Renoir, 200
Renouvellement du Sénat, 156
Renversement d'un ministère, 161
Réparations, le Bloc National et les, 303 *et suiv.*
" Représentants en mission," 166
Représentation majoritaire ou proportionnelle, 157; exemple, 158

Républicains, 152, 156, 277, 280; lutte contre les, 71
Républicains, parti des, 67; — divisions du, 97
Républicains socialistes, 282
République, 217; démocratique, 151; parlementaire, 151
République de 1848, 76; — et la liberté d'association, 223; — et la liberté de la presse, 225; — et la justice, 177
République Française, La, journal, 102
République helvétique, 44, 60; romaine, destruction, 80, 215
République, Troisième, 94 *et suiv.*; proclamation de la, 93; la Justice et la, 177
Résident général: au Maroc, 261; en Tunisie, 261
Responsabilité des ministres, 154, 161
Ressort de la Cour d'Appel, 176
Restauration: 58, 63; — et l'Université, 181; royalistes et clergé sous la, 214; — et la liberté de la presse, 225
Restauration monarchique, essai de, 99
Restrictions au suffrage universel, 151
Retraite allemande, 123–4
Retraites, 136; ouvrières, 284
Réunion, île de la, 249, 259
Réunions: lois sur les, 223; liberté de, 104, 222; électorales, 223
Revenu: impôt sur le, 268; — national, 147
Révolution: de 1789, 20, 167, 207; de 1830, 67, 130; de 1848, 75, 130; de 1870, 93
Révolution: et l'enseignement, 178; — et la liberté de la presse, 225; école de peinture sous la, 199; révolution sociale, 136
Révolutionnaires, 221
Rezonville, bataille de, 92
Rhin: frontière du, 41; Confédération du, 54; rive gauche, 43, 89, 125; rive droite, 124
Ribot, 122, 281
Richelieu, 66; — et l'Académie, 189, 190
Richesse générale, progrès de la, 137
Riffains, soulèvement des, 311
Rivoli, bataille de, 43
Robespierre, 28, 32, 36, 39, 209; chute de, 38
Rochefort, 89, 227
Rodin, 188, 194, 202
Roi, Le, 17; constitutionnel, 20, 24
Roland, 28, 29; Madame, 27, 35; mort de Madame, 37
Rôle de l'Université, 187; des prêtres, 210
Romains, 13
Roman, le, 197; exotique, 198
Romanciers psychologues, réalistes, sentimentaux, 197
Romantiques, les: écrivains, 197; peintres, 200
Romantisme, 197
Rome, 86, 91, 215, 250; Académie de France à, 190; Roi de, 56
Rouget de l'Isle, 30
Roumanie, 117, 122; alliance avec la, 310
Rousseau, 33
Routes: commerciales, 10; européennes, 9; d'invasion, 10; — et chemins de fer, 275
Royalistes, 40, 97, 101, 103, 105, 156, 277, 278; club des, 223; défaite des, 50; majorité, 152
Royauté absolue, 165; constitutionnelle, 63
Roye, bataille de, 119
Rude, 194, 201

Ruhr, occupation de la, 304; évacuation, 308
Ruines causées par la guerre, 274
Russie, 117; tsar de, 56; campagne de, 56; intervention de la, 101; dettes de, 274; — et la Triple Entente, 109

S

Sacre de Napoléon, 213
Sacré-Cœur, Église du, 199, 216
Sadowa, bataille de, 88
Sahara, 251, 256
Saint-Antoine, faubourg, 68, 78
Saint-Arnaud, 81
Saint-Cloud, 51; Charles X à, 69
Saint-Cyr, École, 187, 232
Saint-Empire, 53
Saint-Jean d'Acre, siège de, 44
Saint-Just, 234
Saint-Maixent, école, 232
Saint-Mihiel, offensive de, 124
Saint-Pétersbourg, 115
Saint-Pierre et Miquelon, 249
Saint-Privat, bataille de, 92
Saint-Quentin, bataille de, 96
Saint-Régeant, 50
Saint-Siège, 302
Saint-Simon, 74
Sainte-Alliance, 60
Sainte-Claire-Deville, 204
Sainte-Hélène, Napoléon à, 60
Salaires, 132, 177; — des femmes, 144
Salon annuel, 194; — des "Refusés," 194
Salonique, Alliés à, 124
Salut Public, Comité du, 33, 35
Samain, Albert, 198
Sanctions des études, 186
Sand, George, 197
Sangnier, Marc, 279
Sarrail, 242
Sarre, mines de la, 125
Savants et l'Institut, lien entre les, 191
Saverne, affaire de, 114
Savoie: annexion, 86; cession, 43; neutralité, 60; perte, 59
Schismatiques, 210
Schisme, 211
Schlesvig, duché de, 88
Schnaebelé, 105
Schubert, 202
Schumann, 202
Scialoja, 309
Science et philosophie, en Allemagne, 203; en Grande Bretagne, 203
Sciences, 203; Académie des, 189; facultés des, 186; études des, 181; enseignement des, 181; naturelles, 204
Scrutin, 157, 313, 314; d'arrondissement, 157; de liste, 158; tour de, 158; loi de 1924 sur le, 307; retour au scrutin d'arrondissement, 313
Sculpture, 201; Académie de, 189; prix de Rome pour, 193
Séances: publiques des Académies, 191; privées des Chambres, 162
Sébastopol, prise de, 85
Sécularisation des congrégations, 185
Sécurité, 299; Bloc National et la, 302
Sedan, 250, 279; capitulation de, 93
Seize-Mai 1877, 103, 217
Sel: contrebande du —, 173; impôt sur le —, 268
Sénat, 48, 83, 100, 152, 156; composition du, 285; — en 1875 et 1884, 156

Sénateurs: inamovibles, 100, 156; suppression des sénateurs inamovibles, 104; droit d'interpellation des, 155; traitement des, 160
Senatus-Consulte: de 1804, 50; de 1869, 90
Sénégal, 249, 250, 254, 259
Séparation: des pouvoirs, 24; de corps, 142; de biens, 143
Séparation de l'Église et de l'État: propositions de la, 104, 108; sous la Révolution, 210; en 1905, 218, 281
Sérajevo, attentat de, 112, 115
Serbie, 114; attaque de la, 115; troupes françaises en, 121
Serfs, 19
Serment: du Jeu de Paume, 21; des prêtres, 208; des professeurs, 183
Service militaire: obligatoire, 90, 232, 239, 303; exemption du, 239; — en Allemagne, 238
Services publics, 168
Sèvres, traité de, 126
Shakespeare, 200
Siam, 250
Siegfried, 202
Sieyès, 21, 44; exil de, 192
Sillon, Le, 279
Sisley, 200
Socialisme, 182, 183
Socialistes, 126, 277, 282; unifiés, 282
Société: actuelle, 133; réorganisation de la, 221; destruction de la société bourgeoise, 282; — après la guerre, 286
Société des Nations, 302
Sociétés: politiques secrètes, 65, 85, 223; — de secours mutuels, 144, 219
Sociologie, 205
Soldats de la guerre 1914–18, 246
Solferino, bataille de, 86
Somme, bataille de la, 123, 244, 246
Sorbonne, Guizot et la, 181; décoration de la, 201
Soudan: exploration du, 251; occupation et conquête, 104, 106, 251
Soulèvements d'ouvriers agricoles, 81
Soult, 57
Sous-marins, 120, 203, 231
Sous-préfets, 169
Sous-secrétaires d'État, 155
Souveraineté populaire, 151, 216
Souvorof, 44
Spa, conférence de, 304
Spectator, 102
Spencer, Herbert, 203
Staabs, 56
Statuts des associations, 224
Stendhal, 197
Strasbourg, université de, 186
Stratégie napoléonienne, 236
Stresemann, 309
Strychnine, 205
Style: impérial, 202; nouveau, 203; Louis-Philippe, 202; Troisième République, 203
Substituts, 175
Subventions: aux savants, 196; aux écoles, 179
Successions, lois sur les, 144, 146
Suède, 56
Suez, Canal de, 206
Suffrage: censitaire, 24; au deuxième degré, 100; universel, 76, 78, 79, 83, 100, 128, 133, 151, 157, 168, 169; suppression, 80; rétablissement, 81
Suisse, 44; neutralité de la, 60
Sully-Prudhomme, 197
Sultan du Maroc, 253
Superficie de la France, 9
Sûreté générale: loi de 1858 sur la, 83; Comité de la, 34

Sursis, loi de, 177
Surveillance: du pouvoir exécutif, 160; des journaux, 226
Syllabus, 215, 216, 217, 279
Symbolistes, 198
Syndicats, 104, 136, 284; agricoles, 271; ouvriers, 228; lois sur les, 223, 303
Syrie, 251, 258; tentative d'occupation, 44; expédition en, 85; troupes françaises en, 121; soulèvement en, 311
Système: métrique, 205; solaire, 204
Systèmes: majoritaires et proportionnels, 158; douaniers coloniaux, 262

T

Tahiti, 249
Taille des pierres fines, 193
Taine, 46 *n.*, 198
Talleyrand, 25, 26, 44, 60, 64, 68, 72; trahison de, 58
Tallien, 39, 40
Tananarive, 255
Tanger, 110
Tarifs: douaniers, 97, 269; protecteurs, 106, 135; libre-échangistes et protectionnistes, 269
Taxes diverses, 269
Tchéco-Slovaquie, alliance avec la, 302, 309
Télégraphe: invention, 204; sans fil, 204; — et téléphone, 169, 204
Température de la France, 9
Temple, tour, prison, 20, 30
Temps, Le, journal quotidien, 281
Terrains, 11
Terreur, la, 35, 39; la Grande Terreur, 38, 174, 222; la Terreur blanche, 40, 63, 174
Testament, 143
Textes monarchiques de la Constitution, 162
Tharaud, les frères, 198
Théâtre, 197, 198
Théologie, enseignement de la, 181
Théophilanthropie, 210
Thermidor, réaction de, 40
Thierry, Augustin, 197
Thiers, 68, 69, 71, 73, 79, 88, 92, 98, 99; arrestation de, 81; négociateur de la paix, 96; président de la République, 98; — et l'enseignement, 183
Thomas, Albert, 284
Thuriot, 39
Tiers état, 18, 127; élévation du, 221
Tiers-Parti, 90
Tilsitt, traité de, 54
Togo, 251
Tolérance religieuse, 216
Tonkin, 104; conquête du, 251
Torture, abolition de la, 174
Toulon, insurrection, 36; siège, 47
Tours de scrutin, 159
Tour Eiffel, 105; utilité, 199
Tournai, arrestation des séminaristes de, 214
Tours, gouvernement à, 95
Trafalgar, bataille de, 53, 226, 231
Trahison, 153
Traitement: des sénateurs, 160; des députés, 160; des ministres, 155; du clergé, 207; suppression du traitement du clergé, 210
Traités, négociation et ratification, 153
Tranchées, guerre de, 121, 123, 243 *et suiv.*
Transformation: morale, 132; économique, 132, 300; sociale, 132, 300
Transvaal, 111

Travail depuis l'armistice, 275
Travaux forcés, 173
Tribunal révolutionnaire, 34
Tribunat, 47, 51
Tribunaux, 165, 174; de simple police, 174; de première instance, 175; correctionnels, 175; spéciaux, 176; civils, 208; de la commune, 173; d'Église, 173, 207; — et lois avant la Révolution, 173; cours d'appel, 175; assises, 175; Cour de Cassation, 175; Conseil d'État, 47, 83, 176
Tribus arabes, 252
Trieste, 56
Triple-Alliance, 91, 101, 215
Triple-Entente, 109, 117
Triplice, 109
Trochu, 93, 95
Troubles, en cas de, 169
Troupes: coloniales, 247; indigènes, 254; instruction des, 245
Troyon, 200
Tuileries, 51, 68; retour de la famille royale aux, 23; invasion des, 29, 30; incendie des, 99
Tunisie, 104, 253, 257, 261; conquête, 251
Tunnel du Mont-Cenis, 206
Turcs, 112; — et le traité de Sèvres, 126
Turin, traité de, 86
Turquie, 117, 124, 274; démembrement, 73
Tyrol, soulèvement, 56

U

Ulm, capitulation d', 53
Ultimatum autrichien, 115
Ultramontains, 207
Ultra-royalistes, 63
Union nationale, gouvernement d', 312 *et suiv.*
Union républicaine, groupe de l', 285
Union sacrée, l', 118
Unité: allemande, 89; française, 166, 172; italienne, 85
Unité: de législation, 177; nationale, 285; d'action pendant la guerre mondiale, 121
Université impériale, l', 179; Grand Maître de, 179; — sous la Restauration, 181; — sous Louis-Philippe, 182
Universités, 188; au moyen âge, 181; en 1913, 185; libres, 183; autonomie des, 186; budgets des, 186; Conseils des, 179, 186; organisation, 178
Usages républicains, 162
Usines: travail des enfants dans les, 145; électriques, 275; de guerre, 298
Utilité: de l'Institut, 195; de l'empire colonial, 262

V

Vaccins, travaux sur les, 204
Vaillant, 106
Valeurs mobilières, 273
Valmy, bataille de, 30–1
Varennes, arrestation de Louis XVI à, 26
Varsovie, Grand-duché de, 54
Vatican, ambassade au, 108, 218, 220, 280, 282, 285, 307
Vendée, révolte de la, 34; refuse de se soulever, 71; schisme en, 210 *n.*
Venise, 85, 88
Vente aux enchères publiques, 176
Verdun: prise de, 30; bataille de, 123, 241, 244
Vergniaud, 27, 28

Verlaine, 198
Versailles: palais de, 17, 96; États généraux à, 20; attaque du château de, 23; le gouvernement à, 98; congrès de, 160; traité de, 124, 266, 276, 286
Véto, droit de, 24
Vicaires, 212
Victor-Emmanuel, roi d'Italie, 85, 91, 218
Vienne, paix de, 55; congrès de, 60
Vigny, Alfred de, 197
Villafranca, armistice de, 86
Villa Médicis, 193
Villèle, 66
Viviani, 122
Voies ferrées et télegraphiques, 84
Volontaires, enrôlement des, 29
Volonté du peuple, 166
Voltaire, 198
Von Kluck, 242
Vosges, 251
Vote: droit de, 21, 66; — des femmes, 145; — de confiance; de blâme, 155; des lois, 159; des budgets, 169

W

Wagner, 202
Wagram, bataille de, 55
Waldeck-Rousseau, 108; — et les congrégations, 217
Walkyrie, La, 202
Washington, accord de, 302
Waterloo, 47, 67, 250, 279; bataille de, 59
Watteau, 139
Weber, 202
Wellington, 55, 59
Westphalie, 54, 56
Wilson, 124, 191
Wirth, 304
Wissembourg, bataille de, 37
Wright, Wilbur, 203, 205
Wurtemberg, 54
Wurtz, 204

Y

Ypres, bataille d', 119
Yser, bataille de l', 119, 246

Z

Zola, 107, 194, 198
Zurich, bataille de, 44, 48

Harrap's Modern Language Series

Including the Publications of D. C. Heath & Co.

The publications in this List represent the best features of the latest developments. They are used in the leading schools, and are held in the highest esteem by teachers who believe in a wise admixture of the new with the old. A Complete List will be sent on application.

FRENCH GRAMMAR AND COMPOSITION

Heath's Practical French Grammar. By W. H. Fraser, B.A., and J. Squair, B.A. With Exercises and Vocabularies. Section I, **2s. 6d.**; Section II, **3s.**; Complete, 512 pp., **4s. 6d.** Key, **5s. 3d.** net.

Heath's New Practical French Grammar. By W. H. Fraser, B.A., and J. Squair, B.A. With Exercises and Vocabularies. Section I, **3s.**; Complete, 592 pp., **5s.** Key, **5s. 3d.** net.

Heath's Modern French Grammar. By W. H. Fraser, B.A., and J. Squair, B.A. With Exercises and Vocabularies. Section I, **2s**; Section II, **2s.**; Complete, 352 pp., **3s. 6d.** Key, **5s. 3d.** net.

Extracts for Composition in French. Edited by J. E. Mansion. With or without Vocabulary. 160 pp., **2s.** Key, **3s. 9d.** net.

Alternative Extracts for Composition in French. Edited, with Vocabulary, by J. E. Mansion. 160 pp., **2s.** Key, **3s. 9d.** net.

A Grammar of Present-day French. By J. E. Mansion. With Full Index. 248 pp., **3s. 6d.**

Essentials of French Grammar. By C. W. Bell, M.A. With Exercises and Vocabulary. 174 pp., **2s. 6d.** Key, **2s. 8d.** net.

Exercises in French Syntax. Founded upon *A Grammar of Present-day French*, by J. E. Mansion. With Vocabulary. 152 pp., **2s.** Key, **5s. 3d.** net.

First Year French for Adults. By H. D. Hargreaves, B.A. With Complete Vocabularies. 124 pp., **1s. 6d.**

Second-year French for Adults. By H. D. Hargreaves, B.A. With Complete Vocabularies. 176 pp., **2s.**

A First Year of French for Young Beginners. By J. E. Mansion. New Edition, Revised, Enlarged, and Illustrated. With Vocabulary. 152 pp., **1s. 9d.**

French Proses for Early Stages. By Peter L. Murphy, B.A. With Grammatical Introduction and Vocabulary. 96 pp., **1s. 6d.** Key, **3s. 9d.** net.

Mes Premiers Pas en Français. By M. L. Chapuzet and W. M. Daniels, D.Litt. Illustrated. 128 pp. Without Vocabulary, **1s. 6d.** With Vocabulary, **1s. 9d.**

Nouveaux Pas en Français. By M. L. Chapuzet and W. M. Daniels, D.Litt. Illustrated. 256 pp. Without Vocabulary, **2s. 3d.** With Vocabulary, **2s.** [illegible].

Selections for Sight Translation. 1. Easy, **6d.** 2. Medium, **6d.** 3. Advanced, **6d.**

French Accidence and Syntax, Vocabulary and Idioms. By James P. Prior. 208 pp., **3s. 6d.**

GEORGE G. HARRAP & CO. LTD., 39-41 Parker Street, Kingsway, W.C.2

FRENCH GRAMMAR AND COMPOSITION—*continued*

Progressive French Idioms. Compiled by R. DE BLANCHAUD, L.-ès-L. A Classified List of Phrases in Current Use. 128 pp., **1s. 6d.**

One Hundred Exercises in French Conversation and Composition. Based on *Progressive French Idioms*, by R. DE BLANCHAUD, L.-ès-L. 64 pp., **8d.** Key, **2s. 3d.** net.

Exercises on French Irregular Verbs. By **E. BOURDACHE.** With Exercises, Lists of Idioms, and Vocabulary. 112 pp., **1s. 3d.**

A Text-book of Free Composition in French. By H. J. B. WANSTALL, M.A. Illustrated. 118 pp., **1s. 6d.**

FRENCH READERS

A First French Reader. By E. O. WOOLEY, Ph.D., and H. L. BOURDIN, L.-ès-L. Illustrated. With Questionnaire and Vocabularies. Without Exercises, **1s. 6d.** With Exercises, 216 pp., **2s.**

Exercises for "A First French Reader." By E. O. WOOLEY, Ph.D., and H. L. BOURDIN, L.-ès-L 64 pp., **8d.**

First Phonetic French Course. By P. H. CHURCHMAN and E. F. HACKER. With Language Lessons, Songs, and Vocabulary. 148 pp., **2s.**

Que Fait Gaston? By FANNIE PERLEY. Illustrated. With Questionnaire and Vocabulary. 140 pp., **1s. 6d.**

Un Fils Dévoué. By R. T. CURRALL, M.A. With Vocabularies and Exercises. 106 pp., **1s. 3d.**

Malficeli. By A. REBALD. Edited by R. P. JAGO With Notes, Vocabulary, and Exercises. 160 pp., **2s.**

Pucinar. By A. REBALD. Edited by R. P. JAGO. With Notes, Vocabulary, and Exercises. Illustrated. 186 pp., **2s.**

Beginners' French Reader. By PETER J. SCHERER. With Music, Exercises, and Vocabulary. Illustrated. 160 pp., **1s. 6d.**

Contes et Légendes. Part I. By H. A. GUERBER. With Vocabulary. 224 pp., **2s.**

Contes et Légendes. Part II. By H. A. GUERBER. With Vocabulary. 160 pp., **1s. 9d.**

Materials for Conversation, etc. Based on Guerber's *Contes et Légendes*. Parts I and II. By J. E. MANSION. 96 pp., each **6d.**

Récits Historiques. By E. MOFFETT, M.A. With Notes, Vocabulary, and Exercises for Free Composition. Illustrated. 202 pp., **2s.**

Contes et Récits. Edited for Middle Forms by J. E. MANSION. With Notes, Vocabulary, and Exercises. 202 pp., **2s.**

Pour Charmer nos Petits. Adapted from *Fables de la Fontaine*, and edited by C. FAIRGRIEVE. With Exercices de Langage and Vocabulary. Illustrated. 118 pp., **1s. 6d.**

Molière en Récits. Adapted and Edited by M. L. CHAPUZET and W. M. DANIELS, D.Litt. With Notes, Vocabulary, and Exercises. Illustrated. 232 pp., **2s.**

Fabliaux et Contes du Moyen Age. Edited by J. E. MANSION. With Notes and Vocabulary. Illustrated. 176 pp., 2s.

Contes Choisis de Guy de Maupassant. Edited by J. E. MANSION. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 176 pp., **2s.**

FRENCH READERS—*continued*

Pathelin et Autres Pièces. By M. Dondo, Ph.D. Illustrated. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 228 pp., **2s. 6d.**

Dix Contes par François Coppée. Edited by R. T. Currall, M.A. With Notes and Vocabulary. 192 pp., **2s.**

Les Oberlé. By René Bazin. Edited by I. H. B. Spiers. With Introduction and Vocabulary. 208 pp., **2s.**

La Maison. By Henry Bordeaux. Edited by L. Cardon and R. Michell. With Notes and Vocabulary. 288 pp., **2s. 6d.**

Conteurs Français d'Aujourd'hui. Edited by Régis Michaud. With Eight Portraits, and with Notes, Exercises, and Vocabulary. 264 pp., **2s. 6d.**

Le Crime de Sylvestre Bonnard. By Anatole France. Edited by J. L. Borgheroff. With Notes, Exercises, and Vocabulary. 224 pp., **2s. 6d.**

Blanchette. A Modern Play by Eugène Brieux. Edited by H. A. Smith and H. M. Langer. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 144 pp., **1s. 9d.**

Contes de la France Contemporaine. Edited by W. M. Daniels, M.A. With Vocabulary, **2s. 6d.** Without Vocabulary, 264 pp., **2s. 3d.**

Nouveaux Contes de la France Contemporaine. Edited by W. M. Daniels, M.A., D.Litt. With Biographies, Notes, and Vocabulary. 256 pp., **2s. 3d.**

La France et sa Civilisation. By J. Desseignet and R. Lanson. 296 pp., **3s. 6d.**

Voici la France! By M. Clément and T. Macirone. Illustrated. With Questionnaire, Exercises, and Vocabulary. 288 pp., **3s. 6d.**

French Geographical Extracts. By A. Wilmore, D.Sc., and D. K. Parr, B.A. 96 pp., **1s. 3d.**

Avec l'Oncle Émile à Travers la France. By G. Eisenmenger and A. Lenel. Illustrated. 320 pp., **3s. 6d.**

Mon Oncle et mon Curé. By Jean de la Brète. Edited by T. F. Colin and Margaret E. N. Fraser. With Notes, Vocabulary, and English Exercsies. 240 pp., **2s. 3d.**

Dosia. By Henry Gréville. Edited by T. E. Hamilton. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 240 pp., **2s.**

Le Maître du Moulin Blanc. By Mathilde Alanic. Abridged and edited by J. E. Mansion. With Notes and Vocabulary. 192 pp., **2s. 3d.**

L'Abbé Constantin. By Ludovic Halévy. Edited by Thomas Logie With Introduction, Notes, and Vocabulary. Illustrated. 216 pp., **2s.**

Pêcheur d'Islande. By Pierre Loti. Edited by O. B. Super. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 176 pp., **2s. 3d.**

Le Monde où l'on s'ennuie. By Edouard Pailleron. Edited by J. E. Mansion. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 160 pp., **2s.**

Les Pattes de Mouche. By Victorien Sardou. Edited by W. O. Farnsworth. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 157 pp., **1s. 9d.**

Les Corbeaux. By Henry Becque. Edited by E. A. Dawson. With Notes and Vocabulary. 191 pp., **1s. 9d.**

Histoire d'un Petit Homme. By Marie Robert Halt. Edited by W. G. Hartog. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 224 pp., **2s. 3d.**

FRENCH READERS—*continued*

L'Épopée de l'Emden. By CLAUDE FARRÈRE and PAUL CHACK. Edited by W. G. HARTOG. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 120 pp., **1s. 6d.**

L'Évasion de Lavallette. By J. LUCAS-DUBRETON. Edited by W. G. HARTOG. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 120 pp., **1s. 6d.**

Les Misérables. By VICTOR HUGO. Edited by FLORA CAMPBELL. With Notes, Vocabulary, and Direct-Method Exercises. Illustrated. 320 pp., **3s.**

La Bastille: Légendes et Histoire. By F. FUNCK-BRENTANO. Edited by K. T. GEMMELL, M.A. With Notes and Vocabulary. 208 pp., **2s.**

Contes de Flandre. By CHARLES DEULIN. Edited by the Rev. P. B. HACKER. With Vocabulary and Exercises. Illustrated. 136 pp., **1s. 9d.**

Contes Dramatiques. By E. C. HILLS and M. DONDO. With Illustrations, Exercises, and full Vocabulary. 216 pp., **2s.**

Modern French Verse. Selected and Edited by L. R. GLEED, B.A., and J. BASWITZ, B.A. With Introduction and Notes. 268 pp., **3s.** Prize Edition, **4s. 6d.** net. Full Leather, **7s. 6d.** net.

French Prose and Verse for Recitation. Selected and Edited by H. J. B. WANSTALL, M.A. 96 pp., **1s.**

French Verse and Song for Children. Selected by L. R. GLEED, B.A., and J. BASWITZ, B.A. Illustrated. 64 pp., **1s.**

Poèmes et Chants de France. Edited by W. M. DANIELS, D.Litt., and Professor R. TRAVERS. With Introduction, Notes, and Vocabulary. 128 pp., **1s. 6d.** Also with some Translations and Vocabulary. 148 pp., **1s. 9d.**

Marguerite et ses Amis. By V. LOUIS. With Illustrations, Exercises, Vocabulary, and Model Scenes for Acting. 104 pp., **1s. 6d.**

Choix de Poésies Faciles. By W. M. DANIELS, D.Litt. With Notes and Vocabulary. 64 pp., **6d.**

Lettres de Mon Moulin. By ALPHONSE DAUDET. Edited by J. E. MANSION. With Vocabulary. 160 pp., **2s.**

Le Château de la Misère. By T. GAUTIER. Edited by H. A. GÉRARD. With Vocabulary and Exercises. 96 pp., **1s.**

La Belle Nivernaise. By ALPHONSE DAUDET. Edited by W. M. DANIELS. 160 pp. With Vocabulary, **2s.** Without Vocabulary, **1s. 9d.**

Le Petit Chose. By ALPHONSE DAUDET. Edited by W. ROBERTSON, M.A. With Vocabulary. 218 pp., **2s.**

La Tulipe Noire. By ALEXANDRE DUMAS. Abridged and Edited by C. FONTAINE, LL.D. With Vocabulary. 368 pp., **2s. 3d.**

La Tâche du Petit Pierre. By JEANNE MAIRET. Edited by O. B. SUPER. With Exercises and Vocabulary. 144 pp., **1s. 6d.**

Le Voyage au Centre de la Terre. By JULES VERNE. Edited by E. R. SHEARER. With Vocabulary. 184 pp., **2s.**

La Mare au Diable. By GEORGES SAND. Edited by F. C. DE SUMICHRAST. With Vocabulary. 160 pp., **1s. 9d.**

La France et sa Civilization. By Professor DESSEIGNET and Professor LANSON. 320 pp., **3s. 6d.**

Les Provinces de la France. Edited by J. R. E. HOWARD. With Notes and Vocabulary. 208 pp., **2s.**

HARRAP'S
BILINGUAL SERIES

A NEW Series of parallel texts, of especial value to the student who wishes to perfect his knowledge and enlarge his vocabulary. Original and translation are given on opposite pages, and a few elucidatory footnotes are provided as required. In the translations an endeavour has been made to unite qualities of style with strict fidelity to the original.

The volumes are of handy pocket size ($6\frac{1}{2} \times 4$ inches), and are well printed in clear, readable type on good paper. Each contains about 128 pages, bound in stiff paper cover. Price **1s.** net each volume. Russian and Portuguese volumes **1s. 6d.** net each.

FIRST VOLUMES

FRENCH

G. FLAUBERT: **La Légende de Saint Julien l'Hospitalier.**
A. DAUDET: **Lettres de mon Moulin** (Selected).
E. ABOUT: **Les Jumeaux de l'Hôtel Corneille.**
G. DE MAUPASSANT: **Mademoiselle Perle et Autres Contes.**
E. A. POE: **Le Scarabée d'Or (The Gold Bug)** (the French text is the translation of CH. BAUDELAIRE).
W. W. JACOBS: **Selected Stories.**
J. CONRAD: **The Idiots.**
J. E. MANSION: **Introduction to French.**
J. S. KEYWORTH: **French for the Traveller.**

SPANISH

V. BLASCO IBÁÑEZ: **La Corrida.**
G. A. BÉCQUER: **Tres Cuentos.**
W. W. JACOBS: **Selected Stories.**
J. CONRAD: **The Idiots.**
R. O. WALKER: **Introduction to Spanish.**
J. S. KEYWORTH: **Spanish for the Traveller.**

ITALIAN

M. BANDELLO: La Novella di Romeo e Giulietta.
A. G. BARRILI: Capitan Dodèro.
DANTE: Selections from the *Inferno*.
W. W. JACOBS: Selected Stories.
J. CONRAD: The Idiots.
E. MAKIN: Introduction to Italian.
J. S. KEYWORTH: Italian for the Traveller.

GERMAN

T. W. STORM: Immensee.
F. GERSTÄCKER: Germelshausen.
A. BENRATH: Fundamental Ideas of Chemistry. (160 pages, 1s. 6d. net.)
W. W. JACOBS: Selected Stories.
J. CONRAD: The Idiots.
R. T. CURRALL: Introduction to German.
J. S. KEYWORTH: German for the Traveller.

RUSSIAN (1s. 6d. net)

L. N. TOLSTOI: Two Tales.
A. S. PUSHKIN: Three Stories.
J. CONRAD: The Idiots.

DANISH

H. DRACHMANN: Byron i Vadmel.
W. W. JACOBS: Selected Stories.
J. S. KEYWORTH: Danish for the Traveller.

DUTCH

L. E.: Zijn Zoon en zijn Huis.
W. W. JACOBS: Selected Stories.
J. S. KEYWORTH: Dutch for the Traveller.

SWEDISH

V. VON HEIDENSTAM: Selected Stories.

PORTUGUESE (1s. 6d. net)

JULIO DINIZ: Tia Philomela.

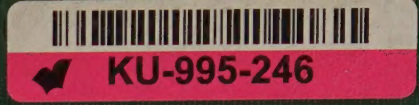
KU-995-246